



Flux financiers illicites

L'ÉCONOMIE DU COMMERCE ILLICITE
EN AFRIQUE DE L'OUEST



Flux financiers illicites

L'ÉCONOMIE DU COMMERCE ILLICITE EN
AFRIQUE DE L'OUEST

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2018), *Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264285095-fr>

ISBN 978-92-64-28510-1 (imprimé)

ISBN 978-92-64-28509-5 (PDF)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © AFP PHOTO/JESUS ALCAZAR, © REUTERS/Akintunde Akinleye

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2018

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Avant-propos

On dit souvent que l'activité criminelle est comme un ballon : comprimez-le à un bout, et l'air migrera ailleurs. De la même manière, il est possible de sévir contre les trafiquants – par exemple, en limitant leur utilisation des itinéraires terrestres – pour finalement découvrir qu'ils empruntent plutôt les voies maritimes. C'est la raison pour laquelle les interventions ciblées n'influent souvent que modérément sur les activités criminelles : elles doivent prendre en compte la situation globale pour relater la manière dont l'air se déplace dans le ballon.

Ce rapport raconte l'histoire de personnes dotées de moyens de subsistance limités. C'est une histoire complexe, avec de nombreuses interconnexions fondées sur la mondialisation. Alors que de multiples innovations bénéfiques se sont propagées dans le monde entier grâce à la mondialisation, elle a aussi eu de nombreuses conséquences négatives, aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres : en effet, les problèmes sécuritaires ressentis par les pays développés sont étroitement liés aux défis de développement sévissant dans le reste de la planète. Pourtant, les effets secondaires de la mondialisation sont particulièrement ressentis dans les pays les plus pauvres du monde – qui sont moins armés pour réagir à ces impacts.

Ce rapport étudie les flux financiers illicites (FFI) dans la région de l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble, plutôt que dans des pays particuliers. Il met l'accent sur le commerce illicite pour illustrer un contexte plus étendu : les activités criminelles en tant que sources de FFI, leurs liens avec le développement et les défis qu'elles posent à la gouvernance. Ces liens ne sont pas souvent étudiés, et pourtant les activités criminelles influent de manière très négative sur le développement.

Pourquoi insister sur les activités illicites en Afrique de l'Ouest ? Plusieurs pays de la région affichent des indicateurs de développement et des institutions publiques faibles, et présentent une capacité réglementaire limitée. Comme c'est le cas dans de nombreux pays en développement, l'activité économique se déroule largement au sein de l'économie informelle. Tout ce qui est informel n'est pas mauvais : de fait, le secteur informel fournit souvent des moyens de subsistance précieux, particulièrement pour les personnes les plus pauvres. Pourtant, les activités informelles échappent aux mécanismes réglementaires d'équilibre des pouvoirs. Par conséquent, les activités illicites ou criminelles peuvent s'épanouir, avec un impact négatif sur la gouvernance, la paix, la stabilité et le développement. Sous ces conditions, les détournements de ressources et autres actes illégaux influant sur le développement d'un pays fleurissent, nuisant à l'intégrité des institutions et dénaturant la gouvernance au point qu'ils perturbent les relations entre les citoyens et l'État. Les FFI ont alimenté des conflits violents et prolongés sur l'ensemble de la région : au Sahel, ils alimentent notamment les groupes terroristes. Bien qu'il soit impossible d'isoler les conditions qui engendrent directement une activité criminelle, il est établi que les facteurs structurels (taux de chômage élevé, inégalité des salaires,

exposition à la violence, faible produit intérieur brut et capacités institutionnelles limitées) exacerbent la vulnérabilité de tout pays.

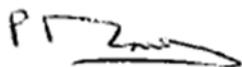
Ce rapport rejoint la stratégie de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE de produire davantage de données sur les FFI afin de s'attaquer aux risques qu'ils posent pour le développement. Cette stratégie a vu le jour avec la publication de *Illicit Financial Flows from Development Countries: Measuring OECD Responses* (« Flux financiers illicites des pays en développement : Mesurer les réponses de l'OCDE »). Deux autres publications s'ensuivirent, *Few and Far: The Hard Facts on Asset Recovery* (« Rares et lointains : La vérité sur le recouvrement des avoirs ») et *Tracking Anti-Corruption and Asset Recovery Commitments* (« Suivi des engagements sur le recouvrement des avoirs et la lutte contre la corruption »), relatant les efforts des pays membres de l'OCDE pour renforcer les recherches sur les marchandises volées et leur rapatriement dans leur pays d'origine.

Ce nouveau rapport, *Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, s'appuie sur les trois premiers ouvrages de la série, cette fois en mettant l'accent sur l'Afrique de l'Ouest. Il est fondé sur des recherches approfondies, effectuées en partie par un important groupe d'experts (remerciés dans une section séparée). Les partenaires institutionnels de la région – à savoir, la Banque africaine de développement, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique – ont donné accès tant à leurs connaissances qu'à leurs réseaux locaux afin que les problèmes soient considérés dans leur contexte. La Banque mondiale a contribué par son expertise et ses connaissances uniques en matière de financement du terrorisme. Un Groupe de référence a aidé à exploiter un vaste réseau d'experts et praticiens à l'échelle régionale et internationale, qui ont apporté leur contribution comme pairs examinateurs ou informateurs clés. Afin d'étoffer les recherches, le Groupe de référence a participé au choix des études de cas qui illustrent la dynamique des activités illicites dans la région.

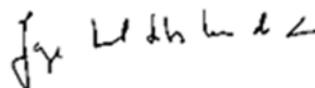
Au-delà d'un vaste examen de la littérature et afin de réunir des perspectives différentes, ce rapport se base aussi sur des entretiens approfondis menés dans la région et ailleurs, ainsi que sur un sondage mené au moyen de téléphones mobiles dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et sur des discussions en groupes de réflexion constitués de migrants tout juste arrivés en Europe. Parmi les participants, on trouve des fonctionnaires des diverses forces de police ouest-africaines, des décideurs politiques et des citoyens. Afin de garantir leur sécurité, nous ne citerons pas leurs noms, mais leurs contributions constituent un des fondements de cet ouvrage.

Le présent rapport, *Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, plaide pour une vision globale des liens entre le développement, la gouvernance et le côté sombre de la mondialisation. Nous espérons qu'il contribuera à développer une nouvelle manière de réfléchir à ces interconnexions.

Ce rapport propose également une nouvelle manière de comprendre les FFI, comme le veut le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui reconnaît que ces problèmes sont intrinsèquement liés à la question du développement. Le message dominant est intemporel : résoudre *certain*s des problèmes mondiaux les plus pressants, en l'occurrence les FFI, nécessite de répondre aux défis du développement et travailler dans les pays à tous les niveaux de développement pour traiter l'ensemble de la chaîne (depuis la source, en passant par le transit, jusqu'à la destination finale). Relever les défis mondiaux nécessite que les différentes parties prenantes instaurent des réformes.



Phil Mason
Co-président du Groupe de travail
anti-corrupcion
Haut conseiller dans la lutte contre
la corruption
UK Department for International
Development



Jorge Moreira da Silva
Directeur
Direction de la coopération pour le
développement
Organisation de développement
et de coopération économiques

Remerciements

L'OCDE a publié cette étude en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la Banque mondiale.

Alan Whaites et Alessandra Fontana ont pris l'initiative du présent rapport. Nadine Gbossa, Catherine Anderson, Luca Maiotti et Claire Naval, de la Direction de la coopération pour le développement (DCD-CAD) de l'OCDE, Division des partenariats mondiaux et politiques, l'ont mené à terme. Ce rapport a été rédigé par la Global Initiative against Transnational Organized Crime (Plan d'action mondiale contre le crime organisé transnational, www.globalinitiative.net). L'auteur, coordinateur et responsable d'édition principal est Tuesday Reitano, Directrice adjointe de la Global Initiative. Karl Lallerstedt et Rob McCusker ont également contribué à sa rédaction.*

Plusieurs auteurs ont préparé les études de cas qui ont servi de fondements à ce rapport (et seront publiés comme Documents de travail distincts) :

- Trafic illicite de migrants depuis l'Afrique de l'Ouest vers Europe – Tuesday Reitano
- Trafic illicite de stupéfiants par l'Afrique de l'Ouest – Mark Shaw
- Commerce illicite de produits contrefaits et de qualité inférieure au Ghana – Karl Lallerstedt
- Extraction artisanale et à petite échelle de l'or – Marcena Hunter
- Flux financiers illicites et Al-Qaïda au Maghreb Islamique – Theodore Kouts.

L'équipe s'est appuyée sur le soutien d'un groupe d'associés de recherche au sein de la Global Initiative, notamment Iris Oustinoff, Adam Rodriques et Jessica Gerken. Nous sommes aussi reconnaissants à Lena Diesing (Direction de la Gouvernance publique de l'OCDE), Louis Marechal et Hannah Koep-Andrieu (Direction des Affaires financières et des entreprises de l'OCDE), et Jean-Christophe Dumont (Direction de l'Emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE) pour leurs contributions.

Nous souhaitons remercier les différents examinateurs qui nous ont fait profiter de leur expertise à différentes étapes d'un examen par les pairs approfondi qui a permis d'évaluer séparément les études de cas à paraître et l'ensemble du rapport.

Florence Dennis, Maimouna Diop Ly, Samuel Ijeh, Kevin Lumbila, Sanjeev Narrainen et Pietro Toigo (BAD); Yves Bertran et Patrick Schein (Alliance for Responsible Mining) ; Eric Gutierrez (Christian Aid); Fabian Klemme, Florian Lewerenz, Mark Mattner et

* Les auteurs souhaitent dédicacer ce livre au professeur Stephen Ellis (1953-2015), une sommité des économies illicites en Afrique de l'Ouest et une ressource inestimable pendant toute la durée de cette étude, qui nous a donné de sa personne et ouvert sa vaste collection d'ouvrages universitaires et politiques.

Manuel Papouschek (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) ; Anna Triandafyllidou (Institut universitaire européen) ; Shana Krishnan (Groupe d'action financière) ; Jeffrey Isima et Umar Muazu (GIABA) ; Louis Bonnier, Tracy Faustin et Suriya Prabha (International Chamber of Commerce Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy) ; Claudia Natali et Vijaya Souri (Organisation internationale pour les migrations) ; Florence Nazare et Bob Kalanzi (NEPAD) ; Sara Batmanglich, Laure Brillaud, Dan Devlin, Jean-Christophe Dumont, Amy Hong, Louis Marechal, Kathryn Nwajiaku, Piotr Stryszowski, et Bakary Traoré (OCDE) ; Marie Tremolieres (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest) ; Tom Keatinge (Royal United Services Institute) ; James Donovan (Swedish International Development Cooperation Agency) ; Phil Mason (United Kingdom Department for International Development) ; Adam Gardner et Joe Whittle (United Kingdom Home Office) ; Anga Timilsina (Programme des Nations Unies pour le Développement) ; Roberto Sollazzo (Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire) ; Melissa Tullis (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) ; Brooke Stearns Lawson (United States Agency for International Development) ; Anja P. Jakobi (Technische Universität Braunschweig) ; Mathieu Quet (Institut de recherche pour le développement) ; Thanos Maroukis (Université de Bath) ; Attiya Waris (Université de Nairobi) ; Olivier Walther (Université du Sud du Danemark) ; Joel A. Turkewitz et Andreas Seiter (Banque mondiale) ; et Mariya Polner, Anca Elena Trefas et Sandra Wens (Organisation mondiale des douanes).

Un autre groupe (dénommé Groupe de référence) nous a consacré son temps et son expérience tout au long de 2015, nous faisant profiter de leur accès à des informateurs clés et guidant nos décisions concernant le choix des études de cas (à être publiées comme Documents de travail). Ce Groupe de référence comprenait :

Wilfrid Abiola, Evelynne Change et Emanuele Santi (BAD) ; Habiba Ben Barka (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique) ; Fabian Klemme (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) ; Adeline Defer (ministère français des Affaires étrangères et du Développement international) ; Umar Muazu (GIABA) ; Stanley Ude (INTERPOL) ; Claire Delpeuch, Gregory de Paepe, Katie Johnston, Hannah Koep-Andrieu, Louis Marechal, Jack Radisch, Silvia Sorescu et Piotr Stryszowski (OCDE) ; Marie Tremolieres (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest) ; Phil Mason (United Kingdom Department for International Development) ; Anga Timilsina (Programme des Nations Unies pour le Développement) ; Brooke Stearns Lawson (United States Agency for International Development) ; Larissa Alanna Gray et Emile van der Does de Willebois (Stolen Asset Recovery Initiative) ; et Melissa Tullis (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime).

Cynthia Peck-Kubaczek, Philippa Garson, Mark Foss et Romy de Courtay ont révisé et corrigé cet ouvrage en anglais. Romy de Courtay a également traduit le document en français. Sharon Wilson a créé les graphiques et illustrations. Plusieurs infographies utilisent des icônes fournies par Freepik.com de Flaticon.com, sous licence créative Commons BY 3.0.

Concernant les auteurs

- Tuesday Reitano** Tuesday Reitano est Directrice adjointe de la Global Initiative against Transnational Organized Crime (Global Initiative). Elle a précédemment travaillé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi qu'au Programme des Nations Unies pour le Développement, où elle étudiait les liens entre les menaces transnationales, les États fragiles et le développement.
- Karl Lallerstedt** Karl Lallerstedt dirige le Programme sur le Commerce illicite et le crime financier et économique à la Global Initiative. Il a également cofondé l'organisation non gouvernementale Black Market Watch (www.blackmarketwatch.org), qui a pour cible le commerce illicite. Karl était auparavant Directeur de la stratégie de lutte contre le commerce illicite d'une entreprise multinationale de premier plan.
- Rob McCusker** Rob McCusker est Directeur de la lutte contre la criminalité transnationale chez Gulf Vigilance. Il a été Directeur du Centre for Fraud and Financial Crime de l'université Teesside, et analyste spécialisé dans le crime transnational à l'Australian Institute of Criminology (organisme statutaire sous l'égide du Ministre de la Justice). Rob est membre du Réseau d'experts de la Global Initiative.
- Mark Shaw** Mark Shaw est Directeur de la Global Initiative against Transnational Organized Crime (Plan d'action mondiale contre le crime organisé transnational) et chercheur invité à la London School of Economics, LSE IDEAS Drug Policy Programme. Il a récemment servi de Président et Directeur du Centre de Criminologie de la Faculté de Droit de l'université du Cap (www.criminology.uct.ac.za), où il a été titulaire de la chaire de la South African National Research Foundation en Sécurité et Justice.
- Marcena Hunter** Marcena Hunter est Analyste senior à la Global Initiative, spécialisée dans la criminalité transnationale organisée et les FFI dans le secteur des ressources naturelles. Elle a étudié, entre autres, la justice transnationale et l'État de droit, les critères et les normes en matière de droits humains internationaux, et le développement durable.
- Theodore Kouts** Theodore Kouts est Consultant en finance et marchés auprès de la Banque mondiale, spécialisé en recherche dans le financement du terrorisme. Il a reçu un « *Master of Letters* » en études du terrorisme de l'université St. Andrews, un « *Master of Sciences* » en enquêtes sur les scènes de crime de l'université George Washington, et un « *Bachelor of Arts* » en criminologie et justice pénale de l'université du Maryland, avec une spécialisation en études du terrorisme.

Table des matières

Sigles et abréviations	15
Résumé	17
Chapitre 1. Tour d’horizon	21
Pourquoi étudier les économies criminelles et les flux financiers illicites en Afrique de l’Ouest ?	22
Structure du rapport.....	24
Champ d’application et définitions	24
Les économies criminelles en Afrique de l’Ouest.....	28
Vers un cadre analytique permettant d’appréhender les économies criminelles et les FFI.....	29
Recommandations	31
Chapitre 2. Afrique de l’Ouest : Contexte régional et susceptibilité aux économies criminelles	37
Introduction	38
Développement et démographie.....	38
Économie et commerce	40
Gouvernance et démocratie.....	47
Paix et sécurité	51
Coopération internationale et coordination régionale	53
Chapitre 3. Les économies criminelles et les flux financiers illicites en Afrique de l’Ouest	65
Introduction	66
Cadre d’analyse des préjudices	66
Vers un cadre des priorités	68
Activités illégales	70
Commerce illicite de biens « normalement licites »	88
Extraction illicite des ressources naturelles.....	98
Cadre de priorisation appliqué aux études de cas.....	107
Chapitre 4. Conclusions et recommandations	121
Introduction	122
Principales constatations et conclusions.....	122
Des principes de développement communs doivent orienter les ripostes aux FFI.....	127
Domaines politiques à étudier.....	129
Annexe A. Méthodologie de recherche	139
Méthodologie	139
Recherche quantitative	142
Calculer l’échelle des flux illicites internes et externes	145
Avertissements	149
Les groupes de référence et le processus d’examen par les pairs.....	149

Tableaux

Tableau 1.1.	Typologie des économies criminelles	26
Tableau 2.1.	Classement IDH en 2016 (sur une valeur totale de 187).....	39
Tableau 2.2.	Types de commerce transnational informel	45
Tableau 2.3.	États membres de la CEDEAO classés selon différents indices	49
Tableau 2.4.	Performance liée aux indicateurs de compétitivité mondiale dans certains pays de la CEDEAO, 2015-16	51
Tableau 2.5.	Échantillon de conflits en Afrique de l’Ouest.....	52
Tableau 2.6.	Éventail des mécanismes régionaux visant à lutter contre les économies criminelles et les FFI.....	55
Tableau 2.7.	Statut des pays de la CEDEAO relatif aux conventions internationales pertinentes	56
Tableau 2.8.	Réglementation adoptée pour combattre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme.....	57
Tableau 2.9.	Nombre de déclarations d’opération suspecte (STR) enregistrées et d’actions engagées, 2013	58
Tableau 3.1.	Estimations des bénéfices totaux du trafic de cocaïne blanchis en 2009	71
Tableau 3.2.	Produit intérieur brut en 2009	74
Tableau 3.3.	État des lieux des lois sur la cybersécurité dans les pays de la CEDEAO	83
Tableau 3.4.	Typologie de l’organisation de la traite des personnes	88
Tableau 3.5.	Anatomie d’une opération typique de détournement de pétrole à grande échelle	99
Tableau 3.6.	Échantillon des paiements de protection supposés par les voleurs de pétrole.....	100
Tableau 3.7.	Perception des officiers des douanes sur la gravité du commerce illicite d’espèces sauvages selon les régions	107
Tableau 3.8.	Cadre analytique appliqué à différentes formes d’économies criminelles	108
Tableau A.1.	Entretiens réalisés pour le compte de l’étude.....	140
Tableau A.2.	Aperçu de la recherche quantitative	142

Graphiques

Graphique 1.1. APD bilatérale par région *	23
Graphique 2.1. Évolution (projetée) des populations des États de la CEDEAO en millions d'habitants, 1960-2030	41
Graphique 2.2. PIB tenant compte de l'inflation (2010) pour les États de la CEDEAO	42
Graphique 2.3. Flux total des marchandises : Exportations et importations entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest	43
Graphique 2.4. Dix plus gros importateurs partenaires (non-CEDEAO) pour l'ensemble des pays de la CEDEAO, 2003-15 *	44
Graphique 2.5. Les systèmes de conflits en Afrique de l'Ouest	53
Graphique 2.6. Attaques terroristes, 2000-16	53
Graphique 3.1. L'Afrique de l'Ouest, plaque tournante des flux de cocaïne en provenance d'Amérique latine, 2014 *	73
Graphique 3.2. Incidents criminels le long des côtes du Golfe de Guinée, 2006-14 *	79
Graphique 3.3. Pourcentage d'individus utilisant Internet, 2002-16 *	81
Graphique 3.4. Arrivées aux frontières européennes par la route maritime de la Méditerranée centrale *	84
Graphique 3.5. Valeurs comparatives des flux des trafics, 2009	89
Graphique 3.6. Part des médicaments antipaludiques vérifiés non conformes aux critères de qualité, 2012	90
Graphique 3.7. Principaux flux d'armes dans la région	95
Graphique A.1. Estimation des FFI potentiels générés par les différentes activités criminelles ; parts demeurant dans la région et quittant la région	146

Sigles et abréviations

APD	Aide publique au développement
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb Islamique
ASGM	Extraction artisanale et à petite échelle de l'or
BAD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFA	Franc CFA d'Afrique de l'Ouest (devise)
CFT	Lutte contre le financement du terrorisme
Convention CTO	Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
CRF	Cellule de renseignement financier
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
DCD	Direction de la coopération pour le développement
EU	Union européenne
FFI	Flux financiers illicites
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IC3	US Internet Complaint Center
IDH	Indicateur du développement humain
IHAG	Indice Ibrahim de la gouvernance africaine
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
LBC	Lutte contre le blanchiment des capitaux
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé

OMS IMPACT	Groupe spécial international anti-contrefaçon de produits médicaux de l'Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PPE	Personnes politiquement exposées
t/j	Tonnes métriques par jour
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
USD	Dollar américain
WACD	West Africa Commission on Drugs
ZEE	Zone économique exclusive

Résumé

L’Afrique est le continent dont l’économie croît le plus rapidement après l’Asie de l’Est, mais aussi celui où la part la plus grande de la population vit dans des conditions d’extrême pauvreté, dans des pays où les conditions de développement humain sont faibles. Les inégalités de revenu y augmentent tandis que le chômage et le manque d’opportunités économiques poussent certains individus à rejoindre des groupes criminels, gangs ou mouvements rebelles, renforçant les liens entre inégalité, activité criminelle et violence.

Le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites de la Commission économique pour l’Afrique des Nations Unies a estimé que les flux financiers illicites (FFI) en provenance d’Afrique pourraient s’élever à 50 milliards USD (dollars américains) par an. Bien que les chiffres sur les FFI soient fortement contestés, les analyses s’accordent toutefois à dire que les FFI dépassent le volume d’APD accordée à l’Afrique.

Les études précédentes se sont surtout attachées à déterminer les volumes et les sources des FFI et à identifier les pratiques commerciales qui les alimentent, comme la fausse ou surfacturation, la fraude et l’évasion fiscales, et les prix de transfert.

Cette publication adopte une approche différente en cherchant à collecter les données et faits relatifs aux économies criminelles et illicites, les FFI que ces économies génèrent et leur impact sur le développement. Le présent rapport passe en revue différentes formes d’économies généralement considérées comme criminelles ou illicites qui sont répandues en Afrique de l’Ouest, et les organise selon une typologie catégorisant un éventail d’activités illégales, par exemple les crimes liés aux ressources naturelles et le commerce illicite de produits normalement licites.

L’analyse mène à la conclusion suivante : les économies criminelles et illicites génèrent des FFI qui réduisent la capacité des États à financer leur développement ; les économies criminelles et les FFI constituent une forte puissance négative qui contribue à la dégradation des moyens de subsistance et des écosystèmes, mine les institutions, renforce les politiques clientélistes et favorise l’impunité, dans les pays de la région – quoique différemment.

Résultats clés

Les actes criminels sont favorisés par un éventail d’acteurs, qui comprend, les réseaux criminels, le secteur privé (tant domestique qu’international) et les responsables publics. Les méthodes criminelles sont des procédés dynamiques : elles changent en fonction des opportunités, et des forces des marchés s’exerçant à l’échelle mondiale et locale.

Les FFI et la criminalité érodent le tissu de l’État sur l’ensemble de la région, faisant souvent converger le milieu politique, le monde des affaires et la criminalité, et créant une ambiguïté autour de la gouvernance et de l’État de droit. Certaines économies criminelles et illicites sont peu stigmatisées par les communautés de la région, car elles

représentent une source importante de moyens de subsistance, renforçant la légitimité qui permet aux porteurs alternatifs de gouvernance de concurrencer l'État et de créer d'autres sources d'autorité.

Le licite et l'illicite sont de plus en plus interconnectés en Afrique de l'Ouest. Cela s'explique, en partie, par la prépondérance de l'économie informelle, qui représenterait 60-70 % de l'activité économique globale de la région. Cela s'explique aussi par l'existence de réseaux de protection des élites connectés aux flux licites et illicites. L'argent afflue vers les caisses des personnes d'influence à l'échelle locale, ainsi que vers les groupes armés, criminels et terroristes, comme il le ferait (devrait le faire) vers celles de l'État.

Les faibles niveaux d'inclusion financière favorisent le développement des économies criminelles et des FFI dans la région. Nombre d'habitants n'ont pas accès au système bancaire formel. Les opérateurs de transferts de fonds – qui représentent le principal moyen d'envoyer des capitaux et de réaliser des transactions financières internationales en Afrique de l'Ouest – sont hors de prix. Par conséquent, les transactions se font souvent en liquide, ou au moyen de systèmes informels de transferts de fonds, ce qui fait que d'importants volumes de transactions échappent aux gouvernements, aux régulateurs et au calcul du commerce international.

Compte tenu de l'importance des économies criminelles dans la région, et des capacités et ressources disponibles relativement limitées pour les combattre, il est essentiel de comprendre comment elles contribuent aux moyens de subsistance des habitants de la région et d'établir des priorités pour les combattre avec succès.

Conclusions et recommandations

Les économies criminelles interagissent selon trois facteurs : selon que le produit est d'origine locale ou externe ; la nature des acteurs et des réseaux impliqués ; et la manière dont les FFI sont acquis et où ils sont investis. L'analyse mène aux constatations suivantes :

- Les activités informelles générant des FFI qui restent dans la région ne peuvent pas toujours être stigmatisées comme criminelles.
- Les industries criminelles alimentées par des ressources naturelles et dont les FFI associés sont investis à l'extérieur de la région représentent les pertes nettes les plus importantes.
- Les marchandises de transit dotées d'un marché local restreint sont plus susceptibles de s'appuyer sur des réseaux de corruption et de protection de haut niveau, conformément à leur valeur.
- Les économies criminelles dotées d'un marché local important sont plus susceptibles de s'associer aux hiérarchies de pouvoir locales, ce qui peut conduire à des situations d'insécurité, de violence et de conflit.

Tant les fonctionnaires de police régionaux qu'internationaux interrogés dans le cadre de cette étude ont souligné que les problèmes de développement et de gouvernance restreignent considérablement leur capacité à lutter efficacement contre les entreprises criminelles. Parmi ces problèmes figurent l'instabilité ; une autorité ou une présence étatique limitées ; des communautés et villes qui dépendent fortement sur la contrebande comme stratégie de subsistance ; des frontières longues et poreuses qui rendent impossible tout contrôle efficace des frontières ; et des institutions faibles, aux capacités, ressources et soutien politique limités pour mener des enquêtes soutenues.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 stipule que les réponses au crime organisé et aux FFI relèvent de la responsabilité des acteurs du développement. Cette responsabilité est double : s'attaquer aux économies criminelles, ainsi qu'aux conditions socio-économiques et de gouvernance qui les favorisent ou les exacerbent, et atténuer l'impact des économies criminelles sur la trajectoire de développement d'un pays.

Compte tenu des liens étroits entre les individus, les économies et les territoires en Afrique de l'Ouest, toute action entreprise de manière unilatérale aura forcément un impact limité : elle sera plus susceptible de déplacer – que de réduire – les économies criminelles et les FFI. En même temps, toutes les activités ne sont pas strictement illégales, et toutes ne sont pas considérées comme criminelles par les individus concernés. Des réponses mesurées et ciblées sont nécessaires, à la mesure du préjudice qui peut résulter de l'activité en question.

La lutte contre les FFI est également une lutte qui transcende les frontières. Bien qu'analysant les pays d'Afrique de l'Ouest, le présent rapport reconnaît la responsabilité partagée des pays d'origine, de transit et de destination, y compris les pays membres de l'OCDE, sur le sujet des FFI. En conséquence, il enjoint les pays de l'OCDE et les pays Africains à établir des politiques et actions cohérentes et coordonnées afin de garantir que chaque pays imbriqué dans l'économie des FFI joue son rôle pour réduire les opportunités pour les économies criminelles et les FFI, et protège les populations vulnérables de leurs conséquences néfastes.

Chapitre 1.

Tour d'horizon

L'impact négatif des flux financiers illicites (FFI) sur les objectifs de développement occupe une place de plus en plus importante dans les programmes politiques internationaux. Cet ouvrage cherche à recueillir des données sur les FFI et leurs impacts, en examinant la relation entre les économies criminelles et illicites, et les revenus qu'elles génèrent en Afrique de l'Ouest. Le rapport dépasse les efforts traditionnels pour mesurer les FFI pour tenter de comprendre la manière dont ces activités touchent l'économie, la gouvernance, le développement et la sécurité des personnes. Il propose un cadre pour analyser les différentes manières dont ces économies et les FFI menacent le développement et la sécurité des citoyens et des États de l'Afrique de l'Ouest. En conclusion, il recommande de définir une riposte intégrée à ces activités et aux réseaux qui les favorisent. Cette riposte doit tenir compte du contexte favorable et s'attacher à atténuer leurs impacts sur les populations les plus vulnérables.

Pourquoi étudier les économies criminelles et les flux financiers illicites en Afrique de l’Ouest ?

Les flux financiers illicites (FFI), définis comme « les capitaux acquis, transférés ou utilisés illégalement » (Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique [CEA], 2013), sont de plus en plus perçus comme une menace pour le développement durable et l’un des plus grands défis actuels pour le développement mondial. Ils sapent la croissance économique et le commerce licite ; ils privent les gouvernements de ressources financières qu’ils pourraient investir dans les services publics, tels que la santé, l’éducation et l’infrastructure. Les FFI coûtent cher : ils sont souvent associés au trafic d’armes, au trafic de stupéfiants et aux marchandises qui alimentent les conflits. Ils sont particulièrement répandus et nuisibles dans les États en développement, déjà fragiles sur le plan institutionnel, où ils exploitent et accentuent les faiblesses des institutions publiques, minent la gouvernance et donnent du pouvoir aux individus qui opèrent en marge des lois.

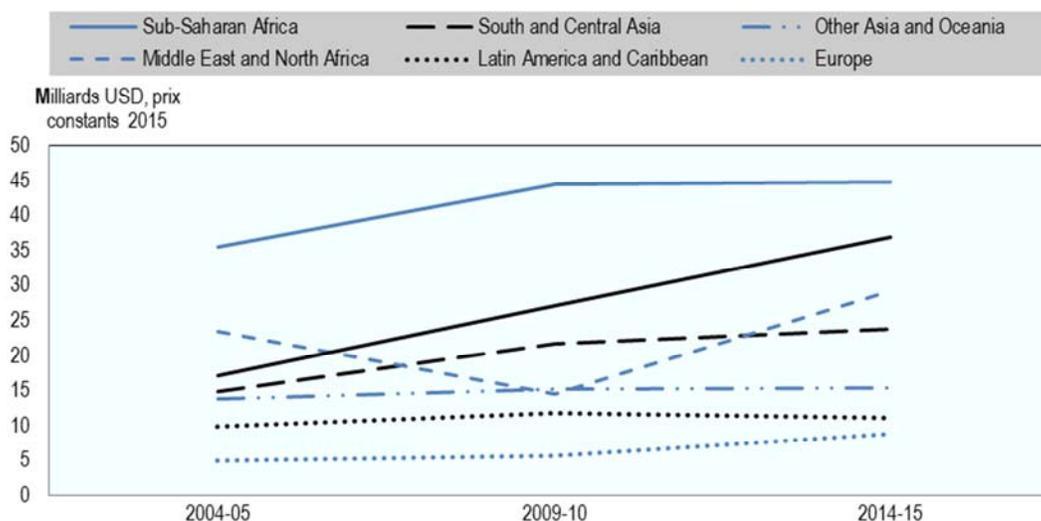
Parce qu’ils représentent une menace considérable pour la sécurité, la stabilité et le développement, les FFI ont une place croissante dans les programmes d’initiatives politiques majeures, comme le Groupe des huit et le Groupe des vingt. La Stratégie de l’OCDE pour le développement (2012), quant à elle, fait des FFI l’une de ses trois priorités, conformément à sa mission visant à « promouvoir les politiques susceptibles d’améliorer le bien-être économique et social partout dans le monde » (OCDE, 2012).

Reconnaissant que la lutte contre ce phénomène augmenterait les ressources disponibles pour le développement, l’OCDE a publié plusieurs documents sur les FFI. Le rapport intitulé *Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses* (« Flux financiers illicites des pays en voie de développement : Mesurer les réponses de l’OCDE » [OCDE, 2014a]), par exemple, compare la performance des pays membres de l’OCDE à la lumière d’un éventail de normes internationales pertinentes. La présente étude propose aux décideurs une analyse d’un autre groupe d’activités générant des FFI, à savoir, les économies criminelles. Elle situe ce thème dans le contexte du développement, afin de synthétiser et d’approfondir les analyses existantes. Ce faisant, elle aide les décideurs politiques à saisir la portée et l’impact de ces activités et des FFI qui en découlent en Afrique de l’Ouest.

Le continent africain reste la deuxième économie mondiale en termes de croissance : plusieurs pays africains (la Côte d’Ivoire, le Djibouti, l’Éthiopie, le Rwanda et la Tanzanie) affichent des taux de croissance de 6 % à 10 % (Banque africaine de développement [BAD]/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD], 2016). Historiquement, le continent reçoit la plus grande part d’aide publique au développement (APD) à l’échelle mondiale (graphique 1.1). Pourtant, et alors que le taux de pauvreté a décliné, le nombre de personnes vivant dans l’extrême pauvreté est monté en flèche depuis les années 90 en raison de la forte croissance démographique (Banque mondiale, 2016) : trois Africains sur quatre vivent encore dans un pays dénué de fondations solides pour assurer le développement humain, comparé à un habitant sur cinq à l’échelle mondiale (BAD/OCDE/PNUD, 2016)¹. Les inégalités de revenu augmentent également, mettant en péril le consensus social requis pour s’adapter aux chocs importants, et accentuant la volatilité de la croissance économique (Ostry, Berg et Tsangarides, 2014). Les pays caractérisés par des inégalités de revenu plus importantes tendent à subir un nombre plus élevé d’homicides ; le chômage et le manque d’opportunités figurent parmi les raisons principales pour lesquelles les jeunes gens rejoignent les gangs, les groupes criminels ou les mouvements rebelles, resserrant les liens entre inégalité et violence. D’après les estimations, les cycles répétés de violence due aux conflits ou au crime réduiraient de

20 % les performances en matière de développement de pays exposés à ces situations (Banque mondiale, 2011).

Graphique 1.1. APD bilatérale par région *



Source : Statistiques de l'OCDE.

* Afrique subsaharienne/Asie du Sud et Centrale/Autres Asie et Océanie/Moyen-Orient et Afrique du Nord/Amérique latine et Caraïbes/Europe.

Comparé à l'ensemble du continent africain, l'Afrique de l'Ouest² souffre certainement le plus sévèrement de l'impact des flux illicites. Ses indicateurs de développement modestes, ses institutions étatiques faibles et sa capacité réglementaire limitée favorisent le détournement de ressources et l'accomplissement d'actes illégaux ; en outre, la corruption sape l'intégrité des institutions. Dans certains pays, la corruption a affaibli l'État de droit, ainsi que la relation entre les citoyens et l'État.

Il a été prouvé que les FFI alimentent les conflits et les groupes terroristes sur l'ensemble du continent. Le trafic d'armes illicites, qui constitue une économie criminelle à part entière, a également exacerbé l'insécurité chronique de la population et aggravé les violences au sein des communautés. Selon les Nations Unies, certains pays du continent affichent des taux d'homicides parmi les plus élevés au monde (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime [ONUDC], 2014). Les entreprises opérant en Afrique subsaharienne perdent un pourcentage plus élevé de leurs recettes en raison du commerce illicite et de la criminalité que les entreprises opérant dans les autres régions, et consacrent un pourcentage plus élevé de leurs recettes à l'achat de dispositifs de sécurité (Banque mondiale, 2011).

Le regain d'attention pour les FFI a engendré une dynamique positive focalisée sur la réduction des flux illicites en Afrique ; on en veut pour preuve l'engagement de l'Union africaine à réduire de moitié les FFI d'ici à 2023 (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique [NEPAD], 2014). En même temps, le travail du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur les FFI en Afrique, et notamment en Afrique de l'Ouest, reconnaît la responsabilité partagée des pays membres de l'OCDE, en tant que pays de

transit ou de réception, d’aider les pays partenaires à combattre les économies criminelles, réduire les FFI et protéger les personnes vulnérables de leurs effets négatifs.

Structure du rapport

Les trois premiers chapitres sont fondés sur un examen de la littérature et des données existantes, et apportent des éclairages sur les questions fondamentales. Le chapitre 1 présente le rapport global et décrit la situation en Afrique de l’Ouest. Le chapitre 2 fournit une vue d’ensemble des principales caractéristiques de la région, et décrit la manière dont les vulnérabilités favorisent les économies criminelles et le commerce illicite. Le chapitre 3 propose un cadre analytique pour permettre de comprendre les différents dommages découlant des économies criminelles et illicites. Il étudie également 13 différentes formes d’économies criminelles selon une typologie en trois parties : activités illégales, commerce illicite de marchandises licites et extraction illicite de ressources naturelles. Chaque cas donne un aperçu de l’échelle du flux et de la zone géographique de l’activité, décrit les acteurs clés impliqués, ainsi que les conséquences et les impacts sur le développement causés par les FFI associés. Le chapitre 4 tire les principales conclusions. Il propose aux acteurs internationaux, régionaux et nationaux des recommandations sectorielles pour les aider à créer un environnement – dans la région et ailleurs – moins propice aux économies criminelles, et propose des mesures pour réduire la présence et l’impact de ces activités. Ce faisant, le rapport élabore un cadre analytique permettant d’évaluer globalement les dommages causés par les économies criminelles et FFI associés au développement de l’Afrique de l’Ouest. Ce cadre peut aider les acteurs internationaux et gouvernements nationaux à comprendre ces processus et à y réagir de manière adaptée.

Champ d’application et définitions

Le lexique des économies criminelles et des FFI n’est pas bien défini. Les termes sont souvent utilisés de manière interchangeable, obscurcissant les nuances qui permettent de définir plus précisément l’aide politique et l’aide au développement qu’il convient d’apporter aux pays touchés. Même lorsqu’il existe un accord sur les définitions, il est parfois difficile de les appliquer de manière cohérente. Le présent rapport applique ce lexique à un large éventail d’activités, perpétrées sur une zone géographique très étendue ; il subsistera forcément des zones grises. Les définitions suivantes s’appliqueront dans ce rapport :

Flux financiers illicites (FFI) : utilisé au sens le plus large, ce terme décrit « les capitaux acquis, transférés ou utilisés illégalement » (CEA, 2013)³. Les débats sur les FFI portent souvent sur la manière de les mesurer sur la base du paiement de taxes commerciales. Ce rapport considère les FFI comme des recettes générées par les activités suivantes :

- corruption : recettes de vols, trafic d’influence, pots-de-vin et détournement de la richesse nationale par des représentants du gouvernement
- commerce : recettes de l’évasion fiscale, fausses déclarations et fausses factures liées aux activités commerciales, et blanchiment d’argent au moyen d’opérations commerciales
- crime : recettes des activités criminelles, y compris trafic de stupéfiants, contrebande, contrefaçons et racket (aussi dénommé protection criminelle ou extorsion) et financement du terrorisme (CEA, 2013).

Bien entendu, l’équilibre entre ces trois formes de FFI diffère sensiblement selon le pays. L’Afrique de l’Ouest est profondément touchée par la corruption et le clientélisme.

Cependant, ces questions se manifestent différemment selon l'échelle du secteur des ressources naturelles ou de l'exportation (Benassi et al., 2015), et la nature des flux illicites transitant par le pays. Typiquement, les FFI élevés sont associés avec des coûts de corruption plus élevés.

Les analyses traditionnelles portent souvent sur le volume des FFI et ne considèrent pas les dommages immenses et multidimensionnels causés par les économies criminelles. Elles ont également tendance à capter leur valeur et leur impact uniquement en termes monétaires, une approche qui attribue plus d'importance aux flux sortants les plus élevés. Elles n'étudient généralement pas les autres types d'activités illicites qui pourraient avoir des effets plus importants et délétères sur le développement. Par exemple, le trafic de cocaïne dans la région représenterait un flux criminel évalué à plus de 3 milliards USD par an. Son impact, cependant, pâlit incontestablement comparé aux dommages considérables aux écosystèmes et aux moyens de subsistance causés par la pêche illégale dans le Golfe de Guinée, un flux criminel représentant 1.2 milliard USD. Certains pourraient souligner que, bien que les enlèvements contre rançon aient généré des flux évalués à seulement 100 millions USD au cours de la dernière décennie, leur impact est démultiplié, car ils alimentent directement les groupes terroristes. Ainsi, bien que les efforts pour cerner l'étendue des dommages constituent toujours un exercice subjectif, cette analyse est importante et influera sur les priorités d'intervention.

Deuxième défi, le terme « FFI » peut prédéfinir un éventail de réponses centrées sur les moyens de contrôler les flux monétaires, avec pour conséquence de freiner l'élaboration de réponses programmatiques ou politiques. Par exemple, les décideurs politiques pourraient s'attacher à développer les forces policières ou le contrôle des frontières et renforcer la réglementation du secteur financier ; cependant, comme l'ont constaté eux-mêmes les fonctionnaires de police et de sécurité – et comme le conclut cette étude – ces interventions seront moyennement efficaces dans le contexte socio-économique et politique de l'Afrique de l'Ouest. Dans une région où l'économie est dominée par le secteur informel, où la mobilité entre les États est à la fois un droit de citoyenneté et une stratégie de résilience, et où les capacités de contrôle des frontières et des transactions sont limitées, de telles interventions ont forcément une portée modeste. Il convient d'élaborer en lieu et place des stratégies globales ciblant les individus derrière les entreprises criminelles ; ces stratégies devront s'attacher à étudier et démanteler les réseaux et les intérêts directs qui perpétuent ces activités criminelles et illicites. Cela supposera d'analyser les acteurs et intérêts directs – à l'échelle communautaire, étatique, régionale et internationale – associés aux flux transnationaux mondiaux, après quoi il conviendra de coordonner et d'harmoniser les ripostes.

Autre résultat clé, le présent rapport constate que le manque de cohérence des politiques régionales – en matière de régimes commerciaux et de subventions, de systèmes de justice pénale et de pénalités – favorise les économies criminelles et les individus qui les contrôlent. Comme c'est le cas dans le monde entier, les réseaux criminels en Afrique peuvent changer librement de pays, de marchés et de marchandises ; ils recherchent des contextes dans lesquels la plus grande faiblesse des institutions publiques leur permet d'opérer plus aisément, de se construire une légitimité et d'obtenir le soutien des communautés locales.

Économie criminelle : ce rapport utilise le terme « économies criminelles » au sens large ; il se réfère non seulement aux activités qui sont clairement illégales, mais aussi à d'autres activités illicites, mais qui comprennent un élément de subsistance (comme indiqué dans l'étude de cas sur l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or [ASGM]).

En ce qui concerne les « transactions commerciales », le rapport se réfère aussi bien aux marchandises illégales (telles que les stupéfiants) qu’aux marchandises légales dont la circulation enfreint la loi. Tel qu’utilisé dans ce rapport, le terme comprend un élément d’illégalité à une étape ou une autre du processus – peut-être dans la manière dont les marchandises sont obtenues ou produites au point d’origine, ou dont elles deviennent illégales lors de leur parcours sur la chaîne logistique commerciale (par exemple, lors du vol, du détournement ou de la déclaration falsifiée). Le présent rapport qualifie de FFI les revenus générés par ces économies.

Le rapport est structuré autour d’une typologie englobant trois formes d’économies criminelles : les activités illégales, le commerce illicite de produits normalement licites, et l’extraction illicite de ressources naturelles (tableau 1.1). Cette typologie est expliquée plus en détail et appliquée à l’ensemble des économies criminelles identifiées dans le chapitre 3.

La définition d’une « économie criminelle » comprend plusieurs pratiques et marchandises criminelles, telles que la commercialisation de pétrole volé et de cocaïne. Bien que le pétrole soit une marchandise légale, la vente de pétrole volé est une activité illégale générant des FFI ; elle réduit les recettes du gouvernement, implique la main d’œuvre dans des activités illégales et ignore la réglementation censée protéger les citoyens. La cocaïne, par contre, est manifestement une marchandise illégale, tout comme l’est sa vente. Non seulement l’État ne peut légitimement réclamer des taxes dessus, mais elle impose un coût économique supplémentaire parce que l’État déploie des ressources pour lutter contre le trafic, qui auraient pu être utilisées à d’autres fins. Les services, ainsi que certaines pratiques intangibles, peuvent également générer des économies criminelles et des FFI. Par exemple, la criminalité sur Internet et l’usurpation d’identité sont des pratiques criminelles avec des conséquences économiques ; celles-ci sont incluses dans la définition des FFI.

Tableau 1.1. **Typologie des économies criminelles**

	Activités illégales	Commerce illicite en marchandises licites	Extraction illicite de ressources naturelles
Définition	Activités ou marchandises illégales à tous égards (ou, dans le cas du trafic de drogue, elles sont illégales sauf lorsqu’elles sont utilisées à des fins spécifiques, à savoir médicales ou scientifiques) ; ainsi, toute association avec leur commercialisation est illégale par défaut.	Activités liées aux ressources majoritairement obtenues à l’extérieur de la région, pour lesquelles les pays d’Afrique de l’Ouest constituent une destination ou une zone de transit majeure.	Activités liées aux ressources obtenues dans la région qui sont intrinsèquement illégales, pour lesquelles un contrôle et une imposition de l’État seraient attendus dans des circonstances normales, mais qui n’ont jamais pénétré l’économie formelle, ou ont pénétré l’économie illicite à un moment donné entre origine et marché.
Exemples	Trafic de drogues Enlèvement contre rançon Traite des personnes Trafic de migrants Contrefaçon Cybercriminalité/fraude Piraterie maritime	Tabac illicite Trafic d’armes Trafic de marchandises	Extraction minière illicite Détournement de pétrole Criminalité environnementale (dont pêche illicite, non déclarée et non réglementée)

Crime organisé : Bien qu’il ne fasse pas l’unanimité, le terme « criminalité organisée » est largement utilisé. Le blanchiment d’argent – à savoir, le moyen par lequel les profits dérivés d’une activité illicite pénètrent l’économie formelle ou légitime – est typiquement inclus dans la définition de la criminalité organisée. Cependant, ce rapport concerne les FFI ; ici, le blanchiment d’argent est un moyen d’arriver à ses fins, plutôt

qu'une fin en soi. Il est au cœur de la question des économies criminelles et des FFI, et sera par conséquent considéré dans le contexte des recettes du commerce illicite.

Il convient également d'établir une distinction entre un acte, une pratique ou un flux criminel organisé et un groupe criminel organisé. L'article 2(a) de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention CTO) définit un groupe criminel organisé comme « un groupe structuré de trois personnes ou plus ; existant depuis un certain temps ; agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions passibles d'une peine privative de liberté dont le maximum ne doit pas être inférieur à quatre ans ; pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel » (Convention CTO, 2004).

Cette définition a ses limites, particulièrement dans le contexte africain, où les milices et groupes rebelles utilisant les ressources illicites à des fins politiques se recourent, et où la législation nationale en place dans les différents pays ne criminalise pas certains actes. Les activités (typiquement au sein de l'économie informelle) perçues comme étant criminelles à l'échelle internationale ne sont pas forcément stigmatisées par les communautés, car elles représentent une source de subsistance importante et sont considérées comme une forme d'entrepreneuriat (Ellis et Shaw, 2015). Cette base de soutien locale permet aux porteurs de gouvernance alternatifs de concurrencer l'État et de créer des sources d'autorité alternatives, notamment au sein de groupes – tels que les groupes éthiques minoritaires, les immigrants dans les centres urbains et les communautés lointaines – dépourvus d'accès aux services publics et de protection (Felbab-Brown, 2013; Reitano et Hunter, 2016).

Les analyses actuelles de la criminalité organisée la divisent en deux catégories principales : l'étude des flux de marchandises et l'étude des groupes contrôlant ces flux. Les personnes qui cherchent à empêcher certaines marchandises d'accéder au marché trouveront sans doute plus efficace d'analyser l'ensemble des flux de marchandises et de commerces illicites plutôt que, individuellement, les groupes le long de la chaîne de valeur, depuis le point de production, en passant par le transit, jusqu'au point de destination. Néanmoins, comprendre l'impact du commerce illicite dans des domaines particuliers – par exemple, la gouvernance ou l'insécurité – nécessite d'analyser l'interaction des individus et des groupes avec ces activités criminelles dans le contexte local. Cette compréhension doit être spécifique et granulaire, et prendre en compte le contexte du pays considéré, pour se montrer pertinente dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques à l'échelle locale. Ce rapport entend établir des conclusions à un niveau plus global et n'atteindra pas un tel niveau de détail pour chaque pays.

Il peut être utile d'opérer une distinction entre la criminalité organisée et les autres comportements criminels. Pour cela, la question de l'échelle est importante. Le rapport s'intéresse davantage à la criminalité et aux économies criminelles correspondant à la définition de la Convention CTO (voir ci-dessus). Par conséquent, il traite de la criminalité de subsistance (par exemple, braconner pour son bénéfice personnel ou faciliter de manière ponctuelle des migrations illicites) à l'aune de son impact sur l'économie ou le tissu sociopolitique du pays.

Économie informelle : selon la définition de l'OCDE, l'économie informelle comprend tous les acteurs économiques dont les activités portent principalement sur la génération d'emplois ou de revenus pour leur usage personnel (OCDE, s.d. ; Organisation internationale du travail, 1993). Elle comprend les activités de subsistance ou pour un usage personnel, tels que les services domestiques payés en espèces. Lorsqu'il est employé, ce terme ne concerne généralement pas les activités intentionnellement illégales. Il comprend

généralement les activités que la communauté locale peut ne pas considérer comme étant illégales, comme la contrebande transfrontalière de produits alimentaires, qui représente majoritairement un moyen de subsistance. En 2010, le Groupe intergouvernemental d’action contre le blanchiment d’argent en Afrique de l’Ouest (GIABA) estimait que l’économie informelle représentait en moyenne 60 à 70 % de l’activité économique totale de la région (Groupe d’action financière [GAFI] et GIABA, 2013).

Les économies criminelles en Afrique de l’Ouest

Ce rapport porte sur plusieurs économies criminelles d’Afrique de l’Ouest, depuis l’ASGM ou la commercialisation de contrefaçons (tellement répandues qu’il vaudrait mieux les considérer comme des industries informelles que comme des pratiques criminelles) jusqu’au trafic de drogue (qui est toujours considéré comme un crime organisé grave à l’échelle internationale). Certains acteurs ouest-africains jouent un rôle primordial dans des industries telles que la cybercriminalité et la fraude par avancement de frais. Dans d’autres industries, comme le trafic de méthamphétamines ou l’extraction des abondantes ressources naturelles de la région, ils captent une part de plus en plus importante de la chaîne d’approvisionnement mondiale.

De nombreux facteurs systémiques, liés à la géographie, à la démographie et aux conditions socio-économiques de la région favorisent les économies criminelles. Ils sont exacerbés par des États et une gouvernance affaiblis, y compris par des facteurs comme le clientélisme, la corruption et l’impunité. Les cycles de conflits et de fragilité dans certaines sous-régions ont non seulement entraîné des migrations et créé une situation de fragilité et d’insécurité, ils ont aussi favorisé la mutation des rebellions et conflits ethniques en un extrémisme violent. La dépossession des droits des citoyens par l’État, ainsi que l’incapacité des États à distribuer des dividendes à leurs citoyens, ont permis aux personnes d’influence, aux groupes armés et aux idéologies fondamentalistes locales d’acquérir une légitimité. La rareté des moyens légitimes de subsistance a accentué le rôle des économies criminelles (dont certaines représentent des moyens informels de subsistance) et des groupes qui favorisent ces économies.

Malgré la diversité des activités considérées dans ce rapport, plusieurs conclusions communes en ressortent, notamment sur la manière dont l’Afrique de l’Ouest est devenue plus vulnérable aux activités illicites, sans capacités importantes pour les combattre. Premièrement, la distinction entre « licite » et « illicite » est souvent floue, notamment en raison du poids conséquent de l’économie informelle qui génère des moyens de subsistance pour la plupart des citoyens de la région. Des communautés entières peuvent dépendre de formes spécifiques de commerce illicite. Aux frontières du Sahel, cela peut être le trafic de marchandises et de pétrole ; dans les zones agricoles, cela peut être l’exploitation illicite des ressources forestières ou le travail forcé qui alimente certaines industries, comme la production de cacao. Parce que l’économie formelle propose peu de moyens de subsistance légitimes et durables, ces autres formes de commerce et d’industries – bien qu’illicites – constituent des activités de subsistance ; elles ne sont pas criminalisées, et sont plutôt considérées comme des activités économiques informelles. Les profits sont générés et investis dans les services et activités de base au niveau de la communauté locale, engendrant un ensemble de services connexes – y compris la fourniture de logement, de nourriture et de services de sécurité armés – qui soutiennent ces industries. Cela démultiplie les bénéfices du commerce illicite et crée une dépendance économique de la part de la communauté. Cependant, les activités de subsistance sont plus susceptibles d’être la cible de comportements prédateurs de la part de groupes

criminels désireux de capter des rentes et des profits, et d'extorquer les personnes travaillant dans l'économie informelle.

En outre, les personnes engagées dans les économies criminelles et encouragées par le manque de stigmatisation des actes illégaux sont libres d'utiliser leurs FFI à des fins politiques. Compte tenu de la nature clientéliste des gouvernements locaux et centraux d'Afrique de l'Ouest, les personnes qui captent des rentes et fournissent des moyens de subsistance – licites ou illicites – peuvent obtenir une autorité et une légitimité à l'échelle locale, brouillant encore plus la distinction entre les deux (Alemika, 2013). Le clientélisme, associé au manque de stigmatisation, de transparence et de contrôle, se traduit par une culture d'impunité pour les associations criminelles : des personnes clés des entreprises et du gouvernement peuvent évoluer indifféremment dans l'économie légitime et illégitime sans crainte. Ils servent de pivot, favorisant les économies criminelles, déplaçant les fonds entre l'économie licite et l'économie illicite et nouant des liens avec des personnages influents. C'est ainsi que les entreprises illicites détournent l'infrastructure physique et financière du commerce légitime en Afrique de l'Ouest, et que gouvernance et politiques électorales s'attachent à protéger les intérêts des criminels plutôt que ceux des citoyens.

D'un côté, les élites accaparent les rentes criminelles. De l'autre, les gouvernements centraux d'Afrique de l'Ouest ont de plus en plus de mal à taxer le commerce licite et illicite. Les groupes criminels impliqués dans le trafic de drogue et autres formes de comportements criminels ont pour stratégie de moyenniser leur protection – autrement dit, de pratiquer l'extorsion, ce qui peut enrichir les milices armées impliquées dans les systèmes de conflit régionaux, ainsi que les groupes terroristes. Les bénéfices engendrés par ces transactions enrichissent les personnes d'influence, plutôt que le gouvernement central, sur l'ensemble de la région. La protection devient une marchandise en soi, et le recours à la violence joue un rôle charnière dans les luttes de pouvoir.

Enfin, les faibles niveaux d'inclusion financière sont un moteur important des économies criminelles et des FFI qui y sont associés en Afrique de l'Ouest. La plupart des citoyens ordinaires n'ont pas accès au système bancaire formel. Les opérateurs de transfert de fonds – qui constituent le principal moyen d'envoyer des fonds et d'effectuer des transactions à l'échelle internationale – sont hors de prix. Cela a créé une demande pour des systèmes alternatifs qui échappent à la réglementation, avec pour effet de diminuer l'efficacité des cellules de renseignement financiers, et d'augmenter les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

Vers un cadre analytique permettant d'appréhender les économies criminelles et les FFI

Le présent rapport souligne que les approches actuelles ne tiennent pas compte des liens entre les FFI et les économies criminelles. Il souligne en particulier que l'objectif 16.4 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030)⁴ exige des acteurs du développement qu'ils relèvent les défis de la criminalité organisée et des FFI. Dans cette optique, il propose un cadre analytique permettant de prioriser les réponses. Ce cadre est fondé sur une analyse élargie des dommages, elle-même centrée sur cinq domaines essentiels au développement :

- **Les dommages physiques** sont les dommages aux personnes (homicides, crimes violents) ou aux infrastructures physiques (dommages matériels).
- **Les dommages sociétaux** créent ou aggravent les tensions sociétales (notamment en encourageant les conflits violents, ainsi que les conflits ou violence ethniques,

sexuels ou intergénérationnels), et exacerbent la marginalisation économique ou sociale.

- **Les dommages économiques** nuisent directement ou indirectement à l’économie. Directement, les FFI captent des fonds destinés à l’économie légitime ; ils peuvent pousser l’État à allouer des ressources pour prévenir et répondre aux dommages criminels, traiter ou compenser ses victimes. Indirectement, les FFI nuisent au climat économique, à la compétitivité, et aux cultures d’investissement et d’entrepreneuriat.
- **Les dommages environnementaux** sont causés par l’exploitation non durable des ressources naturelles et par les produits dérivés de l’activité criminelle.
- **Les dommages structurels/gouvernementaux** sont les dommages à la qualité de la gouvernance ou de l’État de droit en raison de la corruption, ainsi que de l’érosion de la réputation, de la légitimité et de l’autorité de l’État.

Ces dommages peuvent être analysés et ressentis différemment aux niveaux individuel, communautaire, national et international, selon la démographie, le genre et les groupes vulnérables spécifiques.

Le cadre analytique présenté dans ce rapport propose d’utiliser ces catégories de dommages comme un filtre par lequel il est possible d’évaluer l’impact d’économies criminelles particulières. Trois séries de questions, dérivées de l’analyse contenue dans ce rapport, peuvent orienter l’évaluation de ces impacts :

1. Quelle est l’origine géographique de la marchandise ? Existe-t-il un marché local ?
2. Quels sont les acteurs et réseaux impliqués ?
3. Où les FFI sont-ils acquis et investis ?

Ces questions apportent une valeur ajoutée : analysées simultanément, elles permettent aux parties prenantes de mieux comprendre l’ampleur et la nature des dommages découlant des activités illicites et criminelles. Le présent rapport a analysé les économies criminelles à l’aune d’une typologie qui catégorise les flux financiers et les activités illicites selon qu’ils sont dérivés de produits originaires de la région ou de produits provenant d’autres régions.

La première question a son importance aussi bien pour les produits originaires de la région que ceux provenant d’ailleurs : elle permet de saisir dans quelle mesure les communautés locales facilitent le flux des marchandises, et permet de réfléchir sur la manière dont les groupes trafiquant ces marchandises ont acquis leur légitimité. Lorsqu’elle est appliquée aux marchandises originaires d’autres régions, cette question permet également de comprendre la manière dont ce flux de marchandises peut affecter l’économie légitime. L’analyse répond à la première question en démontrant que de nombreuses économies criminelles (pêche illicite, exploitation forestière illicite, trafic de faune sauvage et détournement des ressources dans les industries extractives, vol de pétrole compris) sévissant en Afrique de l’Ouest concernent les ressources naturelles indigènes (flore et faune comprises). Le détournement de ces ressources représente une perte de bénéfices potentiels pour les citoyens de la région, et va souvent de pair avec des pratiques nuisibles pour l’environnement ou dangereuses pour la sécurité des personnes impliquées.

La deuxième question relève d’une importante considération d’économie politique, qui examine les moyens et les motivations associés avec une activité donnée : qui est impliqué (intérêts publics, privés, entrepreneuriaux ou criminels ; acteurs régionaux, communautaires, ou même religieux), dans quelle mesure ils sont impliqués, et l’étendue de leur contrôle et de leur influence.

La question finale souligne une conclusion essentielle de ce rapport : l'impact des économies criminelles – et par conséquent, les actions requises contre celles-ci – varie sensiblement selon le lieu où sont générés et investis les FFI issus de ces économies criminelles. Le présent examen des différentes formes d'économies criminelles met en évidence que les FFI qui demeurent dans la communauté, le pays ou la région contribuent à l'activité économique informelle, quelle que soit leur source et même s'ils sont entièrement illégaux (cybercriminalité). Dans ce sens, ils doivent être considérés comme une force qui fausse le marché, avec des conséquences pour les industries légitimes et le secteur formel. Parallèlement, ils génèrent des revenus à l'échelle locale, qui favorisent la croissance économique globale et créent des moyens de subsistance.

Au vu de l'analyse précédente, les FFI générant des recettes locales nécessitent la protection – peut-être par le recours à la violence ou aux manifestations civiles – des individus ou entités qui les perçoivent. Qui plus est, les économies criminelles dotées de marchés locaux et de FFI investis localement s'associent aux hiérarchies de pouvoir locales, enrichissant et renforçant le pouvoir de ceux qui contrôlent le flux, que ce soit un groupe terroriste ou un politicien local. Par contre, les industries (par exemple, l'extraction des ressources naturelles) dont les FFI sont majoritairement acquis ou investis à l'étranger affichent une dynamique totalement différente. L'extraction de produits originaires de la région constitue une perte nette pour l'État et ses citoyens. Cela est particulièrement vrai quand les ressources ne sont pas inépuisables, avec des impacts potentiellement irréversibles sur l'environnement ou la durabilité des espèces. Les marchandises qui transitent par des pays dépourvus de marché local, et les FFI limités générés et investis dans la région, ont tendance à contribuer à la corruption des élites à une échelle proportionnelle à la valeur du flux.

Recommandations

L'analyse de ce rapport sur la vulnérabilité de la région aux économies criminelles indique clairement que les FFI sont un problème pour le développement. La communauté internationale a tendance à s'appuyer excessivement sur les forces de police, le contrôle des frontières et les stratégies judiciaires en tant que principale riposte aux menaces transfrontalières et aux économies criminelles. Cependant, les fonctionnaires de police à l'échelle régionale et internationale interrogés pendant la préparation de ce rapport ont souligné que les problèmes de développement limitent sérieusement leur capacité à lutter efficacement contre les entreprises criminelles. Parmi ces facteurs, on trouve l'instabilité ; une autorité ou une présence étatiques limitées ; des communautés et des villes pour lesquelles le trafic constitue une stratégie de survie, et qui dépendent largement de ces industries ; des frontières longues et poreuses, qui rendent impossible un contrôle des frontières digne de ce nom ; et de faibles capacités et ressources, ou un soutien politique limité, pour réaliser des enquêtes de longue haleine.

Plusieurs conditions préalables sont nécessaires pour garantir l'efficacité des initiatives policières. Il faut développer des moyens de subsistance durables ; promouvoir l'État de droit et l'inclusion financière ; réduire la corruption ; renforcer les capacités de l'État et des institutions étatiques ; et prioriser le développement. Les gouvernements nationaux doivent prendre l'initiative et donner l'exemple ; si la corruption des élites persiste, la réduction ou le rapatriement des FFI n'aura pas de retombées bénéfiques en matière de développement pour les citoyens ordinaires.

Compte tenu des interdépendances régionales et de la nature transnationale des flux, les pays de la CEDEAO doivent collaborer pour concevoir des stratégies, des politiques

et des lois communes, ainsi que des régimes de taxation et de subventions communs. Il est essentiel d’adopter des approches régionales, parce que les différences entre pays créent des opportunités pour les économies criminelles de se développer ou de migrer vers de nouveaux pays ou sous-régions. Ces stratégies communes doivent être appliquées de manière concrète, et appuyées par des ressources et une volonté politique suffisantes. Les stratégies et les lois déjà en place en Afrique de l’Ouest sont souvent suffisantes pour s’attaquer aux activités criminelles, mais ne sont pas appliquées de manière satisfaisante. Compte tenu du volume des économies criminelles, et du niveau relativement faible de capacités et de ressources disponibles pour les combattre, il va de soi qu’il importera de fixer des priorités pour obtenir des résultats. Le cadre analytique décrit dans ce rapport constitue un outil permettant de prioriser les réponses en fonction des dommages et de l’impact négatif des activités criminelles dans la région.

Pour obtenir des résultats dans la lutte contre les économies criminelles, il faut aussi s’assurer du soutien des pays de transit et de destination, y compris des pays membres de l’OCDE. L’Afrique de l’Ouest n’est qu’un maillon de la chaîne d’approvisionnement globale des marchandises et des services illicites. De nombreuses activités portent sur des marchandises produites ailleurs. Il n’est pas crédible d’exiger des États d’Afrique de l’Ouest qu’ils combattent seuls ces économies ; cette responsabilité doit être partagée par les pays d’origine, les pays de transit et les pays de destination. Il convient de noter que les marchés des pays membres de l’OCDE stimulent souvent la demande.

Il est possible de modifier des normes comportementales communément acceptées. Cela peut se faire au moyen de dispositifs légaux et judiciaires, ainsi que de mesures de marché aussi bien incitatives que dissuasives (qui peuvent être renforcées par la pression sociale). Pour encourager ou décourager les comportements en question et signifier que le statu quo ne peut plus durer, il faut mobiliser les acteurs publics et non-étatiques, travailler à l’échelle internationale et locale, et sensibiliser le public. Les conclusions de ce rapport soulignent le besoin de mettre en œuvre une panoplie complète d’instruments, non seulement en matière de législation et de justice pénale, mais aussi de politique économique et commerciale. Il faut aussi entreprendre des interventions classiques pour favoriser le développement et améliorer la stabilité sociale afin de promouvoir la croissance socio-économique, la gouvernance et l’État de droit.

Notes

1. Selon le PNUD (2016), l’indicateur du développement humain (IDH) est une mesure sommaire des réalisations moyennes dans les principales dimensions du développement humain, à savoir : avoir une vie saine et longue, acquérir des connaissances et jouir d’un niveau de vie décent. L’IDH est la moyenne géométrique d’indices normalisés pour chacune des trois dimensions. La dimension liée à la santé est évaluée en fonction de l’espérance de vie à la naissance ; la dimension éducative est mesurée par la moyenne des années de scolarisation des adultes âgés de 25 ans et plus et les années de scolarisation attendues pour les enfants d’âge scolaire. La dimension liée au niveau de vie est mesurée par le revenu national brut par habitant. Les scores des trois

dimensions de l'IDH sont ensuite rassemblés dans un indice composite basé sur la moyenne géométrique.

2. Spécifiquement, le rapport porte sur les 15 pays membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone, le Togo et le Cabo Verde.
3. Le terme « fuite des capitaux » est souvent utilisé comme synonyme des FFI, mais cela est trompeur. La fuite des capitaux est communément comprise comme le moment où le capital ou les ressources quittent l'économie domestique/la juridiction pour s'assurer des retours plus intéressants, qui ne sont ni réinvestis ni retournés. Ce processus peut être légal ou illégal, mais est toujours largement nuisible à l'économie nationale (CEA, 2013).
4. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le cadre de développement qui a succédé aux Objectifs de développement du millénaire promulgués par les 193 États membres des Nations Unies en septembre 2015 (A/Res/70/1), établit une série d'objectifs et de cibles essentiels à la réalisation des objectifs des Nations Unies attachés à renforcer la paix, éradiquer la pauvreté et assurer un développement durable pour tous (www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E).

Références

- Alemika, E. (2013), *The Impact of Organised Crime on Governance in West Africa*, Friedrich Ebert Stiftung, Abuja, <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/nigeria/10199.pdf>.
- BAD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- Banque mondiale (2016), *Poverty and Shared Prosperity 2016: Taking on Inequality*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-0958-3>.
- Banque mondiale (2011), *World Development Report 2011*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Benassi, S. et al. (2015), *Algeria-Mali Trade: The Normality of Informality*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/839641468186541299/Algeria-Mali-trade-the-normality-of-informality>.
- CEA (2013), *The State of Governance in Africa: The Dimension of Illicit Financial Flows as a Development Challenge*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, www1.uneca.org/Portals/cgpp/2013/CGPP-3_Illicit-Financial-Flow-English_Final.pdf.

- Convention CTO (2004), *United Nations Convention against Transnational Organized Crime*, Nations Unies, New York.
- Ellis, S. et M. Shaw (2015), « Does organised crime exist in Africa? », *African Affairs*, vol. 114(457), Oxford Journals, Oxford, <http://doi:10.1093/afraf/adv035>.
- Felbab-Brown, V. (2010), « The West African drug trade in context of the region’s illicit economies and poor governance, paper presented to the Conference on Drug Trafficking in West Africa », Arlington, 4 octobre 2010, www.brookings.edu/research/speeches/2010/10/14-africa-drug-trade-felbabbrown.
- GAFI et GIABA (2013), *Report on Terrorist Financing in West Africa*, Dakar, Groupe d’action financière/Inter-Governmental Action Group against Money Laundering in West Africa, Dakar.
- ILO (1993), *Resolutions Concerning Statistics of Employment in the Informal Sector adopted by the 15th International Conference of Labour Statisticians*, janvier 1993, para. 5, Organisation internationale du travail, Genève.
- NEPAD (2014), *Africa Action Plan on Development Effectiveness*, NEPAD Agency, Addis-Abeba, Ethiopia, www.nepad.org/resource/africa-action-plan-development-effectiveness.
- OCDE (2014a), *Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203501-en>.
- OCDE (2014b), *Development Aid at a Glance: 2014*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/aid-at-a-glance.htm.
- OCDE (2012), *OECD Strategy on Development*, OCDE, Paris, www.oecd.org/pcd/OECD%20Development%20Strategy.pdf.
- OCDE (s.d.), « Glossary of Statistical Terms », page web, <https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=1350> (consulté le 14 février 2016).
- ONUDC (2014), *Global Study on Homicide 2013*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- Ostry, J., A. Berg et C. Tsangarides (2014), *Redistribution, Inequality, and Growth*, IMF Staff Discussion Note, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- PNUD (2016), *Human Development Report 2016: Human Development for Everyone*, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York, http://hdr.undp.org/sites/default/files/2016_human_development_report.pdf.
- Reitano, T. et M. Hunter (2016), *Contests and Compacts: Organised Crime and Service Delivery*, International IDEA, Stockholm.

Pour en savoir plus

- Cockayne (2011), *State Fragility, Organised Crime and Peacebuilding : Towards a More Strategic Approach*, NOREF Report, Oslo.
- Ellis, S. (2009), « West Africa's international drug trade », *African Affairs*, vol. 108(431), Oxford Journals, Oxford, pp. 171-196, <https://doi.org/10.1093/afraf/adp017>.
- OCDE/Banque mondiale (2014), *Few and Far : The Hard Facts on Stolen Asset Recovery*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264222311-en>.
- OCDE et BIRD/Banque mondiale (2011), *Tracking Anti-Corruption and Asset Recovery Commitments. A Progress Report and Recommendations for Action*, OCDE et Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, Paris and Washington, DC, www.oecd.org/dac/accountable-effective-institutions/Tracking%20Anti-corruption%20.pdf.

Chapitre 2.

Afrique de l'Ouest : Contexte régional et susceptibilité aux économies criminelles

Ce chapitre passe en revue les caractéristiques essentielles de la région de l'Afrique de l'Ouest afin d'aider à comprendre les raisons de la croissance des économies criminelles, ainsi que leurs interactions avec les citoyens et l'État. Ces caractéristiques comprennent le statut démographique et l'état de développement des pays d'Afrique de l'Ouest, ainsi que la dynamique économique et commerciale de la région. Ce chapitre fournit un aperçu de la gouvernance et de la démocratie dans la région, et souligne ses principales caractéristiques en matière de paix, de sécurité ou d'instabilité. Ensemble, ces caractéristiques influent sur le développement de la criminalité dans la région. Elles sont utiles pour élaborer des réponses pour lutter contre la criminalité et les flux illicites, et atténuer leurs effets sur le développement.

Introduction

Ce rapport porte sur l'Afrique de l'Ouest et les 15 pays compris dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) rassemble ces pays autour d'un engagement partagé à « créer une région sans frontière, paisible, unie et prospère, basée sur la bonne gouvernance » (CEDEAO, 2011). Cet engagement reconnaît qu'un ensemble de facteurs systémiques lie de manière unique les États et peuples de l'Afrique de l'Ouest, dotées de sociétés extrêmement homogènes et d'économies interdépendantes et complémentaires. Comme les frontières entre ces États sont extrêmement poreuses, la liberté de circulation et de commerce est la pierre angulaire d'une compréhension commune de la résilience, de la croissance économique et du développement.

Cette section identifie quelques-uns des facteurs qui font que les pays d'Afrique de l'Ouest sont plus vulnérables aux impacts des flux financiers illicites (FFI) et des économies criminelles. Bien que l'analyse porte sur l'ensemble de la région, les pays d'Afrique de l'Ouest ne sont pas uniformes. Ils présentent des différences conséquentes dans leurs formes d'institutionnalisation politique, de gouvernance, de performance économique et de construction de l'État, qui produisent des arrangements politiques, des institutions et des schémas de développement économique différents. Ces différences ont influé sur la portée des économies criminelles et des FFI dans l'économie, et leur infiltration au sein de l'État (Felbab-Brown, 2010). La résilience et la capacité des gouvernements à contrer les économies criminelles et prévenir les FFI reflètent les ressources disponibles ainsi que leur volonté politique – ce qui rend les pays d'Afrique de l'Ouest extrêmement sensibles au développement d'économies criminelles et des FFI associés.

Bien qu'il ne soit pas possible d'isoler les conditions spécifiques produisant directement une activité criminelle, quelques facteurs structurels semblent contribuer à la vulnérabilité d'un pays. On peut citer « un taux de chômage élevé, des inégalités de salaire élevées, une exposition préalable à la violence, l'effondrement des démocraties, un faible produit intérieur brut et une faible capacité institutionnelle » (Cockayne, 2011), ainsi que l'échelle importante de l'économie informelle comparée à l'économie formelle. Conjugués à la dynamique mondiale, ces facteurs soulignent les vulnérabilités des États aux activités criminelles et freinent la mise en place de ripostes efficaces.

Le présent chapitre passe en revue les caractéristiques principales de la région, utiles pour comprendre tant la croissance des économies criminelles que leurs interactions avec les citoyens et l'État. Ces caractéristiques influenceront sur les réponses à apporter à la criminalité et aux FFI naissant dans ce contexte précis, et leur prise en compte aidera les responsables dont la mission est d'atténuer leur impact sur le développement.

Développement et démographie

Comparé aux taux de croissance élevés réalisés entre 2000 et 2010, le taux de progrès humain dans les pays d'Afrique a diminué au cours des dernières années. Ce déclin reflète le ralentissement des augmentations de revenus par habitant comparé aux améliorations des résultats en matière d'éducation et de santé. Ce ralentissement est inquiétant, car la plupart des pays africains restent dans la catégorie des pays affichant un faible développement humain. L'Afrique de l'Ouest est confrontée à des difficultés dans ce domaine (Banque

africaine de développement [BAD]/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD], 2016) : comme le montre le tableau 2.1, 11 sur 15 États membres de la CEDEAO figurent dans la catégorie des pays les moins développés (Nations Unies, 2016) et tous (sauf deux, le Ghana et le Cabo Verde) figurent toujours dans le dernier quartile de l'indice de développement humain des Nations Unies (IDH).

Tableau 2.1. Classement IDH en 2016 (sur une valeur totale de 187)

État CEDEAO	Valeur IDH
Bénin	167
Burkina Faso	185
Cabo Verde	122
Côte d'Ivoire	171
Gambie	173
Ghana	139
Guinée	183
Guinée-Bissau	178
Libéria	177
Mali	175
Niger	187
Nigéria	152
Sénégal	162
Sierra Leone	179
Togo	166

Source: PNUD (2016).

Les conditions topographiques du Sahara et du Sahel produisent des systèmes de résilience uniques en Afrique de l'Ouest, nécessitant un niveau de mobilité et d'interdépendance entre les communautés qui fait fi des distances géographiques et de la topographie de la région. Les terres agricoles sont rares et dispersées. Alors que la production agropastorale constitue le moteur de l'économie dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne, en Afrique de l'Ouest – et particulièrement au Sahel – le commerce en est la pierre angulaire, et les échanges ou les voyages saisonniers sont les seules options disponibles (Krätli, Swift et Powell, 2014 ; OCDE/Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest [CSAO], 2014). De nombreux analystes pensent que les populations de l'Afrique de l'Ouest devraient être considérées comme faisant partie d'un réseau englobant le Sahara, plutôt que comme des États-nations avec des frontières séparées (Meagher, 2005 ; Scheele, 2012 ; OCDE/CSAO, 2014).

L'Afrique de l'Ouest est dotée d'une production agricole insuffisante dans les zones rurales ; son développement s'est donc caractérisé par une urbanisation rapide. En 1950, la région comptait 152 villes et grands centres urbains ; aujourd'hui, elle en compte pratiquement 2 000 – soit plus de 12 fois le nombre initial. En 1950, aucun centre urbain n'affichait une population supérieure à 1 million ; à l'heure présente, il existe 22 centres urbains répondant à ce critère (OCDE/CSAO, 2015). L'urbanisation a profondément façonné le contexte économique, politique et social de la région (OCDE/CSAO, 2014). Les institutions publiques peinent à gérer efficacement le développement urbain, avec pour résultat la prolifération d'économies et d'habitations informelles, et une pauvreté chronique pour une large partie de la population (BAD, 2012).

L'Afrique de l'Ouest se distingue également par son profil démographique. Alors que la population de l'ensemble du continent africain est jeune et croît deux fois plus

rapidement que celle des autres continents, la croissance démographique en Afrique de l'Ouest est encore plus marquée. Entre 1950 et 2007, la population de la région a quadruplé, passant d'environ 70 millions d'habitants à plus de 300 millions ; 60 % de la population est âgée de moins de 25 ans, et un tiers de la population est âgée de 15 à 24 ans (graphique 2.1). Cette explosion démographique est censée se stabiliser vers 2050, date à laquelle la population de la région pourrait avoir doublé, pour atteindre 700 millions d'habitants (Fortune et al., 2015).

Cette croissance démographique exponentielle complique sensiblement la prestation efficace de services publics et la réalisation des objectifs de développement, même quand la croissance est positive. Par exemple, grâce à une croissance économique positive, et à l'intégration et la cohérence régionales, la production de denrées par habitant dans la zone CEDEAO a augmenté de plus de 40% depuis les années 80. Garantir la sécurité alimentaire et créer des moyens de subsistance productifs, cependant, reste un défi sérieux : on estime que 36 millions d'ouest-africains sont encore malnutris, et que plusieurs millions d'entre eux font face à des urgences alimentaires tous les ans (FAOSTAT, 2015). Le développement des secteurs de la santé et de l'éducation peine à fournir les retours attendus pour répondre aux besoins de populations en forte croissance.

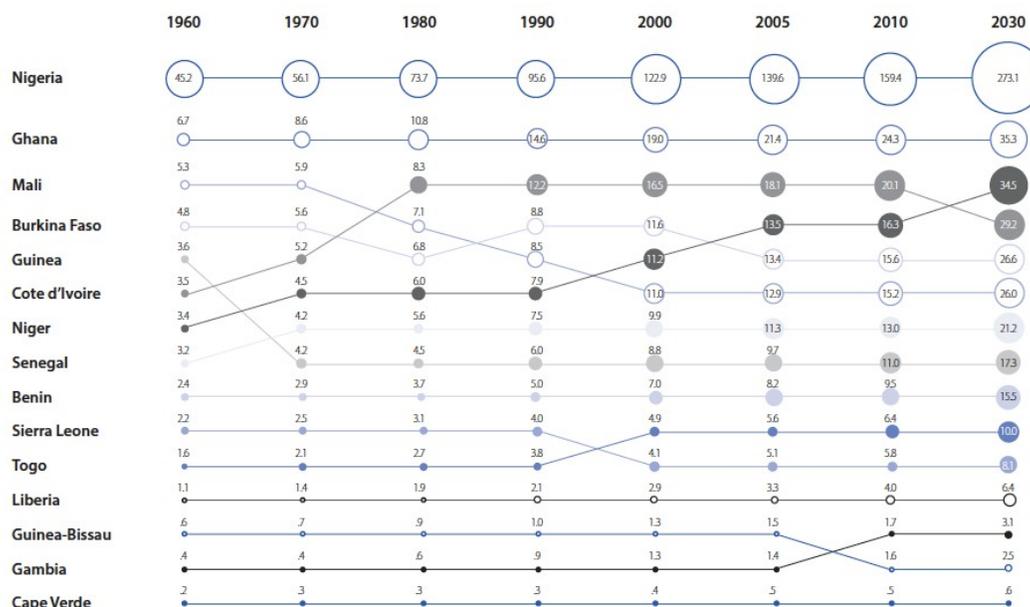
Les taux de chômage sont élevés, particulièrement pour les jeunes. Les améliorations en matière de technologie et de communication, et les investissements dans le domaine de l'éducation, ont transformé les attentes des jeunes en ce qui concerne leurs possibilités d'emploi et leur avenir, mais ces attentes ne sont pas en lien avec les opportunités dans le secteur formel, notamment pour les personnes ayant reçu une formation universitaire (Fortune et al., 2015 ; Marc et al., 2015 ; WA-IOM-130515). Les économies demeurent enracinées dans des activités commerciales de subsistance, essentiellement informelles et basiques. Le manque d'opportunités de travail avec une valeur ajoutée (BAD, 2012) n'offre aux citoyens que peu d'espoir de progresser socialement ou de recevoir un retour sur leur investissement éducatif.

Les activités informelles représentent environ 40-75 % du produit intérieur brut (PIB) et emploient 50-80 % de la main d'œuvre disponible dans les différents pays d'Afrique de l'Ouest. Selon une estimation, le secteur informel représenterait actuellement 60 % environ de tous les emplois dans les zones urbaines et représentait 90 % de toutes les créations d'emploi dans les années 90 (Fortune et al., 2015). Il s'ensuit que la croissance économique s'est traduite par des inégalités croissantes et un fossé très marqué entre les nantis et les démunis. Cela a eu pour effet de produire une jeunesse désenchantée par le gouvernement et d'enraciner les différences intergénérationnelles (Reitano et Shaw, 2014 ; Marc et al., 2015). Ces schismes ont sans doute aggravé les fractures sociales et affaibli l'État de droit, avec des conséquences sur le recrutement des jeunes dans les industries criminelles.

Économie et commerce

Au cours de la dernière décennie, l'Afrique de l'Ouest – comme le reste du monde – a été témoin d'une flambée des mouvements commerciaux mondiaux, principalement grâce à l'extraction des ressources naturelles. La contribution proportionnelle de l'Afrique de l'Ouest aux importations et exportations mondiales semble être en diminution (UNCTAD, 2013), alors qu'elle reste constante ou en augmentation pour le reste de l'Afrique. Les activités illicites, les économies criminelles et le détournement des flux commerciaux légitimes de l'économie formelle pourraient expliquer cette performance relativement mauvaise de l'Afrique de l'Ouest.

Graphique 2.1. Évolution (projetée) des populations des États de la CEDEAO en millions d'habitants, 1960-2030



Note : Les données présentées indiquent la taille relative de la population dans le temps.

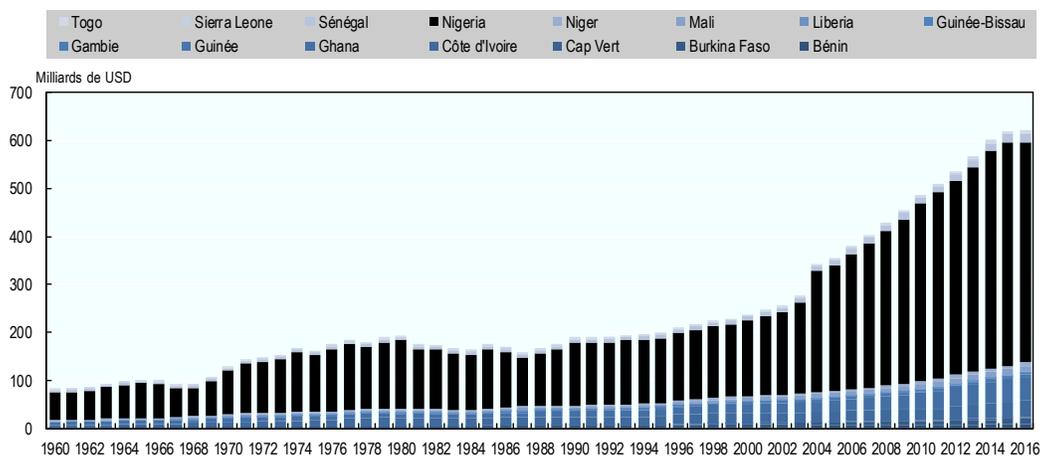
Sources : Banque mondiale (1960-2010) ; Population Pyramids of the World (2030).

L'établissement de la CEDEAO en 1975 a créé une zone de libre-échange. Elle a été suivie en 1994 par la création de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Huit pays membres de l'UEMOA (le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo) possèdent une devise commune (le franc CFA d'Afrique de l'Ouest), ainsi que des capacités douanières communes. Pour ce qui est de la structure économique, les pays de l'UEMOA sont hétérogènes. Bien que l'agriculture, les services, et l'extraction pétrolière et minière constituent les principaux moteurs économiques pour la plupart d'entre eux, seuls quelques États membres ont développé des industries manufacturières conséquentes. Le Mali, le Niger et le Burkina Faso sont enclavés, alors que tous les autres pays ont accès à la mer. Le Cabo Verde – une petite économie insulaire – possède le PIB par habitant le plus élevé, bien que le Nigeria possède de loin l'économie la plus développée. Les économies des pays de la CEDEAO ont crû rapidement au cours des 50 dernières années. Comme l'indique le graphique 2.2, le PIB réel est passé de 50 milliards USD (dollars américains) en 1996 à quasiment 300 milliards USD en 2014, alors que l'ensemble de la région affichait des taux de croissance entre 4 % et 5 % par an sur la même période (Banque mondiale, 2014).

Les liens avec les économies d'Afrique du Nord et du Maghreb où les hydrocarbures jouent un rôle dominant ont un impact important sur les réalités économiques, parce qu'ils créent des opportunités économiques centrées sur les marchandises, les services, les revenus et l'emploi. Pendant des siècles, les ports ouest-africains ont servi de portes d'entrée du commerce mondial vers les pays du Sahel et les pays méridionaux, avec des voies commerciales favorisées par les groupes nomades parcourant le Sahel. Cette poussée vers le nord a été exacerbée par la découverte de vastes réserves d'hydrocarbures en Algérie et en Lybie ; les besoins en main d'œuvre de ces économies florissantes ont

poussé vers le nord les flux migratoires de l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne (OCDE/CSAO, 2014).

Graphique 2.2. PIB tenant compte de l'inflation (2010) pour les États de la CEDEAO



Source : Banque mondiale (2017a).

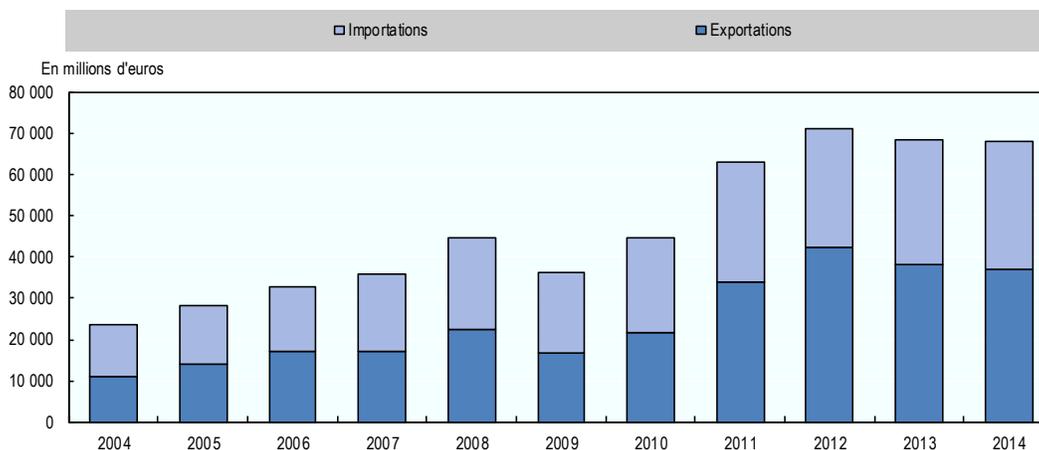
L'évolution importante de la structure du commerce mondial est relativement récente. Depuis 2009, plus de 90 % du commerce mondial ont été transportés par voie maritime, dont 70 % par conteneurs. Les investissements considérables dont les infrastructures portuaires ont fait l'objet ont grandement facilité l'intégration de la région dans le commerce mondial. Les ports clés sont devenus des pierres angulaires stratégiques pour contrôler une grande partie du commerce régional (Harding, Pálsson et Raballand, 2007). Cela a eu pour effet de faciliter et baisser les coûts de l'extraction des ressources naturelles dans la région du fleuve Mano – riche en minerais – et dans les régions côtières de l'Afrique de l'Ouest – riches en métaux communs et métaux précieux, minerais et phosphates, avec une flore et une faune abondantes (OCDE/CSAO, 2014). Au cours de la dernière décennie, cette tendance globale a impulsé une augmentation des volumes commerciaux sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, largement stimulé par une demande croissante de la part du continent asiatique (BAD, 2010).

Comme l'indique le graphique 2.3, les échanges commerciaux des pays de la CEDEAO se déroulent essentiellement à l'extérieur de la région (Uexkull, 2012). L'Union européenne est le partenaire commercial historique de l'Afrique de l'Ouest, aussi bien pour les importations que pour les exportations. La Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria représentent 80 % des exportations de l'Afrique de l'Ouest – principalement de pétrole et de produits alimentaires – vers l'Union européenne. Les importations par l'Afrique de l'Ouest depuis l'Union européenne comprennent des carburants, des produits alimentaires, des équipements, des produits chimiques et des produits pharmaceutiques (Commission européenne, 2015). En février 2014, l'Union européenne et la CEDEAO ont conclu un nouvel Accord de partenariat économique accordant aux États ouest-africains un accès durable au marché européen sans subir de droits de douane ou quotas (Commission européenne, 2014).

Au cours de la dernière décennie, les exportations de la République populaire de Chine (ci-après la Chine) vers les pays de la CEDEAO ont plus que décuplé. La Chine est

maintenant le premier pays exportateur vers la CEDEAO (graphique 2.4). Au Ghana, par exemple, les importations chinoises représentent environ 20 % des importations totales.

Graphique 2.3. Flux total des marchandises : Exportations et importations entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest



Source : ComSTAT (2015).

L'essentiel des produits contrefaits et de qualité inférieure importés en Afrique de l'Ouest est dissimulé dans les flux commerciaux légitimes en direction de la région. Les ressources limitées de l'État, la corruption endémique des autorités portuaires et le manque de capacités pour réaliser des inspections physiques des conteneurs produisent un environnement favorable à la contrebande. Le contrôle des importations et le contrôle de qualité sur le marché sont également limités.

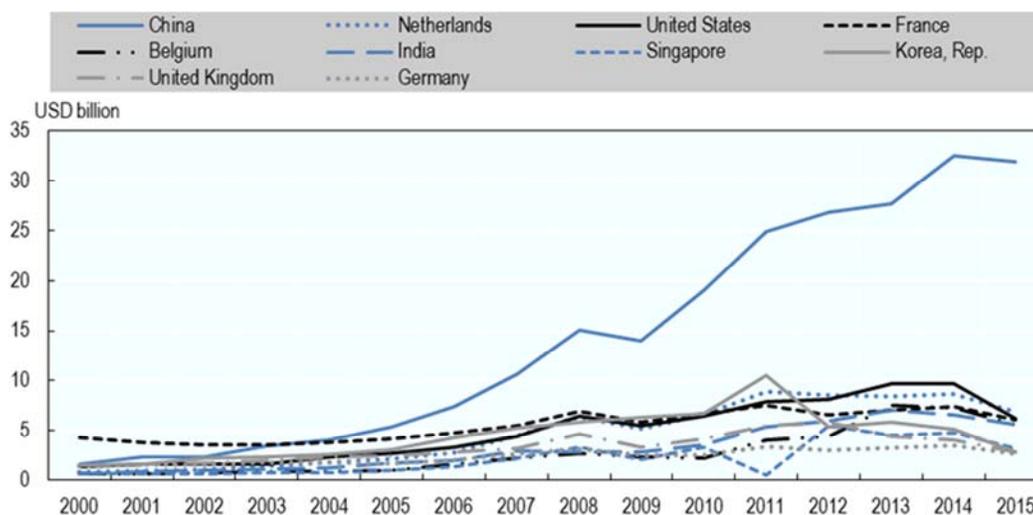
De façon générale, l'Afrique de l'Ouest reste un marché relativement étroit et constitue un contexte opérationnel relativement complexe. Bien que les estimations de l'OCDE sur la prévalence des contrefaçons, fondées sur les données de saisons douanières, indiquent une augmentation globale de leur volume, il n'existe pas de données fiables à l'échelle régionale. Les témoignages indiquent que les articles contrefaits et/ou de qualité inférieure sont très répandus en Afrique de l'Ouest, et que le problème s'est aggravé.

Les données sur les saisies indiquent que la Chine est le principal pays source d'articles contrefaits et de qualité inférieure (denrées alimentaires, produits pharmaceutiques, et un large éventail de produits de consommation et de contrefaçons de produits de luxe) destinés à l'Afrique de l'Ouest, et que les Émirats Arabes Unis et Hong Kong, Chine, servent de points de transit vers les marchés ouest-africains. Les pays d'Afrique de l'Ouest ont également servi de points de transit vers d'autres pays du continent (OCDE/Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, 2017).

En raison de leurs économies largement fondées sur les exportations extérieures au continent, la capacité des gouvernements régionaux à financer leurs stratégies de développement dépend de leur capacité à capter une juste part de la richesse à l'exportation générée par les minerais et autres ressources. Dans le rapport *Track it ! Stop it ! Get it ! Illicit Financial Flows from Africa*, le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en Afrique a souligné trois facteurs : les gouvernements africains sont peu capables de (ou peu disposés à) négocier des contrats d'extraction de ressources équitables, favorables et durables ; les sociétés privées ayant investi dans la région combinent des activités

légales, illégales et à la limite de la légalité pour limiter leur niveau d'imposition ; et le système financier international fournit des échappatoires et des juridictions permettant de détourner les ressources et les revenus (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique [CEA]/Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, 2015).

Graphique 2.4. **Dix plus gros importateurs partenaires (non-CEDEAO) pour l'ensemble des pays de la CEDEAO, 2003-15 ***



Source : Centre de développement de l'OCDE (équipe des *Perspectives économiques en Afrique*); calculs basés sur la base de données UN Comtrade (2017).

* Chine (République populaire de)/Pays-Bas/États-Unis/France/Belgique/Inde/Singapour/Corée/Royaume-Uni/Allemagne.

L'Africa Progress Panel (2013) a émis l'opinion que les gouvernements africains manquent des ressources nécessaires pour évaluer correctement les obligations fiscales des sociétés étrangères. Par conséquent, ces sociétés peuvent se livrer à l'évasion fiscale. Lorsque les pays de la région ont tenté de réformer le système fiscal à l'encontre de puissantes sociétés, celles-ci se sont servies de leur position pour s'insurger contre de telles mesures (CEA, 2011). Elles évitent aussi les impôts en falsifiant leurs factures, généralement pour des biens incorporels ou prestations de services (par exemple, les prêts intergroupes, les droits sur la propriété intellectuelle, les coûts d'approvisionnement, les honoraires d'expertise ou les frais de gestion). La pratique des fausses factures est utilisée, par exemple, pour verser des pots-de-vin ou réduire les marges bénéficiaires (CEA/Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, 2015).

Le commerce à l'intérieur de la zone CEDEAO est limité : entre 10 % et 15 % des exportations totales sont destinées aux marchés régionaux. Depuis 2015, la CEDEAO a adopté des tarifs communs contre le monde extérieur ; elle a instauré une union douanière de libre-échange entre les États membres et s'est dotée d'une politique commerciale qui prime sur les législations nationales. Le tarif extérieur commun pour les produits de consommation est fixé à 20 % ; le tarif extérieur pour les produits qui stimulent le développement économique est fixé à 30 %. Cependant, chaque État membre a la possibilité d'instaurer des interdictions et des quotas d'importation, et de prélever des taxes. Par conséquent, l'union douanière n'est pas encore pleinement réalisée (International Centre for Trade and Sustainable Development, 2015).

Tous les pays de la région possèdent des économies informelles importantes. En effet, entre 40 % et 80 % de l'activité économique se déroulerait à l'extérieur du secteur bancaire formel. En 2012, la CEA soutenait que le commerce transnational représentait en moyenne 43 % du PIB ; les études de cas concernant l'Afrique de l'Ouest et la Corne de l'Afrique démontrent que le volume du commerce transnational informel dépasse largement celui du commerce bilatéral officiel (Golub, 2015). L'étude de la CEA notait aussi que dans certains pays africains (non identifiés) les flux du commerce transnational informel représenteraient jusqu'à 90 % des mouvements commerciaux officiels (CEA, 2012).

La CEA définit le commerce transnational informel comme la circulation de biens et de services produits de manière légitime qui échappent à certains contrôles douaniers et/ou passent par des voies officielles. Le commerce transnational informel s'appuie sur des pratiques illégales, comme la sous-facturation (qui consiste à déclarer une quantité, un poids ou une valeur inférieure afin de payer moins de droits sur les produits) et la classification erronée (qui consiste à falsifier la description des produits dans le but de les assimiler à des produits assujettis à des droits moins élevés). La CEA considère qu'il existe trois catégories de commerce transnational informel (tableau 2.2).

Tableau 2.2. **Types de commerce transnational informel**

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Commerçants ou sociétés informelles (non enregistrées) opérant entièrement en dehors de l'économie formelle	Sociétés formelles (enregistrées) échappant entièrement aux réglementations et taxes commerciales (par exemple, en évitant les postes-frontières officiels)	Sociétés formelles (enregistrées) échappant partiellement aux réglementations et taxes commerciales en recourant à des pratiques illégales (comme la sous-facturation)

Source : CEA (2012).

Aidé par les politiques fragmentées sur la taxation, les quotas, les droits de douane et le contrôle des devises, le commerce transnational illicite a prospéré au sein de la zone CEDEAO. Mbaye (2014) soutient qu'en Afrique de l'Ouest, « ... le commerce intra-régional documenté est restreint, mais la contrebande est très répandue, malgré les programmes d'intégration régionale censés promouvoir le commerce officiel. » Il soutient également que « le commerce transnational implique une interaction complexe entre les opérateurs et les pratiques formels et informels » et que « les réseaux ethniques et religieux jouent un rôle important dans l'organisation du secteur informel, ce qui produit un éventail d'institutions informelles qui à certains points de vue sont plus efficaces et puissantes que les institutions officielles » (Mbaye, 2014).

Néanmoins, il convient de distinguer ce type de commerce informel du trafic transnational criminel. Faleye (2014) déclare qu'« il existe une distinction très claire entre les criminels impliqués dans le trafic de produits illicites, tels que les armes, qui constituent une menace directe pour la sécurité nationale, et les commerçants transfrontaliers achetant ou vendant des "produits licites", y compris les marchandises de contrebande, comme les vêtements, qui contribuent au bien-être des masses sociales. »

Par exemple, une des régions frontalières les plus importantes en Afrique de l'Ouest se situe entre le Nigéria et le Bénin. Les économies des deux pays dépendent du commerce tant illégal que légal, « un composant essentiel du corridor de transport et de migration entre Abidjan et le Lagos », qui « représente également une voie de transport vitale dans la région de la CEDEAO » (Blum, 2014). Il en va de même pour les États sahariens voisins de l'Afrique du Nord, dans lesquels des conditions pastorales changeantes, des ressources ou des industries nationales limitées, et des marchandises largement

subventionnées dans les États riches en pétrole de l'Afrique du Nord, engendrent des populations hautement mobiles et des réseaux transfrontaliers très actifs. Grâce aux 16 794 kilomètres de frontières terrestres entre les États du Sahel, l'Algérie et la Libye, le commerce transfrontalier en marchandises subventionnées est très important (OCDE/CSAO, 2014). Les recherches ont démontré que l'Algérie fournit des subventions de transport avoisinant les 12.5 millions USD par an pour s'assurer que les marchandises subventionnées puissent atteindre les communautés méridionales du pays. Cela a produit une économie basée sur le trafic transfrontalier avec les communautés du nord-Mali chiffrée à environ 50 millions USD. Le coût fiscal des subventions alimentaires et énergétiques accordées par le Gouvernement libyen avant la crise actuelle s'élevait à 11.5 milliards USD par an (équivalent à presque 14 % du PIB libyen) ; la contrebande de marchandises illicites en provenance de la seule Lybie a été estimée à 4 milliards USD par an (Reitano et Shaw, 2014).

Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, les réseaux informels extrêmement actifs dans le commerce transfrontalier ont favorisé la croissance d'un trafic transfrontalier criminel, plus préjudiciable. Les populations frontalières locales – qui dépendent des réseaux de contrebande, qui les protègent et leur offrent des moyens de subsistance – n'opèrent pas de distinction entre les marchandises plus ou moins licites (OCDE/CSAO, 2014), ce qui a des conséquences sur les efforts réalisés pour combattre le commerce illicite. Pour renforcer les frontières longues et poreuses, il faut s'attaquer à l'enracinement et à la légitimité du commerce transfrontalier informel, et tenir compte des moyens de subsistance qui en dépendent. La plupart des marchandises disponibles dans cette région sont des produits de contrebande, et les communautés fournissent des services aux trafiquants. Les contrebandiers et trafiquants prospères sont rarement stigmatisés, et peuvent même être loués par les communautés pour lesquelles le commerce informel constitue la règle, plutôt que l'exception (OCDE/CSAO, 2014 ; Reitano et Shaw, 2014). Alors que le commerce maritime supplante de plus en plus le commerce terrestre, la contrebande et le trafic de marchandises illicites d'une valeur sans cesse croissante ont pénétré l'économie informelle. Certains analystes questionnent la pertinence de la distinction entre économies informelle et formelle, et considèrent que l'économie devrait plutôt être analysée comme un ensemble de réseaux sociaux fondés sur les liens d'amitié et de parenté (Meagher, 2005).

La plupart des transactions réalisées dans l'économie informelle – y compris celles qui soutiennent des activités illégales – sont rémunérées en espèces, ou au moyen de mécanismes de financement informels. Seul un petit pourcentage de la population de la région CEDAEAO, c'est-à-dire 20 % en moyenne (entre 6 % de la population adulte en Sierra Leone et 51 % au Cabo Verde) a accès aux services financiers (Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest [GIABA], 2014a). De même, une bonne partie des transferts de fonds depuis l'étranger – qui contribuent majoritairement au revenu intérieur de la majorité des économies ouest-africaines – est réalisée en passant outre le système bancaire formel. Par exemple, certains sondages réalisés au Burkina Faso et au Sénégal ont révélé que plus de 60 % des foyers se servent de filières informelles pour recevoir les fonds provenant de transferts transfrontaliers (Banque mondiale, 2011), ce qui freine la capacité des gouvernements de la région à les imposer. En même temps, les expéditeurs paient un coût disproportionné pour leurs transactions en raison d'un niveau d'informalité très élevé (notamment sur le continent) et d'un cadre réglementaire favorisant les monopoles.

La plupart des pays africains limitent les flux de capitaux sortants, à moins d'être utilisés pour le commerce ou déposés dans des institutions bancaires (Fonds international

de développement agricole, s.d.). En Afrique de l'Ouest, un seul opérateur de transferts de fonds traite 70 % des paiements officiels, et détient également le monopole sur les transferts d'argent entre banques (Watkins et Quattri, 2014). Au Nigéria, un opérateur unique traite environ 80 % des transferts de fonds, évalués à plus de 20.5 milliards USD par an; il exige aussi de détenir l'exclusivité et empêche les autres opérateurs de transferts de fonds de conclure des accords avec les banques déboursant les fonds. Comme les banques sont les seules entités autorisées à recevoir et distribuer des transferts d'argent, un petit nombre d'institutions financières traite tous les flux officiels, tout en s'appuyant sur moins de quatre opérateurs de transferts de fonds (Fonds international de développement agricole, s.d.).

Par conséquent, les coûts des transactions entre l'économie formelle et l'économie informelle sont non seulement élevés, mais subis par ceux qui sont les moins capables de les absorber. Les membres de la diaspora africaine paient des frais de 12 % pour envoyer 200 USD ; c'est presque le double de la moyenne mondiale – et beaucoup plus que l'engagement pris par les États membres des Nations Unies (ONU) dans le contexte du Programme de développement durable 2030 de faire baisser les frais à 3 % (ONU, 2015). Dans la réalité, cela signifie que les Africains paient une « super taxe » sur les transferts. Qui plus est, malgré les principes de libre-échange des biens et des personnes, et la création de la CEDEAO en tant que zone de libre-échange, les transactions au sein même de l'Afrique de l'Ouest sont assujetties à des structures tarifaires parmi les plus élevées au monde. Une étude effectuée par Watkins et Quattri (2014) a démontré que les travailleurs migrants ghanéens envoyant des fonds depuis le Nigéria paient des frais largement supérieurs à 20 %, ce qui freine considérablement les transactions et le commerce à l'échelle régionale. L'étude a établi que l'Afrique perd entre 1.4 milliard USD et 2.3 milliards USD par an en raison de ces frais de transferts trop élevés.

Différentes solutions informelles ont émergé qui visent à répondre aux besoins des migrants et des communautés, découlant de la réglementation sévère de l'économie formelle et des barrières à l'entrée. Opérant en dehors du secteur financier formel, les opérateurs *hawala*¹ fournissent des systèmes de transfert de fonds basés sur les réseaux d'échange de liquidités. Bien que cela soit une solution avérée, efficace et peu coûteuse, le risque que ces systèmes servent également à effectuer des transferts associés à des activités criminelles (trafic de drogues, trafic des personnes, blanchiment d'argent), ou à financer le terrorisme, est relativement important (Groupe d'action financière [GAFI], 2015 ; SEN-GIABA-130515 ; UK-Gov-LE-220615). Qui plus est, ces systèmes contribuent à l'exclusion de larges segments des populations d'Afrique de l'Ouest du secteur bancaire formel (OCDE, 2014), à une époque où les risques liés au financement du terrorisme rehaussent le niveau de la réglementation externe.

Gouvernance et démocratie

La Commission Ouest-Africaine sur les Drogues (West Africa Commission on Drugs [WACD]) a déterminé que la corruption aux plus hauts niveaux de l'État favorise le trafic de drogues sur l'ensemble du sous-continent. La Commission a trouvé que les trafiquants nouent facilement des liens avec des personnes influentes, en créant et en utilisant les réseaux sociaux informels pour accéder à l'appareil de sécurité officiel, ou le coopter lorsque cela s'avère nécessaire. Le processus électoral constitue une faiblesse importante, bien que non limitée à l'Afrique de l'Ouest. La plupart des pays africains appliquent peu de restrictions (ou n'appliquent aucune restriction) sur le financement des campagnes électorales et ne possèdent pas de mécanismes de contrôle, ce qui les rend susceptibles aux offres de ressources illicites (WACD, 2014). Une fois élus, les politiciens distribuent

l'accès aux ressources sur la base du clientélisme, plutôt qu'en fonction des objectifs de développement. Dans certains pays, les flux de capitaux (provenant aussi bien de ressources illicites que de ressources légitimes) atteignent des niveaux considérables.

Les États d'Afrique de l'Ouest affichent parmi les indicateurs de développement les plus faibles au monde. Comme le montre le tableau 2.3, la plupart tombent dans le dernier quartile pour ce qui concerne les indicateurs clés, tels que l'État de droit, l'efficacité gouvernementale, la stabilité politique, la transparence et le contrôle de la corruption (Kaufmann, Kraay et Mastruzzi, 2015). Peut-être à cause de ces faibles indicateurs de gouvernance, les États membres de la CEDEAO affichent une corruption importante. De nombreuses études (études quantitatives et enquêtes de perception) ont identifié des phénomènes de corruption dans presque tous les domaines de la vie privée et publique. Dans l'Indice de perception de la corruption établi par Transparency International, le Ghana se voit attribuer la huitième place dans le palmarès des pays les moins corrompus d'Afrique subsaharienne – devançant l'Afrique du Sud – tout en ayant marqué moins de la moitié des 100 points disponibles. Le Nigéria, l'économie la plus importante de la région, se classe parmi les derniers : il se voit attribuer la 136^e place parmi les pays les moins corrompus, marquant seulement un quart de tous les points possibles. L'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) montre qu'alors que la plupart des pays africains obtiennent un score inférieur à 40 % pour ce qui concerne la responsabilité, les indicateurs pour les deux tiers des pays de la CEDEAO vont en empirant, plutôt qu'en s'améliorant (IIAG, 2014). Les citoyens subissent cette corruption à tous les niveaux : les petits pots-de-vin versés aux fonctionnaires locaux constituent presque une forme alternative d'imposition sur les formalités civiques courantes, comme l'enregistrement des naissances ou des décès, l'obtention des pièces d'identité et la conduite des affaires (Reitano et Shaw, 2014). L'État détourne également les ressources à un niveau plus élevé.

Alors que la transition depuis un système autoritariste vers un système démocratique multipartite, plus ouvert sur l'ensemble de la région, constitue un développement positif, elle a remis en question l'intégrité du processus électoral et aggravé la vulnérabilité des pays de la région aux flux illicites. En Afrique de l'Ouest, les élections ne sont pas financées par l'État, et de nombreux candidats sont propriétaires de leurs partis ; ils financent leurs campagnes au moyen des ressources propres ou par le biais de leurs amis, de leurs alliés régionaux ou de leur base ethnique. Cela a pour effet de renforcer le clientélisme politique en Afrique de l'Ouest et d'aggraver la vulnérabilité des processus électoraux à une corruption facilitée par des acteurs criminels, ou par des donateurs des partis politiques ou campagnes électorales souhaitant s'assurer des conditions favorables (WACD, 2014). La déclaration politique de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, signée en 2011 par tous les dirigeants de la région CEDEAO, reconnaît cet état de fait. Cependant, la plupart de ses recommandations et provisions n'ont pas été mises en œuvre.

Les itinéraires du trafic illicite en Afrique de l'Ouest fournissent également aux gouvernements et fonctionnaires un moyen de s'enrichir, particulièrement dans les pays sans ressources naturelles conséquentes. Le trafic est largement toléré, et les lois sont appliquées de manière inégale et inefficace (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime [ONUDC], 2013). Un ensemble sans cesse croissant d'éléments prouve que les membres des réseaux de criminalité organisée ont infiltré les systèmes politiques et économiques de l'Afrique de l'Ouest.

Tableau 2.3. États membres de la CEDEAO classés selon différents indices

État membre de la CEDEAO	Indicateurs de gouvernance mondiaux (rangs centiles 0 à 100)						Indice de perception de la corruption		Indice Ibrahim (sur 100 pays)	Liberté de la presse
	Voix et responsabilité	Stabilité politique	Efficacité du gouvernement	Qualité réglementaire	État de droit	Contrôle de la corruption	Rang	Score		
Bénin	63	48	33	30	29	36	95	36	57.5	30.32
Burkina Faso	48	15	34	37	34	53	72	42	51.8	23.85
Cabo Verde	78	77	56	42	63	79	38	59	73	18.02
Côte d'Ivoire	36	16	26	39	28	33	108	34	52.3	30.42
Gambie	13	27	19	31	25	22	145	26	46.6	46.7
Ghana	67	40	46	45	54	50	70	43	63.9	17.95
Guinée	26	30	14	19	8	14	142	27	43.3	33.15
Guinée-Bissau	27	28	4	8	6	3	168	16	41.3	30.09
Libéria	43	25	8	15	17	26	90	37	50	31.12
Mali	39	8	15	28	22	29	116	32	50.6	38.27
Niger	34	11	31	26	29	31	101	35	50.2	27.21
Nigéria	35	6	12	18	13	13	136	28	46.5	39.69
Sénégal	57	36	36	49	47	57	64	45	60.8	26.72
Sierra Leone	42	40	10	16	21	20	123	30	49.4	30.73
Togo	32	38	12	22	27	28	116	32	48.5	30.75

Notes : Les indicateurs de gouvernance mondiaux sont un ensemble de données résumant les opinions de nombreux sondés (citoyens, experts et travaillant dans les entreprises) dans les pays industrialisés et en développement sur la qualité de la gouvernance dans leur pays. Plus le score exprimé en pourcentage est élevé, plus leur évaluation subjective de la qualité de la gouvernance est élevée.

L'Indice de perception de la corruption classe les pays et les territoires en fonction des perceptions de corruption dans le secteur public. Le score d'un pays ou territoire donné indique le niveau perçu de corruption dans le secteur public sur une échelle de 0 (très corrompu) à 100 (très peu corrompu).

L'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) mesure annuellement la qualité de la gouvernance dans tous les pays africains. Les données sont compilées en fonction de quatre dimensions primordiales, et comprennent des sous-catégories recouvrant un total de 93 indicateurs, fournis par 33 prestataires de données, qui sont additionnés pour atteindre un score sur 100.

Le Classement mondial de la liberté de la presse, établi par Reporters sans frontières, repose sur des évaluations qualitatives dérivées d'un sondage englobant des journalistes, chercheurs, juristes et défenseurs des droits humains dans 180 pays couverts par le Classement. Le sondage est complété par des critères quantitatifs basés sur le travail de veille effectué par Reporters sans frontières. Le Classement vise à mesurer les niveaux de violence et de harcèlement infligés aux journalistes et autres prestataires d'informations pendant la période. Les scores vont de 0 (le pire score possible) à 100 (le meilleur score).

Sources : Banque mondiale (2017b) ; Transparency International (2016) ; Fondation Mo Ibrahim (2016) ; Reporters sans frontières (2016).

Les dirigeants politiques, militaires et économiques semblent tirer des avantages inattendus de leur participation aux trafics : ils peuvent mener des campagnes électorales et militaires, alimenter les systèmes clientélistes, ou simplement atteindre plus rapidement des objectifs de richesse et de pouvoir. En retour, les politiciens et dirigeants des forces de sécurité offrent aux trafiquants leur protection ou même leur aide. Le schéma est particulièrement évident en Guinée-Bissau. À la suite du coup perpétré en décembre 2008 en Guinée, les trafiquants de cocaïne sud-américains auraient quitté le pays en grand nombre pour s'installer en Guinée-Bissau (ainsi qu'au Burkina Faso et au Bénin), où ils ont reproduit les schémas de collusion (ONUDC, 2013). Ainsi, une des principales – et des plus néfastes – caractéristiques des flux financiers illicites en Afrique de l'Ouest est incontestablement la manière dont les organisations criminelles reflètent en tous points les réseaux existants du pouvoir licite, exploitant leurs positions avantageuses proches du

pouvoir officiel pour obtenir des avantages et des opportunités d'activités illicites (Goudsmid, Mancini et Vanegas Canosa, 2012 ; WA-CivSoc-130515).

Il en va de même pour la gouvernance des richesses naturelles et des objectifs de développement : les pays riches en ressources naturelles ont largement échoué à exploiter les revenus des ressources pour soutenir les stratégies de développement ou établir des liens productifs avec le reste de l'économie. Comme le déclarait l'ancien Secrétaire-général de l'ONU, le Général Kofi Annan, dans son discours de clôture de session 2013 de l'Africa Progress Panel :

La richesse de l'Afrique en ressources naturelles a éludé la vaste majorité des peuples africains et produit des fortunes considérables pour quelques privilégiés. Les exportations minérales ont financé des monuments en Europe, généré des profits pour les investisseurs étrangers, et bénéficié aux élites commerciales et politiques. Peu de pays africains ont exploité avec succès leur capital de ressources naturelles pour développer les opportunités, combattre la pauvreté et soutenir une croissance dynamique et inclusive. (Africa Progress Panel, 2013)

Le Nigéria se démarque des autres pays ouest-africains. Malgré ses ressources financières extraordinaires, issues de l'industrie pétrolière, le pays reste le plus grand moteur de FFI de la région. Bien qu'il reçoive une aide publique au développement importante, les indicateurs de pauvreté et de développement y restent modestes. Les gouvernements successifs n'ont pas pris de mesures systématiques pour contrer le détournement de pétrole ou réduire la protection de ce commerce illicite par l'État ; cela a permis à un ensemble d'économies criminelles – dont la piraterie maritime, l'enlèvement contre rançon et le trafic de marchandises variées – de prospérer dans le pays, ainsi que sur l'ensemble de la région.

De par le monde, les changements (inconstitutionnels ou constitutionnels, violents ou non-violents) de gouvernements représentent aussi bien une opportunité qu'une menace pour la qualité de la gouvernance et l'intégration des acteurs criminels dans le processus démocratique. En Afrique de l'Ouest, les gouvernements en place dans la période immédiate de l'après-conflit ont pris de mauvaises décisions quant aux concessions minières et autres politiques commerciales, perturbant l'économie et créant un besoin pressant de liquidités. L'aide au développement a parfois été suspendue pour cause de restrictions financières, exacerbant ce besoin (Mailey, 2015).

Des centaines de millions de dollars d'avoirs appartenant à des dirigeants ont été gelés en attendant les enquêtes sous l'égide d'initiatives telles que la « Kleptocrat Asset Recovery Initiative » (Initiative de recouvrement d'avoirs contre la kleptocratie) menée par les États-Unis. Ces enquêtes sur les avoirs détenus dans des juridictions étrangères fournissent un aperçu des sommes volées. Les enquêtes ou rapports nationaux transparents – comme le rapport produit par Audit Service Sierra Leone (2014), qui suggérait que quelque 30 % des fonds destinés par la Sierra Leone à combattre l'épidémie de fièvre Ebola n'ont pas été retrouvés – font figure d'exception.

Associée à une corruption généralisée, l'impunité des élites crée des citoyens privés de droits, un sous-investissement dans le développement, et une instabilité politique. Cet effet est répandu dans tous les pays, mais se fait particulièrement ressentir dans les États riches en ressources naturelles, qui malgré leurs ressources évidentes, détournent ou accaparent les dépenses destinées au développement pour les consacrer à d'autres priorités. Les subventions alimentaires et pétrolières mal ciblées bénéficient plus aux non-pauvres qu'aux bénéficiaires supposés. Les mesures de partage des revenus – lorsqu'elles

existent – reflètent rarement les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (Africa Progress Panel, 2013). Ensemble, ces facteurs produisent des États en manque chronique de compétitivité mondiale (tableau 2.4).

Tableau 2.4. **Performance liée aux indicateurs de compétitivité mondiale dans certains pays de la CEDEAO, 2015-16**

État membre de la CEDEAO	Confiance du public dans les politiciens		Paiements irréguliers et pots-de-vin		Transparence des prises de décision du gouvernement		Coût économique de la criminalité et de la violence		Crime organisé	
	Score	Rang (sur 140)	Score	Rang (sur 140)	Score	Rang (sur 140)	Score	Rang (sur 140)	Score	Rang (sur 140)
Bénin	3.0	63	2.4	13.5	3.6	110	4.6	70	4.4	92
Cabo Verde	3.4	48	4.2	54	4.1	67	4.0	100	4.5	88
Côte d'Ivoire	3.7	38	4.2	55	4.4	50	3.5	113	3.4	127
Gambie	3.8	36	4.1	59	4.5	38	5.4	33	5.8	28
Ghana	3.1	61	3.1	109	3.9	87	4.1	95	4.3	98
Guinée	2.3	104	2.1	138	3.0	132	3.6	112	4.1	106
Libéria	3.8	35	3.7	80	3.8	93	4.3	84	4.4	91
Mali	3.3	52	2.8	126	3.8	94	3.4	117	3.6	123
Nigéria	1.7	132	2.6	132	3.4	121	3.1	125	4.1	109
Sénégal	3.2	57	3.6	91	4.2	59	4.7	64	4.8	73
Sierra Leone	2.5	96	2.3	13	3.6	109	3.8	105	4.1	108

Note : Le score est calculé en fonction de la conformité de chaque pays avec un ensemble d'indicateurs préétablis. Le score représente le rang du pays comparé aux 140 pays évalués dans le rapport.

Source : Forum économique mondial (2014).

La communauté internationale joue un rôle important pour signaler quelles sont les normes de gouvernance acceptables et s'ériger en rempart entre les associations criminelles et la gouvernance. Ainsi, la décision de légitimer (ou non) un changement de gouvernement inconstitutionnel envoie un signal important.

Paix et sécurité

La fragilité, l'insécurité et les conflits, ainsi qu'un extrémisme violent en augmentation permanente, sapent les institutions étatiques, ralentissent les progrès en matière de développement et favorisent la croissance des économies criminelles dans la région. La plupart des États d'Afrique de l'Ouest ont acquis leur indépendance entre 1960 et 1975. Depuis, plusieurs conflits violents et prolongés ont agité la région ; les pays ouest-africains ont subi pas moins de 60 coups d'État et tentatives de coups d'État, ainsi que de nombreuses guerres civiles et rébellions. Les groupes rebelles et terroristes armés – souvent enrichis par des ressources illicites – restent actifs sur l'ensemble de la région. En raison de la forte circulation d'armes, qui alimentent les rébellions, la protection criminelle tout comme les violences électorales, ces menaces sont de plus en plus difficiles à réprimer.

Au cours de la dernière décennie, la nature des conflits dans la région a changé : les guerres civiles ont laissé place à des insurrections prolongées, fondées sur des griefs ethniques ou nationalistes, et comprenant des actes terroristes répétés contre des cibles nationales ainsi qu'étrangères (tableau 2.5).

Tableau 2.5. Échantillon de conflits en Afrique de l'Ouest

Nom du conflit	Pays	Dates	Nature du conflit	Nombre de décès estimés
Guerre d'indépendance de la Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	1962-74	Rébellion	15 000
Guerre du Biafra	Nigéria	1967-70	Guerre civile	500 000-2 000 000
Conflit en Casamance	Sénégal	1982-présent	Rébellion	5 000
Première Guerre civile du Libéria	Libéria	1989-96	Guerre civile	100 000-220 000
Première rébellion Touareg	Mali	1990-95	Rébellion	–
Guerre civile de Sierra Leone	Sierra Leone	1991-2002	Guerre civile	50 000-300 000
Guerre civile de Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	1998-99	Guerre civile	655
Seconde Guerre civile du Libéria	Libéria	1999-2003	Guerre civile	150 000-300 000
Première guerre civile de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	2002-07	Guerre civile	3 000
Conflit dans le Delta du Niger	Nigéria	2004-09	Rébellion	2 500-4 000
Deuxième rébellion Touareg	Niger	2007-09	Rébellion	270-400
Soulèvement de Boko Haram	Nigéria	2009-présent	Rébellion	11 200
Seconde guerre civile de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	2010-11	Guerre civile	3 000
Conflit au Nord-Mali	Mali	2012-13	Rébellion	1 270

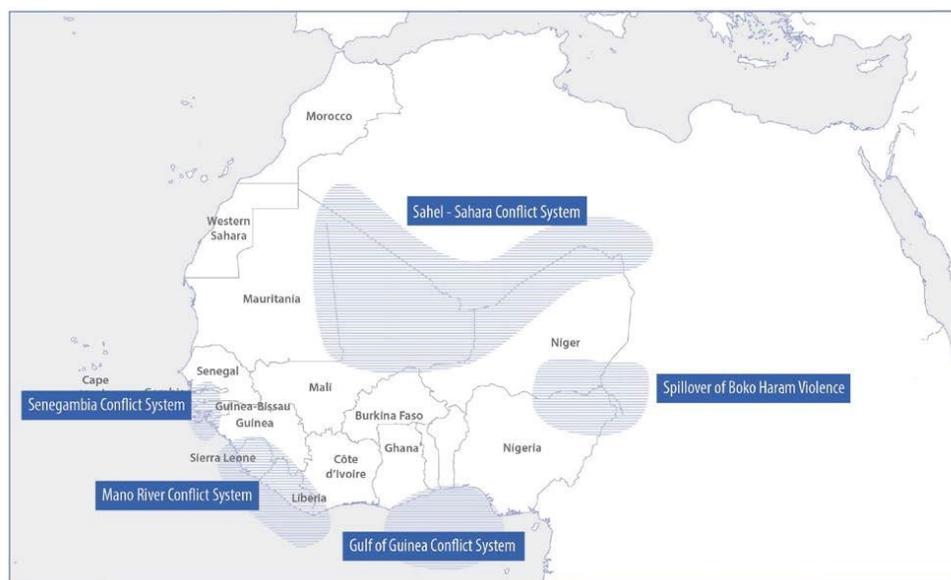
Source : Marc et al. (2015).

Marc et al. (2015) identifient cinq systèmes de conflits majeurs en Afrique de l'Ouest (graphique 2.5), engagés dans des cycles de violence répétés. Bien que les conflits aient parfois un épicycle, les caractéristiques géographiques et démographiques régionales, ainsi que la structure sociétale des populations d'Afrique de l'Ouest, font qu'un conflit reste rarement contenu. Les frontières poreuses, associées à des populations géographiquement dispersées et fortement mobiles, augmentent les possibilités de retombées négatives causées par la circulation d'armes, les mouvements de combattants ou de personnes déplacées par les conflits. De nombreux conflits suivent des trajectoires longues, régulièrement émaillées de flambées de violence sur des décennies.

La crise au Mali, ainsi que la fragmentation et la dispersion des groupes rebelles qui en résultent, ont exacerbé les difficultés à combattre efficacement les conflits et les violences en Afrique de l'Ouest. Bien que la participation d'individus aux groupes impliqués dans les conflits varie en fonction des circonstances, elle continue généralement à s'aligner sur les clivages tribaux ou ethniques (OCDE/CSAO, 2014). Les zones de conflit se sont élargies au-delà des zones où elles se concentrent généralement, et il est de plus en plus avéré que les groupes apprennent les uns des autres. Par exemple, les groupes sévissant dans le Sahel et affiliés à Al-Qaïda au Maghreb Islamique ont entraîné, financé et soutenu le groupe Boko Haram au Nigéria. En parallèle, les groupes qui prolifèrent dans le Sahel copient les méthodes de financement et d'attaque du groupe Boko Haram (Reitano, Knoope et Oustinoff, 2016 ; NE-Gov-LE- 220915).

La transformation de conflits interétatiques en un extrémisme violent, exemplifiée par l'augmentation sensible des attaques terroristes, est inquiétante (graphique 2.6). Alors que les incidents liés à Boko Haram au Nigéria alimentent largement cette tendance, le Mali et le Sahel sont confrontés à des difficultés similaires. La présence d'économies criminelles importantes alimente le terrorisme, et permet de solliciter davantage de ressources illicites et de s'engager davantage dans des pratiques criminelles. Ainsi, alors que la criminalité organisée et les acteurs du terrorisme sont distincts, leurs objectifs se renforcent mutuellement.

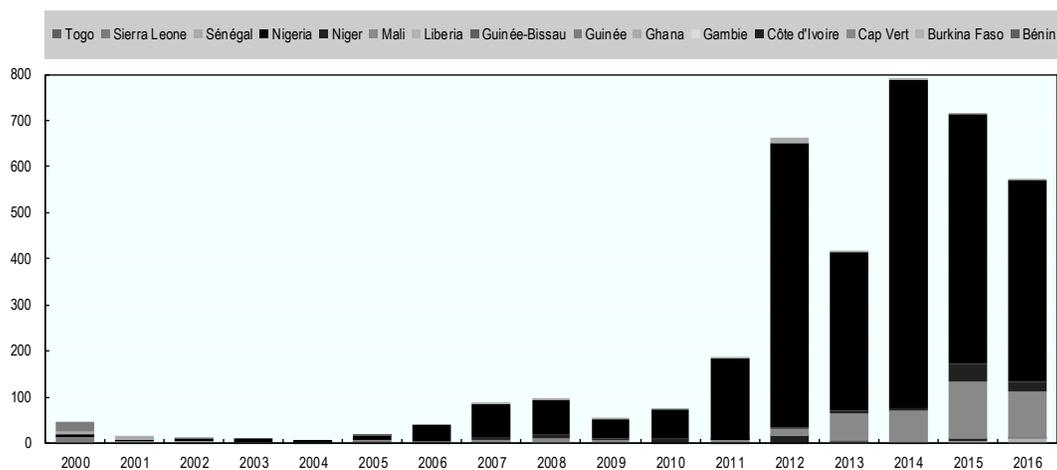
Graphique 2.5. Les systèmes de conflits en Afrique de l'Ouest*



Source : Marc et al. (2015), modifié par les auteurs.

* Sahel-Sahara Conflict System - Système de conflit sahélo-saharien ; Spillover of Boko Haram Violence - Propagation de la violence de Boko Haram; Senegambia Conflict System - Système de conflit sénégalais; Mano River Conflict System - Système de conflit du fleuve Mano; Gulf of Guinea Conflict System - Système de conflit du Golfe de Guinée;

Graphique 2.6. Attaques terroristes, 2000-16



Source : START (2017).

Coopération internationale et coordination régionale

Comme observé précédemment, et compte tenu de l'interdépendance et de l'hétérogénéité de sa population, l'intégration régionale est un concept essentiel en Afrique de l'Ouest. Plusieurs mécanismes régionaux de coordination traitent des différentes priorités

politiques, économiques, sociales et sécuritaires. La volonté de contrer la croissance du trafic illicite et du terrorisme en Afrique de l'Ouest semble avoir motivé une coopération régionale plus poussée, aussi bien au sein de l'Afrique de l'Ouest qu'avec ses voisins immédiats.

Tous les États d'Afrique de l'Ouest sont membres de l'Union africaine. Sur les 15 États membres de la CEDEAO, tous (sauf le Cabo Verde) sont membres de la Communauté des États sahélo-sahariens. Huit États sont également membres de l'UEMOA. Le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire sont membres de l'Union du fleuve Mano. Enfin, le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont membres de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma. En 2015, le Mali, le Nigéria, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Tchad ont créé le G5 Sahel. Tant sous ces différentes égides qu'en complément de ces organisations, de nouvelles initiatives régionales ont été lancées pour répondre au besoin d'une coordination plus étroite et d'une action collective, notamment pour contrer une importante insécurité transfrontalière. Parmi ces initiatives figurent :

- l'Alliance globale pour la résilience, lancée à Ouagadougou en décembre 2012
- le Processus de Nouakchott, lancé en 2013 sous l'auspice de l'Union africaine pour promouvoir la sécurité collective dans la région
- la plateforme ministérielle de Bamako, lancée après la visite de haut niveau effectuée dans la région par les Nations Unies, l'Union africaine, la Banque mondiale et l'Union européenne en 2013
- la revitalisation de la Commission du Bassin du Lac Tchad, fondée en 1964, visant à combattre les problèmes frontaliers communs pour répondre à la montée en puissance de Boko Haram.

L'alignement et la coopération plus importants entre les pays de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec leur voisinage immédiat, témoignent des efforts entrepris pour arriver à une compréhension commune des défis auxquels est confrontée la région et du besoin de collaboration. Dans certains cas, cela s'est traduit par la création d'instruments régionaux : déclarations de haut niveau, stratégies, cadres juridiques, politiques commerciales et autres initiatives communes, visant à régir les comportements collectifs (tableau 2.6).

Les principaux instruments mondiaux de lutte contre les économies criminelles et les FFI sont la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention CTO) et la Convention de l'ONU contre la corruption (UNCAC), ainsi que les protocoles contre le trafic de drogues et le terrorisme. La plupart des États d'Afrique de l'Ouest sont aussi parties aux conventions majeures et cadres d'action internationaux dans ces domaines (tableau 2.7).

Plusieurs normes internationales ayant fait l'objet d'évaluation par les pairs et les organismes de normalisation viennent compléter ces conventions. Parmi celles-ci figure le GAFI, qui instaure des mesures pour contrer le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les armes de destruction massive. Néanmoins, le défi véritable est de comprendre et d'évaluer la mise en œuvre pratique des mécanismes prévus par ces normes.

Tableau 2.6. **Éventail des mécanismes régionaux visant à lutter contre les économies criminelles et les FFI**

Organe régional	Description	Composition	Date de création
Convention de la CEDEAO sur l'extradition entre les États de l'Afrique de l'Ouest	La Convention établit les conditions d'extradition des criminels entre pays signataires.	Burkina Faso, Cabo Verde, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo	1994
Convention de la CEDEAO relative à l'entraide judiciaire en matière pénale	La Convention stipule les engagements des États parties à s'entraider dans les enquêtes et procédures criminelles.	Burkina Faso, Cabo Verde, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo	1998
Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)	Le Groupe est un organe spécialisé visant à renforcer la capacité des États membres à prévenir et contrôler le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.	CEDEAO, et São Tomé et Príncipe	1999
Protocole de la CEDEAO relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité	Le Protocole crée un large éventail d'organes et instruments pour prévenir et mettre fin aux conflits. Il énonce les positions politiques et définit les domaines de coopération.	CEDEAO	1999
Déclaration politique de la CEDEAO sur la prévention de l'abus de drogues, du trafic illicite de drogues et du crime organisé en Afrique de l'Ouest	La Déclaration politique articule formellement les positions des États membres sur le trafic illicite de drogues et plusieurs autres formes de criminalité.	CEDEAO	2008
Comité des Chefs des Services de sécurité de la CEDEAO	Le Comité de chefs de gendarmeries nationales collabore avec INTERPOL, renforce la coopération entre forces de sécurité régionales, et définit et met en œuvre une stratégie pour combattre la criminalité transfrontalière.	CEDEAO	2009
Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest	L'Initiative fait l'objet d'un financement international important pour combattre la grande criminalité organisée, en instaurant des unités transnationales de criminalité dans les États d'Afrique de l'Ouest.	Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone	2009
Réseau d'Autorités centrales et de procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée	Le Réseau renforce la capacité des autorités centrales et des procureurs à combattre le crime organisé et améliore la coopération régionale en matière de justice pénale.	CEDEAO et Mauritanie	2012

Source : Compilation par les auteurs.

Des examens par les pairs sont en place pour évaluer les mesures. Les cycles d'évaluations précédents, menés par un organe régional en Afrique de l'Ouest (le GIABA) similaire au GAFI évaluaient si les pays respectaient l'exigence d'instaurer des cadres juridiques et administratifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ; ces évaluations portaient sur la conformité technique aux normes et n'examinaient pas en détail la mise en œuvre de ces lois et processus. La conformité des États avec les cadres LBC/FT varie sur l'ensemble de la région ouest-africaine. Quasiment tous les États possèdent une législation visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (tableau 2.8). À ce jour, cependant, pas moins de la moitié des pays d'Afrique de l'Ouest peine à respecter les

exigences principales du GAFI – y compris en matière de criminalisation du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme – et les institutions financières, les entreprises non-financières désignées et les professionnels peinent à établir des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle. Le GAFI a placé seulement deux pays de la région – le Nigéria en 2001 et le Ghana en 2012 – sur la liste des juridictions non-coopératives et présentant des risques élevés. Les pays d'Afrique de l'Ouest qui affichent des lacunes considérables ne sont pas forcément soumis à un contrôle intensif par le GAFI en raison de la taille réduite de leur secteur financier. L'évaluation du GIABA louait l'« engagement politique à améliorer les systèmes de LBC/FT » affiché par les États d'Afrique de l'Ouest, tout en reconnaissant que le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent restaient extrêmement problématiques (GIABA, 2010).

Tableau 2.7. Statut des pays de la CEDEAO relatif aux conventions internationales pertinentes

État membre de la CEDEAO	États parties à la Convention de l'ONU sur les stupéfiants 1988	États parties à la Convention de l'ONU sur le financement du terrorisme	États parties à la Convention CTO	États parties à la Convention de l'ONU contre la corruption (UNCAC)	États parties au Traité sur le commerce des armes
Bénin	O	O	O	O	O
Burkina Faso	O	O	O	O	O
Cabo Verde	O	O	O	O	O
Côte d'Ivoire	O	O	O	O	O
Gambie	O	O	O	O	N
Ghana	O	O	O	O	O
Guinée	O	O	O	O	O
Guinée-Bissau	O	O	O	O	O*
Libéria	O	O	O	O	O
Mali	O	O	O	O	O
Niger	O	O	O	O	O
Nigéria	O	O	O	O	O
Sénégal	O	O	O	O	O
Sierra Leone	O	O	O	O	O
Togo	O	O	O	O	O

Note : O = Oui, N = Non.

* Signé mais non ratifié.

Incontestablement, le succès d'un programme LBC ne réside pas dans la ratification de conventions, mais dans sa propre efficacité. Alors que la ratification est relativement importante, la mise en œuvre des conventions – à savoir, leur codification dans le droit et leur application effective – est confrontée à des défis plus importants. Depuis 2013, le dernier cycle d'évaluations du GAFI a porté sur l'efficacité des systèmes LBC/FT des différents pays, dépassant les critères concernant l'existence de lois ou de procédures appropriées pour déterminer si celles-ci sont utilisées conformément aux risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme présents dans le pays. Ce critère donnera une image beaucoup plus claire des problèmes réels auxquels sont confrontées les autorités dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT.

Tableau 2.8. **Réglementation adoptée pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Pays de la CEDEAO	Criminalisation du blanchiment des revenus de la drogue	Criminalisation du blanchiment d'argent	Provisions pour connaître le consommateur	Signalement des transactions importantes	Signalement des transactions suspectes	Maintien des dossiers sur la durée	Sécurité des personnes signalant des infractions	Criminalisation des divulgations aux suspects	Transport transnational des devises	Cellule de renseignement financier	Coopération policière internationale d'application des lois	Système d'identification/confiscation des avoirs	Mesures de partage des avoirs	Financement du terrorisme criminalisé	Signalement des soupçons de financement du terrorisme	Capacité à geler immédiatement les avoirs terroristes	Pays de la CEDEAO
Bénin	O	O	O	N	O	O	O	O	O	O*	O	O	N	N	O	O	N
Burkina Faso	O	O	O	O	O	O	O	O	N	O	O	N	N	O	O	N	N
Cabo Verde	O	O	O	O	O	O	O	N	O	O*	O	O	N	O	O	N	N
Côte d'Ivoire	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O	O	O	N	O	O	O	O
Gambie	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O*	O	O	N	O	O	O	N
Ghana	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O	N
Guinée	O	O	O	N	O	O	O	O	O	N	O	N	N	O	N	N	N
Guinée-Bissau	O	O	O	N	O	O	O	N	N	O*	O	O	O	O	N	N	O
Libéria	O	O	O	N	O	O	O	O	O	O*	O	O	N	O	O	N	N
Mali	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	N	N	O	O	N	N
Niger	O	O	O	N	O	O	N	O	O	O*	O	O	N	O	O	O	N
Nigéria	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O	O	O	N	O	O	O	N
Sénégal	O	O	O	N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	N
Sierra Leone	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O*	O	O	N	O	O	N	N
Togo	O	O	O	N	O	O	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O	N

Notes : O = Oui, N = Non.

Cellule de renseignement financier (CRF) : un astérisque (*) dénote les juridictions dans lesquelles les CRF ne sont pas membres de l'Egmont Group.

Source : US Department of State (2016).

Cela dit, il n'existe pas de manière unique de mesurer leur mise en œuvre. Contrairement à la Convention UNCAC, par exemple, la Convention CTO ne possède pas de mécanisme de contrôle institutionnel, et les États se sont montrés réticents à adopter un tel mécanisme (Global Initiative, 2014). Sous l'égide de l'ONU DC, le Secrétariat de la Convention CTO n'enregistre pas systématiquement la mise en œuvre des provisions de la Convention CTO, par exemple sur la réciprocité de l'aide juridique (Shaw, 2015).

Le nombre de déclarations d'opération suspecte enregistrées, et (peut-être plus important) le nombre d'enquêtes lancées et de condamnations associées (tableau 2.9), constituent deux mesures utiles, mais néanmoins limitées. Les membres du GIABA ont encore quelques améliorations à faire pour respecter ces critères². Cet échec dans la pratique est reproduit dans un éventail de secteurs et renforcé par les conclusions de ce rapport : alors que la législation requise est en place, la mise en œuvre n'est pas à la hauteur.

Tableau 2.9. Nombre de déclarations d'opération suspecte (STR) enregistrées et d'actions engagées, 2013

Pays	Nombre de STR enregistrées	Action engagée	Résultat
Bénin	8 953 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	420 dossiers transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Burkina Faso	65 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	7 dossiers transmis aux organes répressifs	Poursuites engagées sur les 7 dossiers
Cabo Verde	145 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	32 dossiers transmis aux organes répressifs	1 enquête, 1 condamnation
Côte d'Ivoire	119 STR (117 relatives au blanchiment de capitaux)	10 dossiers transmis aux organes répressifs	Poursuites engagées sur 11 dossiers
Gambie	18 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	7 dossiers transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Ghana	398	32 dossiers transmis aux organes répressifs	3 condamnations
Guinée	Aucune	Aucune action reportée	Les entités comptables ne génèrent pas encore de STR à des fins d'enquête
Guinée-Bissau	145 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	38 dossiers transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Libéria	47 STR (22 relatives au blanchiment de capitaux)	1 dossier transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Mali	22 STR (18 relatives au blanchiment de capitaux)	1 dossier transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Niger	19 STR (14 relatives au blanchiment de capitaux)	6 rapports transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Nigéria	3 198 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	61 rapports transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Sénégal	128 STR (127 relatives au blanchiment de capitaux)	16 rapports transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Sierra Leone	16 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	Aucun dossier diffusé aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Togo	58 STR (57 relatives au blanchiment de capitaux)	6 dossiers transmis aux organes répressifs	2 condamnations

Source : Extrait de GIABA (2016).

Notes

1. Selon le GAFI (2013), le terme *hawala* se rapporte à un mécanisme de transfert de fonds qui opère comme un système fermé, avec des corridors reliés à la famille, la tribu ou l'ethnicité. Largement utilisé le long des itinéraires commerciaux traditionnels d'Asie, du Moyen-Orient et en Afrique de l'Est voici plusieurs siècles, ce terme a plus récemment été utilisé pour décrire une typologie d'opérateurs de transferts de fonds qui organisent les transferts et la réception de fonds ou de leur valeur équivalente, qu'ils règlent au moyen d'opérations commerciales, de liquidités ou de paiement nets sur une longue période. Parmi les prestataires *hawala* et autres prestataires de services financiers, on trouve les hundi et les activités bancaires occultes.

2. L'utilisation du nombre de STR enregistré pour mesurer le succès des cellules de renseignement financier (CRF) est une méthode facile, mais imparfaite. Un nombre accru de STR ne signifie pas nécessairement qu'un pays est plus performant dans la lutte contre le blanchiment d'argent : cela peut signifier que les banques et autorités régionales en font plus que la loi n'exige par peur d'être accusés de négligence. En outre, un nombre accru de rapports émanant de banques dans une région qui travaille largement sur la base des paiements en liquide n'indique pas forcément que les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent sont plus efficaces ; les transactions exclues du secteur bancaire formel ne seront pas comptabilisées.

Références

- Africa Progress Panel (2013), *Africa Progress Panel Report 2013 : Equity in Extractives*, Africa Progress Panel, Genève.
- Audit Service Sierra Leone (2014), *Report on the Audit of the Management of the Ebola Funds*, Audit Service Sierra Leone, Freetown, <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/assl-report-on-ebola-funds-management-may-oct-2014.pdf>.
- BAD (13 décembre 2012), « Urbanisation in Africa », BAD blog, Banque africaine de développement, www.afdb.org/en/blogs/afdb-championing-inclusive-growth-across-africa/post/urbanization-in-africa-10143.
- BAD (2010), *African Development Report, 2010*, Banque africaine de développement, Oxford University Press, Oxford.
- BAD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators 2017*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2017b), *World Governance Indicators 2017*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://info.worldbank.org/governance/wgi/#home>.
- Banque mondiale (2011), *Remittance markets in Africa*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Blum, C. (2014), « Cross-border flows between Nigeria and Benin : What are the challenges for (human) security? », *Peace and Security Studies*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Accra.
- Briscoe, I. (2014), *Crime after Jihad : Armed Groups, the State and Illicit Business in Post-conflict Mali*, Clingendael Institute, La Haye.
- CEA (2012), *Report on the Magnitude of and Tools for Measuring Informal Cross-Border Trade in Africa's Regional Economic Communities*, Eighth Session of the

- Committee on Trade, Regional Cooperation and Integration, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- CEA (2011), *Minerals and Africa's Development : The International Study Group on Africa's Mineral Regimes*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- CEA/Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites (2015), *Track it! Stop it ! Get ite Illicit Financial Flows from Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique/Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, Union africaine/Conférence des ministres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/illicit_financial_flows_why_africa_needs.pdf.
- Cockayne, J. (2011), *State Fragility, Organised Crime and Peacebuilding : Towards a More Strategic Approach*, NOREF Report, Oslo.
- Commission européenne (2015), *European Union, Trade in Goods with ACP West Africa*, Commission européenne (DG Commerce), http://trade.ec.europa.eu/doclib/doc/2013/november/tradoc_151898.pdf.
- Commission européenne (2014), *Economic Partnership Agreement between the West African States, the Economic Community of West African States (ECOWAS) and the West African Economic and Monetary Union and the European Union and its Member States*, Commission européenne, http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/october/tradoc_153867.pdf.
- ComSTAT (2015), *Common Market for Eastern and Southern Africa*, <http://comstat.comesa.int>.
- CEDEAO (2011), Directive C/DIR 1/o8/11 on Fighting Cyber Crime within ECOWAS, Abuja: Sixty-Sixth Ordinary Session of the Council of Ministers, Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Abuja.
- Duval Smith, A. (17 mai 2014), « Mali flies into international storm over the purchase of a \$40m presidential jet », *The Guardian*, www.theguardian.com/global-development/poverty-matters/2014/may/16/mali-president-boubacar-keita-private-plane-international-aid-donors.
- Ellis, S. (2009), « West Africa's international drug trade », *African Affairs*, vol. 108(431), Oxford Journals, Londres, pp. 171-196.
- Faleye, O. (2014), « Impact of informal cross border trade on poverty alleviation in Nigéria : Kotangowa market (Lagos) in perspective », *Cross the Border: International Journal of Interdisciplinary Studies*, vol. 2(1), pp. 13-22, www.nepjol.info/nepal/index.php/CTBIJIS/issue/view/712.
- FAOStat (2015), *Statistical Division for the United Nations Food and Agriculture Organization 2015* (base de données), <http://faostat3.fao.org/home/E> (consulté le 25 septembre 2015).
- Felbab-Brown, V. (2010), « The West African drug trade in context of the region's illicit economies and poor governance », paper presented to the Conference on Drug Trafficking in West Africa, Arlington, 4 Octobre 2010, www.brookings.edu/research/speeches/2010/10/14-africa-drug-trade-felbabbrown.

- FIDA (s.d.), « Remittances : Africa », page web, Fonds international de développement agricole (FIDA), Rome, www.ifad.org/remittances/maps/africa.htm (consulté le 25 juin 2015).
- Fondation Mo Ibrahim (2016), *2016 Ibrahim Index of African Governance*, Fondation Mo Ibrahim, Londres, www.moibrahimfoundation.org/iag/downloads.
- Fortune, F., O. Ismail et M. Stephen (2015), *Rethinking Youth, Livelihoods and Fragility in West Africa : One Size Doesn't Fit All*, Fragility, Conflict and Violence Group, Banque mondiale, Washington, DC.
- Forum économique mondial (2014), *Global Competitiveness Report 2014-15*, Forum économique mondial, Genève, www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalCompetitivenessReport_2014-15.pdf.
- Freedom House. (2012), « Country studies: The Gambia », in *Countries at the Crossroads*, https://freedomhouse.org/report/countries-crossroads/2012/gambia#_edn3 (consulté le 8 mars 2015).
- GAFI (2015), *Emerging Terrorist Financing Risks*, Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, Paris, www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Emerging-Terrorist-Financing-Risks.pdf.
- GAFI (2013), *The Role of Hawala and Other Similar Services in Money Laundering and Terrorist Financing*, Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, Paris, www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Role-of-hawala-and-similar-in-ml-tf.pdf.
- GIABA (2016), *Summary of Country Activity Reports*, 26th Plenary Meeting of the GIABA Technical Committee November 14-18, 2016, Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, Dakar.
- GIABA (2010), *Threat Assessment of Money Laundering and Terrorist Financing in West Africa*, Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, Dakar.
- Global Initiative (22 octobre 2014), « The future of UNTOC : Does unreviewed equate to irrelevant? », Global Initiative against Transnational Organized Crime blog, www.globalinitiative.net/the-future-of-untoc-does-un-reviewed-equate-to-irrelevant.
- Golub, S. (2015), « Informal cross border trade and smuggling », in Morrissey, O., R.A. López and K. Sharma, Africa (eds.), *Handbook on Trade and Development*, Edward Elgar Publishing, Royaume-Uni.
- Goudsmid T., A. Mancini et A. Vanegas Canosa (2012), « SSR, crime and regional development in West Africa », in Schnabel, A. et V. Farr (eds.), *Back to the Roots : Security Sector Reform and Development*, DCAF Yearly Books, Genève.
- Harding, A., G. Pálsson et G. Raballand (2007), « Port and maritime transport challenges in West and Central Africa », *SSATP Working Paper*, n° 84, mai 2007, Banque mondiale, Washington, DC.
- International Centre for Trade and Sustainable Development (21 janvier 2015), « West Africa starts implementing the common external tariff », Bridges Africa blog, <https://www.ictsd.org/bridges-news/bridges-africa/news/west-africa-starts-implementing-the-common-external-tariff>.

- IIAG (2014), *IIAG 2014: Accountability, West Africa*, Indice Ibrahim de la gouvernance africaine, Fondation Mo Ibrahim, www.moibrahimfoundation.org/iiag (consulté le 8 mars 2015).
- Kaufmann, D., A. Kraay et M. Maastruzzi (2013), *Worldwide Governance Indicators* (base de données), <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#reports> (consulté le 8 mars 2015).
- Krätli, S., J. Swift et A. Powell (2014), *Saharan Livelihoods: Development and Conflict*, Saharan Knowledge Exchange, décembre 2014, Banque mondiale, Washington, DC.
- Mailey, J.R. (2015), *The Anatomy of the Resource Curse: Predatory Investment in Africa's Extractive Industries*, mai 2015, Africa Centre for Strategic Studies, Washington, DC.
- Marc, A., N. Verjee et S. Mogaka (2015), *The Challenge of Stability and Security in West Africa*, Africa Development Forum Series, Banque mondiale, Washington, DC.
- Mbaye, M. (2014), *The Informal Sector, Growth, Employment and Sustainable Development – Discussion Note, The Informal Sector, Employment and Structural Transformation – Some Operational Recommendations for a Productive Policy*, Organisation internationale de la Francophonie, Paris.
- Meagher, K. (2005), « Social capital or analytical liability ? Social networks and African informal economies », *Global Networks*, vol. 5(3), Blackwell Publishing Ltd & Global Networks Partnership, pp. 217-238.
- OECD (2005), *Migrations, transferts de fonds et développement* Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264013919-fr>.
- OCDE (2014), *Coopération pour le développement 2017 : Données et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-fr>.
- OCDE/Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (2017), *Mapping the Real Routes of Trade in Fake Goods*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264278349-en>.
- OCDE/CSAO (2015) *Africopolis : A Comprehensive and Comparable Dataset on Urbanisation in West Africa*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (base de données), Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/swac/ourwork/africapolis.htm (consulté le 22 septembre 2015).
- OCDE/CSAO (2014), *An Atlas of the Sahara-Sahel: Geography, Economics and Security*, West African Studies, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264222359-en>.
- ONU (2015), *Transforming Our World : Agenda for Sustainable Development 2030*, Organisation des Nations Unies, New York.
- ONUDC (2013), *Transnational Organized Crime in West Africa : A Threat Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- PNUD (2014), *Human Development Index 2014*, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York, <http://hdr.undp.org/en/content/table-1-human-development-index-and-its-components>.
- Population Pyramid of the World (2017), site Internet, <https://www.populationpyramid.net> (consulté le 20 septembre 2017).

- Reitano, T. et M. Shaw (2015), *Fixing a Fractured State? Breaking the Cycles of Crime, Corruption and Conflict in Mali and the Sahel*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Reitano, T. et M. Shaw (2014), *People's Perceptions of Organised Crime in West Africa and the Sahel*, Institute for Security Studies, Pretoria.
- Reitano, T., P. Knoope et I. Ustinoff (2016), *Final Review of the CT Sahel Project, 2011-16*, Commission européenne, Bruxelles.
- Reporters sans frontières (2016), *Classement mondial de la liberté de la presse*, Reporters sans frontières, Paris, <https://rsf.org/en/ranking/2016>.
- Scheele, J. (2012), *Smugglers and Saints of the Sahara*, Cambridge, Cambridge University Press, Cambridge.
- Shaw, M. (2015), « Global governance and organised crime: The United Nations Office on Drugs and Crime and the UN Convention against Transnational Organised Crime », *German Review on the United Nations*, vol. 63(2).
- Shaw, M. et T. Reitano (2014), *The Political Economy of Trafficking and Trade in the Sahara: Instability and Opportunities*, Saharan Knowledge Exchange, décembre 2014, Banque mondiale, Washington, DC.
- START (2017), *Global Terrorism Database* (base de données), START, Washington, DC, www.start.umd.edu/gtd (consulté le 9 avril 2017).
- Transparency International (2016), *Corruption Perception Index 2016*, Transparency International, Berlin, www.transparency.org/cpi2016/results.
- Uexkull, E. (2012), « Regional trade and employment in ECOWAS », in *Policy Priorities for International Trade and Jobs*, Éditions OCDE, Paris.
- UN Comtrade (2017), *UN comtrade* (base de données), <https://comtrade.un.org/db/default.aspx> (consulté le 20 septembre 2017).
- UNCTAD (2013), *Economic Development in Africa, 2013 : Inter-African Trade, Unlocking Private Sector Dynamism*, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Genève.
- US Department of State (2016), *International Narcotics Control Strategy Report*, vol. II, United States Department of State Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs, Washington, DC.
- Van den Bersselaar, D. et S. Decker (2011), « No longer at ease : Corruption as an institution in West Africa », *International Journal of Public Administration*, vol. 34(11), Taylor & Francis online, pp. 741-752.
- WACD (2014), *Not Just in Transit : Drugs, the State and Society in West Africa*, West Africa Commission on Drugs, Genève.
- Watkins, K. et M. Quattri (2014), *Lost in Intermediation: How Excessive Charges Undermine the Benefits of Remittances for Africa*, Overseas Development Institute, Londres.

Entretiens

NE-Gov-LE-220915 : Chef des enquêtes, National Police, Niger, en personne, 22 septembre 2015.

SEN-GIABA-130515 : Multiples chargés de recherche et chargés politiques seniors, GIABA, 13 mai 2015.

UK-Gov-LE-220615 : Multiples membres d'agences nationales de lutte contre la criminalité, Royaume-Uni, 22 juin 2015.

WA-IOM-130515 : Spécialiste en immigration et contrôle des frontières, OMI, interviewé à Dakar, 13 mai 2015.

WA-CivSoc-130515 : Multiples, Institute for Security Studies, bureau de l'Afrique de l'Ouest, en personne, 13 mai 2015.

Chapitre 3.

Les économies criminelles et les flux financiers illicites en Afrique de l'Ouest

Ce rapport identifie plusieurs économies criminelles opérant en Afrique de l'Ouest qui s'entrecoupent ou se renforcent mutuellement. Ces économies utilisent différentes méthodes et sont facilitées par des réseaux d'acteurs nationaux et internationaux. Ce chapitre propose ensuite un cadre analytique pour comprendre les conséquences des économies criminelles et des flux financiers illicites (FFI) associés, en fonction de trois facteurs : l'origine de la marchandise et l'existence éventuelle d'un marché local ; les acteurs ou réseaux impliqués ; et le lieu d'acquisition et d'investissement des FFI. L'application de ce cadre analytique reflète la nature et l'échelle de l'économie criminelle en question ; les acteurs, les intérêts et les motivations sous-jacents ; et les priorités des réponses visant à atténuer les préjudices. Il fournit ensuite un aperçu de 13 économies criminelles différentes, sur la base d'une typologie tripartite : activités illégales, commerce illicite en biens normalement licites ; et extraction illicite des ressources naturelles. Chaque cas donne une idée de l'étendue du flux, des zones géographiques les plus touchées, des acteurs clés, et des conséquences et impacts des FFI.

Introduction

Un large éventail d'économies criminelles opère en Afrique de l'Ouest. Elles sont régies par des modes opérationnels, des réseaux et des acteurs (tant nationaux qu'internationaux) différents, et sont très présentes dans différents États et zones dans la région. Les bénéfices illicites générés par ces économies criminelles quittent l'économie formelle par différents moyens sous forme de flux financiers illicites (FFI).

Directement ou indirectement, les économies criminelles et FFI associés nuisent à la sécurité physique, au bien-être et aux opportunités productives des ressortissants ouest-africains. Les économies criminelles s'appuient souvent sur la violence, exacerbant l'insécurité des citoyens ordinaires, notamment des femmes et des jeunes. Les profits du commerce illégal enrichissent souvent les groupes impliqués dans des conflits de longue haleine, y compris dans les actes à visée terroriste, et stimulent souvent les conflits, avec des effets délétères sur le potentiel de développement. Cet environnement limite la croissance économique légitime – ce qui a pour effet de décourager les investisseurs domestiques et étrangers – et favorise l'essor de la criminalité. En même temps, l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles de la région nuit irréparablement aux écosystèmes, à l'environnement et aux modes de subsistance qui en dépendent, exacerbant la fragilité de la région sur une longue période. La présente étude démontre le nœud gordien des défis politiques, économiques, sociaux et de développement – qui se renforcent mutuellement – auxquels est confrontée l'Afrique de l'Ouest. Elle souligne également qu'il est risqué de se borner à des stratégies de contrôle des frontières et de contrôle policier, qui ne peuvent seules lutter efficacement contre cette menace multidimensionnelle.

Ce chapitre établit un cadre analytique permettant de comprendre et d'établir des priorités en termes des préjudices causés par les économies criminelles ; il permet ainsi à un ensemble d'acteurs (gouvernements nationaux, acteurs régionaux et partenaires internationaux) de mieux identifier les domaines auxquels ils peuvent appliquer leur propre éventail de réponses. Il fournit ensuite un bref aperçu des formes principales d'économies criminelles dans la région, de l'étendue des flux, des zones géographiques vulnérables, des acteurs majeurs impliqués, et des conséquences et impacts des FFI. Pour faciliter l'analyse, le chapitre divise les économies criminelles en trois catégories, alignées sur le cadre conceptuel présenté dans le chapitre 1 : activités illégales ; commerce illicite en biens normalement licites ; et extraction illicite de ressources. Cette typologie divise les économies criminelles en fonction de la nature du bien ou de l'activité ; selon si elle est intrinsèquement illégale ; et selon que la marchandise est produite à l'intérieur ou à l'extérieur de la région. Elle étudie également l'étendue de son marché local.

La section suivante se base sur les conclusions du rapport pour proposer un nouveau cadre analytique délimitant les cinq dimensions des préjudices. Ce cadre peut permettre aux décideurs politiques de classer les différentes formes de préjudice afin d'informer l'élaboration des politiques.

Cadre d'analyse des préjudices

Les études sur la criminologie, la sociologie et le développement mettent en avant différentes manières de classer et mesurer les dommages à différents niveaux de complexité (Don et Van der Bunt, 2012). La définition des dommages dépend aussi du point de vue : les différentes parties prenantes – en amont, au milieu et en aval – subissent différents dommages ; c'est aussi le cas des pays d'origine, de transit et de destination. Il importe donc que les acteurs du développement analysent les dommages à l'aune des

objectifs de développement, ainsi que de leur propre obligation de répondre efficacement aux économies criminelles et aux FFI. Une évaluation récente (Global Initiative, 2014a) a démontré que les multiples facettes interconnectées de la criminalité organisée nuisent à la réalisation des Objectifs du développement durable à l'horizon 2030, et mettent sérieusement à mal la réalisation de plusieurs objectifs centraux portant sur la santé, l'environnement, et la réalisation de sociétés paisibles et stables.

Les objectifs du développement peuvent être regroupés en cinq domaines généraux aisément identifiables et permettant une analyse approfondie. Ces dommages ou impacts peuvent être analysés ou ressentis à plusieurs niveaux – individuel, communautaire, national ou international – avec néanmoins des différences reposant sur la démographie, le genre et la vulnérabilité des personnes ou des groupes.

Ces dommages sont :

- **Physiques** : dommages aux personnes (homicides, crimes violents) ou aux infrastructures physiques (dommages matériels).
- **Sociétaux** : dommages qui créent ou exacerbent les tensions sociétales (y compris en encourageant les conflits violents, et les conflits ou violence ethniques, sexuels ou intergénérationnels), ainsi que la marginalisation économique ou sociale.
- **Économiques** : dommages directs et indirects à l'économie. Directement, les FFI détournent des fonds de l'économie légitime ou captent des ressources publiques pour prévenir et répondre aux dommages criminels, traiter ou compenser ses victimes. Indirectement ils comprennent des dommages au climat économique, à la compétitivité, et aux cultures d'investissement et d'entrepreneuriat.
- **Environnementaux** : dommages environnementaux causés par l'exploitation non durable des ressources naturelles, ou par les produits dérivés de l'activité criminelle.
- **Structurels/gouvernementaux** : dommages infligés à l'État de droit ou à la qualité de la gouvernance en raison de la corruption, ainsi que l'érosion de la réputation, de la légitimité et de l'autorité de l'État.

Les études de cas suivantes démontrent clairement que les différentes économies criminelles en Afrique de l'Ouest se traduisent par différents types de dommages ; toutes les catégories décrites ci-dessus sont présentes d'une manière ou d'une autre dans la région. Sans analyse plus granulaire, centrée sur une économie criminelle particulière, le contexte économique-politique et la personne interrogée, il n'est pas possible d'arguer qu'une catégorie de dommages est plus importante, dangereuse ou urgente qu'une autre. De fait, toutes les parties prenantes doivent participer à cette évaluation, dont le résultat déterminera un plan d'action commun.

La nature des dommages est subjective : tant les valeurs morales que sociétales contribuent aux perceptions de ce qui constitue un « préjudice ». Bien que sans doute désirable, aucun critère universel ne peut être appliqué. Les activités considérées comme criminelles par certains pays peuvent ne pas être perçues comme telles à l'échelle locale. Lors du processus d'analyse et de planification de la coopération en matière de développement, il faut veiller à ne pas diaboliser les situations imparfaites, ou créer de nouveaux problèmes pour lesquels il n'existerait aucune solution immédiate. Les initiatives agressives visant à modifier ou prévenir ces pratiques commerciales doivent s'accompagner d'initiatives pour les remplacer par des moyens de subsistance alternatifs, faute de quoi, les pays de la région deviendront encore plus vulnérables. Une réponse plus appropriée pourrait consister à rehausser la protection sociale des personnes les plus

exposées – notamment les travailleurs de première ligne – au moyen d'un contrôle et d'une surveillance renforcés, tout en leur proposant des subventions publiques pour remplacer les aides proposées par des réseaux criminels opportunistes, et graduellement déplacer ces économies essentiellement informelles vers le secteur formel.

Vers un cadre des priorités

Comme dit précédemment, l'analyse des économies criminelles et des FFI en Afrique de l'Ouest a identifié trois facteurs déterminants : (i) selon que l'origine des marchandises est locale ou externe, et selon qu'il existe ou non un marché local; (ii) les acteurs ou réseaux impliqués ; et (iii) le lieu d'acquisition et d'investissement des FFI. Ces questions doivent être analysées ensemble, afin de déterminer l'étendue et la nature des dommages.

(i) Quelle est l'origine géographique de la marchandise, et existe-t-il un marché local ?

Établir l'origine des marchandises est un facteur important pour déterminer les dommages ou impacts probables d'une activité donnée. Lorsqu'une marchandise est produite et commercialisée localement, les dommages infligés à l'économie domestique sont généralement plus importants, compte tenu de l'éventail des acteurs et intérêts locaux impliqués. Il importe également de déterminer l'existence d'un marché local pour ces marchandises, ce qui indique le degré d'implication de la population locale et l'importance économique de cette activité illicite, c'est-à-dire dans quelle mesure elle peut constituer un moyen de subsistance dans l'économie locale. Les consommateurs locaux accordent-ils de la valeur à ces marchandises ? Les communautés locales s'investiront-elles dans la protection de ces flux, considérés comme une source précieuse et potentiellement irremplaçable de revenus et d'emplois locaux ? Ces questions peuvent aider les gouvernements à mieux évaluer le succès des mesures qu'ils souhaitent mettre en place pour les résoudre.

(ii) Quels sont les acteurs et réseaux impliqués dans le commerce ou l'économie illicite?

C'est une question d'économie politique importante, conçue pour examiner les motivations sous-jacentes associées à une activité particulière et déterminer quels individus peuvent être impliqués (par exemple, les intérêts publics, privés, commerciaux ou criminels ; les réseaux communautaires, traditionnels ou même religieux) ; l'étendue de leur investissement dans l'activité illicite ; l'étendue de leur influence (c'est-à-dire leur accès à et leur contrôle sur l'économie criminelle) ; et la nature de leurs interactions publiques et privées (par exemple, leurs interactions potentielles avec les personnalités politiques, les hauts fonctionnaires, les entrepreneurs ou cadres du secteur privé, et les intérêts régionaux ou internationaux). Comprendre cette dynamique permettra aux acteurs politiques de riposter avec une certaine chance de succès en concevant des politiques plus ciblées.

(iii) Où les FFI sont-ils acquis et investis ?

L'impact d'une économie criminelle – et par conséquent la réponse nécessaire à y apporter – dépendra largement de la manière dont les FFI sont générés par l'activité considérée et du lieu où ils sont investis. La présente étude a démontré qu'indépendamment de leur mode d'acquisition, les FFI qui restent dans la communauté,

le pays ou la région contribuent à l'économie informelle, même lorsqu'ils sont clairement illégaux (*cf.* la cybercriminalité), avec des conséquences importantes en termes de développement. D'une part, tenter de combattre ou de diminuer ces activités peut s'avérer difficile, parce qu'elles génèrent des biens publics à l'échelle locale (par exemple, des services et des emplois secondaires locaux). D'autre part, ces activités peuvent être perçues comme déplaçant des activités existantes sur le marché local, ou comme détournant des ressources qui auraient pu bénéficier à la communauté locale. En somme, la nature et l'investissement des recettes générées par ces activités criminelles dicteront la faisabilité et la probabilité de succès des interventions conçues pour y répondre.

Quelle que soit la manière dont ils sont acquis – et même s'ils sont totalement illégaux – les FFI qui restent dans la communauté, le pays ou la région contribuent à l'activité économique informelle. Vus sous cet angle, ils peuvent être perçus comme faussant les forces de marché locales, puisqu'ils influent sur les industries légitimes et le secteur formel. En même temps, ils génèrent des revenus à l'échelle locale, qui feront croître l'économie globale et créeront des moyens de subsistance qui – s'ils s'avèrent durables – attireront des travailleurs de toute la région.

Lorsque les FFI génèrent des revenus à l'échelle locale, ils bénéficient systématiquement d'une protection de la part de ceux qui les reçoivent, qui sont susceptibles de s'opposer – au moyen de violences ou de manifestations – à toute initiative visant à limiter leurs revenus. Les économies criminelles dotées de marchés locaux et dont les FFI sont investis localement sont généralement de mèche avec les hiérarchies de pouvoir locales, fournissant des revenus et renforçant le pouvoir des individus qui contrôlent les flux. Cela a son importance, indépendamment de si un groupe terroriste extorque ou non une taxe de protection, ou que des entreprises ou politiciens soient enrichis ou non par les flux. La distribution locale des FFI renforce aussi une légitimité à l'échelle locale, particulièrement si le marché local est beaucoup plus important que les autres industries. Cela est toujours problématique, notamment lorsqu'il s'agit d'industries qui alimentent les risques de conflits ou la terreur.

Par contre, les industries dont les FFI sont essentiellement générés ou investis à l'étranger affichent une dynamique totalement différente. L'extraction de marchandises indigènes à la région constitue une perte nette pour l'État et ses citoyens. Ceci est particulièrement vrai lorsque la ressource n'est pas inépuisable, et que son extraction illégale a des conséquences potentiellement irréversibles sur l'environnement ou la pérennité des espèces. Si l'économie criminelle n'a pas de marché local et que la chaîne de valeur des FFI est réalisée ailleurs, l'activité concernée est principalement un commerce de transit (comme c'est le cas pour le trafic de cocaïne). Dans ce cas, les interventions risquent simplement de déplacer les FFI le long de voies de transit, vers un environnement plus favorable ; une réponse effective consisterait à s'attaquer aux problèmes conjoints de l'offre et de la demande. Lorsque les FFI se déplacent vers l'extérieur, les réponses doivent cibler ceux qui en profitent le plus : les producteurs à la source (par exemple, pour la contrefaçon), les individus qui pillent le marché (pêche illicite), les revendeurs sur le lieu de destination (trafic de drogue) ou les gardiens de la ressource illicite (responsables publics négociant les permis d'exploitation).

Les réseaux criminels ont démontré leur capacité à s'adapter à des conditions changeantes et à définir de nouvelles orientations. Les autorités nationales doivent prendre en compte les conditions locales qui font de leur pays une voie de transit appréciée. Même s'il s'avère possible de contrôler une économie ou une marchandise criminelle, une autre économie criminelle ne tardera pas à émerger si ces mêmes conditions perdurent.

Le présent rapport, fondé sur les constats du premier rapport produit par l'OCDE intitulé *Flux financiers illicites des pays en voie de développement : Mesurer les réponses de l'OCDE* (OCDE, 2014), porte sur le commerce illicite, ainsi que les FFI et impacts sur le développement qui en résultent. Analysées ensemble, les réponses aux trois questions présentées ci-dessus permettent aux décideurs politiques de mieux comprendre les dommages potentiels générés par l'activité illicite ou criminelle en question. Elles proposent un éclairage sur la manière dont les acteurs du développement peuvent encadrer, prioriser et programmer les différentes étapes de leurs interventions potentielles.

Dans une large mesure, l'évaluation des impacts ou dommages développementaux générés par ces activités constitue un exercice subjectif. Toutes les activités ne sont pas strictement illégales, et toutes les activités illicites ne sont pas stigmatisées en tant qu'actes criminels. Certaines activités peuvent être perçues comme des mesures entrepreneuriales, ou comme des stratégies de survie ou de subsistance. Bien que la section suivante analyse individuellement les différentes formes de commerce illicite, celles-ci sont souvent intimement imbriquées ou convergentes. Souvent, les mêmes acteurs et réseaux favorisent de multiples formes d'activités illicites. Par conséquent, toute tentative de définir le contexte mouvant du commerce illicite dans la région nécessite d'identifier un enchevêtrement de fils dans une vaste toile transnationale d'activités. Cela demande aussi de comprendre comment ces fils sont connectés et s'influencent mutuellement.

Activités illégales

Les revenus d'origine criminelle dans la région ouest-africaine représenteraient 3.6 % du produit intérieur brut (PIB) mondial ; les revenus de la criminalité organisée transnationale résultant du trafic de drogue, de contrefaçons et de personnes, ainsi que du détournement de pétrole, de la criminalité environnementale, du trafic d'armes et d'autres trafics, représentent environ 1.5 % du PIB. La moitié de ce montant environ est liée au trafic de drogues (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime [ONUDC], 2011a). Cette proportion pourrait être plus élevée dans les économies informelles d'Afrique de l'Ouest.

Calculer la valeur de flux au niveau continental ou sous-régional est un défi. Cela consiste à décortiquer les flux, estimer le point de provenance des bénéficiaires sur l'ensemble de la chaîne, comprendre comment ils pénètrent dans l'économie formelle au moyen de différentes techniques de blanchiment d'argent, et estimer dans quelle mesure et en quelle quantité ils échappent à la juridiction nationale.

Trafic de drogues

Trois flux majeurs de drogues illicites transitent par l'Afrique de l'Ouest : la cocaïne, le cannabis et les méthamphétamines. Le trafic de cocaïne serait le plus lucratif.

Nature et échelle du flux : depuis 2007 environ, l'Afrique de l'Ouest s'est fait connaître comme une zone de transit pour la cocaïne en provenance d'Amérique latine, destinée aux marchés européens. La cocaïne est communément considérée comme le « fer de lance » du trafic de drogues, parce qu'elle génère des profits plus importants que n'importe quel autre marché illicite non seulement dans la région, mais aussi à l'échelle mondiale. La valeur importante de ce flux et le manque de marché indigène font que le trafic de drogue a un impact plus important sur l'économie illicite et la stabilité de la région que tous les autres flux de drogues (Shaw, Reitano et Hunter, 2014).

Une analyse de la chaîne de valeur mondiale du trafic de cocaïne a démontré qu'une part infime des profits de la cocaïne est réalisée en Afrique. Comme le montre le tableau 3.1, le flux de cocaïne s'élevait en 2009 à 34.8 milliards USD (dollars américains) en Amérique du Nord et 27.5 milliards USD en Europe ; la valeur du trafic de cocaïne en Afrique s'élevait à seulement 1.6 milliard USD, dont seulement 600 millions USD restaient sur le continent, le reste (62 %) était blanchi à l'étranger (ONUDD, 2011a). Bien que ces montants concernent l'ensemble du continent africain et pas uniquement l'Afrique de l'Ouest, peu d'éléments permettent d'identifier un trafic de cocaïne dans d'autres régions, hormis un petit trafic en Afrique du Sud. Il est donc largement admis que l'essentiel de ce flux atterrit en Afrique de l'Ouest. Par conséquent, la plupart des profits de ce trafic sont sans doute acquis dans cette région. L'étude de cas sur les stupéfiants illicites transitant par l'Afrique de l'Ouest (OCDE, à paraître a) estime que les acteurs ouest-africains ne gagnent que 40 millions USD par an grâce au trafic de drogues.

Tableau 3.1. **Estimations des bénéfices totaux du trafic de cocaïne blanchis en 2009**

Continent	Bénéfices bruts (milliards USD)	Bénéfices blanchissables (milliards USD)	Part totale blanchie
Europe	27.5	15.1	55 %
Amérique du Nord	34.8	20.0	57 %
Amérique du Sud	17.8	15.1	85 %
Asie	1.5	0.8	55 %
Océanie	1.3	0.8	58 %
Afrique	1.6	1.0	62 %

Source : ONUDD (2011a).

La demande de cocaïne reste stable, et déclinerait même légèrement en Europe au cours des dernières années ; les autorités mondiales ont reporté leur attention sur le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest et renforcé les mesures d'interdiction. Les estimations effectuées en 2009, combinées avec l'instabilité croissante au Sahel et en Afrique du Nord, sont sans doute supérieures aux montants trafiqués à l'heure actuelle dans la région. Un rapport de l'ONUDD réalisé en 2014 constatait qu'il était difficile d'évaluer l'échelle du trafic de drogues en Afrique de l'Ouest et que les taux de saisie étaient modestes, un phénomène attribué à la corruption et à la complicité (ONUDD, 2014a).

Depuis 2011, l'Afrique de l'Ouest est un centre important de production de méthamphétamine. Rien qu'en 2011, cinq laboratoires de production de méthamphétamines ont été découverts et démantelés au Nigéria. Selon les rapports de saisie, la méthamphétamine est trafiquée – directement ou en transitant par l'Afrique du Sud – depuis l'Afrique de l'Ouest vers des marchés en Asie et en Europe (ONUDD, 2014b). Entre 2007 et 2012, les saisies les plus importantes de méthamphétamine ont été enregistrées au Niger, suivi par le Bénin, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Cela démontre que les trafiquants empruntent tant les voies terrestres que maritimes pour disperser les drogues après leur production au Nigéria et au Ghana. En 2010, la valeur du trafic régional de méthamphétamine dans la région était estimée à 330 000 USD (Bavier, 2013). Compte tenu du commerce croissant de ce stupéfiant, ainsi que des prix et de la demande plus élevés en Asie, la valeur du trafic a sans doute augmenté.

Il existe très peu d'informations sur le trafic de cannabis en Afrique de l'Ouest, où le cannabis est de qualité inférieure que celui produit en Afrique du Nord et inadapté à l'exportation vers Amérique du Nord ou l'Europe. Produit principalement au Nigéria, au

Ghana, au Sénégal et au Togo, le cannabis est sans doute destiné principalement aux marchés locaux. En effet, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale dénombreraient 11-31 millions d'usagers de cannabis (ONUDD, 2011b).

Bien que la demande locale de drogues illicites reste relativement faible, l'usage de drogues dans la région semble augmenter, ce qui est fort inquiétant (Commission Ouest-Africaine sur les Drogues/West Africa Commission on Drugs [WACD], 2014). Les profits du trafic de drogues dans la région sont dérivés de la circulation sécurisée de cette marchandise illicite sur l'ensemble du territoire, plutôt que des ventes domestiques. Un rapport réalisé en 2012 souligne la demande élevée de cannabis et de méthamphétamines, et dans une moindre mesure de cocaïne, au Nigéria (ONUDD, 2012a).

L'utilisation de la région pour le transit varie considérablement d'une année à l'autre en fonction des contrôles opérés sur les itinéraires alternatifs. Par exemple, le rôle croissant de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Sud, comme plaques tournantes du trafic d'héroïne a été attribué à des contrôles renforcés le long de l'itinéraire traditionnel des Balkans reliant l'Asie Centrale et l'Europe (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, 2015).

Au sein de la région de transit de l'Afrique de l'Ouest, les économies criminelles impliquées dans le trafic de drogues sont concentrées dans les États les plus faibles, dans des zones où le contrôle étatique est réputé faible et où il est par conséquent plus aisé de protéger les flux. L'innovation et l'esprit d'entreprise qui caractérisent le trafic de cocaïne sont particulièrement bien documentés. L'Afrique de l'Ouest a acquis une réputation de refuge pour les trafiquants de cocaïne ; quasiment tous les États d'Afrique ont été accusés d'entretenir des liens avec le trafic de cocaïne (Ellis, 2009). Le Nigéria a la plus longue histoire de trafic de drogues : son statut en tant que point de transfert pour l'héroïne a été signalé dès les années 50 (Ellis, 2009), comme l'atteste la dominance nigériane sur le trafic de drogues dans la région.

Les données portant sur les saisies opérées entre 2007 et 2011 indiquent que le gros du flux de cocaïne transite par les États côtiers d'Afrique de l'Ouest, avec des corridors concentrés sur deux pôles. Le Ghana est le point d'entrée méridional par lequel la cocaïne est acheminée vers le Togo, le Bénin et le Nigéria, avant d'être expédiée vers les marchés de consommation (Oxford Analytica, 2013). La Guinée-Bissau est le point d'entrée principal au nord, bien que la Sierra Leone ait également servi de point d'entrée (graphique 3.1). Une fois arrivée sur le continent africain, la cocaïne est distribuée au Sénégal, en Guinée, en Gambie et au Mali avant d'être expédiée en Europe (Madeira et al., 2011).

En 2007-11, la majeure partie de la cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest a été convoyée par voie maritime. Un rapport plus récent de l'ONUDD, fondé sur les saisies de drogues effectuées en 2012, soutient que le trafic de drogues passe principalement par les voies aériennes (ONUDD, 2014c). Une petite partie du flux transite par la voie terrestre, s'acheminant vers le nord depuis les États côtiers d'Afrique de l'Ouest, en passant par le Mali ou le Niger, en traversant le Sahara pour atteindre la Libye et les autres États nord-africains. Des études récentes suggèrent que l'intervention française dans le nord du Mali n'a que brièvement interrompu (ou détourné) ce flux, qui a repris par la suite, se déplaçant vers l'est jusqu'au lac Tchad (Reitano et Shaw, 2015).

Graphique 3.1. L’Afrique de l’Ouest, plaque tournante des flux de cocaïne en provenance d’Amérique latine, 2014 *



Source : Shaw, Reitano et Hunter (2014).

* Pays d'origine : Colombie/Pérou/Argentine/Brésil ; pays de transit d'Afrique de l'Ouest : Cabo Verde/Sénégal/Gambie/Guinée-Bissau/Guinée/Sierra Leone/Côte d'Ivoire/Ghana/Togo/Bénin/Mali/Nigeria/Cameroun/Gabon ; pays de destination : Europe de l'Ouest/Turquie/Inde/Pakistan.

Acteurs clés : les cartels de drogue colombiens, ainsi que d'autres groupes sud-américains, dominaient traditionnellement le marché mondial de la cocaïne. Lorsque les trafiquants sud-américains ont commencé à acheminer leurs drogues vers l'Afrique de l'Ouest, les drogues restaient dans des mains étrangères, et les autochtones n'en recevaient qu'une part infime en paiement de leur aide logistique (ONU DC, 2011c). Avec ce système, les profits réalisés par les ouest-africains employés par les groupes criminels étrangers pouvaient être considérables : ces individus pouvaient s'approprier jusqu'à un tiers des expéditions de cocaïne. Cette « commission en nature » servait à alimenter les réseaux ouest-africains en Europe et à développer un marché intérieur (Alemika, 2013). Plusieurs études ethnographiques ont observé que les trafiquants de drogue sud-américains recherchaient initialement des partenaires aux plus hauts niveaux de l'État afin de pénétrer les États côtiers d'Afrique de l'Ouest, notamment ceux à même de contrôler les plaques tournantes du transport ou de déployer des effectifs militaires et politiques afin de protéger le trafic. C'est le cas notamment de la Guinée-Bissau, où le trafic a pris racine (Shaw, 2015), de la Sierra Leone et du Libéria (Vorrath, 2014), ainsi que d'autres États voisins.

Il existe des preuves que les groupes criminels organisés établis en Amérique du Sud continuent de jouer un rôle important dans la région ouest-africaine. Cependant, les tendances récentes sembleraient indiquer que les cartels sud-américains confient plus de risques et de responsabilités à leurs partenaires africains : les groupes criminels organisés africains gravissent les échelons de la hiérarchie et deviennent plus proactifs et puissants dans le trafic de drogues (Europol, 2011). En parallèle, les groupes locaux (y compris des personnalités politiques et militaires dans certains pays, et des groupes criminels

organisés plus traditionnels) s'assurent la propriété verticale de ce trafic lucratif, dont ils contrôlent les flux de haut en bas. La corruption qui sévit sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest joue un rôle visible dans le trafic de cocaïne à l'échelle régionale, et des personnalités de haut rang, possédant des carnets d'adresses bien remplis, sont impliqués dans ce trafic (WACD, 2014).

Un nombre croissant de preuves suggère que les organisations criminelles impliquées dans le trafic de méthamphétamine exploitent l'Afrique de l'Ouest de la même manière que les trafiquants de cocaïne (ONUUDC, 2012a). Les saisies de méthamphétamine émanant d'Afrique de l'Ouest ont commencé à augmenter en 2008 ; la substance était trafiquée dans les pays d'Asie de l'Est, notamment au Japon et en République de Corée. Cependant, peu de données sont disponibles sur le trafic croissant de méthamphétamine dans la région. A moins de sonner plus fortement l'alarme, les organes policiers continueront de concentrer leurs efforts sur le trafic de cocaïne et de cannabis (ONUUDC, 2013a, 2013b).

Implications en termes de FFI et impacts sur le développement : évalué à environ 2 milliards USD, le trafic de cocaïne peut être considéré comme de la petite monnaie en relation au marché mondial. Pour les petites économies d'Afrique de l'Ouest, cependant, cela représente une somme considérable. En 2009, ce montant aurait dépassé le PIB total de nombreux États, avec des effets importants sur les économies politiques des pays en question (tableau 3.2).

Tableau 3.2. **Produit intérieur brut en 2009 (en milliards USD)**

Pays	PIB intérieur en 2009
Libéria	1.155
Gambie	0.9
Guinée-Bissau	0.825

Source : Banque mondiale (2014a).

L'impact du trafic de drogues sur les activités économiques n'a pas fait l'objet d'une estimation systématique, mais les données disponibles suggèrent que les profits dérivés du trafic de drogues restent concentrés entre les mains de quelques-uns. La WACD (2014) en conclut que seuls quelques individus – apparemment tout en haut de la pyramide des acteurs politiques – profitent de ce trafic. Les retombées sur l'économie locale sont minimales : comme l'indique le rapport de l'ONUUDC (2011), peu de profits restent dans les pays fragiles par lesquels les stupéfiants transitent (WACD, 2014). Les pots-de-vin versés aux petits agents douaniers et frontaliers, ainsi qu'aux forces de l'ordre et de sécurité, restent largement dans le pays dans lequel ils sont versés, et sont le plus souvent utilisés pour améliorer le niveau de vie des bénéficiaires (Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest [GIABA], 2010). Selon les estimations présentées dans l'étude de cas sur la question, 80 % des 40 millions USD acquis chaque année restent dans la région, et servent à payer les opérations locales et les systèmes clientélistes. Les 20% restants pénètrent dans le système bancaire formel et sont blanchis dans les économies régionales les plus importantes, à savoir le Ghana, le Sénégal ou le Nigéria (GIABA, 2010).

La littérature existante documente l'impact du trafic illicite sur la gouvernance, l'État de droit, et la paix et la sécurité dans la région (Ellis, 2009 ; Alemika, 2013 ; Bøås, 2012 ; Briscoe, 2013 ; Aning et Pokoo, 2014 ; Gberie, 2015 ; Howell et Atta-Asamoah, 2015). Les fonds générés par le trafic de cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest seraient utilisés pour intimider ou corrompre les agents publics. Compte tenu de la faiblesse des

systèmes judiciaires dans la région, ces paiements ont créé une culture d'impunité généralisée.

À de nombreux égards, le trafic de drogues, la faiblesse étatique, la corruption politique et les organisations criminelles puissantes participent à un cycle apparemment auto-entretenu. Les profits illicites peuvent être utilisés pour influencer les processus politiques, permettant aux acteurs liés aux groupes criminels de se maintenir au pouvoir et tirer profit de leur activité criminelle organisée. Les pouvoirs étatiques détenus par un groupe criminel organisé au moyen d'une kleptocratie fermement enracinée peuvent renforcer le pouvoir de l'organisation criminelle et aider à exploiter l'infrastructure nécessaire – à savoir, les routes, les ports maritimes et aériens, les entrepôts, l'appareil sécuritaire, le secteur judiciaire et la souveraineté politique internationale – dans le but de promouvoir ses objectifs commerciaux illicites. Il en résulte un cycle auto-entretenu. Alors que l'instabilité sociale et politique est susceptible d'attirer une industrie de la drogue en plein essor, la présence d'un trafic de drogue dans un pays donné peut exacerber la corruption existante et engendrer une instabilité politique (Alemika, 2013 ; Shaw, Reitano et Hunter, 2014 ; Gberie, 2015).

Parallèlement à la dimension politique, d'autres impacts sont peu documentés, laissant la place aux spéculations et aux preuves anecdotiques sur l'impact du trafic de cocaïne sur le développement (par exemple, sur la santé, l'éducation ou la stabilité communautaire). Les efforts entrepris au cours des deux dernières décennies pour combattre le trafic de drogues dans la région ont fait l'objet d'investissements considérables. Cependant, ces efforts proviennent de programmes internationaux de lutte contre la drogue qui visent leur interdiction. Les stratégies initiées aux niveaux continental, régional et national peuvent exprimer des priorités plus équilibrées, mais manquent de ressources comparées à l'ampleur du problème, et le financement cible principalement les initiatives policières et judiciaires (Aning et Pokoo, 2014). Cette incapacité à construire des alliances avec la société civile, ainsi qu'avec les organisations non-gouvernementales et communautaires, et cette incapacité à éduquer les populations, constituent des manquements importants (Asare Kyei, 2013). Bien que l'essentiel des analyses porte sur les États plus fragiles de la région, l'étude de cas à suivre suggère que les démocraties les plus établies de la région sont celles qui subissent les préjudices les plus importants et le plus souvent négligés.

Enlèvements contre rançon

Les enlèvements contre rançon constituent l'un des crimes en plein essor qui génèrent des revenus illicites. Bien qu'étroitement liés au terrorisme dans la région, les enlèvements contre rançon ne sont pas limités à des groupes terroristes, et constituent actuellement un moyen préféré et opportuniste des groupes criminels de lever des fonds.

Nature et échelle du flux : les enlèvements contre rançon ont évolué depuis une forme de criminalité largement politiquement motivée, impliquant souvent l'enlèvement d'occidentaux dans le Sahel, vers des actes criminels perpétrés dans un but lucratif. En 2004, le continent africain comptabilisait seulement 2% des enlèvements contre rançon dans le monde (JLT Group, 2012). Depuis, les enlèvements contre rançon ont connu une croissance exponentielle : en 2015, 13 % des enlèvements mondiaux ont été perpétrés sur le continent africain et visaient principalement la population locale (Control Risks, 2016).

Le problème lié aux enlèvements contre rançon a vu le jour en 2003, lorsque le Groupe salafiste algérien pour la prédication et le combat a enlevé 32 touristes européens. Le Gouvernement du Mali a négocié avec succès la libération des prisonniers. Depuis lors, les cas d'enlèvements contre rançon, et les rançons réclamées, ont augmenté ; les

ravisseurs évitent généralement les citoyens des pays connus pour ne payer de rançons, ou les exécutent d'emblée ; les groupes criminels sont disposés à garder leurs victimes captives pendant des années, jusqu'au versement d'une rançon (Reitano et Shaw, 2015).

Bien que les enlèvements contre rançon se soient répandus dans le Sahel à mesure que la région devenait plus instable, les groupes terroristes, tels qu'Ansaru et Boko Haram au Nigéria et Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), ainsi que des groupes dissidents dans la région du Sahel, se serviraient des rançons pour financer leurs activités (JLT Group, 2012).

Acteurs clés : l'enlèvement contre rançon est très répandu en Afrique de l'Ouest, car il nécessite peu d'investissement et présente peu de risques. Pour les groupes avec des motivations politiques ou idéologiques, il présente l'avantage supplémentaire d'envoyer un message politique extrêmement fort à la communauté internationale. Depuis mai 2012, le Conseil de sécurité des Nations Unies a exprimé ses inquiétudes concernant cette pratique.

Au Sahel, les enlèvements contre rançon sont généralement attribués aux groupes terroristes. Cependant, diverses enquêtes ont démontré que les groupes terroristes achètent ou commanditent les enlèvements à des criminels associés (Reitano et Shaw, 2015). Le groupe criminel, lorsqu'il commet un enlèvement, suit généralement un processus établi impliquant la sélection de la cible, la planification, le déploiement, l'attaque, la fuite et l'exploitation. Cela signifie que le groupe doit identifier la victime ; planifier son enlèvement, sa captivité et les négociations ; enlever et séquestrer l'otage ; négocier avec succès la vie de la victime en échange d'un gain financier ou politique ; et s'échapper par la suite (Stewart, 2010). Tant que les ravisseurs contrôlent la victime, ils peuvent dissuader les actions policières ou militaires à leur encontre.

Au Nigéria, divers d'acteurs, mus par des motivations différentes, commettent des enlèvements contre rançon. Au nord, les groupes terroristes Ansaru et Boko Haram ont ciblé des victimes variées : fonctionnaires moyens, personnes aisées, touristes. En février 2013, par exemple, une rançon estimée de 3 millions USD fut versée à Boko Haram pour libérer une famille enlevée alors qu'elle visitait un parc naturel dans le Cameroun voisin. Le groupe terroriste est aussi connu pour perpétrer des enlèvements de masse, dont celui de plus de 200 jeunes filles en 2014 (Chothia, 2014). En 2015, la Chambre des représentants du Nigéria a déclaré qu'environ 45 000 Nigériens avaient été enlevés depuis 2012. Quant au groupe Boko Haram, il a enlevé au moins 2 000 femmes depuis 2014 (Amnesty International, 2015).

Dans le Delta du Niger, les militants ont enlevé des employés des entreprises pétrolières dans le but d'exiger un plus grand contrôle des ressources régionales, ou d'exprimer des griefs concernant le contrôle des revenus pétroliers ou le manque de développement économique (Refworld, 2014). Dans les centres urbains de Lagos, notamment Abuja et Jos, l'enlèvement « express » ciblant les personnes fortunées est devenu un moyen très risqué mais également très lucratif employé par les groupes criminels pour obtenir des fonds (*The Economist*, 2013). Bien que toutes les industries courent un risque d'enlèvement, certains groupes et industries – à savoir, le pétrole et le gaz, l'exploitation minière, le bâtiment et les travailleurs humanitaires – sont plus fréquemment ciblés, parce qu'ils tendent à opérer dans des territoires comportant des risques élevés, ou tout simplement à cause de leur appartenance nationale (JLT Group, 2012).

Implications en termes de FFI et impacts sur le développement : au Sahel, les paiements de rançons semblent être étroitement liés aux gouvernements locaux et centraux de la région. Plusieurs négociateurs et intermédiaires privilégiés se sont fait connaître, souvent

étroitement associés aux chefs d'État (Reitano et Shaw, 2015) ; il est communément supposé qu'ils gardent un pourcentage de la rançon et en remettent une part à leur patron (Lacher, 2012). Les négociateurs perçoivent 10 % du montant total de la rançon, un effet pervers qui les dissuade de chercher à réduire le montant à payer (National Public Radio, 2014).

Une corrélation directe entre les paiements de rançons et le financement des élections a aussi été observée au Sahel (Lacher, 2012) ainsi qu'au Nigéria. Les groupes criminels associés à des enlèvements contre rançon spécifiques ont usé de violence et d'intimidation pour le compte de candidats spécifiques lors des élections locales (Stewart et Wroughton, 2014).

Bien que les enlèvements soient fortement médiatisés, on ne peut pas dire de même du paiement des rançons. La communauté internationale s'accorde à dire que le versement de rançons ne fait qu'alimenter le terrorisme et augmente les pertes de vie (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014c). Aucune donnée publique récente n'a étudié la manière dont les paiements récents effectués au Sahel ou au Nigéria infiltrent et parcourent les systèmes financiers. Tant l'AQMI (Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux [GAFI], 2011a) que le Boko Haram (Stewart et Wroughton, 2014), par exemple, s'appuient maintenant sur les enlèvements contre rançon comme source principale de financement. Le lien avec le terrorisme a compliqué la capacité à contrôler et traquer les versements de rançons, parce que la réglementation de lutte contre le financement du terrorisme a rendu illégal le paiement de rançon bénéficiant à des groupes terroristes. Par conséquent, les entreprises et les familles des victimes sont forcés de négocier et verser des rançons par l'intermédiaire de sociétés privées ; dans le cas de victimes nationales, il se peut qu'ils ne fassent pas du tout état de ces agissements (GAFI, 2011a).

Les enlèvements contre rançon constituent une stratégie de plus en plus prisée par les groupes criminels pour obtenir des fonds et autonomiser les groupes terroristes de la région. L'extorsion par voie d'enlèvement, notamment au Sahel, est un nouveau défi de politique sécuritaire. L'usage accru des enlèvements contre rançon par les groupes rebelles a amené les gouvernements et politiciens à débattre des stratégies les plus pertinentes permettant d'y répondre (à savoir, s'il faut verser ou non une rançon, et s'il faut négocier ou non la libération, ou tenter de libérer les otages) ce qui est d'autant plus important que les ravisseurs ciblent des ressortissants des pays ayant pour habitude de verser des rançons (Reitano et Shaw, 2015).

Les enlèvements semblent renforcer les liens entre politique et criminalité, et représentent une source croissante d'insécurité. Le nombre croissant de cibles nationales dans les zones urbaines démontre que le phénomène est en passe de devenir un racket avec des motivations financières. Parce qu'ils ciblent souvent des particuliers fortunés, les enlèvements découragent l'entrepreneuriat et les investissements étrangers, portant préjudice au potentiel de croissance économique de la région. Le problème est particulièrement difficile à traiter dans des contextes caractérisés par un État de droit, des institutions policières et des autorités judiciaires faibles, ainsi qu'une capacité de réglementation économique minimale.

Piraterie maritime

La piraterie maritime et les vols à main armée sur les navires sont de plus en plus préoccupants dans le Golfe de Guinée en raison de leurs conséquences économiques et sécuritaires importantes. Vers le milieu des années 2000, la piraterie en Afrique de l'Ouest était confinée au Delta du Niger et directement associée aux conflits liés à

l'industrie pétrolière. Au cours des dernières années, le nombre d'attaques maritimes a augmenté et leur zone géographique s'est élargie. En 2012, le Golfe de Guinée dénombrait un nombre plus important d'actes de piraterie que le Golfe d'Aden ; de nos jours, la piraterie représente une menace importante dans la région. Selon l'International Maritime Bureau, 41 des incidents enregistrés ont eu lieu en Afrique de l'Ouest, dont 18 attaques au Nigéria (14 contre des pétroliers et autres vaisseaux associés à l'industrie du pétrole). Ces attaques se concentrent encore majoritairement sur l'industrie pétrolière, qui est la plus lucrative ; cependant, de nombreux vaisseaux de toutes catégories sont actuellement attaqués (International Maritime Bureau, 2015).

Pour être considéré comme de la piraterie, un acte doit avoir eu lieu en haute mer, à savoir dans les eaux internationales, à l'extérieur des eaux territoriales et des zones économiques exclusives des États souverains. Les attaques perpétrées dans les eaux territoriales sont considérées comme des vols à main armée contre des navires ou perpétrées en mer (Kamal-Deen, 2015).

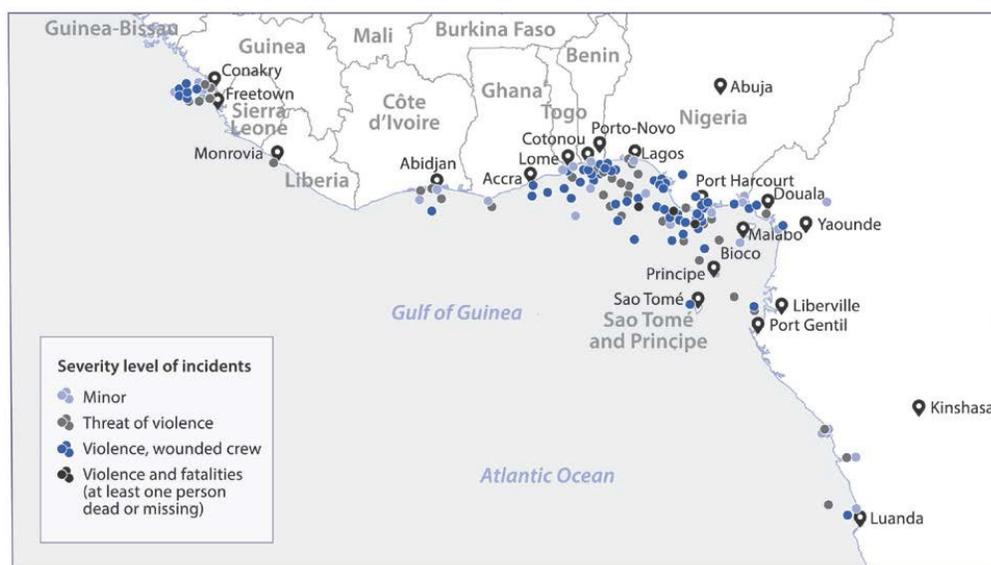
Nature et échelle du flux : les données sur les actes de piraterie et les vols à main armée contre les navires sont plus abondantes que pour toutes les autres formes de criminalité organisée. Néanmoins, les taux de déclarations sont faibles, parce que les pays d'expédition hésitent à endommager leur réputation ou à encourir des primes d'assurance potentiellement plus élevées ; 70 % des attaques ne seraient pas déclarées (Oceans Beyond Piracy, 2014). L'armée nigériane estime qu'entre 10 et 15 attaques ont eu lieu tous les mois au cours des dernières années ; au moins 15 cas de piraterie sont déclarés tous les mois dans le seul Delta du Niger. Les agences indépendantes de sécurité maritime opérant dans la région estiment qu'au moins un acte de piraterie par jour est déclaré dans le Golfe de Guinée, et que ce nombre pourrait bientôt s'élever à deux actes par jour (Union européenne, 2014a).

En Afrique de l'Ouest, les attaques surviennent généralement lors des transferts entre navires, avec l'intention de voler la cargaison de pétrole et les autres avoirs de grande valeur. Il est rare que les pirates ouest-africains emploient le même modèle d'enlèvement contre rançon que celui utilisé dans le Golfe d'Aden. D'après les estimations, les coûts annuels de la piraterie en Afrique de l'Ouest avoisineraient 565 millions USD à 2 milliards USD ; les programmes de développement stratégique de nombreux pays de la région s'appuient sur les ressources en hydrocarbures originaires du Golfe de Guinée ou transitant par le Golfe (Osinowo, 2015). Cependant, la plupart des coûts liés à la piraterie sont des coûts indirects, subis par les pays ou entreprises chargés d'assurer ou de protéger les cargaisons ou de répondre aux attaques, et les pertes nettes associées. La plupart des attaques sont de simples vols de navires de marchandises, évalués dans une fourchette de 10 000 USD à 15 000 USD chacun. Ainsi, au cours des dernières années, les pirates eux-mêmes ne gagneraient que 1.3 million USD par an (ONU DC, 2013b).

En 2006, les attaques étaient rares et concentrées autour des deux ports nigériens, Lagos et Port Harcourt (qui dessert le Delta du Niger). Le Nigéria est resté l'épicentre du problème, puisqu'il subit 80 % de toutes les attaques faisant l'objet d'un signalement. Comme le montre le graphique 3.2, cependant, les attaques se sont étendues latéralement le long du littoral et avançaient dans le Golfe de Guinée (Osinowo, 2015).

Collectivement, les côtes du Nigéria, du Bénin et du Togo encourent les risques de piraterie les plus élevés de la région. De nombreuses attaques récentes ont placé la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone dans la même catégorie. Bien que les attaques au large des côtes sierra-léonaises soient moins nombreuses que les attaques au large de la Côte d'Ivoire, elles sont extrêmement violentes (Kamal-Deen, 2015).

Graphique 3.2. Incidents criminels le long des côtes du Golfe de Guinée, 2006-14 *



Source : International Maritime Bureau (2014).

* Degré de violence des incidents : mineur/menace de violence/violence, équipage blessé/violence et pertes (au moins une personne est morte ou disparue).

L'année 2011 marque incontestablement un tournant majeur concernant l'expansion de la piraterie dans le Golfe de Guinée. Auparavant, les attaques sur les actifs pétroliers étaient motivées par des considérations ouvertement politiques, à savoir le désir des militants du Delta de voir une plus grande distribution des ressources pétrolières du Nigéria. En 2011, le Gouvernement du Nigéria a proposé l'amnistie aux militants du Delta, mettant essentiellement une fin au conflit. Les considérations politiques sont encore utilisées pour justifier des actes criminels, tant terrestres que maritimes (voir la section ci-dessus sur les enlèvements contre rançon), bien que le lien soit maintenant plus ténu. Depuis 2011, les attaques sont devenues beaucoup plus stratégiques et agressives, et se déroulent même dans des zones portuaires (précédemment, un navire était considéré comme étant à l'abri lorsqu'il avait atteint le port) (Kamal-Deen, 2015).

Plus inquiétant encore, les efforts pour renforcer les capacités navales dans la région, plutôt que d'éliminer le problème, l'ont simplement déplacé sur une zone de plus en plus étendue. Plutôt que de réduire considérablement le phénomène, Opération Prospérité, une opération navale conjointe entre le Nigéria et le Bénin réalisée en 2011, provoqua les premières attaques de piraterie au large de la côte du Togo (Kamal-Deen, 2015). Les actes de piraterie les plus soutenus le long du Golfe de Guinée ont eu lieu en 2014, poussant au sud jusqu'au Ghana et en Angola (International Maritime Bureau, 2015).

Acteurs clés : les individus commettant des actes de piraterie dans le Golfe de Guinée font partie de la jeunesse locale. Les pirates sont décrits comme étant lourdement armés et violents. Ils semblent être très organisés ; les navires pris en otage traversent souvent les frontières maritimes, où la cargaison est transférée vers d'autres vaisseaux (International Maritime Bureau, 2015). De plus, compte tenu de la nature de la cargaison (voir la section ci-dessus sur le détournement de pétrole), les pirates locaux sont sans doute

associés avec des groupes criminels transnationaux organisés afin de garantir la vente ultérieure de leurs marchandises volées.

Implications en termes de FFI et impacts sur le développement : la piraterie dans le Golfe de Guinée devient de plus en plus sophistiquée. Les associations entre les pirates et les groupes criminels transnationaux englobent un large éventail d'acteurs, dont des investisseurs internationaux, des négociateurs, des comptables et des sources étrangères. Par conséquent, il devient de plus en plus pertinent de trouver des solutions pour traquer et geler les avoirs des pirates. Les vols de cargaisons, plutôt que les enlèvements contre rançon pratiqués par les pirates du Golfe d'Aden, soulignent le besoin d'identifier les modes d'obtention et de blanchiment des recettes. Les États du Golfe de Guinée possèdent des capacités navales et policières plus avancées, accentuant la probabilité d'intercepter les personnes soupçonnées de piraterie. Cependant, compte tenu de la nature de la piraterie en Afrique de l'Ouest, la plupart de ces crimes sont perpétrés dans les eaux territoriales. Par conséquent, il incombe aux États eux-mêmes de les poursuivre pénalement. Le Libéria et le Togo sont les seuls États de la région à posséder une législation actualisée de lutte contre la piraterie.

Une mission d'évaluation réalisée par l'Organisation des Nations Unies en 2012 a constaté un manque de législation de lutte contre la piraterie dans les États ouest-africains, de sorte que même les pirates appréhendés ne pouvaient être poursuivis en justice en vertu de la législation nationale (Kamal-Deen, 2015). Le Nigéria a attendu janvier 2013 pour commencer à promulguer une loi de lutte contre la piraterie et autres crimes maritimes. Le processus est toujours en cours.

Dans l'absolu, les coûts réels de la piraterie maritime et des vols à main armée sont moins élevés que les pertes considérables engendrées par le détournement de pétrole, estimées à 2-3 milliards USD par an (voir la section ci-dessous sur le détournement de pétrole). En outre, la portée régionale du problème influe considérablement sur l'économie et augmente le coût des activités commerciales dans la région, aussi bien pour les importateurs que pour les exportateurs. La vague d'attaques qui a eu lieu en 2011 a amené les experts en assurance maritime à placer les eaux béninoises dans la même catégorie que les eaux nigérianes, augmentant les coûts de transport maritime vers et depuis le pays, avec un effet sur le commerce international et les recettes fiscales du gouvernement. Le coût économique de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée a été estimé à 982 millions USD en 2014 ; 47 % de ces coûts sont supportés par l'industrie (Oceans Beyond Piracy, 2014). Alors que la zone de vulnérabilité s'élargit, les impacts sur les États de la région s'alourdissent. Le coût le plus important est l'affaiblissement de la sécurité dans la zone maritime du Golfe de Guinée, qui favorise les actes criminels associés, comme le trafic de drogues et autres articles de contrebande (Conseil de sécurité des Nations Unies [UNSC], 2012a), et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) (voir la section ci-dessous sur la criminalité environnementale). Cependant, l'ampleur de la piraterie maritime est sans comparaison avec celle du commerce illicite maritime transitant par les ports largement non réglementés de la région. Les ressources limitées, la corruption au sein des autorités portuaires, ainsi que l'incapacité à mener des inspections physiques des conteneurs, créent un environnement extrêmement propice à la contrebande.

Cybercriminalité

Les pays d'Afrique de l'Ouest jouent un rôle primordial dans la croissance et l'innovation de la cybercriminalité. En règle générale, la cybercriminalité a évolué, passant des arnaques sur les avances de frais (« arnaques 419 »), émanant principalement du Nigéria

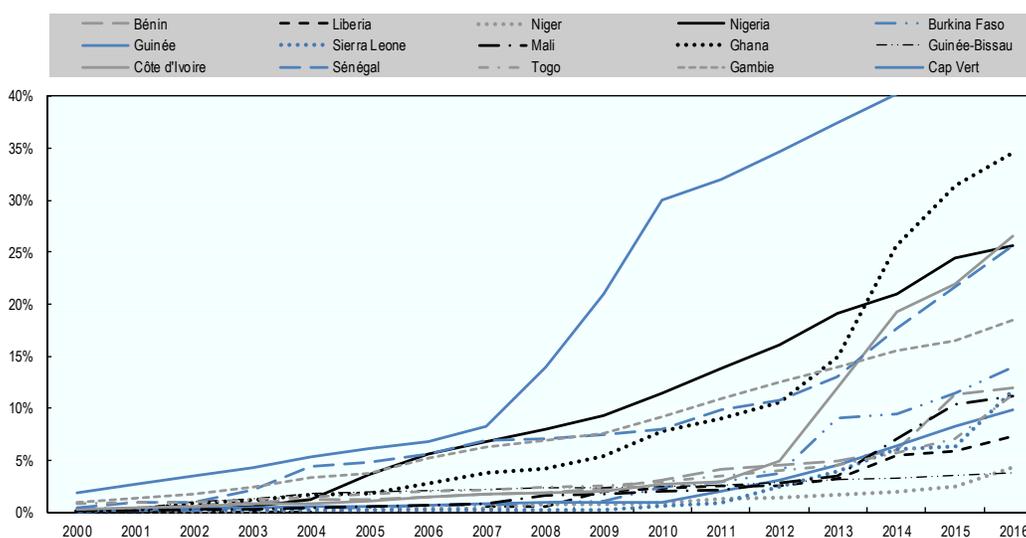
et du Ghana, vers des opérations plus complexes, perpétrées dans un plus grand nombre de pays. La première génération de cybercriminalité s'est tellement répandue que l'arnaque traditionnellement appelée « la lettre nigériane » est maintenant appelée « la lettre ouest-africaine ».

Alors que la cybercriminalité revêt de nombreuses formes, elle peut être divisée, pour l'Afrique de l'Ouest, en trois catégories : l'activité criminelle traditionnelle rendue possible par les avancées technologiques ; la cybercriminalité de première génération (la lettre nigériane) ; et la cybercriminalité de deuxième génération¹. Ces trois catégories indiquent clairement que les avancées technologiques ont pour effet d'augmenter l'efficacité de la cybercriminalité. En outre, à mesure que l'accès au réseau Internet s'étend, de plus en plus de personnes auront accès aux outils nécessaires pour commettre des crimes sur Internet.

Nature et échelle du flux : les cyber-sollicitations existent depuis plus d'une décennie. Bien que le public soit relativement conscient de cette forme de criminalité, des sommes conséquentes continuent d'être perdues au travers de ces arnaques. Les criminels sont devenus experts dans l'art de rédiger des requêtes et de communiquer de manière convaincante avec leurs victimes. La prépondérance d'Internet accroît aussi la menace potentielle (graphique 3.3)².

En 2013, les pertes estimées émanant des arnaques 419 s'élevaient à 12.7 milliards USD ; plus de 78 % des responsables étaient nigériens ou membres de la diaspora nigérienne (UltraScan, 2014). Alors que le Nigéria est l'épicentre du cybercrime, la pratique se propage. Depuis 2011, les arnaques 419 font l'objet de signalements élevés dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, tels que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Sierra Leone, la Gambie, le Bénin et le Ghana (Boateng et al., 2011). Les arnaques et fraudes basiques sur Internet cèdent le pas à des formes plus sophistiquées de cybercriminalité. L'unité anti-cybercriminalité de Côte d'Ivoire signale des arnaques totalisant 6.2 millions USD en 2012 et 6.6 millions USD en 2013 ; un nombre croissant d'arnaques cible maintenant la population autochtone, ainsi que les victimes internationales (Kobo, 2014).

Graphique 3.3. Pourcentage d'individus utilisant Internet, 2002-16



Source : Union internationale des télécommunications (2016).

Acteurs clés : les cybercriminels sont principalement des jeunes âgés de 18 à 30 ans. Bien que la cybercriminalité soit maintenant plus géographiquement étendue et engage un plus grand nombre d'intervenants, les nigériens jouent encore un rôle dominant³. Plus de 80 % des actes de cybercriminalité émaneraient de la criminalité organisée (ONUDC, 2013c). Les entreprises qui créent et perpétuent la cybercriminalité la rendent facilement accessible et lui apportent leur soutien en réduisant les compétences fondamentales nécessaires pour la pratiquer. Autrefois perpétrée par des particuliers dans les cybercafés, la cybercriminalité s'est métamorphosée en une opération organisée par des réseaux vaguement interconnectés, qui traversent plusieurs frontières étatiques et regroupent plusieurs nationalités.

Implications et impacts des FFI : il est difficile de déterminer l'échelle véritable de la victimisation en ligne, car ce crime est largement sous-déclaré, aussi bien à l'échelle internationale qu'en Afrique de l'Ouest et Centrale⁴. La plupart des victimes à ce jour ont été des victimes internationales, eu égard à leurs revenus disponibles plus élevés et à leur facilité d'accès à Internet. Cependant, à mesure que les citoyens ouest-africains délaissent les économies monétaires en faveur de transactions bancaires et commerciales en ligne, les risques posés par la cybercriminalité aux citoyens de la région vont augmenter. Peu conscients des risques sécuritaires liés à l'Internet, les usagers dans les pays en développement sont également vulnérables aux crimes de deuxième génération, par exemple, l'accès non autorisé, l'hameçonnage et l'usurpation d'identité (ONUDC, 2013c). Bien que la cybercriminalité soit une forme de criminalité organisée à part entière, elle favorise considérablement le commerce illicite. Internet a fondamentalement changé la nature de l'activité criminelle : il donne des manières nouvelles d'entrer en contact et favorise toutes sortes de crimes, y compris le commerce de drogues, la traite des personnes et le blanchiment d'argent. Il permet un anonymat important, ce qui rend la détection difficile ou impossible. Il permet aussi aux groupes criminels d'établir facilement des liens transnationaux, ce qui leur donne accès à des victimes, des associés et des marchés nouveaux.

La capacité à réglementer et surveiller la cybercriminalité ou la victimisation en ligne (ou même l'utilisation d'Internet) dans la région est extrêmement limitée, et peu d'informations sont disponibles sur la nature changeante de ces fléaux. Parmi les instruments régionaux figurent la Directive portant lutte contre la cybercriminalité dans l'espace de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO], 2011) et la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (Union africaine, 2014). Aucun de ces instruments n'a juridiction sur les pays de la région, et aucun ne propose des ressources pour combattre la cybercriminalité (tableau 3.3). En fait, la région n'a pas encore promulgué des lois criminalisant ces incidents.

Les efforts fournis pour mesurer l'impact de la cybercriminalité produisant des FFI en Afrique de l'Ouest et Centrale sont freinés par d'autres facteurs. Poussés par la peur de nuire à leur propre réputation et de perdre la confiance de leurs clients, les banques et autres institutions financières ne signalent pas les actes de cybercriminalité ; les victimes ne les déclarent pas non plus, par peur du ridicule, ou à cause de leur propre implication dans la fraude en ligne. Les victimes peuvent aussi être des personnalités connues qui souhaitent éviter d'attirer l'attention de la police et de la justice (Boateng et al., 2011).

En 2009, MoneyGram International, Inc., a déboursé 18 millions USD pour régler les chefs d'accusation de la Federal Trade Commission (Commission fédérale du commerce des États-Unis) selon lesquels la société avait permis à des télévendeurs frauduleux de se servir de son système de transfert d'argent pour duper des consommateurs américains en

les persuadant de virer plus de 84 millions USD à l'intérieur des États-Unis ainsi qu'au Canada. Depuis lors, les opérateurs de transfert de fonds s'attachent davantage à protéger leurs services de fraudes en ligne (Federal Trade Commission, 2009). Même si des contrôles accrus des transferts financiers constituent un moyen de réduire les FFI liés à la cybercriminalité, il y a un prix à payer lorsqu'ils ont pour résultat d'empêcher les particuliers d'accéder aux services financiers et bancaires formels, les propulsant vers les marchés informels de financement intermédiaire.

Tableau 3.3. **État des lieux des lois sur la cybersécurité dans les pays de la CEDEAO**

	E-transactions	Vie privée	Cybercriminalité
Lois	Burkina Faso Cabo Verde Gambie Ghana Sénégal	Bénin Burkina Faso Cabo Verde Côte d'Ivoire Gambie Ghana Sénégal	Côte d'Ivoire Gambie Ghana Sénégal
Projets de loi	Libéria Mali Niger Nigéria	Libéria Mali Niger Nigéria	Burkina Faso Cabo Verde Libéria Niger Nigéria

Source : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (2014).

Trafic des migrants

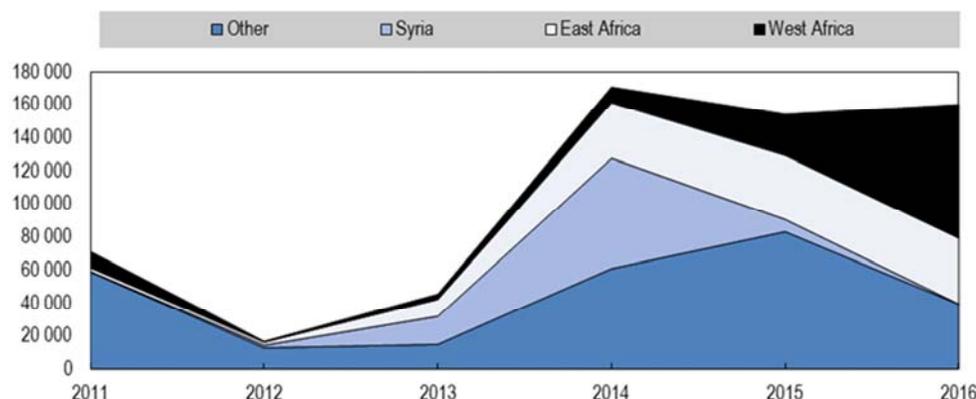
Suite à la chute de l'État libyen en 2012, la migration transsaharienne en direction de l'Europe a fondamentalement changé de nature, avec des conséquences importantes pour les réseaux informels facilitant la migration en Afrique subsaharienne.

La migration n'est pas un crime en soi, mais de nombreux migrants ont recours aux services de trafiquants – à savoir, des intermédiaires qui organisent le passage des migrants sur un tronçon du voyage ou pendant la durée du voyage. Selon la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le trafic des migrants est illégal. Bien qu'utilisés de façon interchangeable, le trafic des migrants et la traite des personnes sont des crimes distincts. Tous deux impliquent le recrutement, le déplacement et la livraison de migrants d'un État hôte vers un État de destination ; cependant, le premier implique que les migrants ont une relation consensuelle avec les trafiquants et le second implique qu'ils ne sont pas libres à la fin du voyage (Shelley, 2014). L'inclusion de ces crimes dans les Protocoles à la Convention indique que tous deux sont des crimes organisés mondialement reconnus.

Nature et échelle du flux : le nombre de ressortissants d'Afrique de l'Ouest souhaitant émigrer au nord a augmenté régulièrement au cours des trois dernières années, sous l'impulsion des conflits sévissant dans la région du Sahel, en Afrique Centrale et au Nigéria, et des moyens de subsistance plus favorables dans d'autres pays. En 2014, les Nigériens et les Gambiens étaient les nationalités les plus souvent détectées, en augmentation de plus de 80 % sur l'année précédente – le niveau le plus élevé jamais enregistré dans la région. Les Maliens représentaient le troisième flux de migrants en termes de volumes globaux, après les Syriens et les Erythréens (Frontex, 2014a) (graphique 3.4). En parallèle, sur la même période, l'Italie enregistrait un nombre important d'Africains subsahariens de nationalité non identifiée (inclus dans la catégorie « autre » dans le graphique 3.4).

Avant 2014, peu de migrants étaient catégorisés ainsi ; au dernier trimestre de 2014, 12 migrants étaient enregistrés dans cette catégorie.

Graphique 3.4. Arrivées aux frontières européennes par la route maritime de la Méditerranée centrale *



Sources : Pour les données 2011-15 : Frontex ; pour les données 2016 : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

* Autre/Syrie/Afrique de l'Est/Afrique de l'Ouest.

De nombreuses personnes de nationalité non-identifiée pourraient provenir d'Afrique de l'Ouest. Cette hausse des nationalités non spécifiées pourrait résulter de l'incapacité des gouvernements à enregistrer correctement les migrants, ou du fait que les trafiquants encouragent les migrants à ne pas donner leur véritable nationalité afin d'améliorer leurs chances de ne pas être renvoyés vers leur point de départ. Il faut noter que de nombreuses données et analyses sur les migrations et le trafic des migrants sont antérieures à la circulation accrue de personnes au cours des trois dernières années, et que les hypothèses qui sous-tendent les décisions et initiatives politiques ne sont peut-être plus d'actualité.

Tous les pays d'Afrique de l'Ouest sont vulnérables à la migration illégale, souvent motivée par des raisons économiques. Bien que les migrants d'Afrique de l'Ouest transitant par l'Europe constituent le flux migratoire le plus visible, les migrants tentent aussi (bien qu'en moins grand nombre) de gagner les États du Golfe. En outre, la majorité des flux migratoires en provenance de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale se déroule dans la région, et le nombre de migrants atteignant les rivages européens est assez limité (Kleist, 2011). En 2011, 70-90 % du mouvement des personnes en Afrique de l'Ouest ont pris place dans la sous-région, où le principe de libre circulation dans la zone CEDEAO le rend aisé et légal. En revanche, 90 % des migrants nord-africains sont en route pour des pays à l'extérieur de la région (Organisation internationale pour les migrations, 2011).

Acteurs clés : la migration subsaharienne est généralement caractérisée comme une migration « ad hoc ». Les trafiquants ne font pas partie de réseaux transnationaux organisés ; ils agissent plutôt seuls, ou avec un nombre limité de partenaires (Shelley, 2014), ou encore ils travaillent avec leurs clans ou leurs réseaux familiaux.

Tout indique qu'une plus grande diversité de nationalités est maintenant impliquée dans le trafic, ce qui semble pointer vers une croissance des réseaux. Les trafiquants locaux semblent mieux connectés avec les groupes criminels organisés internationaux.

Les rapports suggèrent une croissance du nombre de trafiquants en provenance des pays de l'Afrique du Nord – c'est-à-dire l'Égypte, le Maroc et la Libye – ainsi que de la Turquie et d'autres pays encore. Ces trafiquants recrutent ensuite des jeunes chômeurs en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Ghana pour servir de rabatteurs dans les communautés locales (Frontex, 2014b).

Lorsqu'ils empruntaient des voies migratoires moins sophistiquées avant l'afflux migratoire de 2013-14, les migrants payaient généralement chaque étape de leur voyage en liquide ; ils progressaient lentement vers le nord et s'arrêtaient souvent pour travailler afin de pouvoir payer l'étape suivante (Shelley, 2014). L'intermédiaire qui arrangeait le passage et le logement nécessaires recevait le paiement ; le transporteur recevait une commission ; et une partie de la commission était versée sous forme de dessous-de-table aux autorités municipales, à la police ou au service de sécurité dominant de la ville (ONUDC, 2011d). Les routes terrestres sont devenues une source de revenus considérables pour de nombreuses régions frontalières, où les populations locales ont commencé à fournir des services (hébergement, alimentation et souvent, maisons closes) aussi bien aux trafiquants qu'aux trafiqués (Reitano et Tinti, 2015). La perte abrupte de cette industrie collatérale aurait un impact négatif sur la survie de ces villes.

Plus récemment, grâce au flux croissant et au pouvoir d'achat relativement plus élevé des migrants syriens, et à cause des contrôles renforcés, le niveau de professionnalisme des services associés au trafic de migrants en Afrique subsaharienne et sur la côte nord-africaine a augmenté. Les trafiquants ont acquis des compétences spécialisées (par exemple, la production de faux documents) et exigent en contrepartie que les migrants cherchant à atteindre l'Europe ou le golfe Persique leur versent des commissions plus élevées. L'intensité accrue des conflits, ainsi que la prolifération de milices armées dans la région du Sahara liée aux conflits maliens et libyens, incitent davantage les réseaux de trafiquants à s'armer pour assurer la sécurité du passage (Reitano et Tinti, 2015).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : les migrants sont plus vulnérables à l'exploitation, à la corruption ou aux abus lorsqu'ils quittent la région CEDEAO pour pénétrer en Afrique du Nord. Pour les ressortissants maliens, l'entrée au Maghreb est plus facile : les individus dotés d'un passeport ou de faux documents d'identité maliens n'ont pas besoin de visa pour pénétrer en Algérie (Organisation internationale pour les migrations et HCR, 2011). La traversée du Sahara est remplie de dangers : de nombreux migrants sont maltraités, subissent des conditions difficiles et meurent. Souvent, le voyage est plus long et plus coûteux que prévu, durant des semaines ou même des années, et de nombreux migrants se retrouvent coincés en chemin. Les survivants racontent leurs déboires, les longues attentes sans abri, les périodes de faim et de soif, et les passages frontaliers nocturnes extrêmement dangereux (Dixon, 2013).

Il est difficile de mesurer de manière exacte les bénéfices générés par l'industrie du trafic de migrants, ou même de savoir à qui ils sont reversés. D'après les estimations préalables, les bénéfices générés en Afrique de l'Ouest totalisaient 155 millions USD en 2010 et environ 105 millions USD en 2011 (ONUDC, 2013b). Compte tenu du volume accru du flux au cours des dernières années, avec un pic en 2015 (Global Initiative, 2016), ces chiffres sont sans doute montés en flèche. Un rapport produit en 2015 estime qu'une tribu africaine très impliquée dans le trafic des migrants au nord du Niger et au sud de la Libye gagnerait environ 60 000 USD par semaine (Reitano et Tinti, 2015).

Il est compliqué de chercher à comprendre à qui profite le trafic ; cela dépend de l'origine du migrant, de la destination choisie et de la durée du trajet. D'après certains rapports, les migrants sont forcés de verser un pourcentage avant même le début du

voyage ; leurs familles doivent verser le solde à la fin du voyage. Dans certains cas, les migrants défraient les coûts du voyage en travaillant sur le lieu d'arrivée – pour les femmes, cela signifie souvent de travailler dans l'industrie du sexe. Cela expose les migrants et leurs familles aux risques d'extorsion (ONU DC, 2011d).

Jusqu'à présent, l'économie reposant sur le trafic des migrants dépendait largement de paiements en liquide, et la capacité à traquer les FFI associés était limitée (GAFI, 2011b). La formation de réseaux internationaux supplémentaires visant à mesurer et traquer les FFI devrait rehausser les capacités des acteurs internationaux à identifier et saisir les avoirs dérivés du trafic des migrants.

L'utilisation du trafic des migrants pour faciliter l'immigration économique irrégulière, ainsi que les services fournis pour faciliter celle-ci, constituent depuis longtemps une source de revenus à l'échelle locale. Alors que cette pratique se professionnalise et que les réseaux transnationaux de criminalité organisée se font de plus en plus présents, les risques d'abus ou de trafic des migrants vont augmenter. Les migrants se voient souvent confisquer leur passeport et effets personnels, ce qui complique incroyablement leurs efforts pour obtenir de l'aide ou retourner en arrière (Organisation internationale pour les migrations, 2011).

Alors que les hommes sont plus à même d'être trafiqués en tant que main d'œuvre, les femmes sont extrêmement vulnérables aux abus et au trafic sexuel. Les trafiquants peuvent les forcer à avoir des relations sexuelles avec les forces de police en échange de leur passage. Les agressions sexuelles le long des itinéraires du trafic migratoire font l'objet de signalements de plus en plus fréquents (Amnesty International, 2015). Par exemple, les organisations non-gouvernementales, ainsi que le directeur du ministère de l'Emploi et la Sécurité sociale du gouvernement espagnol, ont signalé que la quasi-totalité des Nigérianes arrivant au Maroc ont été victimes d'abus sexuels avant leur arrivée dans les centres d'accueil. De nombreux cas de rituels visant à lier les victimes aux trafiquants ont également été signalés. Au Royaume-Uni, les membres d'un groupe particulièrement violent de « trafiquants juju » ont été condamnés à des peines de prison pour avoir violé une Nigériane dans le cadre d'une cérémonie de magie noire avant de la forcer à se prostituer en Italie (Frontex, 2014b).

Traite des personnes

Les personnes n'ont pas besoin de traverser les frontières pour être trafiquées. La traite des personnes est un terme général pour désigner « le recrutement, l'hébergement, le transport, le transfert, ou l'accueil de personnes, aux fins de travail de force ou d'actes sexuels commerciaux, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte ... Les personnes peuvent être considérées comme victimes de la traite des personnes sans discrimination selon qu'elles sont nées dans un état de servitude, ont été transportées vers une situation d'exploitation, ont précédemment consenti à travailler pour un trafiquant, ou ont participé à un acte criminel comme conséquence directe du fait qu'elles ont été trafiquées » (US Department of State, 2014).

Dans la plupart des juridictions de l'Afrique de l'Ouest, la traite des adultes ne constitue pas un crime, bien que la traite des enfants – encore très répandue – constitue une infraction criminelle dans tous les pays de la région (ONU DC, 2014d). De nombreux pays criminalisent des infractions similaires, comme l'adoption illégale, l'exploitation économique, les services forcés, l'enlèvement et le viol, tous apparentés à la traite des personnes. Cela signifie peut-être que les infractions liées à la traite des personnes font l'objet de poursuites, mais sous un autre chef d'inculpation.

Nature et échelle du flux : la traite des personnes est très répandue en Afrique de l'Ouest ; la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigéria et le Togo sont connus pour avoir des taux de trafic spécialement élevés (ONUDD, 2012b). Parmi les groupes particulièrement vulnérables, on trouve les personnes handicapées, les albinos vivant dans les communautés rurales et les réfugiés (ONUDD, 2014d).

Au sein de la région CEDEAO, la traite se déroule principalement depuis les zones rurales vers les zones urbaines. Les hommes aussi bien que les femmes sont victimes du trafic de main d'œuvre. La majorité des personnes trafiquées dans la région travaillent dans les secteurs agricoles et de la pêche ; les autres sont réduits en esclavage ou exploités sexuellement. La pratique du *Wahaya*, où un homme fait venir des jeunes femmes pour travailler pour lui (y compris pour accomplir un travail sexuel), constitue un exemple de traite intrarégionale des femmes se déroulant actuellement sous couvert de trafic transfrontalier entre le Niger et le Nigéria (Abdelkader et Zangaou, 2012). Les flux de ce trafic quittent aussi les pays plus pauvres de la région pour atteindre les pays plus économiquement stables : le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Ghana, le Mali, le Nigéria et le Togo sont les principaux points d'origine des enfants trafiqués vers les centres urbains et les sites agricoles d'un assortiment de pays comprenant la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Nigéria et le Sénégal, ou vers les pays voisins d'Afrique Centrale (par exemple, la République démocratique du Congo).

La traite des personnes fait environ 3.7 millions de victimes sur le continent africain, mais le manque de données globales et d'enquêtes approfondies sur le sujet ne facilite pas les efforts pour la chiffrer en Afrique de l'Ouest. Le manque de contrôles frontaliers fait qu'il est difficile de déterminer si une personne voyage volontairement ou fait l'objet d'un trafic transfrontalier. La littérature disponible indique que la traite des personnes est largement réalisée à l'échelle intrarégionale. Elle se concentre principalement sur les enfants ; le trafic de main d'œuvre en est la forme dominante.

Comme pour la littérature sur les flux du trafic de migrants, la grande majorité des signalements porte sur les flux de victimes du trafic sexuel vers l'Europe, et notamment sur les conditions dans les pays de destination. Les données disponibles démontrent que les ressortissants d'Afrique de l'Ouest et Centrale sont les victimes les plus détectées dans 20 pays d'Europe de l'Ouest et Centrale, et représentent environ 14 % des victimes identifiées dans la région. Bien que les Nigériens constituent la vaste majorité des victimes, des ressortissants camerounais, ghanéens, guinéens et sierra-léonais ont également été détectés. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation internationale du travail, 200 000 à 300 000 enfants seraient trafiqués chaque année en Afrique de l'Ouest aux fins de travail et d'exploitation sexuelle forcés (ONUDD, 2012b).

Le trafic intrarégional est souvent éclipsé par le trafic transnational (UN.GIFT, 2008) ; ainsi, les débats sur la traite des personnes en Afrique de l'Ouest ignorent largement la pratique très répandue du trafic de main-d'œuvre, bien que celui-ci alimente souvent les chaînes d'approvisionnement de plusieurs industries internationales. Par exemple, les pays d'Afrique de l'Ouest alimentent plus de 70 % du marché de cacao mondial ; la Côte d'Ivoire seule représente 4 % du marché. Cette industrie serait alimentée par le travail forcé d'environ 1.8 million d'enfants (Global Initiative, 2014b). Au cours des dix dernières années, INTERPOL a coordonné des enquêtes sur la traite des enfants dans les pays d'Afrique de l'Ouest, impliquant les industries minières, agricoles et du cacao au Bénin, au Burkina Faso et au Mali (INTERPOL, 2014a).

Acteurs clés : le *Rapport mondial de l'ONU DC sur la traite des personnes 2014* (ONU DC, 2014d) présente un ensemble de typologies regroupant les groupes impliqués dans la traite des personnes, dont des opérations locales à petite échelle, des opérations sous-régionales de taille moyenne et d'importantes opérations transnationales (tableau 3.4). Tous sont actifs en Afrique de l'Ouest, et affichent un niveau croissant de professionnalisme.

Tableau 3.4. **Typologie de l'organisation de la traite des personnes**

Petits opérateurs locaux	Opérations sous-régionales de taille moyenne	Larges opérations transrégionales
Flux de trafic domestique ou sur de courtes distances	Flux de trafic dans la sous-région ou dans les sous-régions avoisinantes	Flux de trafic sur de longues distances, impliquant plusieurs régions différentes
Un ou peu de trafiquants	Petits groupes de trafiquants	Trafiants engagés dans la criminalité organisée
Petit nombre de victimes	Plus d'une victime	Nombre élevé de victimes
Exploitation de partenaires intimes	Quelques investissements et quelques profits, selon le nombre de victimes	Investissements et profits élevés
Investissements et profits élevés	Passages frontaliers avec ou sans documents de voyage	Passage frontaliers nécessitant toujours des documents de voyage
Aucun document de voyage requis pour les passages frontaliers	Une certaine organisation est nécessaire, en fonction des passages frontaliers et du nombre de victimes	Organisation sophistiquée nécessaire pour transporter de larges nombres de victimes sur de longues distances
Aucune organisation ou organisation limitée requise		Durabilité de l'opération

Source : ONU DC (2014c).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : les liens entre la traite des personnes et les FFI n'ont pas fait l'objet d'études poussées (GAFI, 2011b). La traite des personnes constitue principalement un flux interrégional.

La traite des personnes est en lien avec d'autres activités liées à la criminalité organisée. Le trafic des migrants et la traite des personnes se recoupent souvent. De même, la traite des personnes est étroitement liée à la criminalité environnementale, notamment à l'exploitation illégale des ressources naturelles. Les victimes – notamment les enfants – sont trafiquées dans des zones riches en minerais et forcées à travailler dans les mines. En octobre 2012, près de 400 enfants, certains âgés de tout juste six ans, ont été sauvés lors d'une opération après avoir été forcés de travailler au Burkina Faso dans des mines d'or exploitées illégalement et des champs de coton (INTERPOL, 2014a). Comme l'établiront les sections suivantes, l'utilisation des enfants dans l'industrie de la pêche est également établie.

Les enfants sont aussi trafiqués et exploités en tant qu'enfants-soldats dans les groupes militaires et groupes rebelles. La traite des enfants-soldats et le trafic d'armes sont étroitement imbriqués : tous deux ont joué des rôles majeurs dans les conflits régionaux au cours des dernières années. Exceptionnellement, il se peut aussi que les entreprises internationales ignorent la réglementation nationale en matière de travail des enfants.

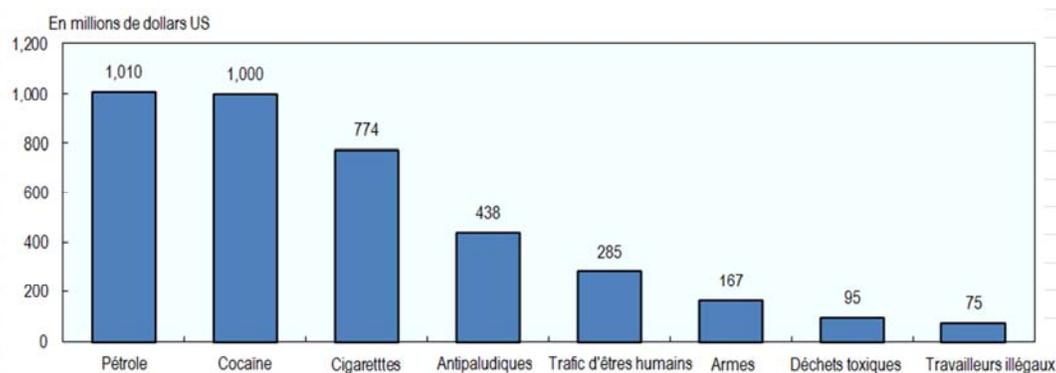
Commerce illicite de biens « normalement licites »

L'économie informelle génère une activité économique considérable dans la région, et constitue une source de revenus pour la plupart des ménages qui ne produisent pas leurs propres aliments (OCDE, 2013) (graphique 3.5). Comme l'établit le document de travail sur le trafic illicite de biens licites (OCDE, à paraître b), ces marchandises sont

normalement légales, mais détournées vers les économies souterraines de la région ouest-africaine. Par conséquent, une grande partie des produits consommés, y compris des volumes importants de produits de contrebande (articles échappant à la taxation et contrefaçons), sont produits dans l'économie informelle. Les faibles données disponibles ne fournissent pas d'estimations globales quantifiant tous les secteurs dans tous les pays. Cependant, en termes monétaires, le trafic illicite de biens normalement licites représenterait de loin la catégorie la plus importante de trafic illicite en Afrique de l'Ouest (tout comme ailleurs dans le monde).

Alors que de grandes quantités de biens illicites prennent la place des biens normalement licites importés en Afrique de l'Ouest, ils sont également produits dans la région même. L'Asie est une source importante de produits de consommation et de médicaments contrefaits, tandis que l'Afrique du Nord est à l'origine d'un trafic de produits subventionnés. Les routes du trafic au Sahel ont également contribué à faire de l'Afrique de l'Ouest une voie privilégiée pour certaines marchandises importées, telles que les cigarettes (Shaw et Reitano, 2014), bien que les faibles capacités de réglementation et de contrôle affichées par le gouvernement postrévolutionnaire en Lybie facilitent l'arrivée directe des cargaisons par les ports nord-africains, réduisant l'attraction de l'itinéraire terrestre par le Sahel.

Graphique 3.5. Valeurs comparatives des flux des trafics, 2009



Source : ONUDC (2009).

Médicaments

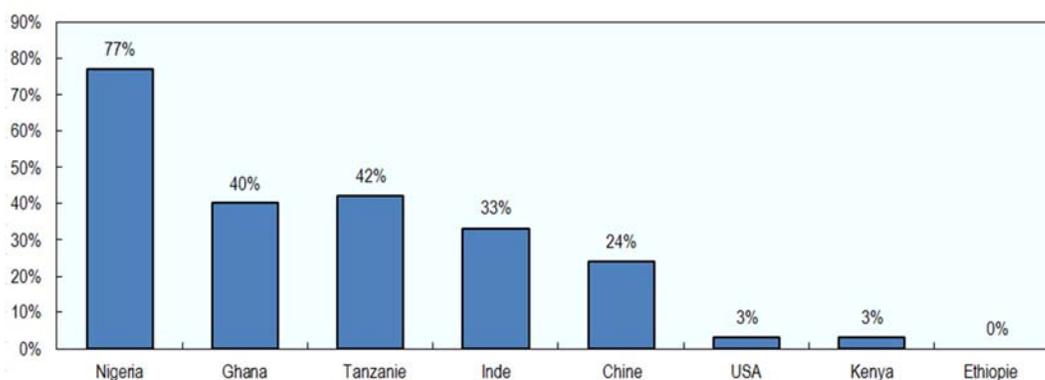
Comme établi dans le Document de travail à paraître sur les médicaments contrefaits ou de qualité inférieure (OCDE, à paraître b), ceux-ci posent un problème important en Afrique de l'Ouest (graphique 3.6). Selon l'Union européenne (2014b), 60 % de la valeur marchande de tous les médicaments de la région seraient attribués à des médicaments contrefaits ou de qualité inférieure. Les estimations des parts de marché des contrefaçons varient aussi très largement. Une étude publiée en 2009 a déterminé que 27 % des médicaments antipaludiques au Nigéria, et 82 % des médicaments antipaludiques au Ghana, ont obtenu des résultats insatisfaisants lors des analyses chimiques ; en 2011, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a trouvé que 77 % des médicaments nigériens, et 64 % des médicaments ghanéens, ne satisfaisaient pas les critères de contrôle de la qualité (ONUDC, 2013b).

Nature et échelle du flux : les médicaments antipaludiques sont la catégorie de médicament la plus touchée en Afrique de l'Ouest. Une étude publiée en 2012 (Gaurvika et al., 2012) a trouvé que 35 % des médicaments antipaludiques testés lors de 21 études dans 21 pays

subsahariens ont obtenu des résultats insatisfaisants lors des analyses chimiques, et que 20% d'entre eux étaient classés comme étant falsifiés. Une étude multinationale a trouvé que les médicaments antipaludiques non conformes étaient plus répandus dans les pays d'Afrique de l'Ouest que dans les autres pays testés (Gaurvika et al., 2012).

En 2013, la valeur marchande annuelle des médicaments falsifiés importés en Afrique de l'Ouest s'élevait à 150 millions USD (Mackey et Liang, 2013). Les estimations de l'ONUSC sont beaucoup plus élevées, puisqu'elles considèrent que le marché régional des médicaments antipaludiques contrefaits s'élèverait à plus de 400 millions USD par an (ONUSC, 2009). Néanmoins, les sources ghanéennes interrogées dans le cadre de cette étude maintiennent que les médicaments subventionnés distribués par le Fonds mondial ont réduit l'incidence de médicaments falsifiés et de qualité inférieure.

Graphique 3.6. **Part des médicaments antipaludiques vérifiés non conformes aux critères de qualité, 2012**



Source : OMS (2014).

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus touchées par la malaria ; par conséquent, elle est particulièrement vulnérable aux médicaments antipaludiques falsifiés. Le Nigéria est de loin le pays le plus touché par la malaria : en 2013, le pays représentait environ 37 millions (18.7 %) des 198 millions de cas enregistrés dans le monde. D'autres pays ouest-africains (le Ghana, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Guinée, le Bénin et le Sénégal) figuraient parmi les 16 pays affichant le plus grand nombre de décès causés par la malaria en 2013 (OMS, 2014).

Acteurs clés : toute discussion des médicaments contrefaits et de qualité inférieure en Afrique de l'Ouest doit porter sur deux catégories d'acteurs clés : ceux qui fabriquent les comprimés et ceux qui les distribuent. Les sociétés chinoises et indiennes fabriquent 70-80 % de tous les ingrédients pharmaceutiques actifs ; la Chine en produit la majorité (Organisation mondiale des douanes [OMD], 2013). Une enquête réalisée par INTERPOL et l'OMS en 2008 sur la production d'artésunates falsifiés (l'ingrédient actif dans les médicaments antipaludiques) saisis en Asie du Sud-Est a déterminé qu'ils « étaient tous produits dans des zones relativement tempérées sur les frontières de la Chine/Asie du Sud-Est » (Newton, 2008). Les données provenant des saisies de drogues sur le territoire africain ou transitant par l'Afrique corroborent également la théorie du lien asiatique : en 2012, par exemple, NAFDAC, l'agence nigérienne chargée de la réglementation et du contrôle des produits pharmaceutiques, a saisi 40 cartons de Coartem (un médicament antipaludique) contrefait dans un magasin d'électronique grand public dans la ville de

Lagos. Les documents d'expédition des comprimés mentionnaient un négociant nigérian basé dans la ville chinoise de Guangzhou, qui abrite de nombreux marchés de rue où les marchands achètent des articles de gros destinés aux clients africains (Faucon et al., 2013).

La plus grosse économie de la région, le Nigéria, joue un rôle dominant en tant que plaque tournante de la distribution régionale. En 2010, l'ONUDD notait que « le Nigéria semble servir de centre d'échanges des marchandises importées en vue d'une distribution régionale », y compris de médicaments contrefaits (ONUDD, 2014c). Comme indiqué ci-dessus, les résidents nigériens en Chine ont été impliqués dans plusieurs importantes saisies de médicaments contrefaits. En 2013, les autorités policières à Lagos ont démantelé une opération d'importation illicite de médicaments, dont le Coartem, l'Ibuprofène et la Maloxine, depuis la Chine (INTERPOL, 2014b). En 2013, une opération douanière coordonnée par l'OMD et regroupant 23 pays africains a permis de saisir 1 milliard d'articles, dont 49 % étaient des contrefaçons de produits pharmaceutiques (OMD, 2013).

Les médicaments falsifiés ou de qualité inférieure sont vendus directement aux consommateurs par d'anciens détaillants (par exemple, des pharmaciens) ainsi que des vendeurs informels. Bien qu'étant moins importants que les fabricants ou les négociants, ils sont beaucoup plus nombreux et jouent un rôle conséquent en ce qu'ils garantissent la disponibilité des médicaments. Les acteurs indirects comprennent les intermédiaires, qui facilitent ou favorisent les flux illicites. Les cargaisons de médicaments contrefaits ou de qualité inférieure sont transportées par conteneur. Les paiements pour les cargaisons – ainsi que les profits illicites – sont virés par l'intermédiaire de banques ou d'autres solutions de transfert. Par conséquent, les acteurs illicites fournissant des articles contrefaits ou de qualité inférieure sont largement tributaires de l'écosystème de l'économie légitime.

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : le trafic des médicaments contrefaits ou de qualité inférieure en Afrique de l'Ouest est un commerce lucratif, associé à un risque tout aussi important. En septembre 2013, par exemple, la pénalité maximale infligée par le Nigéria pour le trafic de médicaments contrefaits était une amende de 500 000 nairas (environ 3 000 USD), et une peine de prison de trois mois à cinq ans (Akinyandenu, 2013).

D'abord, les médicaments contrefaits nuisent directement aux consommateurs. En 2009, au moins 84 enfants ont été tués au Nigéria après avoir bu un sirop antalgique contaminé avec du diéthylène glycol, un solvant utilisé dans les antigels et liquides pour freins (Polgreen, 2009). Les médicaments contrefaits ont un impact négatif important sur les bénéfices des sociétés pharmaceutiques : en 2010, ils ont coûté 75 milliards USD à l'industrie pharmaceutique (OMS, 2010). Les mesures réglementaires que les sociétés devraient adopter afin de réduire les incidences de contrefaçon, ainsi que les mesures sécuritaires nécessaires pour contrôler les réseaux impliqués dans le trafic, détournent des ressources limitées, qui pourraient servir à réaliser d'autres priorités.

Le commerce illicite de médicaments contrefaits et de qualité inférieure a également d'autres conséquences potentiellement sévères à l'échelle mondiale. Les médicaments contrefaits contiennent souvent des montants insuffisants d'ingrédients efficaces ou actifs et sont souvent incapables de tuer les pathogènes, favorisant le développement de souches pathogènes résistantes aux maladies. Dans une zone voisine de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, les souches résistantes pourraient représenter 80 % des cas de paludisme ; cette situation peut être attribuée en partie à la prévalence des médicaments contrefaits (McLaughlin, 2014). Jusqu'à présent, l'Afrique a été épargnée par les infections provoquées par ces souches, mais cela pourrait changer si les médicaments contrefaits continuent de se répandre.

La fraude commerciale représente le principal lien entre les médicaments contrefaits et les FFI. De nombreux stratagèmes employés par les trafiquants de médicaments pour échapper à la détection escroquent aussi les autorités douanières. Une des techniques employées par les trafiquants consiste à renseigner le nom d'un pays enclavé en tant que destination finale des médicaments expédiés par voie maritime, ce qui leur permet d'échapper au contrôle douanier en arrivant à terre. Après avoir quitté le port, les cargaisons sont tout simplement détournées. Les zones de libre-échange représentent aussi des maillons potentiels dans la chaîne de transport des trafiquants (ONU DC, 2014c) ; ici, les trafiquants peuvent changer de cargaison, ou falsifier les documents, sans se soucier des contrôles douaniers ou des taxes d'importation (OMD, 2013).

Bien que les données fiables sur le commerce illicite de biens normalement licites soient rares, l'échelle des fausses facturations est sans doute considérable. Alors que cette forme de commerce illicite est souvent considérée comme étant relativement inoffensive, elle a plusieurs impacts négatifs au-delà des dommages économiques. Bien que le manque à gagner fiscal soit le plus souvent cité, les médicaments contrefaits ou de qualité inférieure (tout comme les produits alimentaires, et les composants électriques et automobiles) posent également un risque pour la santé publique. Ces flux sont peu priorisés par les forces de police, et pourtant ils ont des effets synergiques avec des formes de criminalité potentiellement plus sérieuses, permettant aux itinéraires du trafic d'être utilisés pour le transport d'autres marchandises illicites (par exemple, les stupéfiants) ou pour d'autres crimes ; ils constituent également une source connue de revenus pour les groupes terroristes. L'évaluation des risques en Afrique de l'Ouest réalisée par l'ONU DC (2009) estimait que les marchandises commercialisées de manière illicite qui remplacent les biens normalement licites représentaient trois des quatre catégories de menaces principales en termes de valeur.

Tabac

En 2010, British American Tobacco (BAT), l'un des plus importants producteurs de cigarettes en Afrique de l'Ouest, estimait que 330-660 milliards de cigarettes illicites étaient fumées mondialement chaque année, représentant 20-40 milliards USD en taxes perdues pour les gouvernements et 5-10 milliards USD en ventes perdues pour les fabricants de tabac (BAT, 2010a). Les cigarettes sont légères et facilement transportables ; de nombreux programmes d'interdiction douanière (par exemple, les chiens renifleurs de drogues) ne décèlent pas leur présence. Des groupes armés dans le monde entier financent leurs activités par le biais de la vente de tabac illicite (Shelley et Melzer, 2008).

Nature et échelle du flux : en 2009, l'ONU DC estimait que les cigarettes illicites généraient des revenus annuels de 774 millions USD à l'échelle régionale (ONU DC, 2009). Les ressortissants ouest-africains fument peu de cigarettes : bien que représentant 30% de la population africaine, ils n'ont fumé que 17 % des cigarettes fumées en Afrique en 2009 (Maertens et de Andres, 2009). Néanmoins, les cigarettes contrefaites peuvent afficher des niveaux de pénétration élevés.

Malgré la présence importante de cigarettes illicites sur les marchés locaux, la région joue un rôle encore plus important en tant que filière d'acheminement des cigarettes illicites vers l'Afrique du Nord⁵. Les ports de Lomé au Bénin et de Cotonou au Togo sont deux filières majeures du tabac importé illégalement en Afrique de l'Ouest et généralement destiné au Nigéria, qui impose des droits de douane importants sur le tabac. En 2008, le Bénin et le Togo ont importé pour CFA 31.1 milliards (francs CFA d'Afrique de l'Ouest) (30-50 millions USD) de cigarettes destinées à la réexportation, dont une grande quantité a pénétré illégalement au Nigéria (Golub, 2012). Les trafiquants d'autres pays

d'Afrique de l'Ouest profitent aussi des importations passant par le Togo et le Bénin : en mars 2009, une cargaison de 32 400 000 cigarettes illicites a été saisie en Côte d'Ivoire après avoir atterri au Togo et transité par le Ghana (OMD, 2010).

La région du Sahel représente une autre zone de vulnérabilité majeure en raison des voies de trafic reliant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord. Les recettes provenant des ventes de ces cigarettes financent les opérations de plusieurs groupes militants et terroristes (voir ci-dessous), leur permettant de continuer à trafiquer des drogues et des personnes, et de continuer à s'engager dans d'autres activités violentes (Wilson, 2009).

Acteurs clés : plusieurs individus et organisations mondialement connus sont étroitement impliqués dans le trafic de tabac transitant par l'Afrique de l'Ouest. Les seigneurs de guerre dans la région du Sahara trafiquent activement les cigarettes par le Sahel afin de financer leurs activités sous l'égide du Bataillon des signataires par le sang (Lacher, 2013) ; ils sont aussi associés à des prises d'otage lucratives en Algérie, par exemple, l'enlèvement des employés d'une usine de gaz naturel en janvier 2013 (Jenkins, 2013 ; BBC, 2015).

Au Nigéria, ce sont les petites entreprises et les particuliers cherchant à gagner de l'argent, plutôt que les forces terroristes ou idéologiques, qui semblent dominer le trafic de tabac. D'après une enquête réalisée par un journal nigérian (Ogala, 2014), la plupart des cigarettes illégales importées dans le pays sont transportées par des « Yan-Pitos », des trafiquants de voitures qui ramassent les cargaisons aux ports du sud-Bénin pour les conduire au nord avant de pénétrer au Nigéria directement ou en passant par le Niger. Les frontières poreuses du Nigéria font que c'est une opération relativement peu risquée pour les Yan-Pitos, qui garantiraient leur passage en versant des pots-de-vin aux gardes frontaliers et aux officiers des douanes (Ogala, 2014).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : comme le trafic de cigarettes est par définition illégal, il ne sert généralement pas d'outil de blanchiment d'argent. Toutefois, il fournit aux trafiquants des moyens financiers considérables. La plupart des revenus sont transférés vers des comptes offshore, où l'argent est utilisé à d'autres fins (GAFI, 2012). L'OMD note que « [le] trafic illicite de tabac représente une infraction principale importante du blanchiment d'argent ». Cependant, compte tenu des limites en termes de juridiction ou de capacités, de nombreuses autorités douanières n'enquêtent pas sur le blanchiment d'argent lié au trafic illicite de tabac et se concentrent plutôt sur le trafic lui-même (OMD, 2013).

L'impact du tabac illicite en Afrique de l'Ouest est double. D'abord, les bénéfices acquis par les groupes armés grâce au trafic de tabac les ont considérablement aidés à poursuivre leurs activités illicites, avec bien entendu des effets négatifs pour les résidents respectueux des lois, soit directement (cf. les enlèvements) soit indirectement (par exemple, en décourageant les entreprises légitimes).

Ensuite, la prévalence des produits illicites du tabac entraîne des pertes de revenus considérables. En 2014, la société Imperial Tobacco estimait que le trafic coûtait chaque année CFA 10 milliards (16.6 millions USD) au Gouvernement du Mali (Imperial Tobacco, 2014). Bien que des chiffres spécifiques sur le trafic au Nigéria ne soient pas disponibles, le volume important de cigarettes illicites consommées dans le pays représente également une perte considérable en termes de revenus fiscaux, étant donné que les cigarettes sont assujetties à un droit d'accise important.

Armes à feu

Les armes à feu et les munitions illicites sont des biens normalement licites détournés de la chaîne d'approvisionnement légitime. Dans une région vulnérable au terrorisme et sujette à une importante criminalité organisée, la disponibilité d'armes à feu illicites représente un défi considérable. Si les revenus d'activités criminelles sont une condition préalable pour assurer le pouvoir économique des acteurs criminels, les armes et les munitions illicites sont une condition préalable pour assurer leur pouvoir militaire. Dans les cas extrêmes, les armes à feu peuvent mettre en danger le monopole de la violence légitime détenu par l'État.

L'Afrique de l'Ouest est inondée d'armes illicites provenant de sources innombrables, qui alimentent les conflits armés et favorisent de nombreux autres types de criminalité. Dans certains cas, ces armes pénètrent en petites quantités dans la région par des frontières mal contrôlées. Dans d'autres cas, des cargaisons importantes sont organisées par les gouvernements régionaux ou autres acteurs puissants. Même les armes illicites trouvées et confisquées ne sont pas à l'abri : le stock régional d'armes confisquées a été cambriolé à maintes reprises. Les voleurs se sont servis de ces armes pour commettre d'autres crimes, ou lutter dans des conflits armés ; parfois, ils remettent aussi leurs armes volontairement à des programmes régionaux de désarmement ou vendent leur surplus (Small Arms Survey, 2013).

Nature et échelle du flux : il n'existe pas de statistiques fiables sur le trafic d'armes en Afrique de l'Ouest. La méthodologie du Small Arms Survey souligne « l'importance d'élaborer – et d'utiliser – un système de renseignements pour compléter les rapports nationaux » (Carlson, 2013). Il est possible de reconstituer une image d'ensemble à partir de données isolées, telles que les données sur la Côte d'Ivoire et le Libéria, qui ont tous deux fait l'objet d'embargos sur les armes dans les années 2000. Les embargos contribuent à focaliser l'attention sur le trafic d'armes dans un pays donné. En criminalisant toutes les transactions d'armes, ils aident à déterminer quelles armes ont été trafiquées, et quelles armes ont été acquises de manière légitime. Entre 2005 et 2010, des armes à feu d'une valeur légèrement supérieure à 25 millions USD ont été trafiquées vers la Côte d'Ivoire ; le Libéria a importé quelque 8 millions USD alors qu'il était sous embargo entre 2000 et 2010 (Oxfam, 2012). La Lybie est l'autre source principale d'armes en Afrique de l'Ouest : après la chute du régime de Kadhafi, près de 12 000 armes pourraient avoir été trafiquées vers le Mali en 2013 (ONUDD, 2013b ; Shaw et Mangan, 2014).

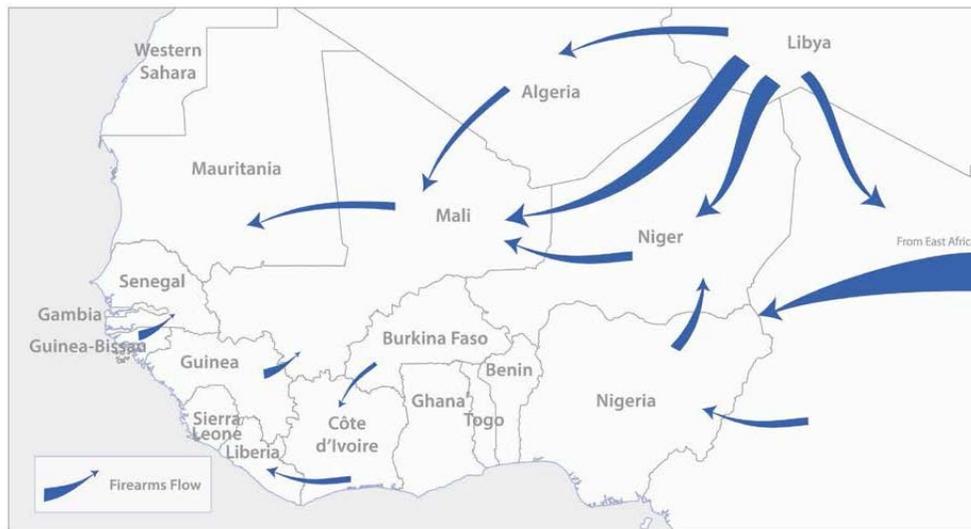
L'importante quantité d'armes à feu déjà disponible dans la région constitue un problème encore plus important que ces flux. En 2004, 8-10 millions d'armes à feu illicites auraient circulé en Afrique de l'Ouest (Bah, 2004). Ces armes ont changé de mains dans la décennie suivante. Par exemple, les chercheurs ont trouvé à maintes reprises de petites quantités d'armes inhabituelles circulant en Côte d'Ivoire, indiquant que les combattants réutilisent simplement les armes anciennes plutôt que d'importer des armes modernes (Anders, 2014).

Rares sont les endroits en Afrique de l'Ouest considérés comme étant à l'abri du trafic d'armes (graphique 3.7) : les multiples systèmes de conflit sévissant dans l'ensemble de la région ont fourni à des millions d'individus les moyens, les mobiles et les opportunités d'acquérir des armes sur le marché noir.

Néanmoins, certaines zones sont plus vulnérables que d'autres. La longue histoire de conflit armé au Nigéria, conjuguée aux frontières notoirement poreuses du pays, en font une plaque tournante du trafic d'armes dans la région (Onuoha, 2013). Le désert du Nord

Mali (Reitano et Shaw, 2015) et la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest (O'Regan et Thompson, 2013) sont deux autres zones primordiales pour les trafiquants d'armes.

Graphique 3.7. Principaux flux d'armes dans la région



Source : ONUDC (2013b), modifié par les auteurs.

Acteurs clés : un large éventail d'acteurs en Afrique de l'Ouest sont activement impliqués dans ce trafic. La première catégorie comprend des groupes impliqués dans un conflit armé. Il a été reconnu que le groupe islamiste nigérian Boko Haram, par exemple, trafiquait des armes au Nigéria (IRIN News, 2014a), tandis que les rebelles maliens ont importé des armes de Lybie et d'autres pays (Small Arms Survey, 2013).

La deuxième catégorie d'acteurs clés est constituée de petits contrebandiers et trafiquants d'armes. À travers la région, les personnes non affiliées à des groupes de combattants armés trafiquent régulièrement des armes pour différentes raisons. Au Libéria, l'ONU rapporte que les communautés agricoles trafiquent des fusils de calibre 12 importés de Guinée pour chasser, bien qu'ils servent aussi aux vols à main armée (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013a). Alors que le niveau de violence a augmenté au Sahel et au Maghreb, les personnes impliquées dans le commerce illicite possèdent davantage d'armes pour protéger leurs marchandises ; nombre d'entre eux trafiquent les armes sous forme de cargaisons transitant par le Sahel vers et depuis le Mali et le Niger (Reitano et Shaw, 2015). Plusieurs pays (comme le Bénin et le Ghana) possèdent des industries artisanales robustes qui produisent des armes, dont beaucoup sont trafiquées pour fournir des moyens de subsistance (Ohene-Asare et al., 2014).

La troisième catégorie d'acteurs clés comprend des acteurs gouvernementaux. Pour ce qui est des munitions avec une durée de vie plus courte que les armes à feu, les fabricants extérieurs à l'Afrique de l'Ouest jouent clairement un rôle pour assurer l'opérabilité des armes à feu militaires détenues par les acteurs non-étatiques. Par exemple, les enquêteurs de l'ONU en Côte d'Ivoire ont déterminé que les munitions importées dans le pays en violation de l'embargo sur les armes avaient été initialement vendues au Gouvernement du Burkina Faso (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2012b). Quelques semaines seulement avant l'imposition de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU, la Côte d'Ivoire a commencé à acquérir des armes à feu en violation du moratoire de la CEDEAO,

instauré en 1998 et renouvelé en 2001 et 2004 (de Tessieres, 2012). Il a aussi été prouvé que le Gouvernement de la Guinée-Bissau a trafiqué des armes pour son usage personnel, et également pour alimenter le conflit en Casamance (O'Regan et Thompson, 2013).

Bien que les gouvernements – ou du moins les individus au sein des gouvernements – jouent un rôle important dans le commerce des armes, il existe aussi des cas de livraisons externes directes à des acteurs criminels. Dix enquêtes panafricaines ont trouvé des munitions et des armes iraniennes au service d'un éventail d'entités non-étatiques (Ohene-Asare et al., 2014) ; la Roumanie, le Soudan et la Chine figurent parmi les autres pays d'origine. En 2012, le Groupe d'experts de l'ONU sur la Côte d'Ivoire a établi que les munitions chinoises étaient sans doute détournées de stocks gouvernementaux au Niger. Les munitions chinoises emballées dans des sacs en polyéthylène sont sans doute également détournées du Soudan après avoir été livrées légalement, mais les moyens de livraisons n'ont pu être confirmés (Anders, 2014).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : à l'exception de certains foyers de conflits, le chiffre d'affaires généré par le commerce illicite des armes à feu est sans doute insignifiant comparé aux autres flux illicites. Néanmoins, il a une importance disproportionnée, en ce qu'il renforce le pouvoir des groupes criminels, des rebelles et des terroristes, contribuant ainsi à l'instabilité politique et à un niveau de violence croissant.

Comme dans le reste du monde, le trafic d'armes et les FFI sont intimement liés en Afrique de l'Ouest. Ces liens revêtent généralement deux formes. D'abord, le trafic d'armes peut générer des revenus pour les groupes armés. Les trafiquants d'armes détenus au Nigéria, par exemple, ont révélé à la police que les recettes de leurs ventes étaient destinées au groupe Boko Haram (GAFI, 2013). Ensuite, les recettes des ventes illicites d'armes à feu peuvent tout simplement profiter aux revendeurs eux-mêmes : des trafiquants d'armes nigériens ont été interceptés alors qu'ils tentaient de dissimuler leurs gains à l'étranger, ou dans les comptes bancaires de soldats nigériens ; au Sénégal, différents types de criminels entreposent leurs liquidités dans les maisons des trafiquants d'armes (GIABA, 2013).

La circulation d'armes illicites perpétue les conflits armés, et sape les efforts pour consolider la paix et promouvoir le développement. Par définition, les conflits armés ne peuvent se dérouler sans armes ; les quantités importantes d'armes illégales aisément disponibles permettent aux disputes locales de se transformer en guerres intestines ou régionales. Non seulement le trafic d'armes fournit les ingrédients aux conflits armés, mais il joue aussi un rôle dans la commission d'autres types d'activités (Shaw, Reitano et Hunter, 2014). Dans le Delta du Niger, le trafic d'armes à feu sert régulièrement au détournement de pétrole et à la piraterie (GIABA, 2010). La Côte d'Ivoire et la Sierra Leone ont subi de nombreux vols à main armée et détournements de véhicules dans les années 2000, souvent commis au moyen d'armes à feu illicites (Alemika, 2013). Le trafic d'armes a également joué un rôle clé dans la montée en puissance du trafic de drogues sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et a favorisé le développement d'économies de protection puissantes destinées à sécuriser ces flux (Reitano et Shaw, 2015). Tout cela, bien entendu, a de lourdes conséquences pour les entreprises légitimes, exacerbe les violences communautaires, et influe par conséquent sur la sécurité et la qualité de vie des habitants.

Contrefaçons et marchandises volées

Alors que les médicaments et le tabac ne sont pas entièrement ignorés, d'autres activités criminelles sont négligées, comme la commercialisation de marchandises illicites (*cf.* véhicules automobiles et autres articles contrefaits ou de qualité inférieure). Le large éventail d'activités criminelles de ce type a des conséquences au-delà de la région, puisque des liens ont été établis entre le commerce illicite de véhicules automobiles, les groupes criminels organisés internationaux et le financement du terrorisme.

Nature et échelle du flux : bien qu'il ne soit pas possible d'identifier précisément l'échelle du flux de contrefaçons, les témoignages indiquent qu'il serait en train de s'étendre. Ces pratiques ne sont pas uniques à l'Afrique de l'Ouest ; la découverte d'un large réseau de trafic a révélé que le Ghana, la Gambie et le Nigéria étaient les destinations de choix des véhicules trafiqués (Golub, 2012). Le réseau fait également preuve d'un plus grand professionnalisme (INTERPOL, 2014c). En 2013, plus de 56 millions d'articles de contrefaçon saisis en l'espace d'une année provenaient du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Bénin et du Nigéria, plaçant ces États parmi les 15 pays les plus impliqués dans les infractions aux droits de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Parmi les marchandises saisies dans la région, on trouve des articles ménagers, des appareils électriques et des articles de luxe (OMD, 2013).

Les États côtiers comme la Gambie, le Bénin et le Togo facilitent la contrebande vers les pays enclavés (Golub, 2012). Bien que les marchandises soient réparties sur l'ensemble de la région, le Nigéria est une plaque tournante grâce à son économie importante. Par exemple, le taux d'importations béninoises de voitures d'occasion est passé de 200 000 véhicules par an en 2010 à 314 000 en 2014. Environ 80-90 % de ces véhicules partent vers le Nigéria ; nombre de ces transactions sont sans doute illégales, et le Bénin et le Togo se font concurrence pour importer illégalement les véhicules au Nigéria (INTERPOL, 2014c).

L'Asie et l'Europe sont également impliquées. Les voitures sont volées sur les marchés européens, notamment les marchés dotés d'un accès portuaire facile, bien que certains véhicules soient aussi volés dans des pays enclavés. Grâce à des capacités logistiques impressionnantes, un véhicule volé en Europe peut arriver moins de 24 heures plus tard en Afrique de l'Ouest, où il sera revendu (INTERPOL, 2014c).

Acteurs clés : alors que les gains financiers sont une motivation commune aux réseaux de criminalité organisée, les groupes terroristes sont également impliqués dans le trafic. Les cas de vol et de revente de véhicules renforcent ces allégations, avec des arrestations d'acteurs nigériens au cours des dernières années (US Immigration and Customs Enforcement, 2014). Compte tenu du caractère extensif de la chaîne d'approvisionnement, les groupes criminels dans la région sont connectés à des réseaux internationaux pour favoriser l'achat, le transfert et la vente d'articles de biens de contrefaçon et d'articles volés. Les États affichant les plus forts taux de contrefaçon sont la Chine ; Hong Kong, Chine ; et l'Inde. La Chine à elle seule comptabilise plus de la moitié des contrefaçons mondiales (OMD, 2013). Parce que les forces policières régionales accordent peu de priorité à ces crimes, ils sont devenus relativement lucratifs et présentent peu de risques, fournissant ainsi aux groupes criminels un moyen facile de blanchir les capitaux provenant d'autres activités (SEN-GIABA-130515 ; UK-Gov-LE-220615).

Impact : la prévalence de contrefaçons et d'autres marchandises déplaçant des biens normalement licites en Afrique de l'Ouest a de multiples impacts. Les trois impacts majeurs sont la perte de recettes fiscales ; les ventes perdues par les entreprises légitimes (sociétés nationales, *cf.* secteur du textile, ou exportateurs étrangers) ; et les risques pour

la santé publique. La contrebande favorise également une culture de la corruption et l'évasion fiscale (Golub, 2012).

Extraction illicite des ressources naturelles

Bien que les pays d'Afrique de l'Ouest possèdent des ressources naturelles abondantes, l'extraction illicite de ressources reste une catégorie de FFI particulièrement inquiétante. Ces actifs sont indigènes à la région ; alors qu'ils jouent un rôle primordial dans l'économie formelle, ils peuvent facilement être détournés vers l'économie illicite à plusieurs stades de la chaîne d'approvisionnement (source, transit, vente et export), générant ainsi des FFI. Plutôt que d'impulser le développement, l'exploitation des ressources naturelles (pétrole et minerais) dans la région alimente la corrosion institutionnelle, l'instabilité, la violence et les conflits.

Cela dit, diaboliser le secteur en bloc serait une erreur, avec des conséquences potentiellement négatives sur les moyens de subsistance d'une grande partie de la population. La plupart des industries des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest comprennent des activités criminelles de subsistance, comme le braconnage pour usage personnel, l'extraction minière artisanale et le soutirage des oléoducs. Ces activités constituent généralement des stratégies de revenus pour les citoyens ordinaires dénués de moyens de subsistance alternatifs ; aussi bien les produits que les profits peuvent être réinvestis dans l'économie locale. De fait, les commerces artisanaux sont connus pour être des moteurs de plus en plus importants du développement, et il existe une volonté commune croissante de formaliser ces secteurs⁶.

Détournement de pétrole

Le Nigéria est le 13^e producteur mondial de pétrole ; le pétrole est le principal moteur de sa prospérité (Banque mondiale, 2014b). À son pic en 2012, le pays exportait plus de 2 millions de barils par jour (b/j), affichant une valeur quotidienne moyenne de 178 millions USD⁷ ; le pétrole représentait plus de la moitié du PIB du Nigéria, environ 85 % des recettes publiques et plus de 90 % des exportations (Gboyega et al., 2011). Pourtant, l'incapacité du pays à contrôler l'intégrité de son commerce pétrolier en a fait le pays africain affichant le taux le plus important de FFI cumulatifs : le Nigéria représente 79 % des FFI totaux en l'Afrique de l'Ouest et 30.5 % des FFI totaux de l'ensemble de l'Afrique (Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, 2015) ; cela a des effets indirects sur les pays voisins.

Nature et échelle du flux : les estimations de l'échelle totale du pétrole perdu à cause des activités illicites diffèrent grandement (entre 100 000 b/j et 250 000 b/j) et sont évalués à 3-8 milliards USD par an (Katsouris et Sayne, 2013). D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le détournement de pétrole au Nigéria s'élèverait à 150 000 b/d ; cela constituerait une perte de plus de 5 milliards USD par an – une somme qui pourrait financer l'accès à l'électricité pour tous les nigériens d'ici à 2030 (AIE, 2014).

Chatham House a publié l'étude la plus approfondie du commerce illicite de pétrole au Nigéria en 2013 (Katsouris et Sayne, 2013), détaillant les méthodes utilisées pour détourner le pétrole. Alors qu'une petite partie du commerce illicite consiste à chaparder du pétrole pour usage domestique, la plus grande partie implique le soutage à échelle industrielle afin de transporter le pétrole dans les eaux internationales et le vendre dans une autre juridiction (Katsouris et Sayne, 2013). Les larges pétroliers (licites et illicites) en route vers les plateformes d'exportation sont également très vulnérables aux actes de

piraterie dans le Golfe de Guinée, qui sont une menace croissante impulsée par l'appât du pétrole nigérian (voir la section ci-dessus sur la piraterie maritime).

Acteurs clés : les acteurs domestiques sont très impliqués dans le détournement de pétrole nigérian ; cette implication est fondée sur des industries criminelles organisées et des réseaux de protection établis. Le rapport réalisé par Chatham House (Katsouris et Sayne, 2013) décrit les réseaux comme étant cellulaires plutôt que hiérarchiques, ce qui est logique compte tenu du niveau de flexibilité accordé aux personnes impliquées. Il reste néanmoins un certain nombre de facteurs personnels et opérationnels clés (tableau 3.5).

Tableau 3.5. **Anatomie d'une opération typique de détournement de pétrole à grande échelle**

Rôle	Actions	Identités communes supposées
Opportunistes de haut niveau	Récoltent les gains des vols grâce à leur statut et leur capacité à restreindre et contrôler l'accès d'autrui au commerce illicite	Principalement des fonctionnaires et personnels de sécurité ; certains chefs traditionnels et parrains locaux
Facilitateurs	Acquièrent l'équipement et les liquidités nécessaires aux opérations ; servent de trésoriers des opérateurs sur le terrain ; blanchissent l'argent	Comptables, avocats, agents immobiliers, agents de change, gestionnaires de banque corrompus ou autres personnels
Opérations	Installent des robinets d'approvisionnement illégaux ; engagent le personnel et supervisent les chargements ; recueillent des renseignements sur les mouvements de pétrole, des navires et des forces de sécurité de l'État	Jeunesse locale ; anciens employés et sous-traitants (présumés) de la Commission pétrolière ; petits groupements d'élites locales ; groupes militants
Sécurité	Montent la garde aux points d'approvisionnement ; sécurisent les couloirs de transport ; escortent les vaisseaux dans les eaux intérieures ou côtières ; recueillent des renseignements ; protègent le « territoire » du réseau	Groupes armés locaux ou « militants » ; prestataires de sécurité privés ; petit personnel (présumé) des forces de sécurité étatiques
Transport local	Fournissent les petits vaisseaux, les camions et les ressources humaines nécessaires pour entreposer le pétrole brut et/ou le transporter vers les zones de transfert entre navires dans les eaux intérieures ou côtières	Certains groupes armés locaux ou « militants » ; entreprises de transport maritimes locales et étrangères ; politiciens actuels ou anciens
Transport étranger	Fournissent les navires citernes de qualité commerciale ou autres vaisseaux requis pour transporter le pétrole brut vers des destinations extérieures au Nigéria	Entreprises et agents de transport maritime étrangers ; certains négociants privés ?
Ventes	Servent d'intermédiaires pour négocier les ventes de parcelles volées à des acheteurs étrangers ; organisent le financement et le transport ; reversent les profits à d'autres acteurs du réseau	Intermédiaires locaux avec de bons carnets d'adresses ; certains négociants privés ?
Opportunistes de bas niveau	Opèrent différents types de rackets de protection/extorsion autour des réseaux de vol organisé afin d'en tirer profit en exploitant de manière illégitime les détournements de pétrole et/ou en fournissant une couverture politique	Communautés « hôtes » et « de passage », élites locales, groupes armés locaux et différents gangs de jeunes ; personnel de sécurité de bas étage

Source : Katsouris et Sayne (2013).

Les opérations de soutage les plus professionnelles sont fortement armées et associées avec des étrangers, y compris des ressortissants marocains, vénézuéliens, libanais, chinois et russes propriétaires des navires qui prennent en charge le pétrole brut et le livrent aux raffineries situées au Ghana, au Cameroun et en Côte d'Ivoire avant de le transférer vers d'autres marchés (Alemika, 2013).

L'implication de personnalités de haut niveau dans le détournement de pétrole au Nigéria est intrinsèque au trafic de pétrole depuis les années 70. À l'époque, le détournement de pétrole par des voies illicites permettait aux gouvernements militaires en place d'augmenter leurs revenus et de contourner les restrictions instaurées par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Lorsque les juntes militaires se sont transformées en gouvernements militaires, ceux-ci ont déployés trop peu d'efforts pour garantir une division plus équitable des ressources, avec pour conséquence un mécontentement croissant menant à des opportunités criminelles croissantes (Gboyega et al., 2011). En outre, le Delta du Niger est devenu une source de conflits important, étant donné que le détournement de pétrole a déclenché des violences à caractère apparemment politique et des attaques ciblées.

Il existe des preuves conséquentes que l'association des hautes instances gouvernementales et militaires met tout en œuvre pour faciliter le commerce illicite de pétrole (Gillies, 2009). Les syndicats de protection opèrent tout au long de la chaîne d'approvisionnement, prélevant des « taxes » sur tous les acteurs impliqués dans le trafic. Le tableau 3.6 représente l'économie de protection qui s'est développée autour de l'industrie du détournement de pétrole.

Les États voisins jouent également un rôle important. Alors que certains pays voisins, comme le Bénin, ont opéré des saisies et enquêté sur le détournement de pétrole (Gillies, 2009), d'autres États semblent profiter de ses effets indirects (Mayah, 2014). Il existe très peu d'endroits au monde permettant de décharger des tonnes de pétrole volé, et les acheteurs liés aux opérations de distribution formelles sont vraisemblablement des clients (ONUDD, 2013b). Pour comprendre la dimension internationale du flux, il faut suivre la piste de l'argent.

Tableau 3.6. **Échantillon des paiements de protection supposés par les voleurs de pétrole**

Article	Coût
Pots-de-vin versés aux officiers de marine en échange de l'autorisation de passage du pétrolier	N 1.5 million (9 50 USD) pour 500 000 litres (3 USD par baril)
Paiements de « sécurité » au point de vol à la jeunesse et la communauté locales et au gouvernement	N 700 000/semaine (4 375 USD)
	N 1 million/semaine (6 250 USD)
	N 2 millions/semaine (12 500 USD)

Note : N = Naira.

Source : Katsouris et Sayne (2013).

Le détournement de pétrole au-delà du niveau local nécessite la participation de groupes criminels organisés transnationaux capables d'assurer son transport et sa revente lorsque le pétrole quitte les eaux territoriales nigérianes (Gboyega et al., 2011). Selon l'ONUDD (2013b), les principaux marchés internationaux du pétrole volé nigérian sont la Chine, la Corée du Nord, Israël et l'Afrique du Sud. Les entreprises internationales jouent aussi un rôle dans le trafic ; grâce aux déductions fiscales et aux subventions, les niveaux actuels de détournement constituent un coût infime pour ces sociétés (Katsouris et Sayne, 2013). Il se pourrait même que ces entreprises soient elles-mêmes impliquées dans ce commerce illicite. Une enquête menée en 2003 soutenait que les activités illégales perpétrées par les entreprises pétrolières internationales représentaient des pertes de 600 millions USD pour le Nigéria (Gboyega et al., 2011).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : le détournement de pétrole nigérian est largement fondé sur les échanges d'espèces, et la contrebande de larges quantités d'espèces est une pratique courante. Par exemple, les employés subalternes

préfèrent être payés en liquide, alors que les cadres peuvent choisir d'acheter au comptant des articles de luxe ou des produits immobiliers, exploitant ainsi ces ressources sans avoir recours au système bancaire formel. Néanmoins, le volume des recettes illicites acquises au moyen du détournement de pétrole est sans doute trop élevé pour supposer que la circulation physique des devises constitue le principal véhicule de blanchiment d'argent. Le processus de blanchiment d'argent est sans doute facilité par les banquiers, les avocats et les comptables, ou transite par des banques dans d'autres juridictions dotées de dispositifs anti-blanchiment moins robustes (Katsouris et Sayne, 2013).

Au-delà des estimations de l'échelle du détournement de pétrole, peu de recherches ont porté sur son impact sur l'économie et le développement des pays, une lacune qui peut être comblée en identifiant les points de transaction et en réalisant des enquêtes. Par exemple, Chatham House rapporte que les opérations complexes de détournement de pétrole nécessitent des fonds pour acheter ou louer les vaisseaux qui acheminent ou entreposent le pétrole, ainsi que pour payer les intermédiaires qui blanchissent les recettes illicites. Tout cela constitue des accroches pour une enquête approfondie (Katsouris et Sayne, 2013).

Au-delà du Nigéria, la pratique très répandue du détournement de pétrole touche également les pays voisins. Au Bénin, par exemple, une mission d'évaluation de l'ONU a établi que le pétrole trafiqué représentait quelque 80 % de tout le pétrole vendu dans le pays, conduisant à la fermeture de nombreuses stations-service légales (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2012a). En outre, l'échec à ramener de l'ordre et de la transparence dans l'industrie pétrolière nigériane est susceptible de refroidir la volonté des entreprises d'effectuer de futures exploitations pétrolières dans la région. À moins de renforcer les contrôles des produits pétroliers sur le marché régional, cela aura un effet dissuasif important sur les investissements (ONU DC, 2013b).

Industries extractives

La région CEDEAO est riche en minerais, qui ont impulsé sa croissance économique au cours des deux dernières décennies. Dix des 20 pays africains les plus riches en ressources identifiés par le Fonds monétaire international sont situés en Afrique de l'Ouest. Certains – comme le Nigéria, la Sierra Leone, le Niger et le Ghana – se situent dans le premier tiers des performances économiques mondiales ; dans tous les cas, les minerais d'extraction représentent au moins 25 % de leur PIB. Pourtant, cette richesse a rarement engendré une réduction de la pauvreté et des inégalités (Africa Progress Panel, 2013).

La relation négative entre les industries extractives et le commerce illicite, la criminalité, la gouvernance, les conflits et le développement en Afrique de l'Ouest est clairement illustrée par l'histoire de deux des marchandises les plus célèbres de la région : les diamants et l'or. Mais cette histoire se réplique dans les industries plus récentes et émergentes, telles que l'uranium au Niger et le minerai de fer en Guinée.

Nature et échelle du flux : il existe de multiples manières de détourner les ressources extractives et les revenus dérivés. Ces pratiques diffèrent selon les industries et les pays, compliquant la tâche d'estimer l'ampleur de ce trafic et des défis dérivés. Certaines statistiques fondées sur un seul point de données servent de base pour évaluer l'échelle de ces flux :

- D'après les estimations, le nombre de travailleurs des mines artisanales aurifères au Mali se situerait entre 100 000 et 200 000. Ces petits exploitants produiraient aux alentours de 4 tonnes d'or par an – 8 % du rendement national – valorisé à

240 millions USD (Africa Progress Panel, 2013). Au Ghana, 1 million de personnes travaillent dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle de (Punam, Dabalen et Land, 2017).

- Depuis la fin de 2013, le commerce illicite en diamants ivoiriens est estimé à 12-23 millions USD par an (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a).
- En 2011, les exportations de produits miniers depuis la Guinée ont atteint 1.4 milliard USD, c'est-à-dire 12 % du PIB, mais les revenus miniers du gouvernement se chiffraient à seulement 48 millions USD, ou 0.4% du PIB (Africa Progress Panel, 2013).
- Entre 50 % et 90 % des diamants de la Sierra Leone sont trafiqués (Fanthorpe et Gabelle, 2013). En même temps, sur les cinq entreprises minières principales du pays, une seule a payé l'impôt sur la société en 2011 (Africa Progress Panel, 2013).

Les meilleures données proviennent des pays placés sous embargo, et donc assujettis à un contrôle international sur leur extraction de ressources. Il a été prouvé que la Côte d'Ivoire, placée jusqu'en 2014 sous un embargo sur les diamants décrété par l'ONU, possédait un commerce illicite quasiment équivalent aux 25 millions USD en diamants ivoiriens exportés légalement avant l'imposition de l'embargo (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a). Le même document décrivait une opération illégale de dragage de rivière entre Yamoussoukro et Séguéla pendant laquelle 25 vaisseaux auraient extrait une quantité d'or évaluée à 125 000 USD par mois (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a). En Sierra Leone, 50 % à 90 % des diamants extraits par les petites opérations minières ne sont pas enregistrés auprès des bureaux locaux du Processus de Kimberley, et nombre de ces pierres non enregistrées sont trafiquées hors du pays (Vorrath, 2014). Au Libéria, les exportations d'or officielles sur la période janvier-septembre 2013 s'élevaient à 416.5 kilogrammes, mais la production réelle s'élevait à environ 3 000 kilogrammes, l'excédent étant principalement trafiqué en dehors du pays (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013a). Environ 80 % des travailleurs de mines artisanales aurifères libériennes travaillent sans permis, facilitant ce large volume productif (Vorrath, 2014).

Les régions les plus vulnérables sont celles qui possèdent les plus grosses réserves de minerais. En 2013, la Sierra Leone était de loin le plus important producteur de diamants en Afrique de l'Ouest, suivie par la Guinée, le Ghana, le Libéria et le Togo (Kimberley Process, 2014). La production sierra-léonaise est concentrée sur les districts de Kono (voisin de la Guinée), Kenema (voisin du Libéria) et Bo. Le sud-est de la Guinée et le nord-ouest de la Côte d'Ivoire sont aussi des régions activement engagées dans l'extraction de diamants, et la région autour de la ville ivoirienne de Séguéla est connue pour être impliquée dans le trafic (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a). Les mines sont souvent situées dans des régions frontalières isolées et très boisées, et dotées de liaisons de transport limitées vers les capitales nationales, permettant ainsi aux trafiquants de traverser facilement les frontières. Il en va de même pour l'or : de nombreuses régions diamantifères sont également actives dans la production et le trafic de l'or.

L'Afrique de l'Ouest comporte également d'autres réserves minérales. Les régions de Zinder et Agadez, au nord du Niger, sont riches en uranium et en pétrole, avec des concessions exploitées par des sociétés françaises, chinoises et canadiennes (International Crisis Group, 2013). Les montagnes du Simandou en Guinée contiennent l'une des réserves les plus importantes et qualitatives de minerai de fer (Samb, 2014). Le minerai de fer du Simandou en Guinée, et les projets pétroliers du Libéria, pourraient générer des revenus

annuels moyens de 1.6 milliard USD pour chaque pays ; en 2011, ils représentaient 31 % du PIB guinéen et 147 % du PIB libérien (Africa Progress Panel, 2013). La bauxite, le charbon et la rutile figurent parmi les autres minerais importants exploités dans la région.

Acteurs clés : une toile complexe d'acteurs participe aux chaînes d'approvisionnement de l'industrie extractive et à leurs flux financiers (licites et illicites). Le Document de travail à paraître sur l'ASGM (OCDE, à paraître c) illustre la complexité de ces flux financiers et décrit les acteurs principaux. Plusieurs rapports de surveillance de l'ONU ont identifié les entrepreneurs criminels qui jouent un rôle dans le trafic d'or et de diamants à l'extérieur de la région. L'Afrique de l'Ouest est aussi supposée être une zone de transit pour les diamants provenant d'autres régions d'Afrique : par exemple, les courtiers en diamants établis à Monrovia ont acheté des diamants en provenance du Zimbabwe et de la République centrafricaine, et les ont trafiqués au Libéria pour échapper aux restrictions du Processus de Kimberley (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013a). Pourtant, aucune des personnes nommément désignées dans ce trafic n'a fait l'objet de poursuites.

Certains acteurs majeurs de cette économie illicite opèrent également des entreprises légitimes, dont ils se servent pour blanchir leurs profits illicites. Par exemple, le financier qui soutient le commerce de diamants ivoiriens en provenance de Séguéla est le plus gros importateur de motocyclettes dans le nord de la Côte d'Ivoire, et gère aussi des sociétés commerciales spécialisées dans les produits agricoles. Le gros de l'or importé au Burkina Faso passe par les mains d'un intermédiaire non armé, propriétaire d'une entreprise de bâtiment qui blanchit les revenus du trafic de l'or (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a).

Le problème des minerais qui alimentent les conflits (où des combattants anciens ou actuels opèrent une extraction prédatrice) brouille les frontières entre les motivations politiques et criminelles des conflits. En 2014, le Groupe d'experts de l'ONU sur le Libéria a établi que de nombreux anciens combattants étaient activement engagés dans l'exploitation minière illégale (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014b). De même, il est dit qu'un commandeur local des Forces Nouvelles de Côte d'Ivoire (qui fut le principal groupe rebelle pendant la guerre civile ivoirienne et est maintenant un groupe politique majeur) ferait sortir de la région de Séguéla des quantités de diamants et d'or. Il est également dit que les opérations aurifères emploient des travailleurs du Burkina Faso, qui est également la destination finale de l'or provenant de l'extraction illicite. Le même commandeur se servirait également de ses liens avec les forces de sécurité actuelles et anciennes de la région pour protéger le commerce transfrontalier illicite de diamants ivoiriens (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a).

Afin de protéger les flux de ressources illicites, les groupes criminels cooptent l'État. Le manque de données cohérentes sur l'extraction illégale s'explique en partie par le nombre relativement peu élevé d'arrestations, compte tenu de la corruption dans le système de justice pénale (Vorrath, 2014).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : le Processus de Kimberley exige de ses membres qu'ils certifient les cargaisons de diamants bruts comme étant « libres de conflits » et qu'ils freinent l'entrée dans le commerce licite des diamants provenant des zones conflits. Cela nécessite de délivrer des permis pour toutes les activités associées (de l'extraction minière à l'exportation), renforcés par des sanctions internationales (Kimberley Process, 2014). La Sierra Leone a rejoint le système de certification du Processus de Kimberly en 2007, suivie par le Libéria en 2003 (Vorrath, 2014).

À l'origine, le Processus de Kimberly était célébré parce qu'il représentait un pacte remarquable entre la communauté internationale et le secteur privé visant à réguler le contrôle des diamants illicites tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cependant, alors que les conflits ouverts ont été résolus et que les activités illicites se sont muées en arrangements hybrides, son efficacité s'est réduite comme peau de chagrin. Par exemple, selon des estimations récentes, 50-90 % de la valeur commerciale des diamants sierra-léonais continueraient d'être trafiqués (Fanthorpe et Gabelle, 2013).

L'accent étant toujours mis sur le commerce de minerais provenant de zones de conflits plutôt que sur les autres flux et transactions illicites, il existe peu d'informations sur la manière dont les recettes des transactions illicites quittent la région pour être blanchies. Le commerce de minerais peut impliquer des courtiers en diamants et/ou diamantaires, qui s'assurent la coopération des mineurs et des propriétaires, et permettent l'extraction illicite sur les terres dont ils sont responsables. Les personnes détenant des permis d'exploitation peuvent aussi s'en servir pour légaliser les minerais ayant fait l'objet d'une extraction illégale. Les exploitants illégaux peuvent aussi éviter les contrôles nationaux en envoyant les diamants dans une usine où ils seront polis au point de ne plus être assujettis aux restrictions sur les diamants bruts du Processus de Kimberly avant d'être expédiés à l'étranger, comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013b). Dans de nombreux cas, aucune transaction ne se fait avant que les minerais aient quitté l'Afrique de l'Ouest. Le Groupe d'experts de l'ONU sur la Côte d'Ivoire, par exemple, note qu' « une partie de la production de diamants ivoiriens est directement envoyée depuis Abidjan ou son aéroport international vers les centres internationaux se livrant au négoce, à la taille et au polissage » avant d'être vendus sur les marchés internationaux (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013b).

La perte de revenus fiscaux pour les gouvernements de la région représente une des conséquences problématiques du trafic des diamants et de l'or. En 2009, la Sierra Leone a promulgué la Loi sur les mines et les minerais, qui imposait des taxes à l'exportation de 5 % sur l'or, 6.5 % sur les pierres précieuses et 15% sur les pierres exceptionnelles avec une valeur estimée supérieure à 500 000 USD. Dans les six mois qui suivirent l'adoption de la Loi, le pays n'a enregistré aucune exportation d'or ou de pierres précieuses, tandis que la Guinée et le Libéria voisins enregistraient une augmentation des exportations. Entre le passage de la Loi en 2009 et la fin de 2014, seulement deux pierres précieuses ont été exportées de la Sierra Leone (Vorrath, 2014). Cherchant désespérément à récupérer au moins une partie des revenus fiscaux perdus, le Gouvernement de Sierra Leone a abaissé la taxe sur les pierres précieuses de 6.5 % à 3 % en mars 2011. En août 2012, il a également abaissé la taxe sur l'or de 5 % à 3 % (Akam, 2012).

Cependant, même si les recettes publiques provenant des industries extractives pouvaient être perçues dans leur totalité, rien n'indique qu'elles seraient mises au service des priorités de développement. Les pays riches en ressources naturelles se distinguent par leur sous-investissement systématique dans les services de protection sociale. La Guinée et le Niger dépensent moins de 0.5 % de leur PIB sur la protection sociale, comparé à la moyenne régionale de 2.5%. Le Nigéria dépense également 1.5 % de son PIB sur la protection sociale, avec des services limités.

Flore et faune

De nombreuses activités – y compris la pêche et l'exploitation forestière illégales, le braconnage d'espèces sauvages, le déversement de déchets toxiques et le commerce illicite en produits chimiques dangereux pour la couche d'ozone – appartiennent à la

rubrique de la criminalité environnementale. Bien que différents, ces crimes sont tous impliqués dans le trafic des ressources naturelles ou sont extrêmement préjudiciables pour l'environnement. Bien que ces activités représentent rarement les formes de commerce illicite les plus profitables, elles sont souvent très lucratives. Compte tenu des dommages qu'elles infligent aux écosystèmes locaux – et, parallèlement, aux moyens de subsistance locaux – elles ont un impact particulièrement nocif sur les communautés.

Nature et échelle du flux : la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN) et l'exploitation forestière illégale sont les deux crimes en lien avec la flore et la faune les plus courants en Afrique de l'Ouest. L'Écorégion Marine Ouest Africaine est une des zones de pêche les plus abondantes au monde. Le secteur de la pêche emploie environ 1.5 million de personnes et représente 15-17 % du PIB et 25-30% des revenus de l'exploration de l'Écorégion Marine Ouest Africaine (PNUD, 2012). L'industrie de la pêche fournirait aux pays comme la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Ghana, le Libéria et la Sierra Leone 4.9 milliards USD par an (Banque mondiale, 2013). Les estimations des pertes provenant de la pêche INN s'échelonnent de 1.3 milliard USD à 23.5 milliards USD par an (Environmental Justice Foundation, 2012; Africa Progress Panel, 2014).

Pour ce qui est de la pêche INN, l'ONUDC a identifié deux principales plaques tournantes du transbordement en Afrique de l'Ouest : l'une située dans les eaux de l'Atlantique Centre-Est autour de la Guinée et de la Guinée-Bissau, qui comprend le Cabo Verde, le Sénégal et la Gambie, et l'autre dans le golfe de Guinée, qui comprend le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigéria (ONUDC, 2011e). L'exploitation forestière illicite, quant à elle, est concentrée dans les États côtiers de l'Afrique de l'Ouest, notamment la Sierra Leone, la Guinée-Bissau, la Guinée et le Libéria.

La faible réglementation du secteur forestier et le déversement de déchets électroniques sont les principales causes des dommages environnementaux. Entre 2010 et 2012, le gouvernement libérien a octroyé des permis d'exploitation forestière recouvrant un quart de la surface du pays. Dénué de la capacité à effectivement contrôler le volume de production du bois, le pays aurait perdu des millions of dollars (Global Witness, 2013). D'autres pays de la région ont le même problème ; en Guinée-Bissau, les campagnes électorales de 2014 auraient été financées par les revenus de l'exploitation forestière illicite (IRIN News, 2014b).

Bien que n'atteignant pas la même échelle qu'en Afrique du Sud et Centrale, le braconnage des espèces sauvages en Afrique de l'Ouest reste un phénomène très préoccupant. L'Afrique de l'Ouest est devenue une plaque tournante pour le braconnage des éléphants. Des saisies importantes de plus de 500 kilogrammes ont été réalisées sur le port d'Abidjan ; alors que les réseaux nigériens et guinéens sont impliqués dans le trafic, l'Afrique de l'Ouest francophone fournit de l'ivoire aux pays du sud, jusqu'en Angola. Une enquête sur le sujet a détecté une opération importante menée par un syndicat chinois se servant des aéroports nigériens (Vira, Ewing et Miller, 2014).

Les espèces clés de la région, telles que l'éléphant d'Afrique de l'Ouest, font l'objet d'un braconnage tellement intensif qu'elles ont pratiquement disparu, et la région est en passe de devenir une plaque tournante du transit des espèces sauvages braconnées depuis l'Afrique de l'Est, du Sud et Centrale. Le Nigéria est une plaque tournante du trafic d'espèces sauvages et de produits de la faune – notamment l'ivoire – car la situation géographique du pays lui permet d'être alimenté par les multiples points chauds du braconnage d'éléphants, dont le Cameroun, la République du Congo et la République démocratique du Congo (Vira, Ewing et Miller, 2014). Le trafic des espèces sauvages

figure au cinquième rang des activités criminelles les plus lucratives, après le commerce mondial des stupéfiants, des armes, des contrefaçons et des personnes ; il a plus que doublé depuis 2007 (OCDE, 2016).

Acteurs clés : le commerce illicite de flore et de faune en Afrique de l'Ouest est facilité par trois types d'acteurs : les sociétés internationales ; les gouvernements nationaux et les responsables publics ; et enfin, les pêcheurs INN et les braconniers locaux.

Les chalutiers internationaux et les pêcheurs qui exploitent la faible capacité réglementaire des États côtiers d'Afrique de l'Ouest sont les principaux responsables de la pêche illégale (INTERPOL, 2014d). Entre le 1 janvier 2010 et le 31 juillet 2012, la Fondation pour la Justice environnementale (Environmental Justice Foundation) a reçu 252 signalements de pêche INN par des vaisseaux industriels dans les zones côtières. Les pêcheurs INN commerciaux opèrent sous des pavillons de complaisance ou des identités multiples pour éviter d'être détectés. Les transbordements entre chalutiers sont courants, soulignant le niveau élevé d'organisation de l'industrie illicite (Bondaroff, 2015). Il existe également des preuves de collusion entre les pêcheurs INN locaux et les acteurs internationaux (INTERPOL, 2014d). Les vaisseaux impliqués dans la pêche industrielle illégale en Afrique de l'Ouest proviennent principalement de la Corée, de la Chine et d'autres pays asiatiques (Lewerenz et Vorrath, 2015).

Le manque de transparence et la corruption dans certains pays côtiers favorisent considérablement la pêche INN. Les informations sur le nombre de permis accordés par les gouvernements et vendus à des navires de pêche commerciale étrangers ou battant un pavillon national sont considérées comme confidentielles. Cependant, il existe des cas avérés de permis falsifiés, ainsi que de complicité de la part de hauts fonctionnaires permettant la pêche INN (INTERPOL, 2014d ; Lewerenz et Vorrath, 2015).

Les gouvernements d'Afrique de l'Ouest sont aussi impliqués directement et depuis longtemps dans le trafic des ressources forestières. En 2008, l'exploitation inconsidérée de ses forêts par des sociétés établies en Chine et dans d'autres pays a poussé la Sierra Leone à imposer un embargo sur les exportations de bois. Bien que la production nationale de bois ait subi par la suite un cycle déroutant de légalisation et d'interdiction, l'exportation de bois demeurerait illégale. En même temps, un embargo très strict sur le bois dans la Guinée voisine a poussé les trafiquants à traverser la frontière jusqu'en Sierra Leone (Kavanagh, 2013). Selon certaines allégations, les marchands de bois chinois, chassés de Guinée, ont pénétré en Sierra Leone et relancé leurs entreprises commerciales, payant les autochtones avec des tronçonneuses plutôt qu'avec des liquidités (Energy for Opportunity, 2012). Une enquête sur l'exportation illégale du bois en Sierra Leone, réalisée par Al Jazeera en 2011, a établi que les chefs de clans locaux abattaient des arbres et les vendaient à tout-va. Sur le port de Freetown, les officiers de police et des douanes fermaient les yeux lorsque les conteneurs chargés de tronçons illégaux contournaient les scanners de cargaisons. L'enquête a aussi trouvé que le Bureau du vice-Président du Ghana avait accéléré le processus d'enregistrement d'une société d'exportation de bois en échange d'une promesse de pots-de-vin s'élevant à près de 100 000 USD ; les documents de la société ont été signés dans les locaux du ministère des Forêts (Samura, 2011). En juin 2014, le Président de la Sierra Leone a licencié son chef de cabinet en raison des accusations selon lesquelles il aurait conclu des accords miniers inappropriés et serait impliqué dans l'exportation illégale du bois (Reuters, 2014).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : malgré la prévalence et la gravité de la criminalité environnementale, les responsables régionaux chargés de la répression lui accordent relativement peu d'importance. Le tableau 3.7

présente la mesure dans laquelle les officiers des douanes de la région perçoivent le commerce illégal d'espèces sauvages comme une menace. Il convient de noter que l'Afrique de l'Ouest possède le taux le plus bas de personnes ayant répondu au sondage, et que les scores indiquent qu'elles sont relativement peu concernées par le problème. La vente non réglementée de concessions constitue une stratégie de production de recettes pour plusieurs pays de la région. Les faibles capacités réglementaires, associées à la corruption ambiante, ont permis aux sociétés de surexploiter les ressources naturelles.

Tableau 3.7. **Perception des officiers des douanes sur la gravité du commerce illégitime d'espèces sauvages selon les régions**

Région	Nombre de sondés ayant répondu	Taux de réponse (%)	Braconnage	Exportation illégale	Importation illégale	Transit illégal
Moyen-Orient Afrique du Nord	10	58.8	3.1	3.3	3.3	2.7
Afrique de l'Ouest et Centrale	10	43.5	3.1	2.9	2.6	2.4
Asie de l'Est et du Sud	16	66.7	2.9	2.9	2.1	2.6
Amériques et Caraïbes	17	54.8	3.1	3.1	3.1	2.8
Europe	41	80.4	2.6	2.6	3.0	2.7
Asie-Pacifique	20	60.0	2.8	2.8	2.6	2.5

* 4 : très sérieux ; 3 : assez sérieux ; 2 : pas sérieux ; 1 : pas un problème.

Source : Organisation mondiale des douanes (2014).

La criminalité environnementale diminue la capacité de la région à atteindre ses objectifs de biodiversité et à générer des moyens de subsistance durables. À cause de la prolifération de réseaux criminels, les communautés locales sont plus susceptibles de pratiquer le commerce illégal, puisque les opportunités légitimes sont menacées. La pêche INN a un triple impact sur l'Afrique de l'Ouest. D'abord, elle produit des pertes financières directes pour l'économie. Ensuite, elle a un impact indirect – mais plus dévastateur – sur les communautés pour lesquelles la pêche constitue un moyen de survie. Enfin, la pêche INN joue un rôle secondaire dans d'autres opérations criminelles : les vaisseaux de pêche sont couramment utilisés pour trafiquer des drogues, des migrants et des armes, ainsi que pour accomplir des actes terroristes (ONUDD, 2008 ; Platov, 2014).

Cadre de priorisation appliqué aux études de cas

Le tableau 3.8 montre comment le cadre analytique peut être appliqué à trois sur cinq études de cas (à paraître en tant que Documents de travail séparés). Les décideurs politiques sont plus à même de hiérarchiser et cibler leurs interventions s'ils comprennent le marché local d'une économie criminelle donnée, les acteurs impliqués et les dommages associés. Le résultat de l'analyse souligne les différences considérables entre l'impact des économies criminelles et les réponses nécessaires, en fonction du lieu où les FFI sont acquis et investis.

Tableau 3.8. Cadre analytique appliqué à différentes formes d'économies criminelles

	Trafic de cocaïne	Articles contrefaits	Exploitation artisanale de l'or
Quelle est l'origine de la marchandise, et existe-t-il un marché local ?	À l'extérieur : la cocaïne est produite en dehors de la région ; la région ne représente qu'un tout petit marché pour la cocaïne. Le commerce est concentré dans les mains de quelques personnes seulement; les principaux facilitateurs du commerce, ainsi que les bénéficiaires des FFI générés sont des hauts fonctionnaires.	À l'extérieur : les articles contrefaits sont majoritairement produits en dehors de la région, mais possèdent un marché local important. Selon la nature des articles, ils concurrencent parfois les produits locaux. De nombreux acteurs sont impliqués dans la circulation et la commercialisation des articles contrefaits. Selon le produit, les barrières à l'entrée sont généralement faibles.	À l'échelle locale : l'or est indigène à la région. Il existe un marché appréciable pour la marchandise, qui est utilisée comme devise pour le commerce local et transfrontalier.
Qui sont les acteurs impliqués ?	Les cartels sud-américains et les officiers militaires et politiques de haut niveau. Les cartels colombiens ou sud-américains de la drogue agissent par l'intermédiaire d'individus de haut rang possédant un carnet d'adresses bien rempli, dont des personnalités politiques et militaires ; ces individus contrôlent les plaques tournantes du transport et déploient des actifs militaires pour protéger le trafic.	Entrepreneurs et fonctionnaires/gardes-frontières corrompus. Les responsables au plus haut niveau du commerce illicite des biens contrefaits ou falsifiés sont des « cadres » opérant des entreprises enregistrées, ainsi que des fonctionnaires corrompus et des gardes-frontières. Les fabricants et distributeurs de ces marchandises sont également des acteurs importants de la chaîne.	Réseaux d'acteurs locaux. L'éventail des acteurs est large ; il comprend les acheteurs et les courtiers, les exportateurs et les pré-financiers. Les groupes criminels cooptent souvent les fonctionnaires d'état pour qu'ils protègent les flux illicites ; les anciens combattants sont également impliqués dans certaines opérations sur le terrain. La Chine et l'Inde sont les principaux responsables de la demande mondiale d'or. Dubaï et la Suisse sont les principales plaques tournantes du transit.
Où les FFI sont-ils acquis et investis ?	À l'extérieur : La majorité des profits du trafic de cocaïne sont réalisés à l'extérieur de la région. Les FFI locaux sont majoritairement utilisés pour financer les opérations locales, la corruption et la protection des personnes impliquées dans le commerce illicite. Une petite part des flux réalisés à l'échelle locale est blanchie à l'étranger.	À l'extérieur : La majorité des FFI sont acquis en dehors de l'Afrique de l'Ouest. Certains profits reviennent aux importateurs et courtiers locaux, mais la majorité revient aux fabricants. Les FFI acquis à l'échelle locale sont souvent réinvestis dans les opérations de contrefaçons locales ou sont redirigés vers l'économie locale.	À l'échelle locale : La majorité des FFI acquis à l'échelle locale par les mineurs sont investis localement dans les moyens de subsistance ou utilisés pour le commerce transfrontalier. Une minorité des FFI produits le long de la chaîne de valeur quittent le pays par le biais d'un petit nombre d'entreprises minières ou de courtiers en or.
Évaluation des dommages	Les principaux résultats du trafic de cocaïne comprennent : – les risques de santé résultant de l'utilisation des drogues, qui est encore limitée en Afrique de l'Ouest – une corruption accrue et l'enrichissement des puissantes élites locales, qui peuvent être de mêche avec les criminels – les violences résultant d'une protection armée et d'une concurrence accrue entre les groupes armés qui contrôlent le trafic.	Les principaux dommages résultant de l'utilisation de contrefaçons comprennent : – l'impact négatif sur les industries locales – les risques de santé et les risques sécuritaires pour les consommateurs, par exemple, dérivés de la consommation de médicaments contrefaits – la perte de revenus nationaux – la corruption accrue et l'enrichissement des élites locales, qui peuvent être de mêche avec les criminels.	Les principaux dommages émanant de l'industrie minière artisanale comprennent : – les risques de santé et les risques sécuritaires pour les mineurs artisanaux, par exemple causés par des pratiques de travail dangereuses ou l'utilisation de produits toxiques – les dommages environnementaux résultant de l'utilisation de produits toxiques (par exemple, le mercure) – les pertes de recettes publiques – l'enrichissement des caïds locaux.
Implications des réponses apportées	Compte tenu de la taille limitée du marché de cocaïne local (sa pénétration dans les groupes sociaux est proportionnelle à ses coûts élevés), les réponses doivent porter sur son impact et la balance des pouvoirs, en instaurant : – des mesures améliorées pour saisir la marchandise avant qu'elle ne transite par l'Afrique de l'Ouest (même si cela déplacera les flux ailleurs) – des interventions ciblées (par exemple pour renforcer la transparence et la surveillance afin d'empêcher les hauts fonctionnaires de contrôler les flux de drogues) – des interventions visant à démanteler les réseaux de trafic.	Bien que faisant l'objet d'une attention limitée de la part des autorités régionales, les articles contrefaits sont très demandés, principalement à cause du manque d'alternatives peu coûteuses. Il faut : – pour les articles les plus susceptibles de causer des dommages physiques (cf. les médicaments contrefaits) : contrôler les flux qui causent le plus de dommages aux consommateurs et sensibiliser les consommateurs aux risques encourus – fournir des alternatives de marché aux consommateurs, peut-être par le biais d'investissements ou de subventions publiques – intervenir auprès des personnes fabriquant et fournissant les biens – traiter la corruption, par exemple, en ciblant les autorités chargées d'améliorer la transparence et le contrôle.	L'ASGM constitue davantage une activité informelle qu'une activité criminelle. La plupart des bénéfices de la chaîne de valeur restent dans le pays, notamment dans la communauté des individus impliqués. Il faut : – atténuer les dommages environnementaux – protéger les personnes exposées, comme les mineurs ASGM – faire migrer l'activité informelle vers le secteur formel, au moyen d'actions juridiques et réglementaires, et fournir des incitations aux acteurs impliqués – créer/appliquer la réglementation pour combattre les FFI qui quittent la région.

Notes

1. La Lettre nigériane – connue sous l'appellation « arnaque 419 », d'après la section 419 du code pénal nigérian – est la première forme importante de cybercriminalité à avoir émergé en l'Afrique de l'Ouest ; d'après certains analystes, ses racines dateraient des années 20 (Ellis, 2015). La Lettre nigériane est une arnaque qui combine la fraude à l'identité et une variation d'un stratagème d'avance de frais par lequel le récipiendaire est incité à envoyer ses informations personnelles au fraudeur, qui s'en sert ensuite pour escroquer la victime. Les coupables utilisent également les informations personnelles pour usurper l'identité de la victime en vidant ses comptes bancaires et ses soldes de cartes de crédit. Certaines victimes ont été attirées au Nigéria, où elles ont été séquestrées et ont perdu d'importantes sommes d'argent (Federal Bureau of Investigation, 2013). La seconde génération de cybercriminalité, qui comprend l'hameçonnage, le piratage et le clonage des sites web, est une évolution importante depuis la criminalité basée sur les lettres non sollicitées vers une activité criminelle en ligne plus sophistiquée, appuyée par la falsification des documents, l'usurpation d'identité et le blanchiment d'argent (Shaw, Reitano et Hunter, 2014).
2. Les risques sont faibles, puisque seulement cinq pays (le Cabo Verde, le Nigéria, le Sénégal, la Gambie et le Ghana) présentent une prévalence Internet supérieure à 10 %.
3. Les arnaqueurs nigériens déménagent au Bénin, mais 40% des individus arrêtés au Ghana en 2008 et accusés de cybercriminalité étaient de nationalité nigériane (Boateng et al., 2011).
4. L'Internet Crime Complaint Center aux États-Unis signale que les plaintes déposées au Nigéria ne représentent que 0.08 % du total des plaintes reçues, plaçant le Nigéria au 24e rang des plaintes reçues ventilées par pays. Cependant, les ressortissants nigériens perdent des sommes d'argent plus importantes (presque USD 3 millions) que les ressortissants d'autres pays, plaçant les Nigériens au 12e rang des plaintes pour pertes subies ventilées par pays (Internet Crime Complaint Center, 2014).
5. L'Algérie, l'Égypte, la Lybie, le Maroc et la Tunisie fument 44 % de toutes les cigarettes consommées en Afrique ; on estime que 80 % de toutes les cigarettes fumées en Lybie sont illicites (ONUDDC, 2009).
6. Par exemple, comme il a été souligné dans le Document de travail à paraître sur l'exploitation artisanale de l'or au Libéria et au Ghana (OECD, à paraître c), 34 % de l'or ghanéen en 2013 provenaient de l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or (GHEITI, 2014), et plus d'un million de ghanéens dépendaient directement de l'extraction artisanale pour survivre (Africa Progress Panel, 2013).
7. Calcul au prix annuel par baril corrigé en fonction de l'inflation en 2012.

Références

- Abdelkader, G.K. et M. Zangaou (2012), *Wahaya : Domestic and Sexual Slavery in Niger*, Anti-Slavery International, Londres.
- Africa Progress Panel (2014), *Africa Progress Panel Report 2014 : Grain, Fish, Money*, Africa Progress Panel, Genève.
- Africa Progress Panel (2013), *Africa Progress Panel Report 2013 : Equity in Extractives*, Africa Progress Panel, Genève.
- AIE (2014), *Africa Energy Outlook Special Report : A Focus on Energy Prospects in Sub-Saharan Africa*, AIE/OECD Publishing, Paris.
- Akam, S. (13 août 2012), « Sierra Leone plans gold tax cut to curb smuggling », Reuters, www.reuters.com/article/2012/08/13/sierraleone-gold-tax-idUSL6E8JDAKX20120813.
- Akinyandenu, O. (2013), « Counterfeit drugs in Nigeria : A threat to public health », *African Journal of Pharmacy and Pharmacology*, vol. 7(36), Open Access, pp. 2571-2576.
- Alemika, E. (2013), *The Impact of Organised Crime on Governance in West Africa*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Abuja.
- Amnesty International (14 avril 2015), « Nigeria : Abducted women and girls forced to join Boko Haram attacks », news blog, www.amnesty.org/en/latest/news/2015/04/nigeria-abducted-women-and-girls-forced-to-join-boko-haram-attacks.
- Anders, H. (2014), *Identifying Sources: Small-calibre Ammunition in Côte d'Ivoire*, Small Arms Survey, Genève.
- Aning, K. et J. Pokoo (2014), « Understanding the nature and threats of drug trafficking to national and regional security in West Africa », *Stability : International Journal of Security and Development*, vol. 3(1), art. 8, <http://doi.org/10.5334/sta.df>.
- Asare Kyei, A. (2013), « Falling on fertile grounds : The rise of drug-trafficking and the role of CSOs in West Africa », page web, <http://awoko.org/2013/02/12/falling-on-fertile-grounds-the-rise-of-drug-trafficking-and-the-role-of-csos-in-west-africa> (consulté le 22 février 2015).
- Bah, A. (2004), « Micro-disarmament in West Africa : The Ecowas moratorium on small arms and light weapons », *African Security Review*, vol. 3(3), www.issafrica.org/pubs/ast/13No3/FBah.htm.
- Banque mondiale (2014a), *GDP per capita (current USD)* (base de données), <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD?page=1> (consulté le 30 décembre 2014).
- Banque mondiale (2014b), *World Development Indicators 2014*, Banque mondiale, Washington, DC.

- Banque mondiale (2013), *West Africa : Fishing Communities Restore Health to Ocean Habitats*, Banque mondiale, Washington, DC.
- BAT (2010a), *Enhancing Supply Chain Security and Fighting the Illicit Trade in Tobacco Products*, British American Tobacco, Londres, www.bat.com/group/sites/uk_9d9kcy.nsf/vwPagesWebLive/DO933J8E/%24FILE/medMD9FZGBS.pdf?openelement.
- BAT (2010b), *Illicit Trade: Nigeria*, British American Tobacco, Londres, www.batnigeria.com/group/sites/BAT_7YKM7R.nsf/vwPagesWebLive/DO7YLF76?opendocumentandSKN=1.
- Bavier, J. (2013), « West African cocaine, methamphetamine smuggling on the rise – U.N », *Reuters*, <http://uk.reuters.com/article/2013/02/25/uk-west-africa-drugs-idUKBRE91O14P20130225>.
- BBC (15 juin 2015), « Profile : Mokhtar Belmokhtar », BBC News blog, www.bbc.com/news/world-africa-21061480.
- Bøås, M (2012), « Castles in the sand : Informal networks and power brokers in the northern Mali periphery », in M. Utas (ed.), *African Conflicts and Informal Power : Big Men and Networks*, Zed Books, Londres et New York.
- Boateng, R. et al. (2011), « Sakawa-cybercrime and criminality in Ghana », *Journal of Information Technology Impact*, vol. 11(2), Regis University, Denver, pp. 85-100, www.jiti.com/v11/jiti.v11n2.085-100.pdf.
- Bondaroff, T.P. (2015), *The IUU Fishing and Transnational Organised Crime Nexus : Illegal, Unregulated and Unreported Fishing as a Transnational Organized Crime*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Briscoe, I. (2014), *Crime after Jihad : Armed Groups, the State and Illicit Business in Post-conflict Mali*, Clingendael, La Haye.
- Callimachi, R. (24 juillet 2014), « Paying ransoms, Europe bankrolls Qaeda terror », *New York Times*, www.nytimes.com/2014/07/30/world/africa/ransoming-citizens-europe-becomes-al-qaedas-patron.html?_r=1.
- Carlson, K. (2013), *Efficacy of Small Arms Control Measures and National Reporting : Learning from Africa*, Small Arms Survey, Genève.
- CEDEAO (2011), Directive C/DIR 1/o8/11 on Fighting Cyber Crime within ECOWAS, Sixty-Sixth Ordinary Session of the Council of Ministers, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Abuja.
- Chothia, F. (12 mai 2014), « Will Nigeria's abducted schoolgirls ever be found? », BBC News blog, www.bbc.com/news/world-africa-27293418.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2014a), « Letter dated 14 April 2014 from the Vice-Chair of the Security Council Committee established pursuant to Resolution 1572 (2204) concerning Côte d'Ivoire address to the President of the Security Council (S/2014/266) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2014b), « Midterm Report of the Panel of Experts on Liberia submitted pursuant to paragraph 5(b) of Security Council Resolution 2128 (2013) (S/2014/363) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.

- Conseil de sécurité des Nations Unies (2014c), « Security Council Adopts Resolution 2133 (2014), Calling upon States to Keep Ransom Payments, Political Concessions from Benefiting Terrorists », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2013a), « Letter dated 19 November 2013 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to Resolution 1521 (2003) concerning Liberia, addressed to the President of the Security Council (S/2103/683) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2013b), « Letter dated 11 October 2013 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1572 (2004) concerning Côte d'Ivoire addressed to the President of the Security Council (S/2013/605), Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies », New York.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2012a), « Report of the United Nations Assessment Mission on Piracy in the Gulf of Guinea (7 to 24 November 2011) (S/2012/45) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2012b), « Letter dated 15 October 2012 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1572 (2004) concerning Côte d'Ivoire addressed to the President of the Security Council (S/2012/766) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.
- Control Risks (2016), « Response 2015 in review », ControlRisks.com, <https://www.controlrisks.com/~media/Public%20Site/Files/Our%20Thinking/Infographics/20160426responseinfographic.pdf>.
- de Tessieres, S. (2012), Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire : Les défis du contrôle et de la lutte contre la violence armée avant la crise post-électorale, Small Arms Survey, Genève.
- Dixon, R. (31 octobre 2013), « Scores die of starvation, thirst in Niger's desert on smuggling route », *Los Angeles Times*, <http://articles.latimes.com/2013/oct/31/world/a-fg-wn-niger-migrants-20131031>.
- Dorn, N. and H. Van der Bunt (2012), *Bad Thoughts: Towards an Organised Crime Harm Assessment and Prioritisation Framework*, Erasmus School of Law, La Haye.
- EJF (2012), *Pirate Fishing Exposed : The Fight against Illegal Fishing in West Africa and the EU*, Environmental Justice Foundation, Londres, <http://ejfoundation.org/sites/default/files/public/Pirate%20Fishing%20Exposed.pdf>.
- Ellis, S. (2015), *A History of Nigerian Organised Crime*, African Studies Center, University de Leiden, Leiden.
- Ellis, S. (2009), « West Africa's international drug trade », *African Affairs*, vol. 108(431), Oxford Journals, Londres, pp. 171-196.
- Energy for Opportunity (2012), *Timber and Fuelwood products in Sierra Leone : Current Dynamics and Issues*, Energy for Opportunity, Windsor.
- Europol (2011), *EU Organised Crime Threat Assessment 2011*, Europol, La Haye.
- Fanthorpe, R. et C. Gabelle (2013), *Political Economy of Extractives Governance in Sierra Leone*, Banque mondiale, Washington, DC.

- Faucon, B. et al. (29 mai 2013), « Africa's malarial battle : Fake drug pipeline undercuts progress », *Wall Street Journal*, www.wsj.com/articles/SB10001424127887324474004578444942841728204.
- FBI (2013), *Common Fraud Schemes*, United States Federal Bureau of Investigation, Washington, DC.
- Federal Trade Commission (20 Octobre 2009), « MoneyGram to pay \$18 million to settle FTC charges that it allowed its money transfer system to be used for fraud », Federal Trade Commission blog, www.ftc.gov/news-events/press-releases/2009/10/moneygram-pay-18-million-settle-ftc-charges-it-allowed-its-money.
- Frontex (2015), *Monthly Analysis of Migratory Trends – May 2015*, Frontex, Warsaw, <http://frontex.europa.eu/news/monthly-analysis-of-migratory-trends-may-2015-f02aLN>.
- Frontex (2014a), *FRAN Quarterly*, juillet-septembre 2014 (Q3), Frontex, Warsaw.
- Frontex (30 septembre 2014b), « People smugglers : The latter day slave merchants », Frontex, Warsaw, <http://frontex.europa.eu/feature-stories/people-smugglers-the-latter-day-slave-merchants-UArKn1>.
- GAFI (2013), *Terrorist Financing in West Africa*, Groupe d'action financière, Paris.
- GAFI (2012), *Illicit Tobacco Trade*, Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, Paris.
- GAFI (2011a), *Organised Maritime Piracy and Related Kidnapping for Ransom*, Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, Paris.
- GAFI (2011b), *Money Laundering Risks Arising from Trafficking in Human Beings and Smuggling of Migrants*, Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, Paris.
- Gaurvika, M. et al., (2012), « Poor quality anti-malarial drugs in southeast Asia and sub-Saharan Africa », *The Lancet*, juin, vol. 2(7), Elsevier, Amsterdam, pp. 488-496.
- Gberie, L. (2015), *Crime, Violence and Politics : Drug Trafficking and Counternarcotics Policies in Mali and Guinea*, Brookings Press, Washington, DC.
- Gboyega, A. et al. (2011), *Political Economy of the Petroleum Sector in Nigeria*, Banque mondiale, Washington, DC.
- GHEITI (2014), *GHEITI Report for 2012 and 2013*, Ghana Extractive Industries' Transparency Initiative, Accra.
- GIABA (2013), *The Nexus between Small Arms and Light Weapons and Money Laundering and Terrorist Financing in West Africa*, Inter-Governmental Action Group against Money Laundering in West Africa, Dakar.
- GIABA (2010), *Threat Assessment of Money Laundering and Terrorist Financing in West Africa*, Inter- Governmental Action Group against Money Laundering in West Africa, Dakar.
- Gillies, A. (2009), *Reforming Corruption out of Nigerian Oil?, Part One : Mapping Corruption Risks in Oil Sector Governance*, Anti-Corruption Resource Centre, Oslo.
- Global Initiative (février 2016), *Trails of Insecurity : Illicit Migration as a Source of Threat Financing and Criminal Resourcing in Africa*, Conference report, The Global Initiative against Transnational Organized Crime, Addis Abeba.

- Global Initiative (2014a), *Organized Crime as Cross-Cutting Threat to Sustainable Development: Measuring and Monitoring Transnational Organized Crime within the Framework of Sustainable Development for the Post-2015 Development Agenda*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Global Initiative (2014b), *Bittersweet Easter : Child Trafficking in the Chocolate Industry*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Analyzing Organized Crime blog, www.globalinitiative.net/bittersweet-easter.
- Global Witness (2013), *Avoiding the Riptide : Liberia Must Enforce its Forest Laws to Prevent a New Wave of Illegal and Destructive Logging Contracts*, juin, Global Witness, Londres, www.globalwitness.org/en-gb/archive/liberiaCFMA.
- Golub, S.S. (2012), « Entrepot trade and smuggling in West Africa: Benin, Togo and Nigeria », *The World Economy*, Swarthmore.
- Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites (2015), *Track it !, Stop it !, Get it ! : Illicit Financial Flows from Africa*, Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, Union africaine/CEA Conférence des ministres, Addis-Abeba.
- Howell, S. et A. Atta-Asamoah (2015), « West Africa and the transnational trade in illegal drugs : Physical properties, policing and power », *Africa Review*, vol. 7(1), National Media Group, pp.1 -14.
- IC3 (2014), *2014 IC3 Annual Report*, Internet Crime Complaint Center, Federal Bureau of Investigation, Washington, DC, www.ic3.gov/media/annualreport/2014_IC3Report.pdf.
- ICG (2013), *Niger : Another Weak Link in the Sahel ?*, International Crisis Group, Bruxelles.
- Imperial Tobacco (2014), « Combatting illicit trade in Mali », page web, www.imperial-tobacco.com/index.asp?page=78andnewscategory=andyear=2014andnewsid=2002 (consulté le 2 mars 2015).
- International Maritime Bureau (2015), *Piracy and Armed Robbery against Ships : Report for the Period 1 January- 31 December 2014*, International Chamber of Commerce, Londres.
- International Maritime Bureau (2014), *Live Piracy Map 2014*, IMB Piracy Reporting Centre, International Chamber of Commerce, Londres, <https://icc-ccs.org/piracy-reporting-centre/live-piracy-map/piracy-map-2014> (consulté le 22 février 2015).
- INTERPOL (2014a), « Forced child labour », page web, www.interpol.int/Crime-areas/Trafficking-in-human-beings/Operations/Forced-child-labour (consulté le 22 février 2015).
- INTERPOL (2014b), *Pharmaceutical Crime and Organised Criminal Groups*, INTERPOL, Lyon.
- INTERPOL (2014c), *Motor Vehicle Crime in a Global Perspective*, INTERPOL, Lyon.
- INTERPOL (2014d), *Study on Fisheries Crime in the West Africa Coastal Region*, INTERPOL, Lyon.
- IRIN News (21 février 2014a), « Arms smuggling to Boko Haram threatens Cameroon », IRIN, www.irinnews.org/report/99682/arms-smuggling-to-boko-haram-threatens-cameroon.

- IRIN News (22 juillet 2014b), « Rosewood plunder in Guinea-Bissau », IRIN, www.irinnews.org/report/100387/rosewood-plunder-in-guinea-bissau.
- Jenkins, B.M. (29 janvier 2013), « The motivations behind the Amenas terrorist attack », The Rand Blog, www.rand.org/blog/2013/01/the-motivations-behind-the-amenas-terrorist-attack.html.
- JLT Group (2012), *Kidnapping and Ransom Bulletin*, Octobre, JLT Specialty Limited, Londres, www.jltgroup.com/content/UK/risk_and_insurance/Newsletter/265861_KR_Bulletin_Africa_Final_1.pdf.
- Kamal-Deen, A. (2015), « The anatomy of Gulf of Guinea piracy », *Naval War College Review*, vol. 68(1), hiver, Naval War College, Newport, pp. 93-118, www.usnwc.edu/getattachment/e95feaa7-8883-4008-b49b-175783f25e43/The-Anatomy-of-Gulf-of-Guinea-Piracy.aspx.
- Katsouris, C. et A. Sayne (2013), *Nigeria's Criminal Crude : International Options to Combat the Export of Stolen Oil*, Chatham House, Londres.
- Kavanagh, C. (2013), *Getting Smart and Scaling Up : Responding to the Impact of Organised Crime on Governance in Developing Countries*, Centre for International Cooperation, New York.
- Kimberley Process (2014), *Annual Global Summary 2014*, Kimberley Process, <http://kimberlyprocess.com>.
- Kimberley Process (2013), « About », page web, www.kimberlyprocess.com/en/about (consulté le 21 décembre 2015).
- Kleist, N. (2011), *Europe Fighting Irregular Migration : Consequences for West African Mobility*, Danish Institute for International Studies, Stockholm.
- Kobo, K. (28 août 2014), « Cracking down on cybercrime in Ivory Coast », Al Jazeera, www.aljazeera.com/news/africa/2014/08/cracking-down-cybercrime-ivory-coast-20148279503515697.html.
- Lacher, W. (2013), « Challenging the myth of the drug-terror nexus in the Sahel », Background Paper, n°4, West Africa Commission on Drugs, Genève, www.wacommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2013/09/Challenging-the-Myth-of-the-Drug-Terror-Nexus-in-the-Sahel-Wolfram-Lacher.pdf.
- Lacher, W. (2012), *Organised Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, DC.
- Lewerenz, C. et J. Vorrath (2015), *Illegal Fishing and Maritime Security : Towards a Land and Sea based Response to Threats in West Africa*, German Institute for International and Security Affairs, Berlin.
- Mackey, T.K. et B.A. Liang (2013), « Improving global health governance to combat counterfeit medicines : A proposal for a UNODC-WHO-Interpol trilateral mechanism », *BMC Medicine*, vol. 11(233), University of California, San Diego.
- Madeira, L. et al. (2011), *The International Cocaine Trade in Guinea-Bissau : Current Trends and Risks*, Norwegian Peacebuilding Centre, Oslo.
- Maertens, F. et A.P. de Andres (2009), « West Africa : Trafficking central station? », *NATO Review*, juillet, www.nato.int/docu/review/2009/Organized_Crime/Transnational_Trafficking_West_Africa/EN/index.htm.

- Mayah, E. (24 mai 2014), « Togo triangle : Where stolen Nigerian crude is sold », *The Niche Online*, www.thenicheng.com/togo-triangle-where-stolen-nigerian-crude-oil-is-sold-1.
- McLaughlin, K. (5 juin 2014), « New wave of drug-resistant malaria threatens millions », *The Guardian*, www.theguardian.com/society/2014/jun/05/new-wave-drug-resistant-malaria-burma.
- Newton, P.N. (2008), « A collaborative epidemiological investigation into the criminal fake artesunate trade in SouthEast Asia », *Plos Medicine*, 12 février.
- NPR (31 juillet 2014), *Kidnapping Is A Lucrative Business For Al-Qaida, Documents Show*, National Public Radio, www.npr.org/templates/transcript/transcript.php?storyId=336847324.
- Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (2015), *Persectives sur les drogues : Itinéraires du trafic des opiacés de l'Asie vers l'Europe*, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Lisbonne, www.emcdda.europa.eu/topics/pods/opioid-trafficking-routes#panel2.
- Oceans Beyond Piracy (2014), *The State of Maritime Piracy Report 2014*, One Earth Future Foundation, Denver.
- OCDE (à paraître a), « Case study : Illicit narcotics transiting West Africa », Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (à paraître b), « Case study : Illicit trade in counterfeit and substandard goods in Ghana », Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (à paraître c), « Case study : The artisanal and small-scale gold mining sector », Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2016), *Illicit Trade: Converging Criminal Networks*, OECD Reviews of Risk Management Policies, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251847-en>.
- OCDE (2015), *Development Aid at a Glance : 2015*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/aid-at-a-glance.htm.
- OCDE (2014), *Illicit Financial Flows from Developing Countries : Measuring OECD Responses*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203501-en>.
- OCDE (2013), *West African Futures : Settlement, Market and Food Security*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187443-en>.
- Ogala, E. (21 mars 2014), « Investigation : How multi-billion naira illicit tobacco trade thrives in Nigeria, putting millions at risk », *Premium Times*, www.premiumtimesng.com/news/157129-how-multibillion-naira-illicit-tobacco-trade-thrives-in-nigeria.html.
- Ogisi, M. (5 octobre 2011), « Fake medicines common in many sub-Saharan African countries », Gallup Poll blog, www.gallup.com/poll/149942/%20Fake-Medicine-Common-Sub-Saharan-African-Countries.aspx.
- Ohene-Asare, S. et al. (2014), *Trafficking of Small Arms and Light Weapons (SALW) in West Africa : Routes and Illegal Arms Caches between Ghana, Togo, Benin and Nigeria*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Abuja.

- OIM (2011), *International Migration Annual Review 2010/11*, Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- OIM et UNHCR (2011), *Protecting Refugees and Other Persons on the Move in the ECOWAS Space*, Organisation internationale pour les migrations et Agence des Nations Unies pour les réfugiés, Genève.
- OMD (2014), *A Survey of Customs Administration Perceptions on Illegal Wildlife Trade*, Organisation Mondiale des Douanes, Genève.
- OMD (2013), *Illicit Trade Report 2013*, Organisation Mondiale des Douanes, Bruxelles.
- OMD (2010), *Customs and Tobacco Report 2009*, Organisation Mondiale des Douanes, Bruxelles.
- OMS (2014), *World Malaria Report 2014*, Organisation mondiale de la Santé, Genève.
- OMS (2010), « Growing threat from counterfeit medicines », *Bulletin*, Organisation mondiale de la Santé, Genève, www.who.int/bulletin/volumes/88/4/10-020410/en.
- ONUDC (2014a), *World Drug Report 2014*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2014b), *2014 Global Synthetic Drugs Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2014c), *The Globalization of Crime: A Transnational Organised Crime Threat Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2014d), *Rapport Mondial sur la Traite des Personnes 2014*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2013a), *World Drug Report 2013*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2013b), *Transnational Organised Crime in West Africa : A Threat Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2013c), *Comprehensive Study on Cybercrime*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2012a), *World Drug Report 2012*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2012b), *Global Report on Trafficking in Persons 2012*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2011a), *Estimating Illicit Flows from Drug Trafficking and Other Forms of Transnational Organised Crime*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2011b), *World Drug Report 2011*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2011c), *The Transatlantic Cocaine Market*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2011d), *The Role of Organised Crime in Smuggling Migrants from Africa to Europe*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2011e), *Transnational Organised Crime in the Fishing Industry*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.

- ONUDC (2009), *Transnational Trafficking and the Rule of Law in West Africa : A Threat Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2008), *Drug Trafficking as a Security Threat in West Africa*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- Onuoha, F.C. (8 septembre 2013), *Porous Borders and Boko Haram's Small Arms Smuggling Operations in Nigeria*, Al-Jazeera Centre for Studies blog, <http://studies.aljazeera.net/en/reports/2013/09/201398104245877469.htm>.
- O'Regan, D. et P. Thompson (2013), *Advancing Stability and Reconciliation in Guinea-Bissau : Lessons from Africa's First Narco-state*, Africa Center for Strategic Studies, Washington, DC.
- Osinowo, A.A. (2015), *Combating Piracy in the Gulf of Guinea*, Africa Center for Strategic Studies, Washington, DC.
- Oxfam (2012), *Embargoed States Importing Arms (2001-10)*, Oxfam, Londres.
- Oxford Analytica (2013), *West Africa Criminal Networks Adapt and Shift East*, Oxford Analytica, Oxford, www.oxan.com.
- Platov, V. (18 avril 2014), « Transnational organised crime in the fishing industry », New Eastern Outlook blog, <http://journal-neo.org/2014/04/18/rus-transnatsional-naya-organizovannaya-prestupnost-v-sfere-ry-bolovnogo-promy-sla>.
- Polgreen, L. (6 février 2009), « 84 children are killed by medicine in Nigeria », *New York Times*, www.nytimes.com/2009/02/07/world/africa/07nigeria.html.
- PNUD (2012), *Strengthening Governance and Management of Marine Resources in West Africa*, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York.
- Punam, C., A. Dabalen et B. Land (2017), *Mining in Africa : Are Local Communities Better Off?*, Africa Development Forum, Banque mondiale, Washington, DC.
- Refworld (2014), *Nigeria : Kidnapping for Ransom, including Frequency, Profile of Victims and Kidnappers ; Response by Authorities (2013-juillet 2014)*, Immigration and Refugee Board of Canada, 31 juillet 2014, www.refworld.org/docid/546dc1724.html.
- Reitano, T. et M. Shaw (2015), *Fixing a Fractured State? Breaking the Cycles of Crime, Corruption and Conflict in Mali and the Sahel*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Reitano, T. et P. Tinti (2015), *Survive and Advance : The Economics of Smuggling Migrants and Refugees into Europe*, Institute for Security Studies, Pretoria.
- Reitano, T., L. Adal et M. Shaw (2014), *Smuggled Futures : The Dangerous Path of a Migrant from Africa to Europe*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Reuters (10 juin 2014), « Sierra Leone president sacks chief of staff over timber, mine deals », Reuters, <http://news.yahoo.com/sierra-leone-president-sacks-chief-staff-over-timber-080920933.html>.
- Revenue Watch Institute (2013), *The 2013 Resource Governance Index*, Revenue Watch Institute, New York.

- Samb, S. (5 août 2014), « Guinea's Simandou iron ore trove: huge potential for the hugely patient », Reuters, www.reuters.com/article/2014/08/05/guinea-mining-simandou-idUSL6N0QB5LD20140805.
- Samura, S. (26 novembre 2011), « Timber ! », Al Jazeera, www.aljazeera.com/programmes/africainvestigates/2011/11/20111123134340348960.html.
- Shaw, M. (2015), « Drug trafficking in Guinea-Bissau 1998-2014 : The evolution of an elite protection network », *Journal of Modern African Studies*, vol. 53(3), Cambridge University Press, pp. 339-364.
- Shaw, M. et F. Mangan (2014), *Illicit Trafficking and Libya's Transition*, United States Institute for Peace, Washington, DC.
- Shaw, M. et T. Reitano (2014), *The Political Economy of Trafficking and Trade in the Sahara : Instability and Opportunities*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Shaw, M., T. Reitano et M. Hunter (2014), *Comprehensive Assessment of Drug Trafficking and Organised Crime in West and Central Africa*, Union africaine, Addis-Abeba.
- Shelley, L. (2014), *Human Smuggling and Trafficking into Europe : A Comparative Perspective*, Migration Policy Institute, Washington, DC.
- Shelley, L. et S. Melzer (2008), « The nexus of organised crime and terrorism : Two case studies in cigarette smuggling », *International Journal of Comparative and Applied Criminal Science*, vol. 32(1), Taylor and Francis Online, pp. 43-63.
- Small Arms Survey (2013), *Rebel Forces in Northern Mali : Documented Weapons, Ammunition and Related Material*, Small Arms Survey, Londres and Genève.
- Stewart, P. et L. Wroughton (1 juillet 2014), « How Boko Haram is beating U.S. efforts to choke its financing », Reuters, www.reuters.com/article/2014/07/01/us-usa-nigeria-bokoharam-insight-idUSKBN0F636920140701.
- Stewart, S. (2010), « A look at kidnapping through the lens of protective intelligence », Stratfor Security Weekly blog, www.stratfor.com/weekly/20100519_look_kidnapping_through_lens_protective_intelligence.
- The Economist (14 septembre 2013), « Kidnapping in Nigeria : A holy mess », *The Economist*, www.economist.com/news/middle-east-and-africa/21586355-kidnapping-nigeria-out-hand-holy-mess.
- UltraScan (2014), *419 Scams*, UltraScan AGI, Amsterdam.
- UIT (2016), *ITU: ICT Statistics* (base de données), Union internationale des télécommunications, www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx (consulté le 4 avril 2015).
- UNCTAD (31 mars 2014), « West African countries helped to harmonize cyber laws at UNCTAD workshop in Ghana », All News blog, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Genève, <http://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=714>.
- UN.GIFT (2008), *Human Trafficking: An Overview*, Nations Unies, Vienne.
- Union africaine (2014), *Convention de l'Union Africaine sur la Cybersécurité et la protection des données à caractère personnel*, Union africaine, Addis-Abeba.

- Union européenne (2014a), « Combating transnational organised crime at sea : Background paper to a high level workshop held in Brussels 20-21 May 2014 », Union européenne, Bruxelles.
- Union européenne (2014b), « The EU launches a new project to fight falsified medications in developing countries », press release, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-378_en.htm.
- US Department of State (2014), *Trafficking in Persons Report 2014*, US Department of State, Washington, DC.
- US-ICE (2014), « Nigerian national sentenced in scheme to ship stolen vehicles to West Africa », US Immigration and Customs Enforcement, News Release, 8 juin 2014, www.ice.gov/news/releases/nigerian-national-sentenced-scheme-ship-stolen-vehicles-west-africa.
- Vira, V., T. Ewing et J. Miller (2014), *Out of Africa : Mapping the Global Trade in Illicit Elephant Ivory*, C4DS and Born Free USA, Washington, DC, www.wwf.se/source.php/1578610/out%20of%20africa.pdf.
- Vorrath, J. (2014), *From War to Illicit Economies : Organised Crime and State Building in Liberia and Sierra Leone*, tiftung Wissenschaft und Politik, Berlin.
- WACD (2014), *Not Just in Transit : Drugs, the State and Society in West Africa*, West Africa Commission on Drugs, Genève.
- Wilson, K. (29 juin 2009), *Terrorism and Tobacco*, International Consortium of Investigative Journalists, www.icij.org/project/tobacco-underground/terrorism-and-tobacco.

Entretiens

- SEN-GIABA-130515 : Multiples chargés de recherche et chargés politiques seniors, GIABA, 13 mai 2015.
- UK-Gov-LE-220615 : Multiples membres d'agences nationales de lutte contre la criminalité, Royaume-Uni, 22 juin 2015.
- VIE-ONUDD-290515 : Haut responsable de l'ONUDD, par Skype, 29 mai 2015.

Chapitre 4.

Conclusions et recommandations

Sur la base d'une analyse des flux financiers illicites (FFI), le présent rapport établit un cadre analytique visant à comprendre les dommages potentiels des économies criminelles afin d'orienter et de prioriser les réponses, tant des États de la région que de la communauté internationale. Ces conclusions sont dérivées d'une analyse de 13 formes d'économies illicites ou criminelles opérant dans la région, organisées selon une typologie qui établit une distinction entre les activités illégales, l'exploitation illicite ou la marchandisation des ressources naturelles, et le trafic illicite de biens normalement licites. Ce chapitre final propose plusieurs observations et recommandations qui reposent sur l'analyse de similitudes mais qui ciblent également les secteurs du développement, de la finance, du commerce, de la sécurité et de la justice. Le chapitre s'appuie sur les constatations du rapport pour aider les acteurs étatiques et non-étatiques à planifier et coordonner leurs réponses.

Introduction

Les flux financiers illicites (FFI), définis comme « les capitaux acquis, transférés ou utilisés illégalement » (Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique [CEA], 2013), sont perçus comme une menace croissante pour le développement durable et un défi mondial commun. Les FFI freinent la croissance économique et sapent l’investissement, privant les gouvernements de ressources financières qu’ils pourraient investir dans les biens publics comme la santé, l’éducation ou les infrastructures.

Les FFI coûtent très cher. Ils peuvent être liés à des activités illicites ou criminelles, comme la traite des personnes, le trafic des drogues et le trafic des minerais provenant des zones de conflits. Ils sont particulièrement présents et néfastes dans le contexte des pays fragiles et en transition, où ils contribuent aux cercles vicieux qui alimentent de faibles niveaux de développement, d’instabilité et de conflits en affaiblissant davantage les institutions publiques déjà fragiles et en incitant les personnes à opérer en marge du droit.

Le présent rapport a identifié 13 formes d’économies illicites ou criminelles opérant dans la région ; il les a organisés selon une typologie qui opère une distinction claire entre l’exploitation illicite ou la marchandisation des ressources naturelles, et le commerce illicite en biens normalement licites.

La résilience des gouvernements, et leur capacité à contrer les économies criminelles et prévenir les FFI, reflètent les ressources à leur disposition ainsi que leur volonté politique. Cependant, les frontières poreuses d’Afrique de l’Ouest, les vastes zones où l’État a peu d’impact ou de contrôle, et les économies majoritairement informelles qui régissent les transactions domestiques, régionales et internationales, font qu’il est difficile de concevoir comment les mécanismes traditionnels conventionnels (comme les outils de répression policière) visant à atténuer les FFI peuvent s’avérer efficaces dans la région. Dans tous les États du monde, contrer et contenir les trafics illicites les plus répandus n’est pas chose aisée. En Afrique de l’Ouest, la tâche représente un défi plus conséquent ; elle est compliquée encore plus par le fait que ces économies fournissent souvent des moyens de subsistance aux populations qui vivent dans les régions touchées. Répondre à cet éventail complexe de problèmes nécessite des interventions qui s’attaquent directement aux réseaux criminels et atténuent les dommages, tout en cherchant à améliorer les conditions de développement qui peuvent produire des FFI. Les modes de fonctionnement des activités illicites et criminelles, et les moyens de blanchiment des FFI associés, sont également fluides : ils évoluent en fonction du cadre, des opportunités et des forces de marché mondiales et locales, et aucune entité ou organisation ne réussira à s’attaquer aux FFI en travaillant de façon isolée.

Principales constatations et conclusions

La persistance et l’agilité des économies criminelles sont le résultat de l’interdépendance croissante des marchés mondiaux. Les ressources sont limitées ; et les défis pour réduire l’occurrence et l’impact des FFI sont multiples, notamment dans le contexte d’États fragiles, comme le sont plusieurs pays d’Afrique de l’Ouest. Certains marchés illicites sont clairement plus nuisibles que d’autres. Si les décideurs politiques arrivent à comprendre le mode de fonctionnement des marchés criminels, la manière dont ils interagissent avec les communautés et les forces locales, et la manière dont ils réalisent des profits, ils seront à même de prioriser leurs interventions et de restreindre les activités les plus nuisibles.

Malgré la diversité des économies criminelles considérées dans ce rapport, il est possible de tirer plusieurs conclusions communes, notamment concernant les conditions préalables en Afrique de l’Ouest qui permettent aux individus de s’engager dans ces activités sans résistance particulière. Comme ailleurs dans le monde, les réseaux criminels opérant en Afrique de l’Ouest évoluent de manière fluide entre les marchés et les marchandises avec une impunité relative, générant des rentes qui perpétuent les conditions qui leur permettent de prospérer : des autorités corrompues qui comptent avec la légitimité et le soutien des communautés locales.

Le licite et l’illicite sont imbriqués

Il est souvent difficile d’identifier le moment précis où les moyens de subsistance cèdent le pas à la criminalité ; toutes les activités informelles ne doivent pas être perçues comme étant illégales. Il n’est pourtant pas aisé de distinguer entre le licite et l’illicite en Afrique de l’Ouest, et ce pour deux raisons. D’abord, compte tenu de la nature expansive de l’économie informelle (qui représenterait 50-80% de l’activité économique à l’échelle régionale), la plupart des ressortissants ouest-africains trouvent leurs moyens de subsistance hors du cadre commercial et réglementaire officiel (CEA, 2012). Des communautés frontalières entières dépendent du commerce informel transfrontalier de marchandises, dont la vaste majorité est constituée des produits alimentaires : par exemple, d’après une ventilation de la valeur hebdomadaire (en millions de dollars) du trafic transfrontalier entre l’Algérie et le Mali, plus de 85 % des marchandises traversant les frontières sont des denrées alimentaires telles que la farine, les pâtes et le lait en poudre (OCDE/Secrétariat du Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest [CSAO], 2014). Comme le démontre l’étude à paraître sur l’extraction artisanale et à petite échelle de l’or (ASGM), les revenus générés par les mineurs artisanaux par le biais de cette activité illicite sont des piliers de l’économie locale. Compte tenu des opportunités limitées de trouver des moyens de subsistance dans l’économie formelle, ce sont des formes commerciales et industrielles de subsistance. Les activités comme le trafic de marchandises – ou même le trafic de personnes – ne sont pas nécessairement stigmatisées comme étant des comportements criminels¹, et un ensemble de services à l’échelle locale peut se développer en parallèle pour tirer profit des bénéfices en aval. Par exemple, les villes situées le long des voies empruntées par les trafiquants de migrants ou de drogues ont développé une gamme de services, parmi lesquels figurent l’hébergement, l’alimentation et les services de sécurité. Cela démultiplie les bénéfices du commerce illicite et crée une dépendance économique de la part de la communauté locale.

Les économies criminelles et leurs liens avec la corruption

Les économies criminelles présentées dans le présent rapport montrent que la politique, la gouvernance et l’activité criminelle sont souvent interconnectées, et que les fonctionnaires jouent souvent plusieurs rôles : comme représentants de l’État exerçant leur rôle public, mais aussi comme particuliers connectés aux réseaux locaux, communautaires et familiaux, et parfois liés à des activités criminelles ou illicites et au commerce transfrontalier. En même temps, la taille du secteur financier non réglementé, les faibles capacités des autorités douanières et frontalières, et les faibles niveaux de volonté politique pour changer le statu quo permettent à ces activités de persister sans pénalités ni censure. Les acteurs clés des entreprises et des gouvernements peuvent servir d’appuis aux réseaux qui perpétuent les comportements criminels : ils peuvent initier ou organiser des transactions à l’échelle nationale et sur les marchés internationaux ; protéger les flux contre les saisies, et protéger les membres des réseaux contre les poursuites ; et blanchir l’argent par le biais

d'entreprises légitimes ou du commerce international. Bien que ce modèle soit plus clairement analysé et compris dans le secteur extractif, il s'applique également au commerce des biens de consommation ou des produits illégaux (tels que les drogues illicites).

Les personnes engagées dans les échelons supérieurs des économies criminelles sont libres de convertir leur FFI en pouvoir politique ou économique. Aux échelons inférieurs, la corruption peut servir de moyen de subsistance. Dans un système où les salaires de la fonction publique sont faibles et souvent irréguliers, les pots-de-vin sont considérés comme un dû. Les individus impliqués dans des activités aussi bien licites qu'illicites les considèrent comme un coût évident des affaires, et les versements augmentent généralement en fonction du rang de la personne qui perçoit le pot-de-vin. Ainsi, aussi bien le système étatique que politique est attaché à protéger les flux illicites. La pratique serait tellement répandue qu'il conviendrait plutôt de la définir comme un système alternatif de gouvernance, plutôt que comme un phénomène la corruption (Chayes, 2015). Cependant, ce système alternatif réduit les perspectives de développement et d'amélioration des conditions de vie des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société (Burgis, 2015).

L'extorsion, les taxes de protection et l'exclusion financière renforcent les économies criminelles

Les gouvernements d'Afrique de l'Ouest ont de moins en moins de capacités à prélever des impôts sur le commerce tant licite qu'illicite. Comme le démontre l'étude de cas sur le trafic des drogues, le fait de facturer ses services de protection constitue une stratégie des groupes criminels impliqués dans le trafic des drogues et dans d'autres comportements criminels. L'étude de cas à paraître sur le financement d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique démontre que les groupes terroristes actifs en Afrique de l'Ouest sont capables de générer des revenus en taxant ou en extorquant les communautés dans lesquelles ils opèrent, même en relation aux activités économiques légitimes. L'argent est versé aux personnalités locales ou aux groupes terroristes de la même manière qu'il le serait (devrait l'être) à l'État ; dans ce contexte, la protection devient une marchandise propre, et la violence joue un rôle primordial dans la lutte pour le contrôle (Shaw, 2016). De fait, les pots-de-vin versés aux petits fonctionnaires constituent un impôt supplémentaire prélevé sur les citoyens et détourné des caisses du Trésor. L'ampleur de l'économie informelle, et la démarcation ambiguë entre les activités économiques légitimes et illégitimes, font qu'il est particulièrement ardu de lutter contre ce détournement de ressources.

L'exclusion financière est un moteur des FFI

Les faibles niveaux d'inclusion sociale des gens ordinaires constituent un élément central permettant aux économies criminelles et aux FFI de prospérer en Afrique de l'Ouest. La vaste majorité des gens ordinaires ne peut accéder au système bancaire formel. Les opérateurs de transfert de fonds, qui représentent le principal moyen d'envoyer des fonds et d'opérer des transactions internationales, sont hors de prix. Par conséquent, la plupart des transactions financières sont réalisées en liquide et le système *hawala*² est la méthode de choix pour les paiements éloignés ou transfrontaliers. Ainsi, la plupart des transactions sont hors de portée des organismes de réglementation, et ne peuvent être comprises dans les efforts pour mesurer les volumes du commerce international.

Lorsqu'une part aussi importante de l'activité économique échappe au système formel, les conséquences sont nombreuses. D'abord, l'omniprésence des systèmes informels de transfert de fonds augmente le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Elle atténue également les bénéfices importants produits par l'accès aux

produits bancaires et aux produits d'épargne ; on peut citer une plus grande autonomisation des femmes, ainsi qu'une augmentation des investissements productifs, de la consommation, de la productivité, des revenus et des dépenses de santé publique (Banque mondiale, 2014).

De nombreux régulateurs financiers et professionnels chargés de l'application des lois ont été interviewés pour le compte de cette étude, aussi bien dans la région ouest-africaine qu'en dehors ; tous reconnaissent la difficulté de prévenir les FFI dans le contexte de puissants systèmes *hawala* (SEN-GIABA-130515 ; NIG-Gov-LE-220915 ; UK-Gov-LE-220615 ; USA-Gov-LE-120515 ; WA-EU-080515 ; WA-EUsec-120515). Il apparaît que les efforts de régulation engagés contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/FT) ont amené le secteur financier à adopter une posture plus conservatrice afin de limiter son exposition au risque dans les pays en développement. Ce processus, connu sous le nom de « de-risking », affecte aussi les perspectives d'inclusion financière des individus en marge de l'économie. Par exemple, l'étude de cas sur l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or (ASGM) a souligné qu'un accès facile au crédit pourrait avoir permis aux mineurs informels d'obtenir des permis d'exploitation, d'acheter de l'équipement et d'opérer une transition vers le secteur de l'emploi formel.

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest placent très haut la barre de l'inclusion financière et limitent les flux financiers sortants, à moins de servir à des fins commerciales ou d'être virés dans des institutions bancaires dépositaires. Les banques ont conclu des accords privilégiés avec les opérateurs de transfert de fonds, qui prélèvent des frais considérables sur les transferts. Cela sert d'impôt additionnel prélevé sur les pauvres et sur le système de transfert de fonds, qui est un pilier économique (Watkins et Quattri, 2014). Les efforts pour renforcer l'inclusion financière, peut-être par le biais des services d'argent mobile ou des systèmes bancaires alternatifs, permettraient à l'épargne et aux transactions individuelles, familiales ou communautaires de fournir des bénéfices pour le développement ; ils réduiraient la dépendance sur les systèmes *hawala*, qui peuvent également servir d'infrastructure pour les économies criminelles ; et ils permettraient d'éviter que l'argent ne soit dépensé en paiements de protection. En outre, les expériences en Afrique de l'Est ont démontré que la transition vers l'utilisation de services bancaires mobiles pour payer les services publics a réduit l'incidence des pots-de-vin et de corruption de bas étage tout en augmentant les revenus publics (Banque mondiale, 2014).

Deuxième conséquence de la domination du système financier informel et du commerce illicite, la part de l'Afrique de l'Ouest dans les flux mondiaux est sous-estimée, ce qui influe sur la valeur de sa balance des paiements et de son commerce mondial. Ce problème résulte non seulement de la falsification des prix et des factures – qui représente néanmoins une perte considérable causée par les FFI – mais aussi d'activités productives informelles non enregistrées. L'étude de cas sur l'ASGM a souligné l'importance du secteur informel, et l'importance des sommes perdues par les pays producteurs d'or en raison des tactiques de diversion et du trafic transfrontalier. La capacité de la région à réaliser pleinement la valeur des revenus et des ressources potentielles au moyen d'une performance économique légitime rehausserait aussi sa capacité à participer au commerce mondial et régional. Elle permettrait aux économies nationales de croître, tout en réduisant leur dépendance sur l'aide internationale et en générant des bénéfices économiques et sociaux durables.

Les réponses fondées sur les seules stratégies sécuritaires ne sont pas efficaces

Si les gouvernements nationaux et les acteurs du développement souhaitent réaliser des progrès substantiels pour combattre les FFI, il leur faudra mettre en œuvre un ensemble d'instruments et d'approches politiques soigneusement ciblés pour compléter les efforts en cours visant à faire appliquer les sanctions et interdictions. Pour combattre les économies criminelles, les gouvernements nationaux et la communauté internationale ont eu tendance à concentrer leurs efforts sur les stratégies policières, frontalières et juridiques. Cependant, les officiers de police interviewés pour cette étude tant à l'échelle régionale qu'internationale ont fait part de leurs nombreuses inquiétudes concernant l'efficacité de ces efforts. Ils ont notamment mentionné les zones d'instabilité dotées d'une autorité ou d'une présence étatique limitées ; les communautés ou les villes où le trafic constitue une stratégie de survie, et qui dépendent fortement de ces activités sur le plan économique ; les frontières longues et poreuses, qui rendent impossible un contrôle crédible des frontières ; et les institutions publiques fragiles, dotées de capacités et de ressources limitées, ou qui bénéficient d'un soutien politique limité pour réaliser des enquêtes prolongées. Le présent rapport identifie les fondements d'une riposte efficace – à savoir, la promotion de moyens de subsistance durables, l'inclusion financière et l'élaboration de stratégies visant à garantir l'intégrité du service public – qui pourraient compléter et rehausser l'efficacité des mesures sécuritaires et policières. Globalement, des recherches et un apprentissage beaucoup plus approfondis seront nécessaires pour identifier les conditions de développement qui génèrent ou aggravent les FFI, et étudier leurs impacts sur la croissance, la sécurité et le développement d'un pays donné.

Alors que la promulgation d'une nouvelle loi criminalisera une pratique donnée, il ne changera pas les comportements, à moins de proposer d'autres incitations. De nombreuses activités décrites dans ce rapport constituent en réalité des stratégies de subsistance informelles ; il n'y a pas grand-chose à gagner à criminaliser les personnes qui s'adonnent à ces activités.

De la nécessité d'adopter des stratégies et des réponses régionales cohérentes

Une des constatations majeures de cette étude est la nécessité pour les États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de travailler ensemble afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques communes ou complémentaires relatives à un éventail interdisciplinaire de domaines politiques, comme le commerce et l'investissement, la fiscalité et les subventions, la finance et la banque, la réglementation du travail et la migration. Compte tenu du niveau élevé d'interdépendance entre les pays de la région, il est clair qu'une action entreprise unilatéralement par un pays donné aura un impact limité. Elle sera au contraire susceptible de déplacer, plutôt que réduire, les économies criminelles et les FFI. Les passeurs et les trafiquants au sein des économies criminelles exploitent les différences entre les régimes fiscaux, ou entre les capacités de surveillance, pour maximiser leurs profits et minimiser les risques d'interdiction ; cela est particulièrement vrai pour ce qui concerne le commerce illicite en bien licites et l'extraction de ressources illicites, pour lesquelles les marchandises ou activités jouent un rôle important dans l'économie locale. Même dans le cas d'activités purement illégales – comme le trafic de stupéfiants – les malfaiteurs exploitent les opportunités d'arbitrage entre les systèmes judiciaires pour agir dans les zones présentant des risques moins importants de détection et d'appréhension, ainsi que pour s'assurer qu'ils feront l'objet de sanctions minimales en cas d'arrestation. Compte tenu des différences nationales, une stratégie régionale est une composante nécessaire – bien qu'insuffisante – d'une riposte efficace.

La région CEDEAO ne manque pas de stratégies, d'initiatives ou de déclarations régionales. La législation nécessaire pour fournir un cadre de réponse est souvent établie, mais peu appliquée. Compte tenu du nombre d'économies criminelles sévissant dans la région, et des capacités et ressources relativement limitées pour y répondre, les décideurs politiques nationaux et internationaux souhaitant s'attaquer à ces problèmes devront choisir leurs batailles. Décider des priorités (le point de départ) entraînera nécessairement de soupeser soigneusement les compromis et autres éléments. Ils peuvent réaliser quelques gains rapides – « les cibles faciles » – mais dans la vaste majorité des cas, il sera nécessaire de conclure un partenariat durable entre les pays de la région et les acteurs internationaux pour obtenir des résultats. Une fois les priorités établies, il sera essentiel de maintenir les efforts sur la durée et de ne pas éparpiller les ressources, ou les détourner pour tenter de résoudre d'autres problèmes.

Il convient de noter que l'Afrique de l'Ouest n'est qu'un maillon de la chaîne d'approvisionnement mondiale des activités passées en revue dans ce rapport, et ne peut combattre seule ces économies criminelles. La coopération des pays membres de l'OCDE est essentielle en la matière ; des efforts concertés devront s'attacher à réduire la demande pour ces économies criminelles au sein des économies établies. Les pays membres de l'OCDE peuvent jouer un rôle beaucoup plus rigoureux et actif pour combattre les économies criminelles et les FFI à l'extérieur de la région, en consacrant une attention suffisante à l'offre et la demande pour ces économies criminelles au sein de leurs propres économies. Il faudra mettre fin en priorité aux activités criminelles les plus nuisibles. Dans le cas de la pêche ou de l'exploitation forestière illicites, par exemple, l'Union européenne est le principal moteur de la demande. Bien que les efforts pour sensibiliser les consommateurs et modifier leurs comportements constituent un moyen de mettre un frein à ces activités illicites, il conviendra d'en étudier d'autres. Les subventions et autres politiques associées peuvent aussi contrebalancer les industries dont le gros du commerce pourrait être d'origine illicite.

Des principes de développement communs doivent orienter les ripostes aux FFI

Lutter contre les économies criminelles nécessite de respecter des principes généraux qui s'appliquent à tous les cas et à toutes les approches :

Comprendre l'économie politique

Compte tenu des conséquences économiques et sociales, les efforts pour réglementer l'exploitation et la gestion des ressources (licites ou illicites) doivent être maniés avec soin. Une analyse soignée de l'économie politique, permettant d'établir la carte des réseaux d'intérêt détenant les ressources régionales, devrait être une condition préalable de n'importe quelle intervention. De même, tout effort pour intervenir sur les marchés criminels doit impérativement prendre en compte le fait que tous les flux – y compris l'aide au développement – peuvent jouer sur les incitations et les intérêts particuliers. Dans le passé, l'aide au développement a eu un effet de distorsion sur les économies des pays en développement, notamment les pays dotés d'un fort degré d'informalité³. Le principe sous-jacent doit être de ne causer aucun préjudice ; cela n'est pas toujours évident lorsqu'on traite de problèmes aussi complexes.

Adopter une perspective de développement et ne causer aucun préjudice

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) souligne que les gouvernements nationaux et les donateurs internationaux partagent la responsabilité du développement, et que les objectifs de développement (cf. la croissance, la sécurité,

l'égalité et l'inclusion – y compris l'inclusion financière) sont favorisés par des institutions efficaces et responsables (Objectifs du Millénaire pour le développement [OMD] 16). Une stratégie de riposte aux FFI qui préconise d'appliquer d'importantes mesures punitives à des groupes marginalisés – par exemple, aux personnes dont les moyens de subsistance en dépendent – sera sans doute contre-productive et ne fera qu'augmenter le poids social des groupes criminels au sein de leurs populations hôtes. Les efforts internationaux doivent notamment s'assurer que toutes les actions et discours s'attachent à « ne causer aucun préjudice » dans le cadre de ces réalités complexes et contingentes.

Même dans les États les plus puissants, il existera toujours des formes d'économies criminelles, mais leurs impacts sont plus préjudiciables lorsqu'elles utilisent ou produisent la violence. Dans ces cas, la nécessité d'agir l'emportera sans doute sur les facteurs atténuants. Dans d'autres cas, les trafics criminels peuvent être fermement enracinés dans l'économie politique locale, et les groupes criminels peuvent offrir des bénéfices – revenus et emplois, services sociaux fondamentaux et sécurité – que l'État est incapable de fournir. Ce faisant, ces groupes créent parfois des systèmes de gouvernance alternatifs qui concurrencent l'État, notamment au sein des populations, comme les groupes ethniques minoritaires, les immigrants dans les centres urbains ou les communautés retirées dans l'intérieur du pays, dépourvues d'accès aux services et à la protection de l'État (Felbab-Brown, 2013 ; Reitano et Hunter, 2016). Dans de tels cas, une réponse appropriée pourrait consister à ne pas attaquer ou tenter de démanteler le commerce ou l'économie illicite principal, mais plutôt de favoriser une évolution lente, itérative et progressive – par exemple, en intégrant ces commerces dans l'économie formelle, et en élaborant des stratégies pour reconstruire la légitimité de l'État aux yeux de la communauté hôte.

Construire une coalition regroupant les acteurs étatiques et non-étatiques

Les différents groupes de la société civile ainsi que les médias jouent un rôle essentiel lorsqu'il s'agit d'acquérir et de partager les connaissances sur les économies criminelles, et de catalyser l'action. La communauté internationale et les gouvernements nationaux doivent les encourager à jouer un rôle plus important, notamment en exigeant une gouvernance responsable et transparente. En même temps, les réponses les mieux informées et les plus efficaces seront celles qui mettront à profit le potentiel d'acteurs multiples : les responsables publics, qui ont un pouvoir décisionnel et un accès aux ressources ; le secteur privé, qui peut être touché par ou impliqué d'une manière ou d'une autre dans une activité illicite donnée ; et les acteurs non-étatiques qui peuvent, par exemple, effectuer des recherches pour favoriser la mise en place de réformes par les gouvernements nationaux, ou contrôler leur mise en œuvre et les actions entreprises. Pour s'attaquer à la nature complexe et multidimensionnelle de l'activité en question, il importera de créer des coalitions efficaces, et d'obtenir et de déployer la diversité des compétences que les différents acteurs peuvent apporter à la question.

Une des principales conclusions de ce rapport est qu'il est difficile d'établir une distinction entre l'activité informelle et l'activité illégale en Afrique de l'Ouest ; plusieurs pratiques considérées comme illicites sont en réalité des stratégies informelles de survie. Dans de tels cas, il y a peu à gagner à criminaliser les personnes engagées dans ces activités de subsistance ; d'autres moyens de modifier leur comportement produiraient de meilleurs résultats pour la société. Par contre, alors que le détournement des ressources par les élites peut être légal – parce que ce sont les gouvernements qui définissent les lois – ses conséquences sont intrinsèquement néfastes du point de vue de la gouvernance, de la justice et de l'État de droit.

La pression sociale peut renforcer l'utilisation des lois et des outils judiciaires, ainsi que des mesures d'incitation et de dissuasion du marché, pour changer les normes et les comportements. Les efforts de sensibilisation ainsi que l'activisme peuvent favoriser ou décourager les comportements, aussi bien à l'échelle internationale que locale, signalant que le statu quo ne peut continuer. Alors qu'il ne faut pas sous-estimer la valeur de ces activités, aucun effort, même s'il est bien intentionné ou financé, n'est susceptible de réussir sans l'appui du gouvernement national et l'adhésion des parties prenantes les plus impliquées et touchées. Changer les attitudes et les comportements, et réduire les fondations permettant aux économies criminelles de prospérer aux niveaux régional, national ou communautaire nécessite un fort degré de leadership, de transparence et d'attention au développement par les gouvernements nationaux. Les efforts pour réduire ou diminuer les économies criminelles peuvent prendre des décennies ; les priorités sont nombreuses, mais les ressources et les capacités sont limitées.

Domaines politiques à étudier

Le crime organisé n'a pas de frontières : ses effets sont ressentis de manières différentes dans les pays fragiles, les pays en développement, les pays à revenu intermédiaire et les pays développés. La pauvreté et l'inégalité sont clairement liées à l'augmentation des activités illicites et criminelles, comme le trafic des migrants et la traite des personnes, le trafic des biens de contrefaçon, la dégradation environnementale, l'extorsion et la corruption.

Depuis trop longtemps, les approches du secteur sécuritaire et judiciaire ont impulsé les réponses aux économies criminelles, qu'elles considéraient uniquement comme des questions relevant de l'application de la loi. Le Programme 2030 stipule que la réponse au crime organisé et aux FFI relève clairement du mandat des acteurs du développement. L'Objectif 6.4 exige des gouvernements nationaux et des acteurs internationaux qu'ils travaillent ensemble pour « réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée » d'ici à 2030. La criminalité organisée et les économies criminelles recoupent également plusieurs questions liées au développement ; plus de 20 % des Objectifs du développement durable sont menacés par les dommages causés par les économies criminelles (Global Initiative, 2014).

Ainsi, la responsabilité des acteurs du développement est double : s'attaquer directement aux économies criminelles et aux conditions socio-économiques et aux conditions de gouvernance systémiques qui les favorisent ; et atténuer l'impact des économies criminelles sur les objectifs de développement. Il n'existe aucun ensemble générique ou linéaire de recommandations politiques susceptible d'y arriver. Une formulation politique délibérée, négociée et validée sera nécessaire pour élaborer à de multiples niveaux (mondial, régional et national) des réponses pertinentes et adaptées au contexte. D'un point de vue global et provisionnel, ce rapport recommande de considérer et prioriser les approches politiques suivantes.

Interventions financières et commerciales

Les régimes commerciaux – c'est-à-dire l'environnement financier et réglementaire international, régional et national – peut aider ou entraver la croissance des économies criminelles et la dispersion des FFI à l'extérieur de l'économie productive formelle d'un pays donné. Compte tenu de ces difficultés, ce rapport recommande d'élaborer des mesures d'atténuation des FFI dans les domaines politiques suivants consistant à :

Promouvoir le commerce interrégional et les politiques de subventions. Les subventions ont un impact sur les moteurs économiques liés au commerce illicite et peuvent être aussi bien incitatifs que dissuasifs. L'établissement d'une zone de libre-échange constitue un pas en avant à cet égard ; cependant (comme c'est le cas pour d'autres problèmes) l'efficacité de cette politique dans la lutte contre le commerce illicite dépendra de sa mise en œuvre effective par les gouvernements nationaux. Les économies d'Afrique de l'Ouest sont orientées vers l'extérieur aussi bien pour les importations que les exportations, et le commerce entre les pays de la région est limité. Plusieurs études empiriques ont démontré les avantages à promouvoir le commerce international. Par exemple, une étude réalisée en 2005 a montré que le volume commercial au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine pourrait tripler si toutes les routes intérieures étaient pavées (UNCTAD, 2013). La promotion du commerce interrégional bénéficierait aux économies locales, et réduirait leur vulnérabilité aux contrefaçons et aux économies criminelles concurrentes. Elle pourrait également réduire la tendance des jeunes de la région à regarder à l'extérieur (vers l'Europe ou ailleurs) pour trouver des opportunités d'emploi, et aider à créer un environnement économique plus centré sur la région. Les réformes réglementaires et financières, y compris celles qui visent à réduire les conditions nécessaires pour posséder et faire marcher une entreprise, pourraient favoriser l'entrepreneuriat autochtone.

Traiter les problèmes liés au manque d'inclusion financière. La vaste majorité des citoyens ordinaires en Afrique de l'Ouest ne peut accéder au système bancaire formel. Les opérateurs de transfert de fonds, qui constituent le principal moyen d'envoyer des fonds et de réaliser des transactions internationales, sont hors de prix. Les pays de la région pourraient ouvrir l'industrie des opérateurs de transferts de fonds à la concurrence du marché, réduisant ainsi les accords de partenariat privilégié. Ils pourraient également exploiter les bénéfices des technologies émergentes (par exemple, les systèmes bancaires sur téléphonie mobile), ce qui créerait une plus grande inclusion financière. Une autre mesure intéressante consisterait à réduire la petite corruption et la corruption transactionnelle en encourageant l'instauration de systèmes de paiements directs des services publics par voie électronique ou mobile.

Adopter une approche nuancée envers la réglementation financière. Compte tenu de la dominance de l'économie informelle, et de l'importance considérable des courtiers *hawala* dans les processus d'envois de fonds, les efforts pour rehausser la capacité à combattre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent doivent être mesurés contre le besoin de garantir la continuité des transferts de fonds (Hammond, 2011). Les régulateurs financiers tant nationaux qu'internationaux doivent s'attacher à aborder de manière plus granulaire et vigilante les transferts par les personnes politiquement exposées (PPE).

Renforcer les réponses aux FFI des pays membres de l'OCDE. La publication de l'OCDE sur les réponses à apporter aux FFI dans les pays en développement, *Illicit Financial Flows from Developing Countries : Measuring OECD Responses* (OCDE, 2014a), compare la performance des pays membres de l'OCDE sur un ensemble d'indicateurs internationaux pertinents. Elle a trouvé que les pays membres de l'OCDE ont réalisé des progrès considérables en érigeant des pare-feux contre les FFI. Mais il reste du travail à faire, notamment pour renforcer la transparence du système financier et de propriété des entreprises, et pour surveiller les PPE (OCDE, 2014a). En premier lieu, tous les pays membres de l'OCDE devraient respecter la réglementation, par exemple, en rehaussant leur capacité à identifier et saisir les avoirs des PPE connus pour être associés aux comportements criminels et les rendre à leur pays d'origine. Compte tenu de la nature

clientéliste de la gouvernance en Afrique de l’Ouest, le gel et la saisie des avoirs – qui pourraient servir à réduire la capacité des gens à faire étalage de leurs richesses – enverrait un signal important à l’ensemble de la hiérarchie des réseaux clientélistes.

Améliorer les efforts pour s’attaquer aux risques de FFI à chaque étape de la chaîne d’approvisionnement des produits. Les pays d’Afrique de l’Ouest sont fortement tributaires des revenus du secteur extractif. Au Nigéria, les revenus de l’industrie pétrolière et gazière représentaient 8.42 % du produit intérieur brut (PIB)⁴ réel et généraient 75-80 % des recettes publiques en 2016. Au Ghana, pendant la même période, les industries extractives représentaient 10 % du PIB et 18 % des recettes publiques. Pourtant, ce secteur est très exposé aux risques de FFI : en effet, les pouvoirs discrétionnaires et la politisation des processus décisionnaires constituent des risques majeurs à différents stades de la chaîne de valeur des produits. Selon un rapport réalisé par l’OCDE en 2014, le secteur extractif représenterait environ un cas de corruption transnationale sur cinq, devant les secteurs de l’armement et des travaux publics, qui ont aussi une mauvaise réputation (OCDE, 2014b). Les entreprises qui s’approvisionnent en minerais sont fortement incitées à réaliser des études de risques sur l’ensemble de leurs chaînes d’approvisionnement. Le *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque* (OCDE, 2016) adresse aux entreprises des recommandations détaillées, pour les aider à identifier et renoncer à tout lien avec les conflits, respecter les droits humains et éviter les risques de corruption et de blanchiment d’argent, y compris au moyen de leurs procédures d’achat de minerais.

Les régimes réglementaires doivent sous-tendre les efforts pour lutter contre le commerce illicite. Le cadre juridique régissant le commerce mondial facilite le commerce, mais n’empêche pas les activités liées au commerce illicite. Dans certains cas, il arrive que les membres de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) qui tentent de réguler ou contrôler leurs frontières soient contestés par d’autres membres devant une commission de l’OMC, ce qui complique la tâche des pays pour combattre les FFI. Les politiques commerciales mondiales, telles que les subventions et les tarifs douaniers, jouent un rôle important pour définir et encourager le commerce illicite. Par exemple, dans le cadre de l’OMC, un pays exposé à des afflux importants d’articles contrefaits ne peut réclamer de dédommagements aux pays d’origine ou aux pays sources. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, il n’existe pas de délit caractérisé de contrefaçon qui empêcherait l’extradition ou les poursuites judiciaires dans un autre pays. Les zones de libre-échange jouent un rôle important dans le commerce mondial, mais leur prolifération a également exacerbé la vulnérabilité aux économies illicites et criminelles. La législation régulant les zones de libre-échange n’est pas uniformisée, et plusieurs pays n’appliquent pas la juridiction nationale sur les biens en transit ou les biens circulant dans les zones de libre-échange (Chambre de commerce internationale, 2013). L’infrastructure du commerce légitime, des compagnies maritimes, des sites commerciaux en ligne, des services de courtage et des solutions de paiement internationales remplit des rôles essentiels pour permettre et faciliter les échanges commerciaux ; cependant, la responsabilité de ces opérateurs internationaux est limitée lorsque les criminels abusent de leurs services.

Favoriser une bonne gouvernance des entreprises basées dans les pays membres de l’OCDE. De nombreuses pratiques d’entreprises opérant en Afrique de l’Ouest, y compris de sociétés originaires de pays membres de l’OCDE, sont critiquées parce qu’elles cherchent à maximiser leurs profits au moyen de régimes fiscaux préférentiels, ne respectent pas les normes environnementales et de travail, et ont parfois des comportements pouvant être considérés comme criminels. Pour conserver leur légitimité,

les pays membres de l'OCDE sont encouragés à continuer de s'attaquer à ces problèmes au sein des entreprises possédant un siège social dans leur juridiction, s'appuyant sur les succès passés dans la lutte contre la corruption des agents publics étrangers lors de la réalisation de transactions commerciales. Ces mesures pourraient être entreprises parallèlement aux efforts pour renforcer les capacités de gouvernements et du secteur privé ouest-africains à lutter contre la corruption, par exemple, au moyen d'efforts communs tels que l'Initiative OCDE/BAfD pour l'intégrité des affaires et la lutte contre la corruption en Afrique.

Moyens de subsistance locaux et prestation de services publics

Recréer un lien entre la gouvernance et la prestation de services publics. Les économies criminelles ont enrichi les groupes de pression locaux aux dépens de l'État, leur permettant d'asseoir leur légitimité en offrant sécurité, moyens de subsistance et services de base aux communautés locales ; ainsi, l'objectif à long terme de toute intervention doit être de renforcer les capacités et la légitimité de l'État auprès du public. Les efforts devront résonner auprès des communautés, et traiter de leurs priorités et vulnérabilités propres. Les autorités devront s'attacher à comprendre et traiter les priorités communautaires, peut-être au moyen d'enquêtes sur les perceptions collectives, qui peuvent identifier les groupes ayant acquis une légitimité sociale. Une planification stratégique et la conception de programmes participatifs, même pour des investissements modestes, peuvent aider les communautés à ressentir une écoute de qualité sur leurs besoins et priorités.

Construire la légitimité de l'État n'est pas chose simple. Les groupes criminels ou terroristes peuvent avoir acquis une certaine légitimité sociale, et les interventions qui aggravent l'insécurité des populations locales seront critiquées et mal accueillies, surtout si elles n'apportent pas de dividendes aux moyens de subsistance. Cela met à mal l'adhésion aux processus de paix et de construction de l'État, affaiblit le soutien qui leur est apporté, et renforce la légitimité du prestataire de gouvernance alternative – qu'il s'agisse d'un groupe criminel ou d'un groupe terroriste. Si la crédibilité de l'État est érodée depuis longtemps ou à cause d'une impunité généralisée, l'État peut ne pas être en mesure d'avancer immédiatement. Des interlocuteurs alternatifs, comme les autorités religieuses et les peuples de la diaspora, pourraient combler le fossé (Reitano et Hunter, 2016).

Soutenir des moyens de subsistance alternatifs. Un des facteurs contribuant à la prévalence du commerce illicite en Afrique de l'Ouest et à l'implication des personnes dans les entreprises criminelles est le manque de moyens de subsistance alternatifs. Alors que la création d'emplois est une stratégie de développement classique pour réduire l'attraction des anciens combattants pour le trafic illicite, les stratégies de subsistance n'offrent souvent que du travail intensif de courte durée, qui ne peut rivaliser avec l'attraction puissante des profits illicites et des moyens de subsistance réellement durables. Pour combattre efficacement les économies criminelles, les programmes de renforcement des moyens de subsistance et de création d'emplois devront être conçus différemment.

Les études sur les réponses à la criminalité organisée opérant dans d'autres contextes sont utiles. Elles ont montré que pour atteindre la clientèle cible – c'est-à-dire les jeunes gens susceptibles aux comportements criminels et à la violence – les moyens de subsistance alternatifs doivent fournir des emplois qui rehaussent leur statut social et leur offre un avenir durable (Hoyos, Rogers et Székely, 2015). D'autres études ont observé que les individus attirés par les industries illicites ont une tolérance plus élevée au risque,

et que les programmes traditionnels de génération d'emplois et de moyens de subsistance peuvent ne pas les intéresser (Dercon, 2015). Un certain degré d'innovation et d'expérimentation est nécessaire pour trouver des programmes proposant des stages et des emplois qui fournissent des objectifs et indicateurs de performance, des retours sur la persévérance et l'engagement, et des opportunités d'investissement susceptibles de générer des moyens de subsistance et un capital social durables.

Justice et sécurité

Traditionnellement, ce sont les secteurs policiers, judiciaires et sécuritaires qui fournissent les moyens dominants de lutter contre les économies criminelles. La présente étude a démontré l'efficacité limitée de réponses isolées, notamment dans les États où la corruption et les moteurs socio-économiques créent un environnement propice. Par conséquent, ces recommandations ne peuvent avoir d'impact si elles sont mises en œuvre de manière isolée, mais continueront à faire partie d'une solution complète et intégrée.

S'attaquer aux liens en amont et en aval de la chaîne de justice pénale. Pour être en mesure de démanteler les réseaux criminels et des réseaux de trafic, il convient de garantir un engagement politique approprié ; des cadres juridiques qui facilitent l'interdiction et mènent à l'arrestation des gros trafiquants ; et une capacité du système de justice pénale à poursuivre les individus impliqués dans le trafic. Les saisies et arrestations auront peu d'effet si elles ne sont pas suivies de peines appropriées ; cependant, il faut également garantir l'indépendance et l'intégrité de l'appareil judiciaire. Les réformes pénales et l'application des normes de droits humains dans les prisons constituent des mesures importantes pour prévenir le récidivisme et éviter d'aggraver les environnements criminels. Les zones où le fondamentalisme religieux et les idéologies terroristes sont monnaie courante doivent développer des capacités spécialisées pour se charger des individus susceptibles d'être davantage radicalisés.

Adopter des approches régionales. Compte tenu de la nature transnationale des économies criminelles et des activités criminelles, tout effort de surveillance, de sanction ou d'interdiction, pour être efficace, devra dépasser les frontières nationales. Qui plus est, les stratégies policières unilatérales peuvent être sujettes à un « effet de ballon », qui veut que les efforts entrepris avec succès dans un pays déplacent simplement le problème ailleurs. La coordination des efforts sur l'ensemble des pays et régions – notamment en regroupant les renseignements, en réalisant des opérations communes et en alignant les cadres juridiques – peut rehausser leur efficacité. Bien qu'il soit compliqué de traiter le problème d'un point de vue régional, les efforts pour contrer les économies criminelles doivent néanmoins considérer les implications régionales et chercher des moyens d'aligner les efforts avec l'ensemble de la région, ainsi que les régions voisines. Les donateurs internationaux et autres acteurs multinationaux peuvent apporter leur soutien aux efforts de coordination et de partage d'informations.

Harmoniser la politique juridique. Les réseaux criminels font preuve d'habileté dans le choix des juridictions affichant les conditions les plus favorables. Les États membres de la CEDEAO devront travailler ensemble pour contrer les économies criminelles, assurer un suivi durable et renforcer les liens entre les politiques judiciaires, commerciales et de développement.

Innover et adapter les stratégies de lutte contre la corruption. Les économies criminelles et les FFI s'appuient sur différentes formes de corruption (de la part de la police et des autorités locales, ainsi que des gardes-frontières) bénéficiant d'une impunité aux plus hauts échelons de l'État et du pouvoir judiciaire. Si les dirigeants nationaux et régionaux

ne prennent pas l'initiative en matière de corruption, d'autres opportunités stratégiques (comme les élections ou transitions bénéficiant du soutien de la communauté internationale) peuvent dans certains contextes ériger des remparts contre la corruption.

Au niveau national, certains pays africains ont tenté de réduire la corruption de bas étage en instaurant des systèmes de paiements électroniques et de banque mobile (Joseph, 2015). Appliquée uniformément aux services publics et aux principaux domaines sensibles à la corruption, cette approche pourrait réduire la taille de l'économie informelle, ainsi que la perception répandue d'une gouvernance corrompue jouissant d'une impunité totale (Zimmerman, Bohling et Rotman Parker, 2014). Bien que des commissions indépendantes sur la corruption aient une feuille de route peu reluisante en Afrique subsaharienne, elle ont fait preuve d'efficacité ailleurs⁵, et pourraient traiter la question de la corruption et de l'impunité des élites.

Mettre à jour les approches des cellules de renseignement financier (CRF) pour aborder les problèmes liés à l'informalité : même si un éventail relativement complet de programmes renforce la capacité des CRF à répondre au blanchiment d'argent et aux FFI, un grand nombre de transactions favorisant l'économie criminelle se déroule dans le secteur informel au moyen de systèmes de transfert de fonds non réglementés, comme le système *hawala*. Plusieurs pays ont tenté de réglementer et d'accréditer les opérateurs de *hawala*, et des personnels au sein des CRF supervisent les fournisseurs de services de remise de fonds (Groupe d'action financière, 2013). Des recherches plus approfondies et de nouvelles approches pourraient être envisagées pour mieux étudier ces liens. Les CRF pourraient aussi tenter d'améliorer leur capacité à détecter et riposter au blanchiment d'argent dans le secteur immobilier et les autres secteurs où les FFI ont été investis.

Mettre en place des unités indépendantes spécialisées dans la criminalité organisée. La création d'unités spécialisées pour combattre la criminalité organisée est controversée ; comme dans d'autres juridictions, les groupes criminels organisés ont tenté de corrompre ces unités. De plus, l'isolement dans lequel ces unités opèrent ne se traduit pas toujours par une meilleure coordination ou de meilleures capacités policières (Center for International Policy, 2014). Si elles étaient dotées de niveaux appropriés d'indépendance et isolées de l'influence politique, ces unités pourraient jouer un rôle important dans les enquêtes et poursuites des groupes et des réseaux de criminalité organisée. Dans certains pays, des opérations d'infiltration internationales se sont avérées très efficaces pour perturber les plus hauts échelons des réseaux criminels ; cette capacité devrait être développée et dirigée dans les pays et régions (Reitano et Shaw, 2013).

Se concentrer sur la prestation de services et le maintien de l'ordre au niveau communautaire. Restaurer les relations entre la police et la communauté, ainsi que les perceptions et la confiance du public dans les forces de l'ordre, est un projet important sur le long terme, qui pourrait contrecarrer la corruption endémique et la dominance des acteurs militaires sur les forces de l'ordre civiles. Le paiement de salaires convenables est une condition préalable, tout comme la mise en place d'un système métrique dans les évaluations des performances policières en matière de prestation de services. La création de fonds discrétionnaires pouvant être alloués prioritairement à des programmes de sécurité communautaire pourrait être utile pour renforcer la confiance des populations locales. La création de bureaux de médiation et de cellules de renseignements discrètes pourrait contribuer à créer une culture du signalement des activités illicites.

Notes

1. Plusieurs études ont démontré, par exemple, que les bénéficiaires dérivés du trafic de cocaïne ne sont pas plus stigmatisés que les bénéficiaires du commerce illicite de semoule (Meagher, 2005 ; Scheele, 2012 ; OECD/CSAO, 2014 ; Reitano et Shaw, 2015). Cela complique encore la tâche de démêler l'illicite de l'informel, et de délimiter la ligne de démarcation entre moyens de subsistance et criminalité.
2. Selon le GAFI (2013), le terme *hawala* se réfère à un mécanisme de transfert de fonds qui opère comme un système fermé au sein de corridors reliés par la famille, la tribu ou l'ethnicité. Utilisé massivement le long des voies commerciales traditionnelles en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique de l'Est voici plusieurs siècles, ce terme a plus récemment servi à décrire une typologie d'opérateurs de transferts de fonds qui organisent le transfert et la réception des fonds ou de leur valeur équivalente, qu'ils règlent au moyen d'opérations commerciales, en liquide ou au moyen de paiements nets sur une longue période. Parmi les prestataires *hawala* et autres prestataires de services, on trouve les hundi et les activités bancaires occultes.
3. Des cas au Burundi (Brachet et Wolpe, 2005) et en Somalie (Harvard, 2012), ainsi que dans d'autres pays, ont démontré que la prestation d'assistance humanitaire et d'aide au développement peut être cooptée par différents acteurs et devenir un outil supplémentaire conférant pouvoir et contrôle aux groupes armés non-étatiques.
4. En 2014, la base du PIB du Nigéria a été remaniée, passant d'environ USD 270 milliards à USD 510 milliards en 2013. Cette augmentation de 89 % tient compte des nouveaux secteurs économiques tels que les télécommunications, le cinéma, et le commerce de détail, qui n'étaient pas inclus auparavant ou étaient sous-déclarés.
5. La Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (International Commission against Impunity in Guatemala) constitue un bon exemple d'une cour anticorruption bénéficiant d'un soutien international. Bien qu'imparfaite, la Commission a réussi à créer un rempart entre les fonctions politiques et étatiques, la corruption et l'infiltration agressive par la criminalité organisée. Pour une évaluation approfondie de cette Commission, voir WOLA (2015). En Indonésie, une autre commission de lutte contre la corruption, le KPK, affiche des résultats positifs (Bolongaita, 2010).

Références

- Banque mondiale (2014), *Global Financial Development Report 2014 : Financial Inclusion*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Bolongaita, E. (2010), « An exception to the rule ? Why Indonesia's anti-corruption commission succeeds where others don't – a comparison with the Philippines' ombudsman », *U4 Issue*, vol. 2010(4), Chr Michelsen Institute, Bergen, www.u4.no/publications/an-exception-to-the-rule-why-indonesia-s-anti-corruption-commission-succeeds-where-others-don-t-a-comparison-with-the-philippines-ombudsman.
- Brachet, J. et H. Wolpe (2005), « Conflict-sensitive development assistance : The case of Burundi », *Social Development Papers: Conflict Prevention and Reconstruction*, Paper n° 27, juin 2005, Banque mondiale, Washington, DC.
- Burgis, T. (2015), « The looting machine : Warlords, smugglers, oligarchs and the theft of Africa's wealth », *Public Affairs*, New York.
- Center for International Policy (2014), « US security assistance to Honduras », *Security Assistance Monitor*, décembre 2014, Center for International Policy, Washington, DC, www.securityassistance.org/sites/default/files/USE_Honduras_English1.pdf.
- Chayes, S. (2015), *Thieves of State : Why Corruption Threatens Global Security*, Norton and Company, Londres et New York.
- Dercon, S. (2015), *Rightful Refugees, Managed Migrants : Development and Migration Crises*, Department for International Development, Londres.
- CEA (2013), *The State of Governance in Africa : The Dimension of Illicit Financial Flows as a Development Challenge*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, www1.uneca.org/Portals/cgpp/2013/CGPP-3_Illicit-Financial-Flow-English_Final.pdf.
- CEA (2012), *Report on the Magnitude of and Tools for Measuring Informal Cross-Border Trade in Africa's Regional Economic Communities*, Eighth Session of the Committee on Trade, Regional Co-operation and Integration, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- Felbab-Brown, V. (2013), « The purpose of law enforcement is to make good criminals ? How to effectively respond to the crime-terrorism nexus », présentation au séminaire « Convergence of Crime and Terrorism? », Arlington, 21 novembre 2013, www.brookings.edu/research/presentations/2013/11/21-how-effectively-respond-crime-terrorism-nexus-felbabbrown.
- Global Initiative (2014), *Organized Crime as Cross-Cutting Threat to Sustainable Development : Measuring and Monitoring Transnational Organized Crime within the Framework of Sustainable Development for the Post-2015 Development Agenda*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Hammond, L. et al. (2011), *Cash and Compassion : The Role of the Somali Diaspora in Relief, Development and Peacebuilding*, Programme des Nations Unies pour le Développement, Somalia, Nairobi.

- Harvard University (2012), *Countering Terror in Humanitarian Crises : The Challenges of Delivering Aid to Somalia*, Programme on Humanitarian Policy and Conflict Research, Harvard University, Boston.
- Hoyos, R., H. Rogers et M. Székely (2015), *Out of School and Out of Work : Risk and Opportunities for Latin America's Ninis*, Banque mondiale, Washington, DC.
- ICC (2013), *Free Trade Zones*, Chambre de commerce internationale, Genève.
- Joseph, O. (2015), « Electronic payment system in Nigeria : Its economic benefits and challenges », *Journal of Education and Practice*, vol. 6(16), International Knowledge Sharing Platform, <http://iiste.org/Journals/index.php/JEP/article/view/23320>.
- Meagher, K. (2005), « Social capital or analytical liability ? Social networks and African informal economies », *Global Networks*, vol. 5(3), Blackwell Publishing Ltd & Global Networks Partnership, Oxford, pp. 217-238.
- OCDE (2016), *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque : Troisième édition*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264253520-fr>.
- OCDE (2014a), *Illicit Financial Flows from Developing Countries : Measuring OECD Responses*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203501-en>.
- OCDE (2014b), *OECD Foreign Bribery Report. An Analysis of the Crime of Bribery of Foreign Public Officials*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264226616-en>.
- OCDE/CSAO (2014), *An Atlas of the Sahara-Sahel : Geography, Economics and Security*, West African Studies, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264222359-en>.
- Reitano, T. et M. Hunter (2016), *Contests and Compacts : Organised Crime and Service Delivery*, International IDEA, Stockholm.
- Reitano, T. et M. Shaw (2015), *Fixing a Fractured State? Breaking the Cycles of Crime, Corruption and Conflict in Mali and the Sahel*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Reitano, T. et M. Shaw (2013) *The End of Impunity ? After the Kingpins, What Next for Guinea-Bissau ?*, Institute for Security Studies, Pretoria.
- Shaw, M. (2016), « 'We pay, you pay' : Protection economies, financial flows and violence », dans *Beyond Convergence*, National Defense University, Washington, DC.
- UNCTAD (2013), *Economic Development in Africa, 2013 : Inter-African Trade, Unlocking Private Sector Dynamism*, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Genève.
- Watkins, K. et M. Quattri (2014), *Lost in Intermediation : How Excessive Charges Undermine the Benefits of Remittances for Africa*, Overseas Development Institute, Londres.
- WOLA (2015), *The International Commission against Impunity in Guatemala (CICIG), A WOLA Report on the CICIG Experience*, Washington Office on Latin America, Washington, DC.

Zimmerman, J.M., K. Bohling et S. Rotman Parker (2014), *Electronic G2P Payments : Evidence from Four Lower-Income Countries*, Consultative Group to Assist the Poor, Banque mondiale, Washington, DC.

Entretiens

SEN-GIABA-130515, Multiples chargés de recherches et chargés politiques seniors, GIABA, en personne, 13 mai 2015.

NE-Gov-LE-220915, Chef des enquêtes, Police nationale, Niger, 22 septembre 2015.

WA-EUsec-120515, Multiples responsables européens des liaisons sécuritaires en Afrique de l'Ouest, 12 mai 2015.

WA-EU-080515, EU/ONU chef de projet LBC en Afrique de l'Ouest, par Skype, 8 mai 2015.

UK-Gov-LE-220615, Multiples membres d'agences nationales de lutte contre la criminalité, Royaume-Uni, 22 juin 2015.

USA-Gov-LE-120515, Officier de la DEA (USA) dans un pays d'Afrique de l'Ouest, 12 mai 2015.

Pour en savoir plus

Alemika, E. (2013), *The Impact of Organised Crime on Governance in West Africa*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Abuja.

Borgers, M. et H. Moors (2007), « Targeting the proceeds of crime : Bottlenecks in international cooperation », *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, vol. 15 (2), pp. 1- 22.

Cockayne, J. (2014), *Strengthening Mediation to Deal with Criminal Agendas*, Centre for Humanitarian Dialogue, Genève.

CPJ (2015), *Journalists Killed since 1992* (base de données), Committee to Protect Journalists, www.cpj.org/killed (consulté le 20 mars 2015).

GAFI (2013), *The Role of Hawala and Other Similar Service Providers in Money Laundering and Terrorist Financing*, Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, Paris.

Lacher, W. (2013), « Challenging the myth of the drug-terror Nexus in the Sahel », Background Paper, n°4, West Africa Commission on Drugs, Genève.

Powell, J. (2014), *Talking to Terrorists : How to End Armed Conflicts*, Random House, Londres.

Reporters sans frontières (21 novembre 2013), « Les tentatives d'intimidation contre les journalistes se multiplient », Reporters sans frontières, <https://rsf.org/fr/actualites/les-tentatives-dintimidation-contre-les-journalistes-se-multiplient>.

Scheele, J. (2012), *Smugglers and Saints of the Sahara*, Cambridge University Press, Cambridge.

Annexe A.

Méthodologie de recherche

Méthodologie

La méthodologie suivante s'applique à l'étude préliminaire, aux études de cas détaillées (qui seront publiées sous format de Documents de travail) et au présent rapport de synthèse.

Recherche documentaire : le corps du présent rapport est dérivé d'une étude approfondie de la littérature secondaire provenant d'un large éventail de sources : rapports nationaux, études et stratégies, rapports internationaux et de la société civile, littérature universitaire et médias. Plus de 1 000 documents et sources ont été consultés en trois langues (anglais, français et portugais). En outre, environ 200 jeux de données primaires ont été examinés, exploités et analysés dans le but d'identifier les tendances sur l'ensemble du continent et notamment dans la sous-région. Plus de 200 sources individuelles sont directement citées dans ce rapport.

L'approche méthodologique, et par conséquent les conclusions de l'étude, sont lourdement influencées par la littérature disponible sur le sujet. La qualité de la littérature secondaire disponible varie selon la zone géographique et le sujet étudié. Par conséquent, l'étude représente tout autant un examen des discussions des économies criminelles et des flux financiers illicites (FFI) en Afrique de l'Ouest qu'une évaluation de l'échelle et de l'impact des activités illicites. L'absence ou la faiblesse des données disponibles dans la région est également problématique. Ce rapport peut néanmoins soutenir que les données et les statistiques sont dérivées d'acteurs internationaux et de sources de renommée internationale, et représente un portrait exact de la littérature secondaire et de l'analyse disponibles sur ce sujet.

Tuesday Reitano, l'auteur principal, a coordonné la préparation et la rédaction du rapport, et coédité les études de cas avec l'OCDE. Une équipe de cinq experts de la Global Initiative against Transnational Organized Crime¹ a également contribué à ce rapport : Karl Lallerstedt, Rob McCusker, Mark Shaw, Marcena Hunter et Theodore Coutts de la Banque mondiale, ainsi que plusieurs assistants de recherche : Iris Oustinoff, Adam Rodrigues, Mohammed Sesay et Jessica Gerken. Les auteurs et contributeurs se sont également appuyés sur l'expertise et l'expérience de plus de 250 membres du Réseau d'experts de la Global Initiative, ainsi que celles des experts en la matière dans différentes directions de l'OCDE. Cette étude, qui combine cette expertise avec les connaissances propres des auteurs, met en jeu différentes expériences thématiques et régionales, ainsi que les compétences techniques associées. Elle bénéficie notamment de décennies de recherches et de partenariats par les auteurs avec des institutions nationales et des organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest, et s'appuie sur plusieurs années de travail de terrain avant la réalisation de cette étude dans différents pays de la région. Cela a permis une évaluation complète et courante des tendances et des phénomènes.

Entretiens avec des informateurs clés : 100 informateurs clés ont été interviewés dans le cadre de cette étude, englobant un large éventail d'interlocuteurs et d'experts mondiaux. Ils comprennent des décideurs politiques, des praticiens, des officiers de

police et des analystes de l'OCDE, des Nations Unies et d'autres organes multilatéraux, ainsi que des organisations indépendantes non-gouvernementales et de réflexion, tant au niveau international que régional. Des entretiens ont été menés avec des journalistes nationaux et internationaux ayant enquêté et rédigé des rapports sur l'Afrique de l'Ouest.

Recherches sur le terrain : le rapport, et notamment la compréhension des conséquences des économies criminelles et des FFI, s'appuie sur cinq études de cas approfondies, réalisées par des experts en la matière. Chaque étude de cas a fait l'objet d'une série de visites sur le terrain dans un à trois pays, ainsi que dans les pays membres de l'OCDE. Des entretiens ont été menés avec des représentants nationaux et internationaux des institutions publiques, du secteur privé, de la société civile et des communautés touchées, ainsi qu'avec des décideurs politiques, des praticiens et des experts indépendants internationaux, y compris dans les pays membres de l'OCDE – chose nécessaire pour garantir la fourniture d'informations et de perspectives globales. Le tableau A.1 résume les entretiens réalisés pour le compte de cette étude.

Tableau A.1. **Entretiens réalisés pour le compte de l'étude**

Code de l'entretien	Description de l'entretien
NE-Gov-LE-220915	Chef des enquêtes, Police nationale, Niger, 22 septembre 2015
WA-IOM-130515	Spécialiste en immigration et gestion des frontières, OMI, à Dakar, 13 mai 2015
SEN-GIABA-130515	Multiplés chargés de recherche et chargés politiques seniors, GIABA, 13 mai 2015
UK-Gov-LE-220615	Multiplés membres d'agences nationales de lutte contre la criminalité, Royaume-Uni, 22 juin 2015
CAD-Analyst-220615	Professeur spécialisé en droit et population, université internationale, 22 juin 2015
VIE-UNODC-030515	Expert sur la criminalité en Afrique, organisation internationale, 3 juin 2015
NIG-Corp-Auto-120615	Ingénieur dans l'industrie automobile, entreprise multinationale (internationale), 14 juin 2015
GHA-Corp-Agri-1000615	Directeur des affaires générales, société prestataire de solutions d'intégrité des produits (Ghana), 10 juin 2015
GHA-Gov-090615	Directeur général, autorité gouvernementale au Ghana, 9 juin 2015
GHA-Gov-LE-110615	Directeur général, entité publique d'application des lois (Ghana), 11 juin 2015
GHA-Gov-110615	Directeur général et Directeur de recherches, agence gouvernementale (Ghana), 11 juin 2015
GHA-Corp-Pharma-120615	Directeur adjoint, agence publique (Ghana), 12 juin 2015
GHA-IO-Econ-180615	Économiste, organisation internationale (Ghana), 18 juin 2015
GHA-Corp-Finance-200915	Secrétaire-général, association commerciale au Ghana, 20 septembre 2015
GHA-Corp-Agri-120615	Responsable de programme, association commerciale au Ghana, 12 juin 2015
GHA-Gov-Drug-090615	Représentant du gouvernement (drogues), autorité publique au Ghana, 9 juin 2015
USA-Gov-Hum-190515	Expert en aide internationale, organisme d'aide gouvernementale (agence d'aide internationale), 19 mai 2015
GHA-Journ-120615	Journaliste d'investigation, organe de presse (Ghana), 12 juin 2015
GHA-Gov-LE-120615	Agent de police, service de police (Ghana), 12 juin 2015
GHA-Gov-LE-290515&100615	Agent de police, ambassade étrangère au Ghana, 29 mai 2015 et 10 juin 2015
GHA-Gov-Pharm-100615	Directeur, ministère public (Ghana), 10 juin 2015
GHA-Gov-LE-100615	Responsable d'une entité spéciale publique (Ghana), 10 juin 2015
GHA-INGO-Pharm-120615	Expert en industrie pharmaceutique, ONG internationale (Ghana), 12 juin 2015
NGA-Analyst-250615	Analyste senior, société de conseil (Nigéria), 25 juin 2015
GHA-Gov-Justice-100615	Représentant senior du ministère de la Justice, Gouvernement du Ghana, 10 juin 2015
GHA-Corp-Agri-090515	Conseiller technique, association industrielle (bureau du Ghana), 9 juin 2015
NGA-Corp-Trade-030715	Responsable anti-commerce illicite en Afrique de l'Ouest, entreprise multinationale (Nigéria), 3 juillet 2015
UK-Gov-Policy-220615	Haut responsable de la stratégie et de la coordination, UK Home Office, 22 juin 2015
SEN-EUGov-Justice-120515	Attaché de liaison hors classe d'une ambassade européenne au ministère de la Justice du Sénégal, 12 mai 2015
UK-Gov-Analyst-230615	Analystes spécialisés en recherches sur l'Afrique, UK-FCO, 23 juin 2015

Tableau A.1. Entretiens réalisés pour le compte de l'étude (suite)

Code de l'entretien	Description de l'entretien
WA-CivSoc-130515	multiples chargés de recherche et chargés politiques, ONG panafricaine spécialisée dans la sécurité en Afrique de l'Ouest, 13 mai 2015
WA-EUsec-120515	multiples responsables européens des liaisons sécuritaires en Afrique de l'Ouest, 12 mai 2015
WA-UNODC-020615	ONUDC chargé de recherche sénior en Afrique de l'Ouest, par Skype, 2 juin 2015
WA-UNODC-290615	Chargé de recherche ONUDC en Afrique de l'Ouest, au téléphone, 29 mai 2015
WA-EU-080515	EU/ONU chef de projet LBC en Afrique de l'Ouest, par Skype, 8 mai 2015
GHA-Analyst-190615	Haut responsable, centre politique et de formation d'une ONG spécialisée dans la sécurité et basée en Afrique de l'Ouest, par Skype, 19 juin 2015
VIE-UNODC-290515	Haut responsable de l'ONUDC, par Skype, 29 mai 2015
UK-Gov-LE-220515	Attaché de liaison hors classe, UK-NCA, au téléphone, 22 mai 2015
USA-Gov-LE-120515	Officier de la DEA (USA) dans un pays d'Afrique de l'Ouest, 12 mai 2015
NIG-DrugTrafficker-100915	Trafiquant de drogue nigérian à Johannesburg, 10 septembre 2015
POR-Gov-Diplo-280515	multiples représentants en affaires de sécurité et de coopération d'une ambassade européenne en Afrique de l'Ouest, réponses écrites aux questions, 28 mai 2015
POR-Gov-Diplo-290515	multiples représentants en affaires de sécurité et de coopération d'une ambassade européenne en Afrique de l'Ouest, par Skype, 29 mai 2015
GHA-Analyst-160615	Chercheur universitaire, au téléphone, 16 juin 2015
GHA-Analyst-230615	Chercheur universitaire, au téléphone, 23 juin 2015
GHA-CivSoc-110515	Acteur de la société civile, 11 mai 2015
GHA-CivSoc-160515	Acteur de la société civile, au téléphone, 16 juin 2015
LBR-CivSoc-200515	Acteur de la société civile, Libéria, 20 mai 2015
LBR-CivSoc-210515	Acteur de la société civile, Libéria, 21 mai 2015
LBR-CivSoc-230515	Acteur de la société civile, Libéria, 23 mai 2015
GHA-Analyst-041115	Analyste, Ghana, par email, 4 novembre 2015
GHA-Finan-130515	Officier des renseignements financiers, Ghana, 13 mai 2015
LBR-GERGov-180515	Fonctionnaire étranger, Libéria, 18 mai 2015
LBR-USGov-200515	Fonctionnaire étranger, Libéria, 20 mai 2015
GHA-Gov-140515	Administrateur public, Ghana, 14 mai 2015
GHA-Analyst-110515	Expert indépendant, Ghana, 11 mai 2015
NOR-Analyst-300415	Expert indépendant, 30 avril 2015
GHA-IO-150515	Représentant d'une organisation internationale, Ghana, 15 mai 2015
LBR-IO-020615	Représentant d'une organisation internationale, au téléphone, 2 juin 2015
LBR-Journ-200515	Journaliste, Libéria, 20 mai 2015
LBR-IO-210515	Konah Karmo, Libéria, Initiative pour la transparence dans les industries extractives (Extractive Industries Transparency Initiative), 21 mai 2015
GHA-Corp-Min-120515	Consultant en exploitation minière (acheteurs), Ghana, 12 mai 2015
GHA-Gov-Min-150515	Membre de la Commission des minerais, Ghana, 15 mai 2015
LBR-Corp-Min-180515	Représentant de l'industrie minière, Libéria, 18 mai 2015
LBR-Corp-Min-190515	Représentant de l'industrie minière, Libéria, 19 mai 2015
GHA-Gov-Min-130515	Conseiller sénior en exploitation minière, Ghana, 13 mai 2015
GHA-Gov-130515	Responsable public, Ghana, 13 mai 2015
LBR-Gov-210515	Responsable public, Libéria, 21 mai 2015
UK-Gov-Sec-230615	Analyste spécialisé en flux financiers, JNAC, ministère de la Défense, 23 juin 2015
RDV-SCLCT-22092015	Capitaine de police, Chef des enquêtes, SCLCT, 22 septembre 2015
NIG-Gov-LE-201015	multiples officiers nigériens de la CRF et du Secrétariat national de l'évaluation du risque, Nigéria, 20 octobre 2015
NIG-Gov-Sec-121015	Antenne conjointe d'analyse du terrorisme : Bureau du Conseiller à la sécurité nationale, Nigéria, 19 octobre 2015

Note : Sauf indication contraire, les entretiens ont été réalisés en personne.

Recherche quantitative

Sur les cinq études de cas présentées dans ce rapport, trois – sur la traite des personnes, la contrebande et les contrefaçons, et le financement du terrorisme – comportaient les résultats d'enquêtes quantitatives (tableau A.2). Les entretiens étaient réalisés grâce à une plateforme de recherche appuyée sur la téléphonie mobile, Vibrand Reach². Cette plateforme offre une capacité d'enquête considérable car elle travaille avec des partenaires locaux dans les communautés locales africaines. Elle a permis une enquête rapide sur les attitudes et comportements, les perceptions et les expériences des communautés, dans les délais et les limites budgétaires de cette étude.

L'étude de cas sur la traite des personnes comprend aussi les constats dérivés d'entretiens semi-structurés avec des migrants dans les centres de réception et de traitement des migrants, ainsi que dans d'autres villes en Italie.

Tableau A.2. **Aperçu de la recherche quantitative**

	Pays sondés	Questions clés	Nombre de sondés
Étude de cas : Traite des personnes			
Enquêtes sur les migrants dans le pays source	Nigéria Ghana	<ul style="list-style-type: none"> – Connaissez-vous des personnes ayant émigré ? – Où sont-elles allées ? – Sont-elles revenues ? Pourquoi ? – Comment ont-elles organisé leur voyage ? Combien ont-elles payé ? – Souhaiteriez-vous émigrer et pourquoi ? – Où voudriez-vous aller ? – Combien seriez-vous disposé à payer ? 	N = 429 Ghana = 229 Nigéria = 200 (Tous des hommes)
Enquêtes sur les migrants dans le pays de destination	Italie	Les entretiens étaient semi-structurés autour de 6 thèmes clés : <ul style="list-style-type: none"> – Motivation et décision d'émigrer – Expérience de l'itinéraire de migration – Relations avec et paiements consentis aux facilitateurs – Risques, difficultés et abus subis – Expériences relatives à la corruption ou aux pratiques corrompues 	N = 45
Étude de cas : Contrefaçons			
Enquête auprès des consommateurs	Ghana	<ul style="list-style-type: none"> – A quels types d'articles contrefaits avez-vous été confrontés ? – Quelqu'un a-t-il déjà tenté de vous vendre des articles contrefaits ? – Avez-vous acheté des articles contrefaits ? Une de vos connaissances a-t-elle acheté des articles contrefaits ? – Comment savez-vous si ce que vous avez acheté est d'origine ou contrefait ? – D'après vous, quelle est l'origine des articles contrefaits ? – Considérez-vous que les contrefaçons sont acceptables ? 	N = 314 Hommes = 177 Femmes = 136

Tableau A.2. **Aperçu de la recherche quantitative** (*suite*)

	Pays sondés	Questions clés	Nombre de sondés
Enquête sur les sociétés	Ghana	<p>Les questions étaient semi-structurées, posées par téléphone, aux représentants de sociétés commercialisant les catégories de marchandises évoquées dans cette étude (agrochimie, produits de consommation, industrie pharmaceutique). Les thèmes principaux explorés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle est la proportion de contrefaçons dans votre industrie ? - Quels types de consommateurs achètent des contrefaçons ? - Où les produits sont-ils vendus ? - Vous a-t-on déjà demandé de vendre des contrefaçons ? - Comment sauriez-vous si les articles que vous commercialisez sont contrefaits ? - Avez-vous déjà été assujetti à la réglementation gouvernementale ? - Comment le gouvernement s'attaque-t-il au problème des contrefaçons ? 	<p>N = 221 Agrochimie = 70 Produits de consommation = 70 Industrie pharmaceutique = 71</p>

Entretiens dans les pays sources sur les perceptions de la migration : une étude quantitative a été mandatée dans trois pays d’Afrique de l’Ouest : la Gambie, le Nigéria et le Ghana. Les sondages tentaient de jauger les attitudes envers l’émigration dans les pays sources de la Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), ainsi que tout changement d’attitude ou de comportement de la part des recruteurs de migrants pendant la récente poussée migratoire. La Gambie et le Nigéria ont été sélectionnés parce qu’ils comptabilisent le plus grand nombre d’arrivées de migrants en Europe de tous les pays de la CEDEAO. Le Ghana a été choisi en tant que contrôle, parce qu’il représente également un pays anglophone avec un profil socio-économique comparable. Compte tenu des difficultés à obtenir la permission des autorités locales, l’enquête réalisée en Gambie n’a pu être complétée dans le laps de temps disponible pour cette étude. Le sondage a recueilli les réponses de 429 sondés – 200 au Nigéria et 229 au Ghana ; le sondage comportait deux phases, afin d’être en mesure de vérifier la méthodologie et les résultats.

Entretiens avec les migrants dans le pays de destination : afin de garantir que l’étude de cas reflète la situation et les expériences actuelles, les entretiens avec les migrants tout juste arrivés ont été réalisés dans les centres de réception situés au sud de l’Italie. Les entretiens ont également eu lieu dans des centres de traitement des migrants dans différentes villes du pays.

Parmi les personnes interrogées, 45 provenaient de la région CEDEAO ; tous étaient des hommes ; et 80 % étaient âgés de 18 à 25 ans. Trouver des femmes ou des personnes plus âgées à interroger fut difficile. Les pays représentés dans cette étude étaient la Gambie (dix personnes interrogées) ; le Nigéria (neuf personnes) ; le Mali (huit personnes) ; la Côte d’Ivoire (sept personnes) ; le Sénégal (six personnes) ; et le Ghana (trois personnes) ; deux personnes originaires d’autres pays de la CEDEAO ont également répondu au sondage. Cela constitue évidemment un petit échantillon comparé aux dizaines de milliers de migrants qui ont atteint l’Europe pendant la récente crise migratoire. Cependant, cela donne au moins un aperçu des expériences des migrants.

Les entretiens étaient volontaires, réalisés sous forme de conversations semi-structurées. Les cinq enquêteurs se basaient sur un protocole d'entretien indicatif comprenant 50 questions répartis sur un éventail de thèmes, comme les motivations et raisons initiales de la migration, les types et sources d'informations reçus avant le départ, la destination préférée, l'itinéraire emprunté, les sommes payées et les expériences en cours de route. Les enquêteurs ont particulièrement recherché les récits relatant la manière dont les migrants avaient été traités, et leurs expériences ou inquiétudes concernant les abus ou tentatives d'extorsion. Ils ont également recueilli des informations démographiques et socio-économiques.

Chaque entretien semi-structuré a duré une heure environ. Les participants n'étaient pas obligés de répondre à toutes les questions ou forcés de répondre à des questions qui les mettaient mal à l'aise. Les réponses ont d'abord été étudiées dans leur version intégrale, puis codées aux fins d'une analyse statistique.

Les personnes interrogées hésitaient à discuter de certaines questions, notamment concernant la traversée en bateau. Malgré leurs assurances, les enquêteurs avaient l'impression que leur hésitation était due à leurs inquiétudes concernant l'objectif de l'entretien. Tous les migrants interrogés attendaient toujours que leur demande d'asile soit traitée et craignaient peut-être d'être rapatriés.

Financement de Boko Haram : l'étude de cas sur le financement du terrorisme portait principalement sur les groupes terroristes basés dans le désert du Sahel. Cependant, il a aussi bénéficié d'une étude parallèle sur le financement du groupe Boko Haram comprenant une composante de recherche quantitative. Les enquêtes de perception interrogeaient le public du nord-est du Nigéria sur des questions liées au terrorisme. En effet, Boko Haram est implanté dans la région et la population générale est étroitement associée au conflit, aussi bien comme que cible des attaques que comme source principale de revenus pour le groupe.

Ces enquêtes, ainsi que toutes celles réalisées dans le cadre de ce rapport, ont été menées par Vibrand Research. Elles ont porté non seulement sur Boko Haram, mais aussi sur les perceptions régionales sur la sécurité et la sûreté, les activités communautaires, les comportements terroristes, les interactions entre les terroristes et les communautés locales, et l'efficacité des mesures antiterroristes nationales et internationales.

Au total, deux sondages ont été effectués : un sondage préliminaire de 200 personnes réparties sur deux villes clés et un sondage ultérieur de 900 personnes réparties sur trois villes clés. Le sondage préliminaire était censé sonder 100 personnes à Maiduguri et 100 personnes à Mubi. Cependant, compte tenu d'une poussée d'attaques terroristes, et des inquiétudes concernant la sécurité des enquêteurs et des sondés, le sondage a été étendu à d'autres zones.

Sur la base des conclusions de l'étude préliminaire, une campagne de sondage élargie a été initiée à Kano, Bauchi et Gombe, interrogeant un échantillon d'au moins 300 personnes dans chaque région, avec une répartition des genres de 50-50. Toutes les zones ont été sélectionnées en fonction du niveau de présence et des activités du groupe Boko Haram. Les résultats de l'enquête ont été livrés par Vibrand Research en septembre 2015.

Les sondages d'opinion ont été soigneusement conçus pour éviter les partis pris et les questions tendancieuses. La taille des échantillons a été choisie pour obtenir des résultats statistiquement significatifs. Puisque les résultats de ces sondages sont basés sur les perceptions, ils ont été intégrés dans une optique complémentaire et corroborative, et pour mettre en contexte les discussions sur Boko Haram.

Calculer l'échelle des flux illicites internes et externes

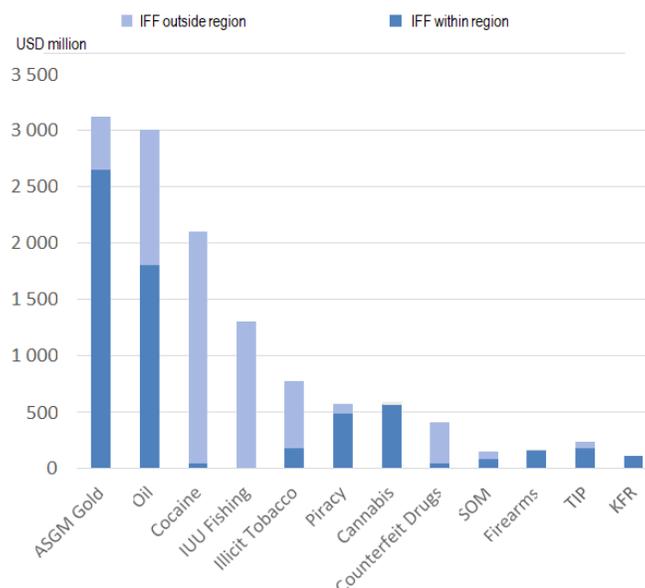
Cette étude a délibérément évité de quantifier l'échelle et la valeur de flux spécifiques ; pour les raisons évoquées ci-dessus, elle a tenté de comprendre – plutôt que de mesurer – l'impact des économies criminelles et des FFI. Cependant, aux fins d'une analyse comparative, le graphique A.1 présente la meilleure estimation possible des FFI totaux liés à l'ensemble des économies criminelles évoquées dans ce rapport, opérant une distinction entre les FFI investis dans la région et ceux investis à l'extérieur de la région. La plupart des analyses des FFI n'opèrent pas cette distinction.

Toute présentation de la valeur des flux illicites tend à faire l'objet de débats animés, principalement parce qu'il est difficile d'estimer les flux et qu'il existe de nombreuses méthodologies pour ce faire. Les chiffres présentés dans le graphique A.1 sont estimatifs, dérivés des données fournies par les agences des Nations Unies, la Banque mondiale et INTERPOL, ou par des experts reconnus. La présente section explique comment les auteurs ont dérivé les chiffres présentés ici, tous fondés sur des estimations conservatrices.

ASGM : il est difficile d'évaluer la valeur des FFI associés à l'ASGM et au trafic d'or. L'une des méthodes compare les estimations de production avec les chiffres d'importation et d'exportation. Par exemple, en 2011, les Émirats arabes unis ont importé 27.6 tonnes d'or depuis le Ghana ; pourtant, le Ghana déclare avoir exporté 19.4 tonnes d'or seulement vers les Émirats arabes unis cette même année (UN Comtrade, 2015). Si tout l'or importé aux Émirats arabes unis et censé provenir du Ghana provenait réellement du Ghana, cela signifierait que 30 % de l'or ont été trafiqués à l'extérieur du Ghana et n'ont rejoint la chaîne d'approvisionnement formelle qu'après leur entrée aux Émirats arabes unis. Si l'on extrapole à partir de ce montant, on peut déduire que 30 % de l'or, évalués à 720 millions USD (dollars américains) en 2013, sont trafiqués à l'extérieur du pays. Une comparaison des productions estimées du Libéria avec le volume d'or exporté officiellement montre que 86-90 % de l'or sont trafiqués à l'extérieur du pays (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013). En outre, environ 7 tonnes d'or, évaluées à 256 millions USD, ont été trafiquées en dehors du Burkina Faso en 2014 (Guéniat et White, 2015). Selon des calculs similaires, basés sur les chiffres d'importation et d'exportation pour d'autres pays producteurs d'or en Afrique de l'Ouest, les FFI totaliseraient plus de 3 milliards USD. Compte tenu de l'intensité de la main-d'œuvre dans le secteur ASGM, une large part (85 %) des FFI resterait dans la région, bien que les personnes qui creusent et extraient l'or soient très faiblement rémunérées. Il convient de noter, cependant, que les différences dans les volumes d'exportation et d'importation ne reflètent pas nécessairement l'existence de FFI et peuvent s'expliquer par d'autres facteurs. Le calcul présenté ici a pour but de permettre une discussion sur les volumes de FFI qui restent dans la région et ceux qui la quittent.

Détournement de pétrole : Chatham House a publié un rapport exhaustif sur le détournement de pétrole dans le Delta du Niger en 2013 (Katsouris et Sayne, 2013). Ce rapport montrait que le Nigéria perdait 100 000-250 000 barils par jour de sa marchandise la plus précieuse, évaluée à environ 3-8 milliards USD par an, à cause du vol de carburant. Une part considérable du pétrole traverse la frontière (voir le chapitre 3) pour être consommée dans les pays voisins, mais ce mouvement est considéré comme un flux interne.

Graphique A.1. Estimation des FFI potentiels générés par les différentes activités criminelles ; parts demeurant dans la région et quittant la région



Notes : Cette estimation est produite aux fins d'illustration et pour favoriser une discussion sur les FFI qui restent en Afrique de l'Ouest et ceux qui la quittent. Compte tenu des difficultés à trouver des chiffres solides sur ce sujet, les montants figurant dans ce graphique ne sont pas définitifs.

ASGM : extraction artisanale et à petite échelle de l'or (artisanal and small-scale gold mining) ; IUU : pêche illicite, non déclarée et non réglementée ([INN] illegal, unregulated and unreported fishing) ; SOM : trafic des migrants (smuggling of migrants) ; TIP : traite des personnes (trafficking in persons) ; KFR : enlèvement contre rançon (kidnap for ransom).

Sources : Plusieurs, expliquées ci-dessous.

Le présent rapport décrit la structure des frais et des paiements de protection permettant le commerce illicite, et note que la plupart des bénéficiaires font partie de l'élite nigérienne. Bien que les paiements servent à maintenir les réseaux clientélistes, une partie serait également transférée dans les territoires d'outre-mer. Le Nigéria est considéré comme la source principale de FFI en Afrique, impulsés par le trafic d'or.

Une enquête réalisée en 2003 soutenait que le Nigéria perdait jusqu'à 600 millions USD par an – environ 40 % de la production nationale de l'époque – à cause du détournement de pétrole brut par les sociétés pétrolières internationales (Gboyega et al., 2011). Cette même part de 40 % a donc servi à estimer l'échelle des fonds détournés de la région ; le solde de 3 milliards USD resterait dans la région.

Cocaïne : le chapitre 3 examine la valeur totale estimée du flux de cocaïne en Afrique de l'Ouest, et la part de ce flux acquise dans la région, sur la base des meilleures estimations disponibles provenant des sources consultées dans le cadre de cette étude.

Environ 40 tonnes de cocaïne circulent tous les ans en Afrique de l'Ouest (ONUDC, 2013). Alors que la valeur annuelle de cette cocaïne est évaluée à 2.1 milliards USD, les acteurs ouest-africains ne gagneraient que 40 millions par an en échange de leur « protection » ou facilitation à l'échelle locale. Les trois quarts environ de ce montant restent dans la région, où ils servent à alimenter les réseaux clientélistes locaux ou effectuer des achats locaux ; le reste est investi à l'extérieur. Cette estimation de

35-40 tonnes provient des connaissances des trafiquants colombiens actifs dans la région et opérant dans le cadre de *cartelitos* (petits cartels), qui considèrent que transporter moins de 5 tonnes n'est pas profitable. Selon les entretiens menés par l'ONU DC avec des détenus des prisons ouest-africaines, sept *cartelitos* opéreraient dans la région. L'estimation grossière du tonnage annuel est dérivée de ces conversations. Les transactions portant sur les achats de cargaisons importantes sont presque certainement réalisées en dehors de l'Afrique de l'Ouest, et ces fonds affluent peu ou pas dans la région.

Pêche INN : comme le souligne le chapitre 3, le secteur de la pêche est un moteur économique important en Afrique de l'Ouest ; néanmoins, plusieurs experts estiment que la pêche illicite revêt une échelle considérable. L'Environmental Justice Foundation (EJF) a établi que les pertes mondiales résultant de la pêche INN s'élevaient à 10-23.5 milliards USD par an (ce qui représente entre 11-26 millions de tonnes de poissons) (EJF, 2012). En 2014, l'Africa Progress Panel notait que « l'Afrique de l'Ouest affiche un des taux déclarés de pêche INN les plus élevés, touchant entre un tiers et la moitié de la prise », et que l'Afrique de l'Ouest pourrait perdre jusqu'à 1.3 milliard USD par an à cause de la pêche INN (Africa Progress Panel, 2014). Ce rapport utilise ce montant, considéré comme le plus conservateur et le plus récent.

Comme l'ont démontré les études sur les opérations de pêche INN, ce commerce illicite est perpétré exclusivement par des vaisseaux de pêche internationaux qui surpêchent dans le Golfe de Guinée et dans les eaux côtières des États d'Afrique de l'Ouest ; le produit de la pêche est expédié aux marchés européens et asiatiques. Il est par conséquent vraisemblable que des parts infimes (au mieux) de la valeur de ces FFI restent dans la région, peut-être acquises grâce à la vente illégale de permis de pêche et au versement de pots-de-vin.

Tabac illicite : en 2009, l'ONU DC estimait que les cigarettes illicites généraient des revenus annuels de 774 millions USD dans la région (ONU DC, 2009). Cette même étude estimait cependant que 78 % de ce volume commercial transitaient vers les pays du Maghreb, où le tabac illicite est consommé. Alors que des tendances ont évolué en raison de l'instabilité post-révolutionnaire qui règne en Libye, ces chiffres constituent toujours l'estimation la plus fiable et la mieux quantifiée sur ce commerce.

Cannabis : les chiffres sur le trafic illicite de cannabis sont basés sur des estimations (Ralston, 2014) qui multiplient la production régionale (soit 3 500 tonnes) par le prix moyen de détail au niveau régional (0.17 USD par gramme). Le prix de détail est celui qui est appliqué en d'Afrique de l'Ouest, puisque la région n'exporte quasiment pas de cannabis à l'étranger et le cultive essentiellement pour une consommation locale ; par conséquent, la région retient le plus gros du flux.

Médicaments contrefaits : en 2013, l'ONU DC calculait de manière conservatrice que l'Afrique de l'Ouest importait pour environ 150 millions USD de médicaments contrefaits (ONU DC, 2013 ; Mackey et Liang, 2013). D'autres sources ont produit des valeurs beaucoup plus élevées – atteignant, par exemple, 400 millions USD par an pour les seuls médicaments antipaludiques (Mackey et Liang, 2013). L'étude de cas sur les contrefaçons (chapitre 3) suggérait que la valeur des médicaments contrefaits importés au Ghana seul pouvait s'élever à 330 millions USD ; le présent rapport se base sur la partie supérieure de cette fourchette, mais reconnaît que cette estimation pourrait être conservatrice.

L'essentiel de la valeur de ce flux revient aux pays qui produisent les contrefaçons ; une petite part – évaluée à moins de 10 % du total – revient aux régulateurs et gardes-frontières corrompus, ainsi qu'aux vendeurs locaux par le biais des ventes de produits contrefaits.

Trafic de migrants : l'étude de cas estime qu'en 2015, 3 000 migrants quittaient Agadez chaque semaine (c'est-à-dire 156 000 par an) dans des convois destinés à la Libye, la porte d'entrée principale pour atteindre l'Europe. Le coût moyen de cette partie du voyage s'élevait à 350 USD. Sur la base des entretiens avec les migrants et les estimations des experts, les migrants sont peu susceptibles d'avoir dépensé plus de 100 USD pour régler le transport et les trafiquants au sein de la région CEDEAO avant leur arrivée à Agadez ; le coût total d'un voyage migratoire individuel au sein de la CEDEAO s'élevait à 450 USD. La valeur totale du voyage migratoire au sein de la CEDEAO, par conséquent, s'élevait à 148.2 millions USD. En 2015, cependant, environ 60 000 ressortissants d'Afrique de l'Ouest ont été enregistrés en Europe (Frontex, 2014), la moitié étant constituée de migrants de « nationalités sub-sahariennes non spécifiées ». À l'époque, le coût moyen d'une traversée maritime s'élevait à 1 300 USD. Cela signifie que pour atteindre l'Europe, les ressortissants ouest-africains payaient 78 millions USD de plus à des acteurs extérieurs à la région afin de terminer leur voyage migratoire, ce qui représente un FFI supplémentaire.

Piraterie : les estimations du coût annuel de la piraterie en Afrique de l'Ouest varient entre 565 millions USD et 2 milliards USD, bien que le montant supérieur soit basé sur les estimations de détournement de pétrole originaire du Golfe de Guinée ou transitant par celui-ci (Osinowo, 2015). Pour éviter de compter double, le rapport se fonde sur la valeur inférieure de la fourchette estimative. L'estimation des flux internes représente 85 % du total ; une fois inclus les détournements de pétrole, l'analyse suggère que les vols sur les navires de charge ont été perpétrés principalement par des groupes armés de la région (ONUDDC, 2013).

Traite des personnes : les chiffres sont basés sur les calculs présentés dans Ralston (2014), eux-mêmes dérivés d'une étude réalisée en 2009 par l'ONUDDC. La valeur monétaire totale est estimée en multipliant le milieu des estimations de l'ONUDDC sur le flux annuel de personnes trafiquées aux fins d'exploitation sexuelle à l'extérieur de l'Afrique de l'Ouest (4 750) par le milieu des estimations de l'ONUDDC sur le prix pour un individu (47 500 USD). Les estimations du flux ont initialement été dérivées en supposant qu'1 personne sur 30 trafiquées en Europe est détectée.

Les auteurs ont ensuite basé leurs estimations sur le fait que la plupart des réseaux de traite des personnes sont basés au Nigéria et facilités par des contacts dans la diaspora, et que la plupart (environ 80 %) des flux sont accumulés dans la région (Ellis, 2016).

Cela ne prend pas en compte le nombre énorme de personnes victimes de traite des personnes, ou de travail forcé ou obligatoire, ou de travail des enfants, dans la région (chapitre 3). Néanmoins, si l'on tient compte des définitions présentées dans cette étude, ce flux n'est pas considéré comme un FFI, mais comme faisant partie de l'économie informelle.

Armes à feu : les chiffres sont fondés sur Ralston (2014), qui a extrapolé le montant des importations légales de munitions et d'armes à feu en Afrique de l'Ouest en supposant que les achats par les groupes rebelles et criminels étaient au moins égaux aux achats par le gouvernement. Comme le flux d'armes dans la région est supposé être presque

entièrement circulaire, avec un renouvellement des stocks limité (Anders, 2014), la valeur de ces transactions reste presque entièrement dans la région.

Avertissements

Les pratiques criminelles, à l'échelle mondiale comme en Afrique de l'Ouest, évoluent rapidement, et tout a été mis en œuvre pour décrire au mieux la situation actuelle. Bien que la littérature plus ancienne n'ait pas été ignorée, la revue de la documentation a accordé la priorité aux publications actuelles. Au total, 75 % de la littérature citée ont été publiés au cours des trois dernières années. Dans certains cas, les phénomènes – par exemple, le trafic de migrants vers l'Europe, ou les actions et les financements des groupes terroristes – évoluent tellement rapidement que même les rapports récents donnent une image périmée. Dans ces cas, les médias, les journalistes et les praticiens de première ligne sont devenus la source principale d'informations, ce qui peut avoir pour conséquence de limiter l'analyse, car les analyses portant sur un moment précis peuvent fausser les perspectives longitudinales.

La quantification et l'analyse des activités illicites en général, et des FFI en particulier, ont posé plusieurs problèmes. De plus, aucun instrument de mesure n'est parfait. Les mesures présentées dans le passé ont fait l'objet de débats, de contestations et de critiques considérables, notamment autour de plusieurs questions : le recours excessif à la falsification des coûts commerciaux pour représenter les FFI, et la non prise en compte de l'évasion fiscale (changement de juridiction, paradis fiscaux) ou de l'activité illicite. Les études mondiales ont estimé que l'activité criminelle représenterait 35% environ des FFI globaux (Boyce et Ndikumana, 2012). D'autres études soutiennent que cette part pourrait être largement supérieure dans les pays en développement, dotés d'une économie informelle assez conséquente. Une étude (Grief, 1996) estimait que la part de l'économie nationale échappant au contrôle de l'État pouvait s'élever à 90 % dans les États fragiles d'Afrique subsaharienne. Une étude ultérieure de l'ONUUDC (2011) a confirmé ce montant, notant que la part des revenus de la criminalité augmentait dans les pays en développement, et que les fonds générés étaient plus susceptibles d'être blanchis à l'étranger.

Mesurer le volume et la valeur de l'économie criminelle a également posé des problèmes. Les estimations sont largement fondées sur les données émanant des saisies qui, même si elles peuvent être un indicateur utile de l'évolution des tendances, ont leurs limites. Dans le contexte ouest-africain, ces inconvénients sont particulièrement présents. Dans le meilleur des cas, les saisies représentent tout au plus 33 % du flux total dans n'importe quel contexte ; on pourrait arguer qu'elles mesurent mieux les capacités et l'intégrité des forces policières que l'échelle réelle des flux (ONUUDC, 2014). Dans un contexte caractérisé par des États fragiles et une corruption endémique, la valeur ajoutée des saisies dans le calcul des flux est considérablement restreinte : un volume réduit de saisies peut signaler une plus grande complicité et une protection accrue de ces flux par l'État, plutôt qu'un volume réduit de FFI (Midgley et al., 2014).

Les groupes de référence et le processus d'examen par les pairs

Un Groupe de référence composé d'experts a apporté son soutien à la préparation et la rédaction de ce rapport. Il consistait de 22 représentants des pays membres de l'OCDE et d'institutions multilatérales, tous mentionnés dans les remerciements en début d'ouvrage. Le Groupe de référence a passé en revue le rapport préliminaire en mars 2015 dans le but de fournir aux auteurs un retour sur les orientations et les priorités. Des experts en la

matière ont passé en revue 13 types d'économies criminelles étudiées dans le rapport préliminaire (et présentées dans ce rapport final) : 5 études de cas représentatives des 3 typologies autour desquelles le rapport est structuré ont été sélectionnées, sur la base d'un vote à paliers.

La procédure d'examen par les pairs était organisée autour de deux étapes. D'abord, la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE a passé en revue les études de cas préliminaires ; entre six et huit experts ont ensuite examiné les études entre juin et août 2015. Les études ont ensuite été finalisées, et les commentaires reçus ont été incorporés. Le rapport final au complet a ensuite été soumis début décembre 2015 à une deuxième procédure d'examen par les pairs. Dix-sept examinateurs y ont participé, dont des membres du Groupe de référence, des experts des divisions spécialisées de l'OCDE, des représentants d'organisations de la société civile concernées et des experts indépendants reconnus dans leur domaine d'expertise. Les examinateurs qui n'ont pas demandé l'anonymat sont mentionnés dans les remerciements.

Notes

1. www.globalinitiative.net.
2. www.vibrand.co.za.

Références

- Africa Progress Panel (2014), *Africa Progress Panel Report 2014: Grain, Fish, Money*, Africa Progress Panel, Genève.
- Anders, H. (2014), *Identifying Source s: Small-calibre Ammunition in Côte d'Ivoire*, Small Arms Survey, Genève.
- Boyce, J. et L. Ndikumana (2012), *Capital Flight from Sub-Saharan African Countries : Updated Estimates, 1970-2010*, Political Economy Research Institute, University of Massachusetts, Amherst.
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2013), « Letter dated 19 November 2013 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to Resolution 1521 (2003) concerning Liberia, addressed to the President of the Security Council (S/2013/683) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.
- EJF (2012), *Pirate Fishing Exposed: The Fight Against Illegal Fishing in West Africa and the EU*, Environmental Justice Foundation, Londres.

- Ellis, S. (2016), *This Present Darkness : A History of Organized Crime in Nigeria*, Hurst Publishers, Londres.
- Frontex (2014), *FRAN Quarterly*, juillet-septembre 2014 (Q3), Frontex, Warsaw.
- Grief, A. (1996), « Contracting, enforcement and efficiency : Economics beyond the law », in M. Bruno and B. Pleskovic (eds.), *World Bank Conference on Development Economics*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Gboyega, A. et al. (2011), *Political Economy of the Petroleum Sector in Nigeria*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Guéniat, M. et N. White (2015), *A Golden Racket : The True Source of Switzerland's « Togolese » Gold*, Berne Declaration, Genève.
- Katsouris, C. et A. Sayne (2013), *Nigeria's Criminal Crude: International Options to Combat the Export of Stolen Oil*, Chatham House, Londres.
- Mackey, T.K. et B.A. Liang (2013), « Improving global health governance to combat counterfeit medicines : A proposal for a UNODC-WHO-Interpol trilateral mechanism », *BMC Medicine*, vol. 11(233), University of California, San Diego.
- Midgley, T. et al. (2014), *Defining and Measuring the Stress Factors that Lead to Conflict in the Context of the Post-2015 Agenda*, Saferworld, Londres.
- Osinowo, A.A. (2015), *Combating Piracy in the Gulf of Guinea*, Africa Center for Strategic Studies, Washington, DC.
- Ralston, L. (2014), *Trafficking and Fragility in West Africa*, Banque mondiale, Washington, DC.
- UN Comtrade (2015), *UN Comtrade* (base de données), <https://comtrade.un.org/db/default.aspx> (consulté le 1 septembre 2015).
- ONUDC (2014), *The Globalization of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2013), *Transnational Organized Crime in West Africa : A Threat Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2011), *Estimating Illicit Flows from Drug Trafficking and Other Forms of Transnational Organized Crime*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- ONUDC (2009), *Transnational Trafficking and the Rule of Law in West Africa: A Threat Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Flux financiers illicites

L'ÉCONOMIE DU COMMERCE ILLICITE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Ce rapport est une première étape vers la construction d'une analyse plus qualitative de la manière dont les activités illicites ou criminelles interagissent avec l'économie, la sécurité et le développement des États de la région de l'Afrique de l'Ouest. L'analyse traditionnelle des flux financiers illicites met généralement l'accent sur l'ampleur des flux monétaires. Ce rapport vise à dépasser cette approche en examinant la nature de treize économies illicites ou criminelles, qui sont souvent liées quand elles ne se renforcent pas mutuellement, avec pour objectif d'identifier les flux financiers et les impacts sur le développement qui en résultent. En adoptant cette approche, le rapport identifie les réseaux et les facteurs qui permettent à ces économies criminelles de prospérer, et met l'accent sur les acteurs et les incitations qui les sous-tendent. En conclusion de ce travail, le rapport propose une série de considérations politiques pour aider les pays à hiérarchiser et à cibler leurs réponses afin de réduire les impacts sur le développement des flux financiers illicites. Pour résoudre le problème des flux financiers illicites, il faut prendre en compte les défis sous-jacents liés au développement et s'attaquer au problème dans sa globalité dans les pays d'origine, de transit et de destination.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264285095-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

éditions OCDE
www.oecd.org/editions



ISBN 978-92-64-28510-1
43 2015 08 2 P



9 789264 285101